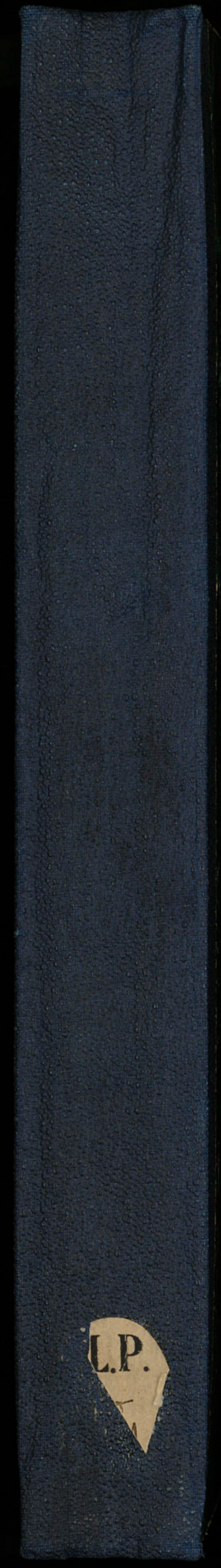

colorchecker CLASSIC
x-rite
mm


L.P.

Papiers de M. Thurot

Cours de grammaire

VIII

Emploi des Modes.

De l'infinitif et du participe.

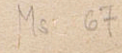
Des Modes.

Préface. Origine des différents termes. Opinions des grammairiens sur les modes.

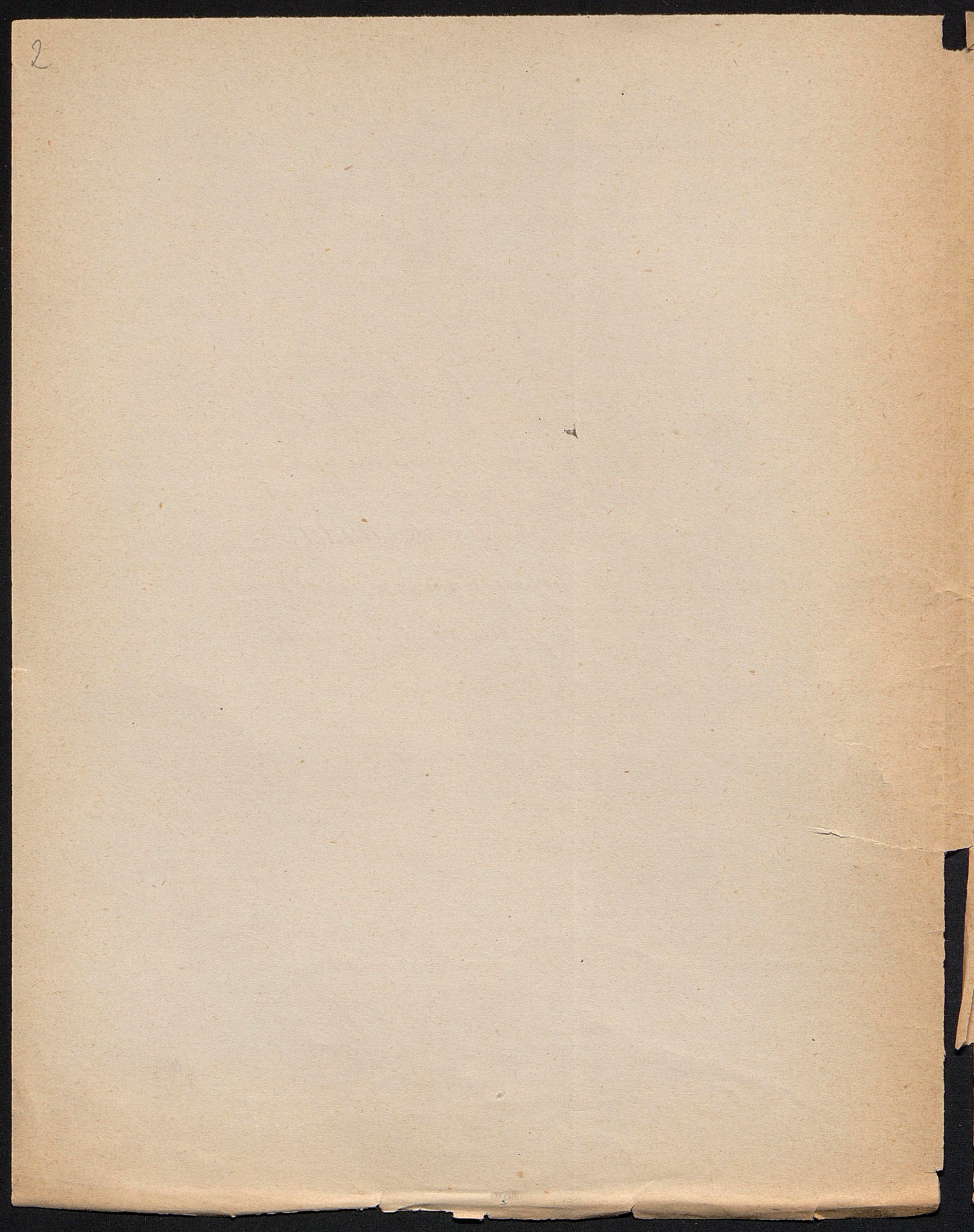
Emploi des Modes.

Propositions indépendantes.

Propositions dépendantes.





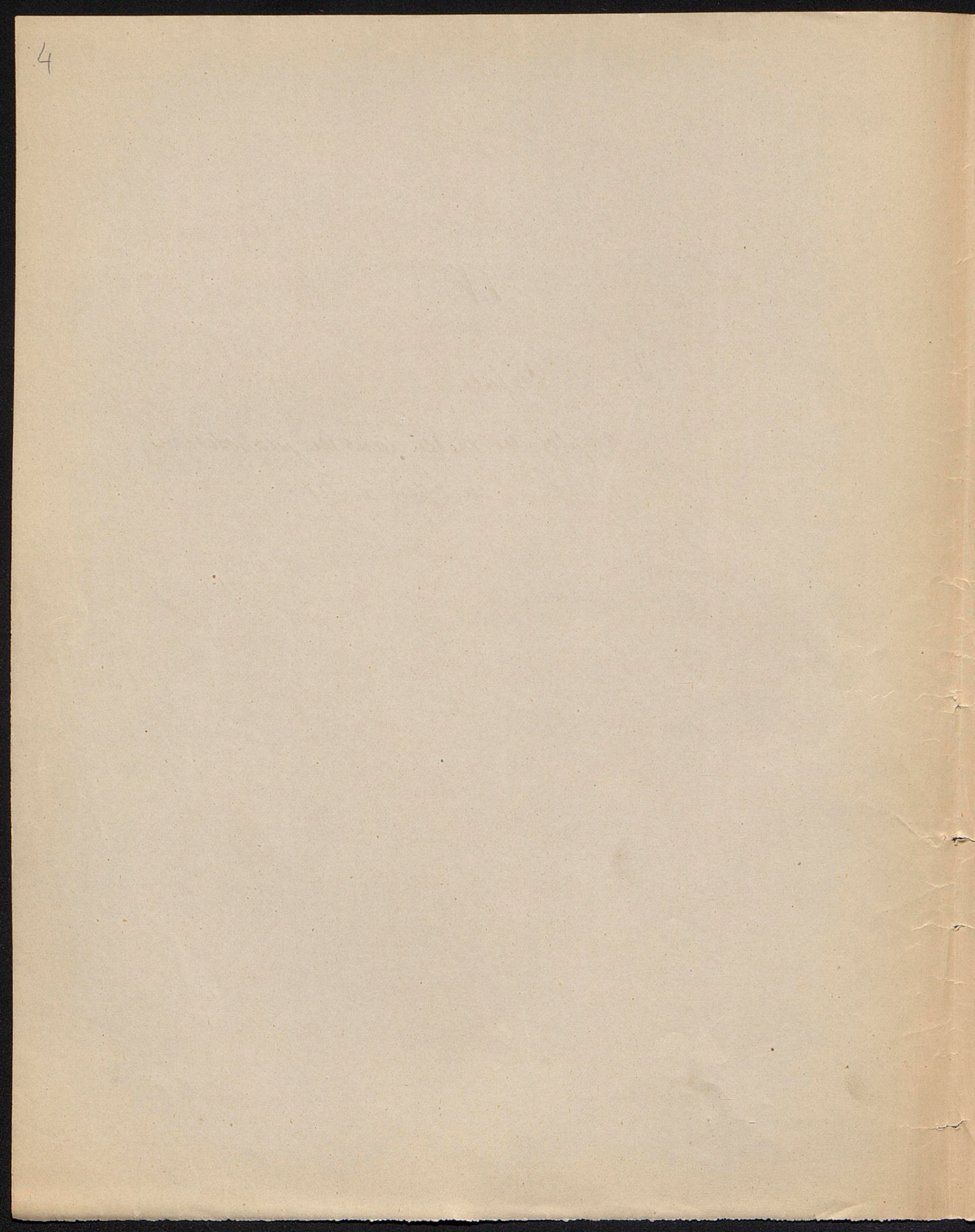


~~VII~~

~~1~~. Préface

Emploi des modes dans les propositions indépendantes.





I 5

Des modes.

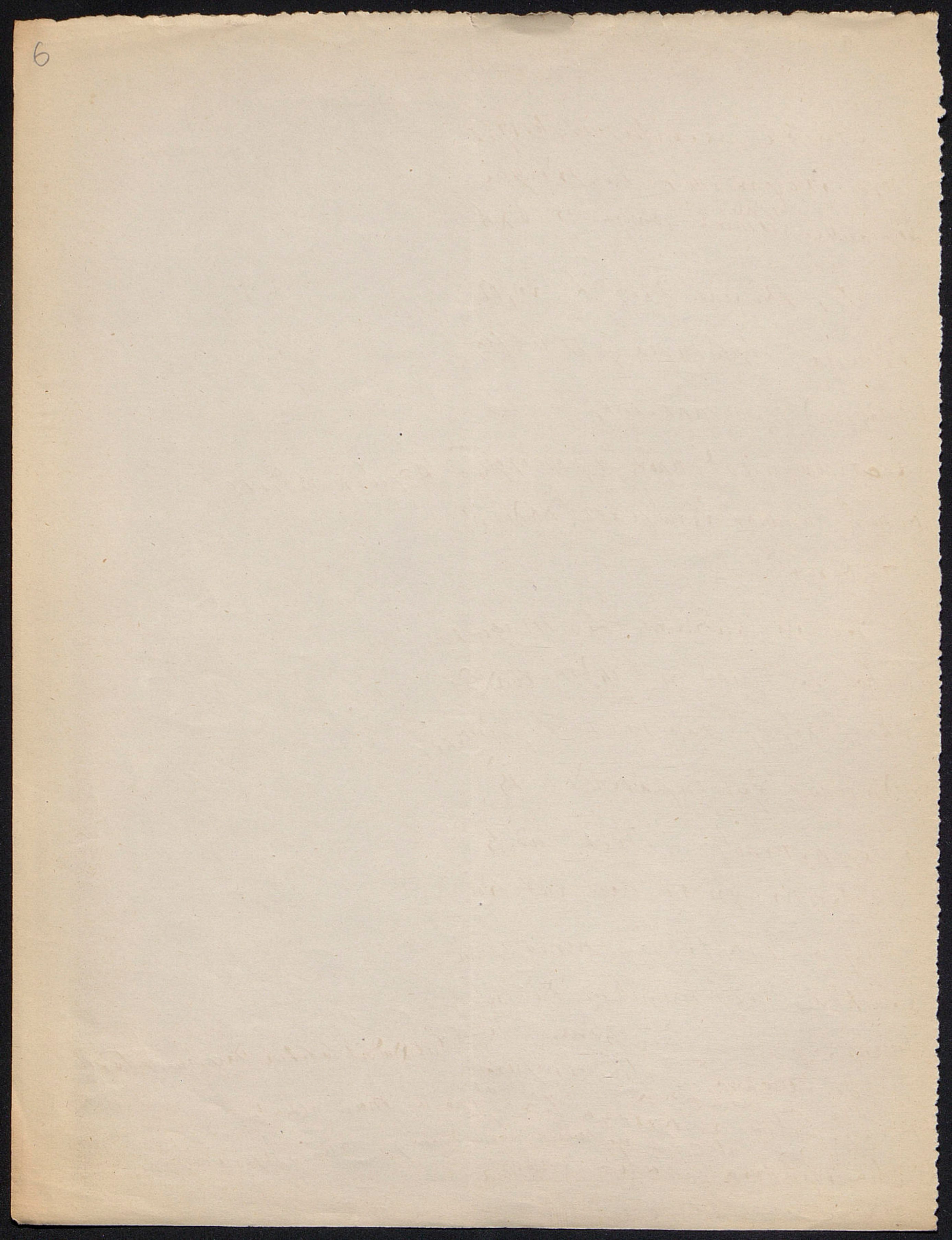
(Introduction. Grammairiens anciens)

Aristote de interpret. c. 17a 2.
λόγος ἀποφαντικός distingué
des autres espèces comme comme ἡ εὐχή.

Les Stoïciens. Diog. L. VII, 66
ἀξίωμα, ἐρώτημα, πύσμα
(πρᾶγμα) προστακτικόν, ὁρκικόν
ἀρατικόν, ὑποθετικόν, προσαγορευτικόν, ὅμοιον ἀξιώματι (καλός γ' ὁ παρθενών) — Ἀτρείδη κύδιστε

Les Péripatéticiens Les Magent. (Schol. de Brandis 93 b 14) πενταχῶς γὰρ ὁ λόγος, προστακτικός, εὐκτικός, κλητικός, ἐρωτηματικὸς καὶ ἀποφαντικός. Boet. ad Ar. de interpr. p. 324 Peripatetici quinque partibus omnes vim orationis ac membra distribuunt... petitiva orationis alia ut deprecativa[+] ... alia imperativa ut accipe daque fidem ... alia interrogativa ut quo te Moeri pedes? ... alia vocativa ut O qui res hominumque deumque aeternis regis imperiis ... alia enuntiativa ut dies est, nox

+ ut Adsit laetitiae Bacchus dator



modes

D. Hal. de comp. verbor. 8, οὐκ ἔστιν εἷς τρόπος τῆς ἐκφορᾶς τῶν νοημάτων ἀλλὰ τὰ μὲν ὡς ἀποφαινόμενοι λέγομεν, τὰ δὲ ὡς ὑποτιθέμενοι, τὰ δ' ἄλλως πως σχηματίζοντες· οἷς ἀκολούθως καὶ τὴν λέξιν πειρώμεθα σχηματίζειν.



ἐγκλίσεις. modi (Quintilien I, 5, 41).

ἔγκλισις δέ ἐστι ψυχῆς ἀναπαύσεως(?) ἐπί τι τρεπομένης

προσκλίνεται δὲ ἡ ψυχὴ ἢ ὡς ὁριζομένη τὰ παρ' αὐτῆς δρώμενα ... ἢ ὡς ~~εὐχο~~ ~~μένη~~ προστάττουσα ἢ ὡς εὐχομένη ἢ ὡς διστάζουσα [?] ἢ ὡς οὐδὲν τούτων δηλοῦσα, μόνον δὲ τὸ ὄνομα τοῦ πράγματος προβαλλομένη ὡς ὅταν εἴπῃ τύπτειν. (Schol. Bekk. 884, 9).

— modi sunt diversae inclinationes animi [?] varios ejus affectus demonstrantes. (Priscien VIII, 63) ou quas varia consequitur declinatio verbi (67)

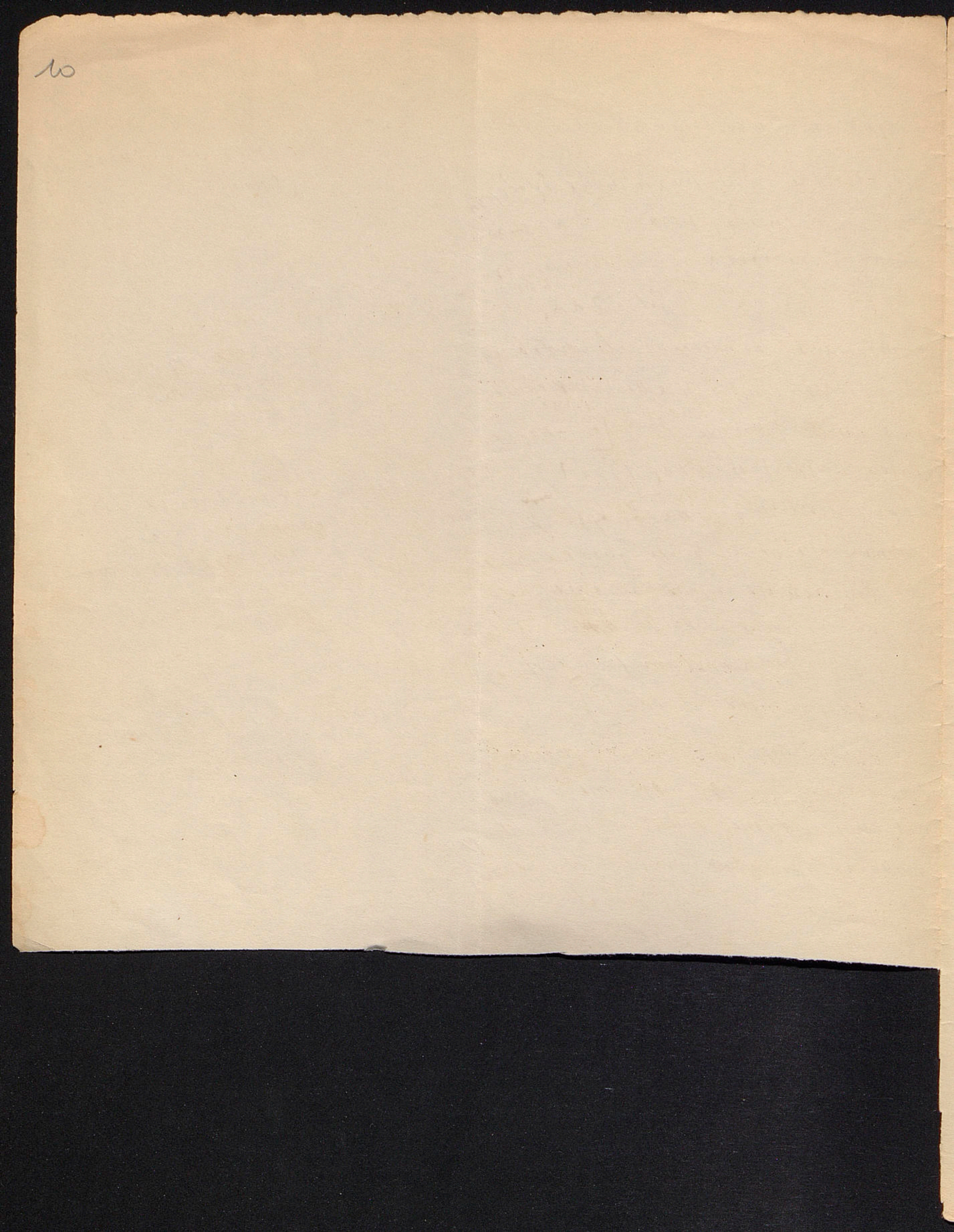
sunt autem quinque... [τὸ ἀπαρέμφατον (ὄνομα) ἡ δὲ ἀπαρ. (ἔγκλ.) εἴρηται ὅτι οὐκ ἐμφαίνει ψυχικὴν διάθεσιν· ὅθεν οὐδὲ πρόσωπα ἔχει. ἡ γὰρ ψ. δ. ἀπὸ τῶν προσώπων, ἐπειδὴ ἡ ~~οὐκ ἔχον~~ πρόσωπα οὐκ ἔσχεν, οὐδὲ ἀριθμόν. (Bekk. 884, 27)

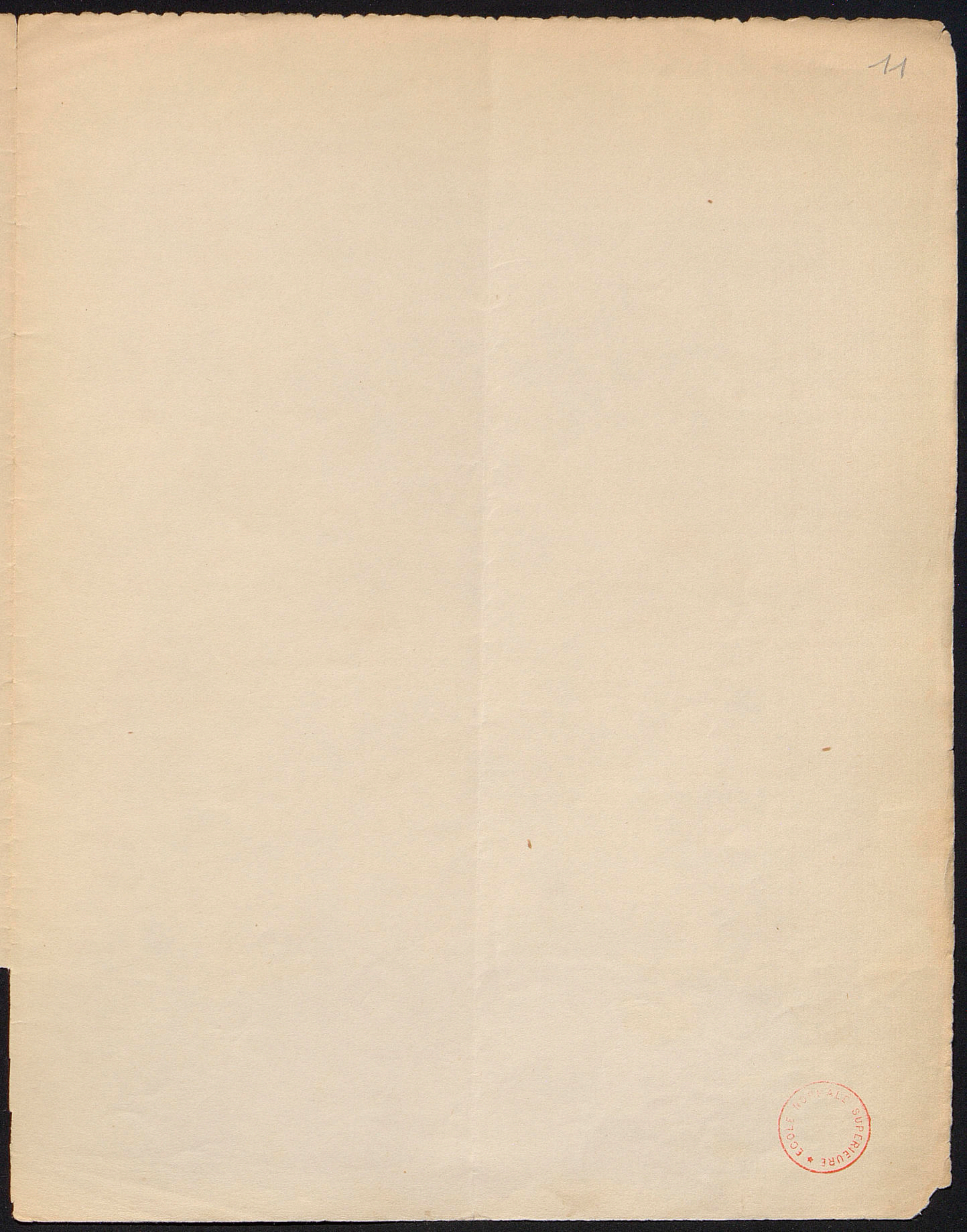
παρεμφαίνει ~~πρόσωπα~~ ἀριθμόν ~~ψυχικὴν~~ οὐ ~~ψυχ~~ + ψυχικὴν διάθεσιν

— nomen accepit infinitivi quod nec personas nec numeros definit et eget uno ex quatuor supra dictis modis ut significet aliquid perfectum (Prisc. VIII, 69). ἐπιρρηματικώτατον (Apoll.)*.] — ἡ ὁριστική — προστακτική — εὐκτική — ὑποτακτική subjunctivus qui eget non modo adverbio vel conjunctione verum etiam altero verbo ut perfectum significet sensum (VIII, 68). — verba impersonalia chez les Latins, ajoutés aux modes.

* γράφεις = ὁρίζομαί σε γράφειν. γράφε = πρ. σοι προστάσσω. περιπατοίης = εὔχομαί σε περιπατεῖν (Apoll. l. III, p. 207, 18).




10


11
ECOLE ROYALE SUPERIEURE

Port Royal Gr. Gén. ch. XVI. Les verbes reçoivent différentes inflexions selon que l'affirmation est simple ou modifiée ou selon la manière dont nous voulons une chose. — ne comprend pas le participe.

Grammaire des grammaires ch. V. art. IV p. 446. On a donné ce nom à diverses inflexions du verbe qui servent à exprimer les différentes manières d'affirmer. — comprend l'infinitif. exclut le participe.

Sacy. ch. VIII. p. 146 Les modes sont les diverses formes que le verbe prend suivant la nature de la proposition. — p. 148-149. modes personnels — modes impersonnels

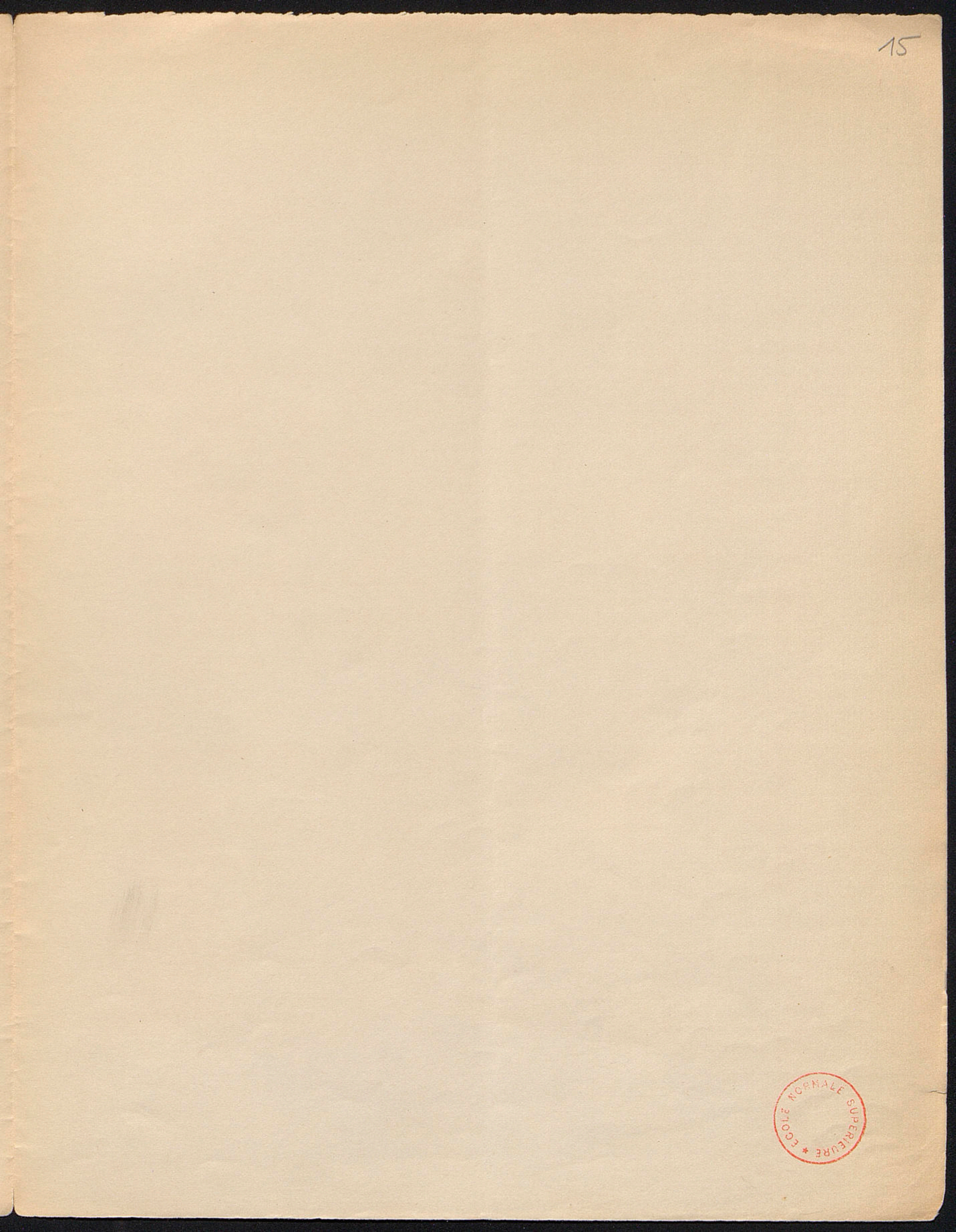
Heyse D. Gr. p. 192 Der Modus... drückt die Denkform aus, unter welcher Subject und Prädikat durch die Vorstellung des Redenden mit einander verknüpft werden — p. 80 die Redeweise ist die Denkform unter welcher der Geist des Redenden die Thätigkeit oder den Zustand des Subjectes auffasst und von demselben aussagt. — exclut l'infinitif et le participe.

Beauzée III, 6 Les modes sont différentes formes introduites par l'usage pour caractériser les différentes manières dont la signification spécifique du verbe peut être envisagée. — Les modes sont personnels ou impersonnels.

Eug. Burnouf I, 167. Les changements que subit la forme verbale d'après les différentes vues de l'esprit ont été nommés modes.



14


15
ECOLE NORMALE SUPERIEURE

16.

V.   17

Eugène Burnouf (1831-32
modes

Dans l'impératif frappés de ‡ 32
la modalité nous avons de la peine
à trouver le jugement de l'esprit,
quand on dit va viens marche
il y a là quelque chose de si rapide,
l'acte de commandement est tellement
identique à la volonté même qu'il
est difficile de voir autre chose que
l'émission spontanée et puissante
d'un acte de volonté, ... quand nous
disons la terre est ronde nous donnons
un rôle au sujet de la proposition
qui est la terre nous faisons une
sorte de drame de cette proposition.
nous supprimons l'un des termes qui,
si traduisons fidèlement ce qui se
passe dans notre esprit, nous donneraient
cette phrase - moi je trouve entre les
deux idées de ~~terre~~ terre et de rondeur
un rapport de convenance. Eh bien!
la même ~~proposition~~ propriété existe dans
la proposition marche qui est une
réalisation de cette idée nombreuse
de mots : moi je veux que toi tu



fans l'action de marcher. non
pas que nous prétendions que
ces propositions aient été jamais
prononcées ainsi par l'esprit. mais
enfin si l'on est obligé d'admettre
que le langage ne procédant que
par propositions modifie les termes
qui sont dans l'esprit et leur
donne une sorte d'existence extérieure
il faudrait aussi admettre ce fait
quand il arrive une première ou
une seconde personne dans le langage; ... L'impératif n'est autre
chose qu'un acte de l'esprit qui
veut mettre en saillie le sujet de
la proposition en y ajoutant l'idée
d'ordre et de commandement. de telle
sorte que cette idée de commandement
est simplement ajoutée au jugement
des propositions indicatives.

Modes

J'appelle *modes* (ἐγκλίσεις, modi) les modifications que subissent les formes personnelles du verbe, suivant les rapports de la chose énoncée avec les vues de l'esprit et les affections de l'âme de celui qui parle.

J'entends par *la chose énoncée* l'accomplissement de l'action signifiée par le verbe dans les circonstances que déterminent la voix ~~et~~ le temps et la personne — venez. la chose énoncée est l'accomplissement de l'action de venir par la personne à laquelle je m'adresse, dans le moment présent.

× et la personne

La chose peut être énoncée indépendamment de toute vue de l'esprit et de toute affection de l'âme (il vient), ou comme objet d'une vue de l'esprit (il me ferait plaisir, s'il venait), ou d'une affection de l'âme (venez, puisse-t-il venir !).

On appelle *modalités de la proposition* les différentes espèces de rapports de la chose énoncée avec les vues de l'esprit et les affections de l'âme de celui qui parle.

La modalité d'une proposition peut être exprimée : 1° par une autre proposition principale ou dépendante ~~la première~~ ~~dépend~~ ~~ou qui en dépend~~ ~~2° soit [?] dépend telle qui exprime [illegible]~~ : Il est certain qu'il viendra, je veux qu'il vienne ;

s'il vient, comme il est possible, je le lui dirai.)

Je veux venir ; (2° par un adverbe ou une locution adverbiale : certainement, peut-être il viendra ; à mon grand regret, il n'est pas venu ;x 3° par les modifications des formes personnelles qu'on appelle <u>modes</u> ; 4° par le temps. S'il venait, il me ferait plaisir. — vous aurez mal pris vos mesures. — ~~5° en Grec par une particule adverbiale ἄν~~

x en Grec il y a une particule adverbiale ἄν qui n'a pas d'autre ~~valeur~~ emploi que de servir à marquer la modalité de la proposition, en général que la chose énoncée est soumise à certaines conditions. — Λαβὼν ἄν — si Latine scirem, Virgilium legerem

Le Grec, le Latin et le Français ont un mode, l'indicatif (ἔγκλισις ὁριστική, modus indicativus), qui a pour fonction de marquer que la chose énoncée est indépendante de toute vue de l'esprit et de toute affection de l'âme de celui qui parle.

Ils ont un mode, l'impératif (ἔγκλ. προστακτική, modus imperativus) qui a pour fonction de marquer que la chose énoncée est l'objet d'un ordre ou d'une demande d'une prière ou d'un consentement

(ἔγκλ. ὑποτακτική subjunctivus modus)

Le subjonctif Grec a pour fonction de marquer que l'on s'attend à ce que la chose énoncée ait lieu.

Le subjonctif Latin et le subjonctif Français ont pour fonction de marquer que la chose énoncée est l'objet d'une vue de l'esprit ou d'une affection de l'âme.

(ἔγκλ. εὐκτική)

L'optatif est un mode Grec qui a pour fonction de marquer que la chose énoncée n'existe que dans l'esprit —

de celui qui parle.

Le conditionnel français a pour fonction primitive de marquer qu'une ~~chose~~ action passée était postérieure à une autre action passée (j'espérais qu'il viendrait), et par ~~suite~~ dérivation que la chose énoncée est considérée comme possible.

× L'emploi des modes dépend de la nature des propositions.

Une proposition est dépendante quand elle remplit les fonctions de sujet, d'attribut, de qualificatif, de complément direct ou de complément circonstanciel dans une autre proposition. — Une proposition est indépendante quand elle ne fait pas partie d'une autre proposition.

Si l'on considère les fonctions remplies par les modes, les propositions indépendantes sont suivant leur modalité, 1° indicatives, quand la chose énoncée est indépendante de toute vue de l'esprit et de toute affection de l'âme. 2° volitives, quand la chose énoncée est l'objet d'un ordre ou d'une prière ; 3° optatives quand elle est l'objet d'un vœu ; 4° délibératives, d'une délibération ; 5° problématiques, d'une vue de l'esprit qui la considère comme possible ; 6° concessives, d'une concession ; 7° désidératives, d'une vue de l'esprit qui la considère comme ne se réalisant pas dans la réalité.

× ἂν peut servir à l'imparfait et à l'aoriste de l'indicatif, à l'optatif, au subjonctif ~~accompagné d'une conjonction~~ dans d'une proposition dépendante, à l'infinitif et au participe. — quand ἂν suit le verbe, il est placé immédiatement après ; quand il le précède, il est placé ordinairement après le mot qui sert à marquer la nature de la proposition comme les adverbes, les négations, les conjonctions, les relatifs, et s'il modifie un infinitif, le verbe dont dépend cet infinitif.



Les temps de l'indicatif marquent simultanéité antériorité et postériorité relativement au moment de la parole et signifient en outre les différentes phases de l'accomplissement de l'action.

Les temps des autres modes employés dans les propositions dépendantes marquent simultanéité antériorité ou postériorité relativement au ~~temps~~ moment marqué par la proposition principale. Dans les propositions indépendantes ils ne signifient que les phases de l'accomplissement de l'action ou ont une signification purement modale.

Mode

à l'indicatif la modalité est exprimée en quelque sorte négativement par l'addition de la désinence personnelle à la racine ou au radical sans intermédiaire.

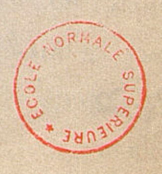
il en est de même à l'impératif qui se distingue seulement par la forme de ses désinences personnelles.

Le sanscrit a cinq modes l'indicatif, le potentiel, l'impératif, le précatif (modification du potentiel, et le conditionnel. Dans le sanscrit védique le Let (espèce de subjonctif)

Sanscrit sing. 2 bhara ou -tāt 3 bhara-tu ou -tāt. Plur. 2 bhara-ta ou tāt. 3 bharantu Duel 2 bharatam 3 -- tām

Subjonctif

Dans la langue Indo-Germanique primitive le subjonctif a été formé par l'intercalation d'un a entre la désinence personnelle et la racine ou le radical. on trouve des restes de ce mode dans les védas: patā-ti pour pata-a-ti (= cadat, πίπτῃ), han-a-ti (= feriat. racine: han, ferire). en sanscrit il ne sert plus que comme première personne de l'impératif: actif. singulier bibhar-ā-ni, plur. bibhar-ā-ma, duel: bibhar-ā-va moyen. sing. bibhar-ai, pl. bibhar-ā-mahāi, duel bibhar-ā-vahāi. — Grec. a est remplacé partout par ω ou η, ce qui s'est introduit même dans les verbes qui ajoutent la désinence personnelle à la racine. φερω, φερῃς pour φερη-σι. — ὦ, ἦς, pour ε-ω-μι, ε-η-σι.
φερωσι pour φεραντι.



<u>Latin.</u> L'optatif et le subjonctif se sont confondus en un seul mode. On reconnait la formation du subjonctif dans les subjonctifs présents de la 3e, de la 2e et de la 4e conjugaison: vehām, vehās, vehāt (plus tard vehăt), vehāmus, vehātis, vehānt. de même moneat, sopiat.

Optatif

Dans la langue indo-européenne primitive on ~~[illegible]~~ exprimait l'optatif en intercalant yā entre la racine ~~[illegible]~~ et la désinence personnelle. yā devenait <u>ī</u> après les radicaux terminés par a. Sanscrit (potentiel) s-yā-m (= siem = sim), bharêyam pour bhara-iy-am (<u>i</u> devient <u>iy</u> devant une voyelle). — <u>Grec</u>. yā est devenu ιη et au moyen <u>ι</u> dans les verbes en ~~μι~~ ˣ et dans les verbes contractes; <u>ι</u> a subsisté dans les autres verbes ˣ: ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ εἴην pour ἐσ-ιη-μι, διδο-ιη-ν, διδο-ι-μην, τιμῴην pour τιμαο-ιη-ν.

ˣ qui ajoutent la désinence personnelle à la racine

ˣ dont le radical était primitivement terminé par a

– φέρο-ι-μι :

– Latin. on connaît la formation de l'optatif dans les vieilles formes s-ie-m, s-ie-s, s-ie-t, s-ie-nt (contractés plus tard en sīmus, sītis, sint), vel-i-m (pour vel-ie-m), ed-i-m, ed-i-mus, du-i-m, dans le futur de la 3e conjugaison dicem pour deica-i-m, dicēs pour deica-i-s etc., dans le subjonctif de la 1re conjugaison : amem pour ama-i-m, amēs pour ama-i-s etc.



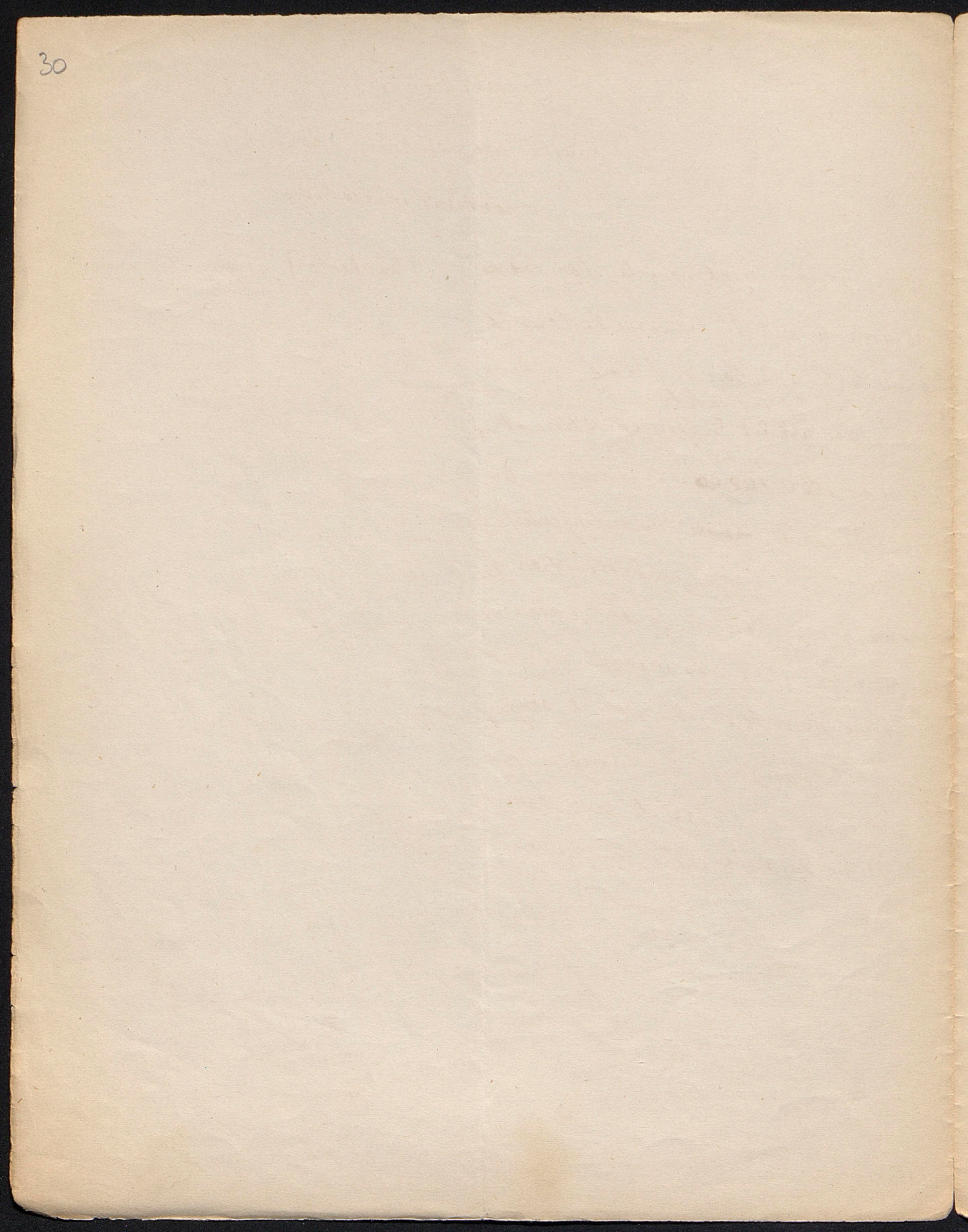
Emploi des modes

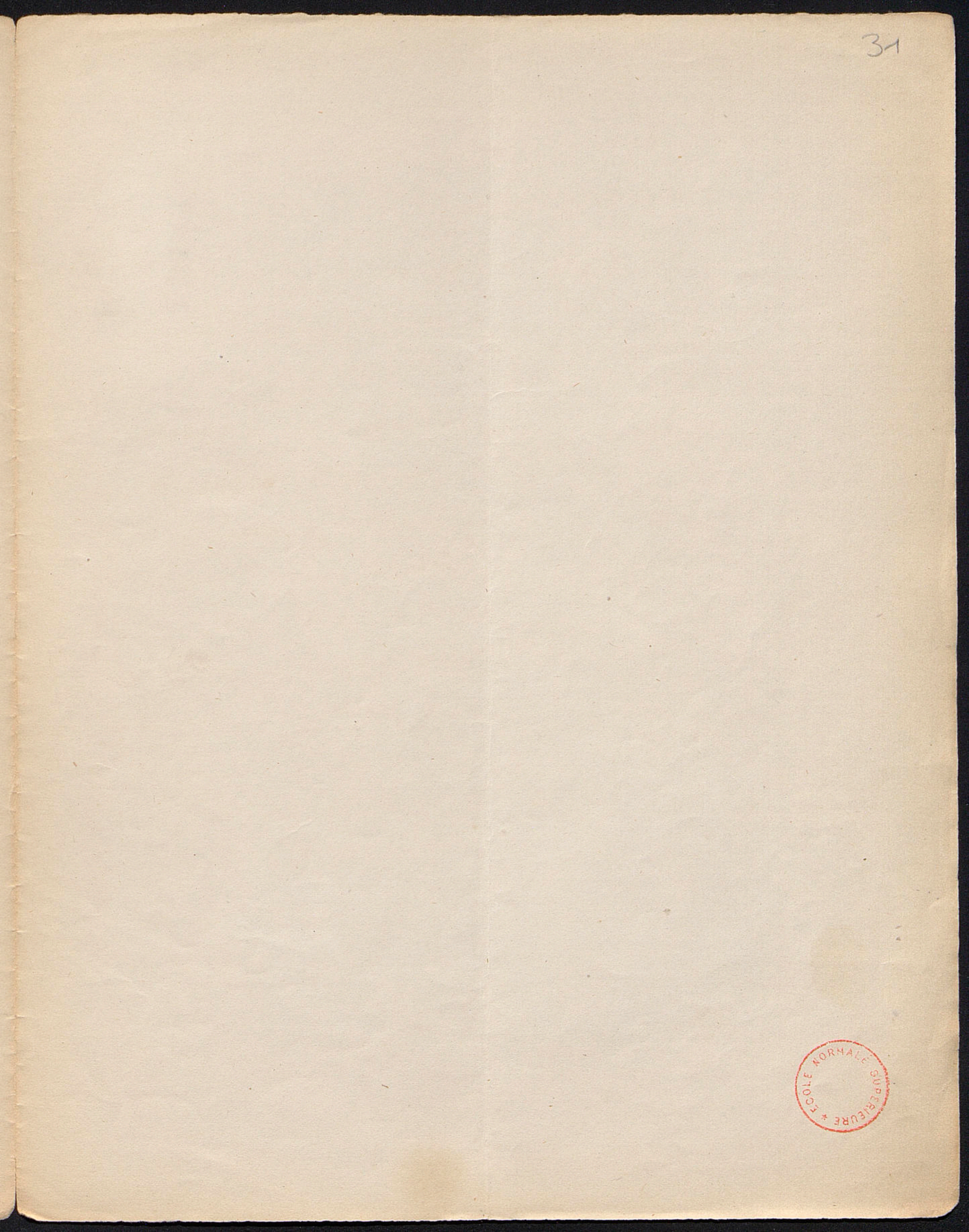
Dans les propositions indépendantes

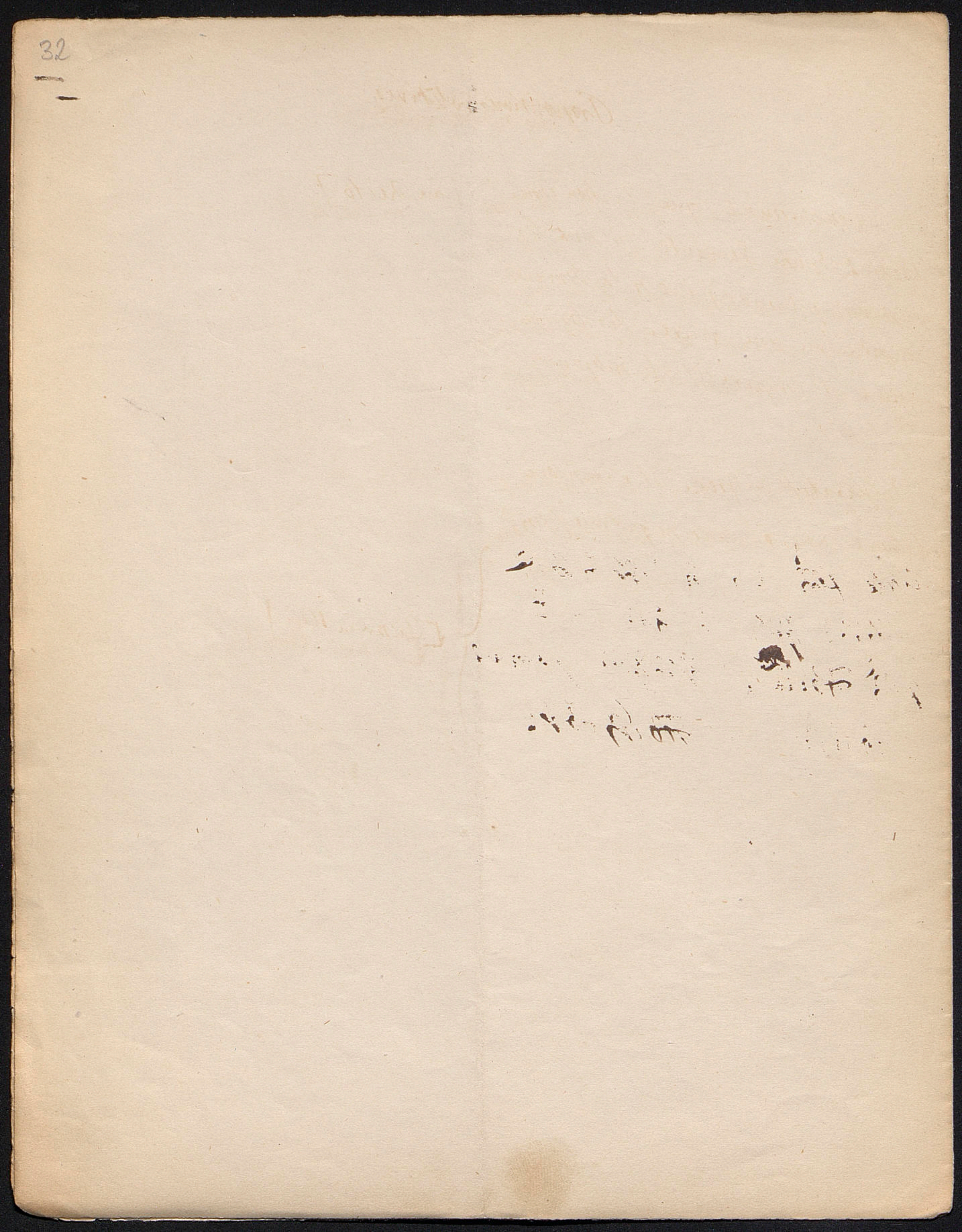
Propositions indicatives

Elles expriment que la chose énoncée [au Recto]
est indépendante de toute vue de l'esprit
et de toute affection de l'âme. Le mode
employé est l'indicatif.

~~Elle servait~~ En Grec, en latin et en
français, ~~[illegible]~~ L'indicatif sert à exprimer les
vérités de fait ~~[illegible]~~ (ou contingentes) et
les vérités nécessaires. La distinction que
la logique fait entre la contingence et
la nécessité n'est pas marquée par
la forme du verbe. Dans cette rose est rouge (vérité de fait)
et les trois angles d'un triangle sont
égaux à deux droits (vérité nécessaire),
la forme du verbe reste la même.


30


31
ECOLE NORMALE SUPERIEURE



Propositions volitives

Elles expriment que la chose énoncée est l'objet d'une demande. Ce sont les circonstances qui marquent si la demande est un ordre ou une prière. Les trois langues emploient l'impératif, le subjonctif, ou le futur.

[au Recto]

Impératif. — Grec. Il s'emploie également avec ou sans négation (μή).

Avec μή on n'emploie guères que le présent μὴ ποίει, presque jamais l'aoriste μὴ ποίησον.

[laisser en blanc]

μὴ ψεῦσον, ὦ Ζεῦ, τῆς ἐπιούσης ἐλπίδος (Aristoph. Thesmoph. 870) Hom. Il. 4, 420



34

Latin. Il ne s'emploie à la troisième personne que dans la rédaction des lois: regio imperio duo sunto iique consules appellantor (Cic. Legg. 3, 3).

Il ne s'emploie avec une négation que dans la rédaction des lois, au futur: nocturna sacrificia ne sunto (Cic. Legg. 1, 9), — et en poésie, au présent: ne saevi (Virg. En. 6, 544).

L'interdiction est souvent exprimée par noli, nolito accompagné de l'infinitif. noli putare (Cic. Brut. 33). Si insidias fieri libertati vestrae intelligetis, nolitote dubitare eam consule adjutore defendere (Cic. de lege Agr. 2, 6). —

Mich. Dr. I, 296

care ignoscas, rubum falcas

jamdudum sumite poenas Virg. Dr. 301

En. 2, 103

Quin tu Aoquelte

Français. Il s'emploie également ~~[illegible]~~ avec et sans négation.

[laisser en blanc]

~~noli, nolite suivi de l'infinitif~~

~~noli putare (Cic. Brut. 33) — si ista~~
~~dias fieri libertati vestrae intelligetis~~
~~nolitote dubitare eam consule adjutore~~
~~defendere (Cic. de leg. Agr. II, 6).~~ + ~~l'impératif ne s'emploie jamais~~ ~~il ne s'emploie pas à~~ la 3ᵉ

~~Français L'impératif s'emploie également dans les propositions affirmatives et dans les négatives comme d'un ordre ou d'une invitation.~~

Subjonctif. — ~~Grec~~ Dans les trois langues il ne s'emploie pas à toutes les personnes ni à tous les temps avec le sens de l'impératif.

~~[au verso 1 de la feuille sur le recto de laquelle il y a. Français il s'emploie également etc.]~~

+ Grec dans les propositions affirmatives le subjonctif s'emploie à la première personne du pluriel avec le sens de l'impératif et est souvent précédé de ἴθι, ἄγε, ἄγετε, φέρε. ἄγε σκοπῶμεν καθ' ἕκαστον κτλ. — on trouve assez souvent la première personne du singulier λέγε δή, ἴδω Plat. φέρε δὴ πεὶς ἐμαυτὸν ἀναλάβω ὃ λέγεις. Plat.
— Dans les propositions ~~prohibitives~~ négatives, avec μή et ses dérivés, la première personne du subjonctif ne se trouve ordinairement qu'au pluriel, la seconde et la troisième personne ne se trouvent qu'à l'aoriste μὴ δοκῶμεν.. οὐκ ἀντιτίσειν... ἃ μὴ κατέθου μὴ ἀνέλῃ (Plat.) μηδέποτε γήμῃ μηδὲ εἰς εἴρους ἔρον (Ménandre), μηδεὶς ὑπολάβῃ με βούλεσθαι λαθεῖν (Isocr.)

38

Emploi des modes personnels

dans les propositions indépendantes

Propositions volitives

1° Propositions indicatives. — quand on veut exprimer que sa pensée est une vérité de fait, ou une vérité nécessaire, on emploie l'indicatif dans les trois langues.

2° Propositions volitives — ~~pour ex-primer~~ ~~que la pensée est l'objet d'un acte de la volonté, que la chose à la pensée ou [l'ordonnance]~~ ~~est demandée soit par un ordre soit par une prière~~, les trois langues emploient soit l'impératif soit le subjonctif soit le futur. Ce sont les circonstances qui marquent si la demande est un ordre ou une prière. Cette ~~nuance~~ distinction n'est ~~marquée~~ pas marquée par la forme du verbe ~~dans la phrase~~

Elles expriment ~~que~~ que la chose exprimée ~~[illegible]~~ est l'objet ~~d'un commandement~~ ~~ou d'une prière~~ d'une demande adressée à ~~[illegible]~~ une autre personne.

Impératif. — Grec. Il s'emploie également dans les propositions affirmatives et ~~d'un ordre et d'une interdic-tion~~ dans les négatives (avec μή) — Latin. × Il s'emploie dans les propositions négatives ~~d'une interdiction~~, au futur dans la rédaction des lois : nocturna sacrificia ne sunto (Cic. de leg. 2, 9), au présent ~~dans la poésie~~ en poésie ne saevi (Virg. En. 6, 544) — l'interdiction est souvent exprimée par

× L'impératif ne s'emploie pas à la troisième personne si ce n'est dans la rédaction des lois. — en prose ordinaire il ne s'emploie pas non plus dans les propositions négatives.

~~...~~ Latin. 1° Dans la prose ordinaire, la [illegible] deuxième personne de l'impératif est remplacée par la troisième personne du subjonctif : aut bibat aut abeat (Cic. Tusc. V, 41) — 2° la seconde personne du subjonctif s'emploie avec le sens de l'impératif, dans les propositions affirmatives, quand le sujet est indéterminé, ou quand on exprime une maxime générale : injurias fortunae quas ferre nequeas defugiendo relinquas (Cic. Tusc. 5, 41), rare d'une personne déterminée Dräger I, 285 litteras des (Att. 10, 15, 4) teneas Liv. 6, 12, 41, ... 26, 50 — Mdr. 385 — 3° dans la prose ordinaire ~~le subjonctif~~ l'impératif est toujours remplacé par le subjonctif, si la proposition est négative. À la troisième personne le subjonctif est ordinairement au présent et qqfois au parfait : Nur telum ne habeat. Respublicam, neque quemquam ex aliorum calamitate metus aperit (Sall. Jug. 85) — Mdr. 386 — à la seconde personne, ~~à la voix active~~, il est ordinairement employé au parfait : hoc ne feceris (Cic. Div. II, 61) misericordia commotus ne sis (Cic. pro Mur. 31) illum jocum ne sis aspernatus (Cic. ad Q. fr. 2, 12). — Dr. I, 286; Mdr. Rem. 1 386 — le présent, quand la personne est indéterminée (isto bono utare cum adsit, cum absit, ne requiras Cic. de Sen. 10.) l'emploi de ces déponents est rare (Dr. I, 286) [illegible]

— Français. Ne s'emploie qu'à la troisième personne et de plus il est précédé de que : qu'il vienne, qu'il aille

40

en haut de la page [ ]

Futur. × Grec à la seconde personne, × formule adoucie de l'impératif.

ξένον ἀδικήσεις μηδέποτε καιρὸν λαβών (Ménandre); le tour est plus vif dans l'interrogation avec οὐ. οὐκ ἀποκτενεῖτε; οὐκ ἐπὶ τὴν οἰκίαν βαδιεῖσθε, οὐχὶ συλλήψεσθε; (Démosth.) — au lieu de dire οὐ πόψεις καὶ μὴ διατρίψεις on dit souvent οὐ μὴ διατρίψεις; × en sous-entendant ἀλλὰ πόψεις

ne cesseras-tu pas de tarder!
× = ~~[illegible]~~
οὐ μὴ λαλήσεις ἀλλ' ἀκολουθήσεις ἐμοί; (Aristoph.)
[ ] μὴ forme avec le verbe une idée négative.

— *Latin.* à la seconde personne. si quid acciderit novi, facies ut sciam (Cic. ad Famil. 14, 8)

[laisser en blanc]

— *Français.* à la seconde personne: tu ne tueras point. [ ]
— avec un tour plus vif: et vous ne le tuerez pas?

Dans les exemples hic apud 7 Madv. 385 Anm.
nos hodie cenes Plaut. Mostellaria 5,2,8
mil. gl. 3,1,210 Trin. 2,2,7. 4. 7,17

litteras des (Att. 10,15,4. Mai Dräger I, 285

ad Q. Axium velim
gratias quod studiosus est; si
quemquam nactus eris qui per
ferat, litteras des, ante quam
discedimus. cf. Baiter LXXIX. C. F. W.
Müller coniect. Tull. 10

scribas igitur si quid erit
certius Att. 12,37,4 (mi Attice,
C. F. W. Müller coni. Tull. 12
Tulli. cf. Baiter XCI)

Liv. 6,12 10. Tu, T. Quincti
equitem intentus ad omnium ini-
tium motus certaminis teneas

Liv. 26,50,7 amicum populo
Romano esse, et si me virum bo-
num credis esse … scias multos
nostri similes in civitate romana
esse.

Liv. 22,53,11 tum me, Iuppiter
optime maxime domum familiam-
que meam pessimo leto afficias.
Virg. 8,78 adsis o tantum et
propius tua numina firmes. cf



42

2, 6g1 da dedurde angulum, rate,

atque haec omnia firma

43

Emploi des modes

Dans les propositions indépendantes

Propositions optatives

Elles expriment que la chose [au Recto]

~~[illegible]~~ énoncée est l'objet d'un souhait.

Grec. Il emploie en ce sens l'optatif même quand le désir n'est pas vif et sans que le tour soit exclamatif. δύσμορφος εἴην μᾶλλον (j'aimerais mieux être laid) ἢ καλὸς κακός Eurip. — ἔρδοι τις ἣν ἕκαστος εἰδείη τέχνην Arist. (Il est à souhaiter que chacun fasse son métier) ἀληθείας ὁ γενήσεσθαι μέλλων μακάριος ἐξ ἀρχῆς εὐθὺς μέτοχος εἴη (il est désirable que...) μή μοι γένοιθ' ἃ βούλομ', ἀλλ' ἃ συμφέρει (Ménandre. Je ne souhaite pas ce que je désire, mais ce qui m'est utile) ὁ αἰχμὴν μὴ προπετὴς πεφύκοι εἶναι Xénoph. Cyr. 1,8. (Il est désirable qu'il n'ait pas le cou en avant) μηδενὶ ἐπιβουλεύσαιμι (je désire ne tendre de piège à personne) ˣˣ — ὀναίμην τε [illegible] (je connus à [illegible]) — Il se construit exclamativement ὄλοιντο ἅπαντες οἱ τοῖς ἀδικοῦσι. Plat. avec εἴθε.



[laisser en blanc]

Madv. 351

Latin. Le subjonctif présent (seconde personne du singulier) valeant cives mei, sint incolumes, sint beati (Cic. pro Mil. 34) ne vivam si tibi concedo ut ejus rei cupidior sis quam ego sum (Cic. ad Fam. VII, 23) — on fortifie l'expression par la particule utinam, utinam ne, o si vivas et augustis hujus gaudia longa feras Juv. VIII, 46.

Tu mihi de Tulliola mea persuadeas Att. 6, 9, 6 (Cursiniis ... Baiter Wesenberg)

~~domum nostram quoad poteris invisas. ... aliquid ... quid scis. Att. 4, 6, 4~~

scribas igitur si quid erit Att. 12, 37, 4 (scribes Orelli. Baiter XCI)

[laisser en blanc] Tum me, Juppiter optime maxime, domum familiamque meam pessimo leto afficias Liv. 22, 53, 11.

Français. le subjonctif présent souvent suivi du sujet et ordinairement à la troisième personne : périsse le Troyen auteur de nos alarmes.* — à la première et à la seconde personne dans le verbe pouvoir : puissé-je puisses-tu. — on emploie si et l'imparfait ou le plus-que-parfait : s'il venait ! s'il pouvait ! — l'imparfait du subj. avec plaire : plût à Dieu qu'il le fît !

* les Dieux daignent surtout prendre soin de vos jours ! Rac. Iph. II, 2

p. 20

~~Dans les exclamations le pronom il précédé de que s'emploie avec une valeur négative : moi, que j'en exprimasse de noirceur d'innocence !~~

Emploi des modes

dans les propositions indépendantes

Propositions délibératives

Ce sont des propositions interrogatives qui expriment l'incertitude sur ce que l'on doit faire [au Recto]

Grec – le subjonctif[×] φῶμεν οὕτως ἢ μὴ φῶμεν; Plat. ποῖ φύγωμεν; Aesch. τάλαντον ᾖ προίξ· μὴ λάβω;[×] Ménandre – l'optatif avec ἄν. ποῖ δῆτ' ἂν τραποίμην; ποῖ τις ἂν τράποιτο; Aristoph. – le futur. ποῖ τις τρέψεται Aristoph.

× ordinairement à la première personne

× le dois-je ou pas le prendre? εἴπω ἢ μή;

~~Latin~~

[laisser en blanc]

Madvig. 353 (traduction fautive) devrait (sollte) au lieu de devait

<u>Latin</u>. Le présent du subjonctif, quand il s'agit d'un fait présent: quid hoc homine faciatis*? aut ad quam spem tam importunum animal reservetis? (Cic. Verr. 4, 16) — l'imparfait du subjonctif, quand il s'agit d'un fait passé: haec quum viderem, quid agerem*, judices? contenderem privatus armis contra tribunum plebis? (Cic. pro Sestio 19) — en général la réponse à ces interrogations doit être négative. quid enumerem artium multitudinem, sine quibus vita omnino nulla esse potuit? (Cic. offic. 2, 4. = non enumerabo)

* (= que devons-nous faire?)

* (= que devais-je faire?)

[laisser en blanc]

<u>Français</u>. Ces propositions se construisent souvent à l'infinitif, quand elles sont précédées d'un pronom interrogatif. que faire? que dire? — on emploie également le verbe circonstanciel <u>devoir</u>: Grands dieux à son malheur dois-je la préparer! Rac. Iphig. II, 2.



(2§)

Emploi des modes

dans les propositions indépendantes

Propositions problématiques ~~hypothétiques~~

[au Recto] [laisser en blanc] p. 23

Elles expriment que la chose ~~&~~ énoncée ~~la qualité exprimée~~ est considérée comme possible :

Grec l'optatif avec ἄν. L'aoriste ainsi employé n'a pas le sens du passé, mais il a les autres significations du temps à l'indicatif. πολλὰς ἂν εὕροις μηχανάς· γυνὴ γὰρ εἶ Eurip. (tu peux trouver) πάντες ἂν ὁμολογήσαιτε (vous reconnaîtriez sans doute tous ~~à reconnaître~~) ὁμόνοιαν μέγιστον ἀγαθὸν εἶναι τῇ πόλει Lys. οἱ κακοὶ οὔποτ' εὖ πράξειαν ἄν (n'ont pas chance de n'être jamais ~~être jamais heureuse~~) Eurip. λιπὼν δ' ἂν οὐδὲν ἀχθοίμην βίον (je ne serais pas affligé de quitter) — ποῦ δῆτ' ἂν εἶεν οἱ ξένοι; Soph. (où peuvent être les étrangers) — πῶς ἂν οὖν φρονήσαντες ταῦτα καλῶς ἔχειν ἡγήσαιντο; Plat. (en peuvent arriver à penser) —

le futur πρὸς ταῦτα πράξεις οἷον ἂν θέλῃς. Soph.

~~Subjonctif~~

[laisser en blanc]

Latin le subjonctif, mais dans un petit nombre de constructions.

avec une condition exprimée ou sous-entendue on emploie le subjonctif — Mdv. 347 c — Mdv. 350

magnitudo animi, remota a communitate conjunctioneque humana, feritas sit (= serait) quaedam et immanitas (Cic. off. 1, 44).

— le subjonctif avec un sujet indéterminé. credat, dicat, dixerit aliquis. credas, putes. — quis eum diligat (= saurait chérir, chérirait) quem metuat? — quis neget cum illo actum esse praeclare? (Cic. Lal. 3)

— forsitan s'emploie presque toujours avec le subjonctif concedo; forsitan aliquis aliquando ejusmodi quippiam fecerit (Cic. Verr. II, 32) — + propositions interrogatives exprimant le blâme et l'étonnement: in urbe nostra habitatum migres (Ter. Hecyre 4, 2, 17) — ego te videre noluerim? (Cic. ad Q. Fr. 1, 3) o magni animi virum! iste vultum regis periculo commoveretur! vultum mutaret! indicem tantae rei sollicitus audiret! Curt. 6, 33.

(qui videt urbem ~~qui~~ captam dixerit non pas qui le ~~di~~ verrait mais qui l'eût vue.) la seconde traduction est la seule dans Mdv. würde gesagt haben

Nunc jubet inepti curam dimittere belli... Non sinat hoc Ajax, delendaque Pergama poscat, quodque potest pugnet? Cur non remoratur Atrides Ov. M. 13, 219.

[laissé en blanc]

Français le conditionnel dans toutes les constructions où le latin emploie le subjonctif. — le subjonctif [illegible] que dans les exclamations : moi, que j'on opprime et voir ravir l'innocence !



Emploi des modes

dans les propositions indépendantes

Propositions ~~[illegible]~~ dubitatives

~~[illegible]~~ [en haut de la page] p. 25

Dans ~~[illegible]~~ certains cas elles expriment ~~[illegible]~~ comme possible une chose que celui qui parle tient pour réelle : c'est une formule adoucie de l'affirmation.

[laisser en blanc]

Grec. l'optatif avec ἄν. très fréquent en ce sens.[x] οὐκ ἂν ἀπέλθοιμι, ἀλλὰ κόψω τὴν θύραν Aristoph. εἴ πως ἔτι μὲν ἂν ἐπιτήδευμα καλῶς ἐπιτηδεύοι, πολλὰ δ' οὔ. Plat.

[x] et s'emploie avec toutes sortes de verbes.

[laisser en blanc]

μή ou ὅπως μή avec le subj. (s. ent. ὅρα, σκόπει)
μὴ ἀγροικότερον ᾖ τὸ ἀληθὲς εἰπεῖν Plat.
— μὴ καθαρῷ καθαροῦ ἐφάπτεσθαι μὴ οὐ θεμιτὸν ᾖ. Plat.

[laisser en blanc]

Ms. fr. 3506

<u>Latin</u> le subjonctif ordinairement à la première personne du singulier et à l'actif le parfait. haud facile dixerim. nec sine ulla dubitatione confirmaverim (Cic. Brut. 6) at non historia cesserim Graecis; nec opponere Thucydidi Sallustium verear (Quint. X, 1, 101) – velim, nolim, ausim, surtout et dixerim, narraverim, contulerim, obtinuerim

– le subjonctif s'emploie ainsi le plus souvent avec les verbes qui se rapportent directement ou indirectement ~~affirmer, penser, vouloir~~ à l'affirmation, à la pensée, à la volonté.

[laisser en blanc]

<u>Français</u>. le conditionnel s'em-ploie avec les mêmes verbes qu'en latin. [~~[illegible]~~]

— le futur passé dans l'expression d'une conjecture — il aura fait un faux pas — ~~[illegible]~~ vous aurez mal pris vos mesures.

— le subjonctif dans la relation : je ne sache personne qu'on puisse lui comparer. (Acad.)



Emploi des modes

dans les propositions indépendantes

Propositions concessives

Elles expriment ce qu'on accorde [au Recto] ou qu'on suppose comme vrai ce qu'on n'admet pas ou ce qui n'est que possible.

Grec. L'indicatif avec καὶ δή = j'admets, je vous accorde que – καὶ δὴ τεθνᾶσι· τίς με δέξεται πόλις; Eurip. ποιῶ ὑμᾶς ἥκειν εἰς φάος. καὶ δὴ καὶ ἀποβαίνομεν· γνώσεσθε δήπου ὅτι οὐκ ἐν τῇ Ἑλλάδι ἐστὲ Luc.

– l'indicatif dans une proposition interrogative× ἀδικεῖ τις ἑκών; ὀργὴ = supposons que καὶ τιμωρία κατὰ τούτου. ἐξήμαρτέ τις ἄκων; συγγνώμη ἀντὶ τῆς τιμωρίας τούτῳ. Dém. – l'impératif = j'accorde que (admettons). ἐθέλω σοι συγχωρῆσαι, καὶ ἔστω οὕτως Plat. – = supposons que προσειπάτω τινὰ φιλικῶς ὅ τε ἄρχων καὶ ὁ ἰδιώτης· ἐν τούτῳ τὴν ποτέρου πρόσρησιν μᾶλλον εὐφραίνειν τὸν ἀκούσαντα νομίζεις; Xénoph.



60

[laisser en blanc]

Latin. vendat aedes vir bonus propter aliqua vitia, quae ceteri ignorent; ... quaero, si haec emptoribus non dixerit, num injuste fecerit (Cic. de off. 3, 13). malus civis, improbus consul, seditiosus homo Carbo fuit. fuerit aliis; tibi quando esse coepit? (Cic. Verr. 2, 13). ne sint in senectute vires (Cic. de senect. 11) — l'impératif: tolle hanc opinionem, luctum sustuleris (Cic. Tuscul. 1, 13)

~~[illegible]~~ Madv. 352

[laisser en blanc]

Français – l'indicatif, présent ~~[illegible]~~ [~~[illegible]~~]

le subjonctif précédé de que ; ou seul (soit, le croie qui voudra), et l'impératif



Emploi des modes

dans les propositions indépendantes

Propositions désidératives

[au Recto]

Les propositions désidératives indépendantes ~~[illegible]~~ expriment qu'une chose ~~[illegible]~~ juste, convenable, bonne etc., ou souhaitée, ou possible, ~~[illegible]~~ ne se rencontre pas dans la réalité.

[laisser en blanc]

Le français ne marque pas cette distinction. Il donne aux propositions désidératives la même forme qu'aux hypothétiques. Le sens seul fait la distinction.

~~[illegible]~~

1° Grec ~~[illegible]~~ on emploie l'imparfait.

~~[illegible] (προσῆκε) ἔδει τὴν μένουσαν [illegible] [illegible] ἀρχὴν γίγνεσθαι [illegible].~~ ἐχρῆν (ἔδει, προσῆκε) μὲν εἶναι τὸ καλὸν εὐγενέστατον Mén.

~~εἰ πάνθ' ἃ προσῆκε πράττοντων ἡμῶν κακῶς εἶχε τὰ πράγματα, οὐδ' ἂν ἐλπὶς ἦν αὐτὰ βελτίω γενέσθαι Dém.~~ εἰκὸς ἦν ὑμᾶς μὴ μαλακῶς, ὥσπερ νῦν, ξυμμαχεῖν Thuc. αἰσχρὸν ἦν τὰ μὲν ἐμὰ διαπεπρᾶχθαι, τὰ δ' ἐκείνων περιιδεῖν ἐμὲ κακῶς ἔχοντα Lys.

[laisser en blanc]

L'imparfait de l'indicatif s'emploie

Latin ~~l'indicatif de l'imparfait~~ [illegible]

Mdv. 348 c rem. Draeger I, 271

~~pour~~ de ce qui s'applique au présent l'imparfait de l'ind. et le plus-que-parfait de l'indicatif de ~~l'indicatif parfait~~ ~~pour~~ ce qui s'applique au passé: perturbationes animorum poteram morbos appellare; sed non conveniret ad omnia (Cic. de Fin. 3, 10) — ne ad rem publicam quidem accedunt nisi coacti; aequius autem erat id voluntate fieri (off. 1, 9). — oculorum fallacissimo sensu Chaldaei judicant ea, quae ratione atque animo videre debebant (Cic. de div. 2, 43). — aut non suscipi bellum oportuit, aut geri pro dignitate populi Romani oportet (Liv. 5, 4). — illud potius praecipiendum fuit, ut diligentiam adhiberemus in amicitiis comparandis (Cic. de amic. 17) — quanto melius fuerat promissum patris non esse servatum (off. 3, 25) — longum est (il serait long) — on emploie l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif de ce qui aurait dû être fait par opposition à une autre chose qui a été faite: Curio causam Transpadanorum aequam esse

hic tamen hanc mecum poteras requiescere noctem

poteram, as Tusc. 3, 4, 7. Fam. 1, 7, 7. Virg. B. 1, 79
Ovid. M. 1, 679 hoc poteras mecum considere saxo.

potuit Cic. Verr. I, § 33. § 11 pro Balbo § 8. 18. Phil. 3 § 7. Virg. A. 4, 600 non potui abreptum divellere corpus?

potuerat Cic. div. 2 § 133

Mdv. 351 b rem. 4

Priscien 18, 98 (Keil II, 252, 4)

Illud quoque sciendum
quod quotiens paenitere nos
rei non factae demonstrare vo-
lumus, subiunctivo utimur
ut Virgilius in ~~III~~ IV (604)
Aeneidos : faces in castra
tulissem implessemque foros
flammis natumque patremque
extinxem, memet super ipsa
dedissem.



dicebat: semper autem addebat: vincat utilitas reipublicae. Potius diceret* non esse aequum quia non esset utilis reipublicae (Cic. off. 3, 22) (il devrait dire)
saltem aliquid de pondere detraxisset (Fin. 4, 20) (il aurait dû ôter)
Frumentum ne emisses (Verr. 3, 84)

~~Français. le conditionnel. il faudrait~~ ~~[illegible]~~
~~il aurait bon, juste, honteux etc. — il devrait~~
— il faudrait. — il aurait bon. — il aurait eu fallu. — on trouve le passé de pouvoir employé ~~[illegible]~~ comme celui de posse: vous doutez j'ai pu laisser vieillir l'ambition dans les honneurs obscurs de quelque légion (Rac. Brit. I, 2). [laisser en blanc]

at tu dictis, Albane, maneres V. A. 8, 643. quid tibi cum pelago? terra contenta fuisses Ov. am 2, 8, 49 quod petisti, nepos, tuo, Romane, petisses Pr. 4, 6, 37

2° Grec. l'imparfait s'emploie du présent, l'aoriste indicatif du passé, avec εἴθε.
Propositions optatives [~~[illegible]~~ en haut de la page]

εἴθ' ἦσθα δυνατὸς δρᾶν ὅσον προθυμεῖ Eurip. εἴθ' εὕρομεν σ' Ἄδμητε μὴ λυπούμενον Eurip.

[laisser en blanc]

~~[illegible]~~

Latin. l'imparfait du subjonctif pour le présent, le plus que parfait du subjonctif pour le passé, avec utinam. utinam ego tertius vobis amicus adscriberer (Cic. Tusc. V, 22) utinam ne Phormioni id suadere in mentem incidisset (Ter. Phorm. 2, 1, 1).

Mdv. 351 b rem. 1

Français. Plût à Dieu qu'il le voulût!
~~Français Plût à Dieu que~~ ..
qu'il l'eût fait!

~~[laisser en blanc]~~
~~[au verso]~~ [laisser en blanc]

68

3° Grec. L'indicatif de l'imparf. fait et celui de l'aoriste avec ἄν. [pour qqchose de présent]

ἡδέως ἂν Καλλικλεῖ τούτῳ ἔτι διελεγόμην Plat. ~~τῆς ...~~ — quand une proposition interrogative affirme le contraire de l'idée exprimée par le verbe à l'indicatif : πῶς οὐκ ἐνδέχεται..; Xén. πῶς οὐκ εἴσομαι (Χάρων); Plat. Σωκράτης πῶς ἐὼν θεοὺς πῶς οὐκ εἶναι θεοὺς ἐνόμιζεν; Xén. *

~~[illegible]~~

× pour qqchose de passé

τῶν πολλῶν ὅπως ἥδιον ἂν πολέμου ἐργασίμων εἶναι Xén.

Ἐπιστευόμην ὑπὸ Λακεδαιμονίων· οὐ γὰρ ἄν με ἔπεμπον πρὸς ὑμᾶς (Xén.) car autrement..

× quand ~~une action~~ un fait ~~serait arrivé~~ infailliblement

Latin. L'imparfait du subjonctif s'emploie de qqchose de présent, le plus-que-parfait du subj. de qqchose de passé. neque agricultura neque frugum fructuumque reliquorum perceptio et conservatio sine hominum opera ulla esse potuisset (Cic. off. 2, 3) — vellem adesse posset Panaetius (Cic. Tusc. 1, 33) de même nollem, mallem.× — canes venaticos diceres (on eût dit) (Cic. Verr. de signis) cerneres (on aurait vu) (en parlant d'un fait passé)

~~[illegible]~~

Mdv. 347 c ~~340 b~~

Il y a toujours une idée de condition sous-entendue ou exprimée. Rosc. Am. 18, 50 pro Caelio 22, 54. pro Sestio 38, 83. pro Flaccio 37, 90. Mil. 10, 29. 24, 64.

Mdv. 350 b rem. 1 — Drag. I 492. 275

vellem idem facere

× ~~[illegible]~~ en parlant d'un fait actuel Cic. Tusc. 1, 34, 84

pro Mil. Mil. 28, 76.

oportuit, deberet, Or.

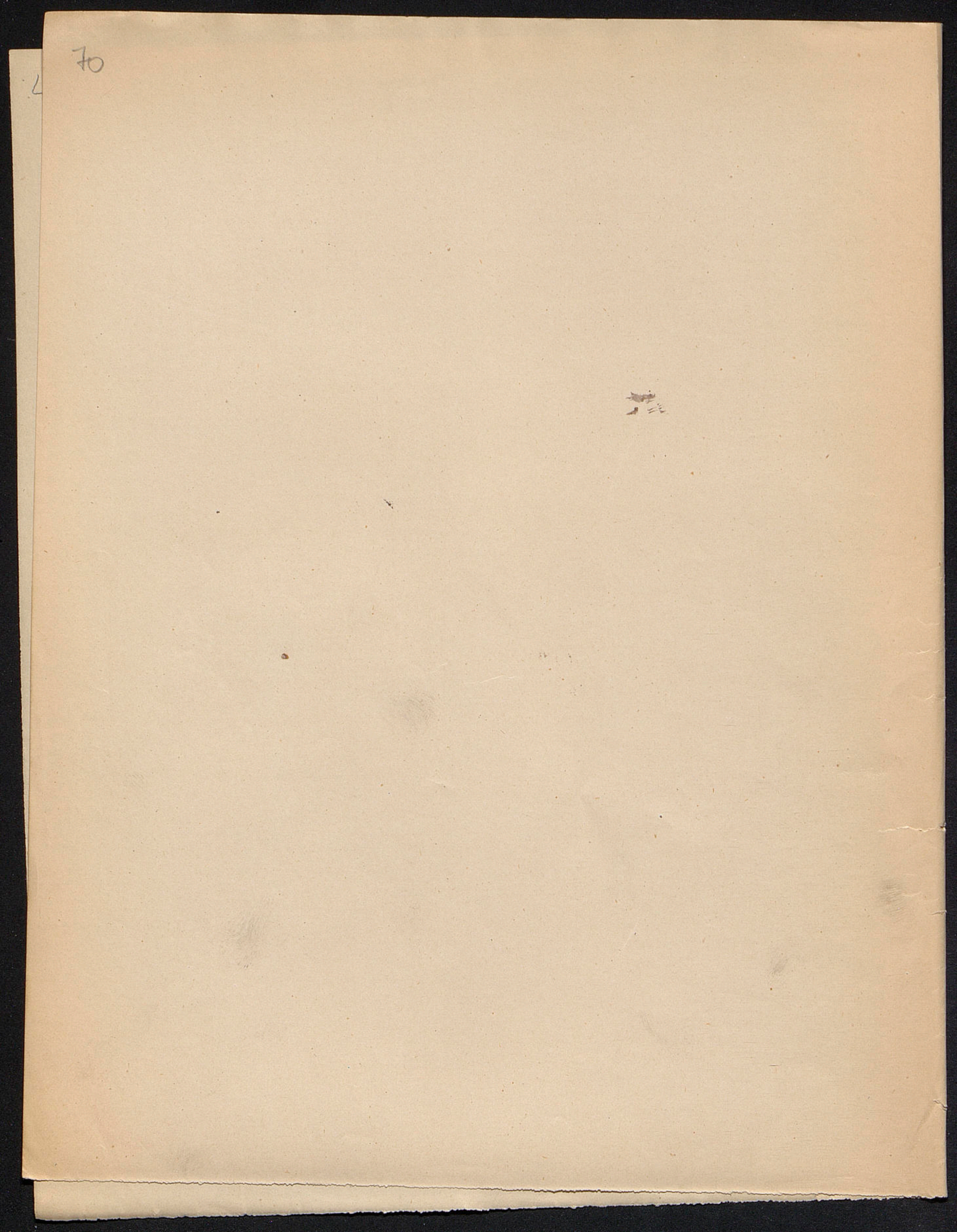
debuisset am. 3, 6, 23

Français le conditionnel × cf. ~~[illegible]~~ ~~[en Brute]~~

~~le plusque-parfait du subjonctif.~~

~~je voudrais — je voulais il aurait voulu — la cour de Claudius en esclaves fertile pour deux que l'on cherchait en eût produit mille. Brit. I, 2.~~

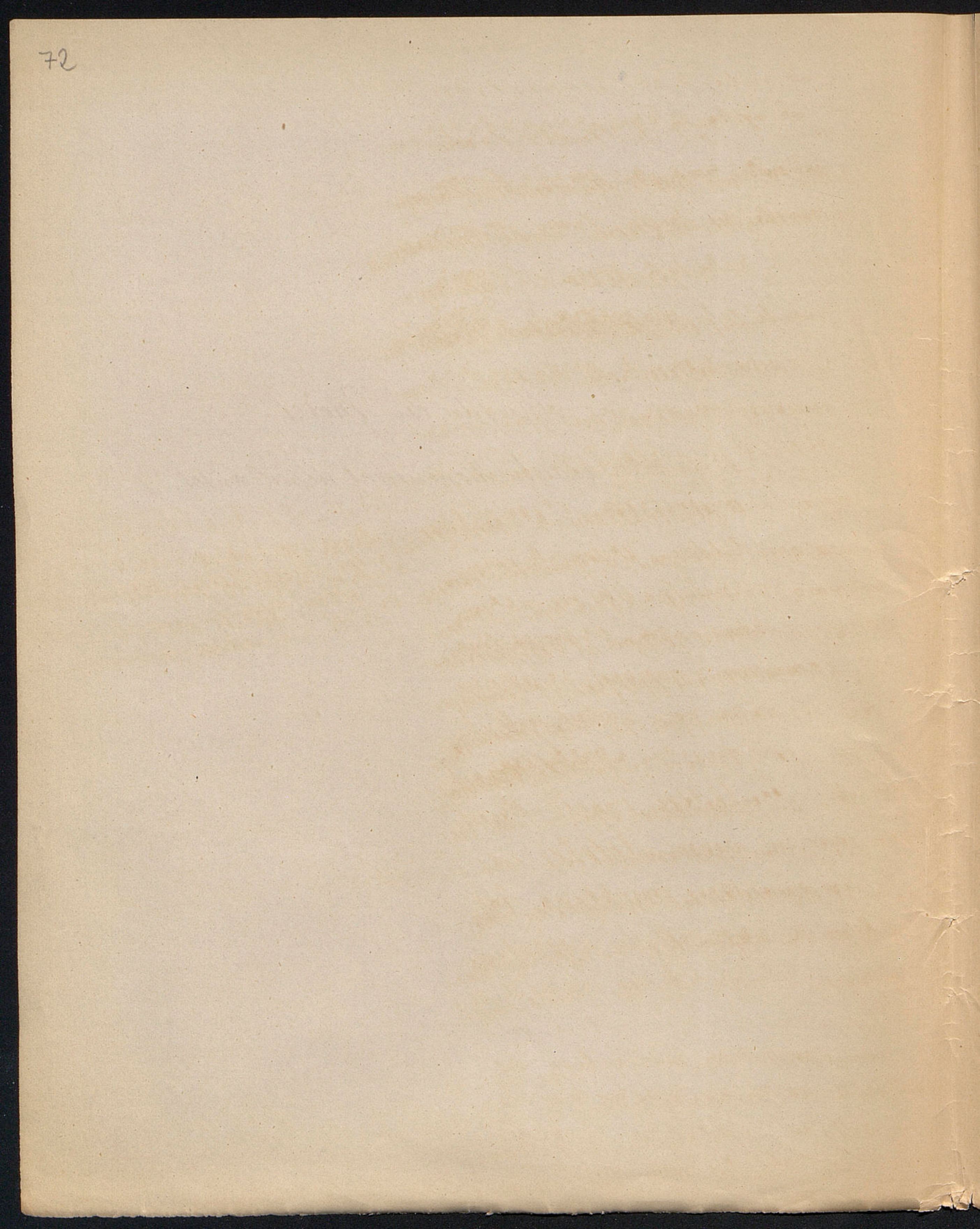
~~Il se fût fait un grand carnage d'armes de ... la Fonte~~ Lafe XII, 2.


70

B.— Emploi des Modes

dans les propositions dépendantes.





1 modes des propositions dependantes.

Le verbe d'une proposition dépendante peut être sous la forme personnelle ou sous la forme impersonnelle. Quand le verbe est sous la forme personnelle, ~~la proposition~~ la ~~[illegible]~~ dépendance de la proposition est marquée par une conjonction ou un pronom relatif; et la proposition est, suivant la nature du rapport qui unit la pensée qu'elle énonce avec celle qui est énoncée par la proposition principale ~~le [illegible] de la conjonction~~, 1° complétive, quand elle est l'objet direct de l'action signifiée par le verbe de la proposition principale. je veux qu'il vienne. 2° causale: parce que, puisque; 3° finale: afin que; 4° consécutive: tellement... que. 5° suppositive: si. 6° concessive: quoique; 7° comparative: de même que. 8° temporelle: lorsque, quand, après que etc. ~~[illegible]~~ enfin elle est 9° relative, quand elle est unie par un pronom relatif. 10° au style indirect, quand elle n'exprime pas la pensée de celui qui parle.

~~Les propositions complétives font fonction de substantif, les propositions relatives, d'adjectif, les autres, d'adverbe.~~

La proposition infinitive est construite comme un substantif, la proposition participe comme un adjectif. Les deux formes

du verbe marquent ces deux
sortes de dépendance,

Emploi des modes personnels

dans les propositions dépendantes

Propositions complétives

Elles expriment que la chose énoncée est l'objet direct de l'action signifiée par le verbe de la proposition principale.

Grec. conjonctions ὅτι, ὡς, εἰ, et tous les pronoms interrogatifs adjectifs ou adverbiaux — le mode est le même que si la proposition était indépendante, excepté au style indirect.+ — ἐννοήσας ὁποῖόν τινα σε ποιεῖ ἡ σωφροσύνη παροῦσα ἢ ποία τις οὖσα τοιοῦτον ἀπεργάζοιτο ἂν εἰπὲ τί σοι φαίνεται εἶναι (Plat.) — φρόντιζε ὅπως μηδὲν ἀνάξιον τῆς βασιλείας ποιήσεις. Isocr. (le futur ainsi employé avec ὅπως, ὅπῃ, τρόπῳ après les verbes qui signifient pourvoir à, s'occuper de) — δείσας μὴ οὐ πρῶτος παραδέξαιμι παρέχεται πάντας κτλ. — κίνδυνός ἐστι μὴ οἱ Ἕλληνες συνῶσι. κτλ. — dans ὅρα μὴ παίζων ἔλεγεν Plat. μὴ = num.

[au Recto]

Alle Sätze bezeichnen den Gegenstand eines Verbums désignent l'objet d'un verbe = complément direct

Le subjonctif délibératif subsiste: ἀπορῶ τίνος πρῶτον μνησθῶ — se change parfois en optatif au style indirect

+ et avec μή après les prop. princip. qui signifient crainte danger, inquiétude.

— ἀπορῶ τίνος πρῶτον μνησθῶ (subjonctif délibératif).

et aussi souvent ὅπως μή après les verbes qui signifient craindre δέδοικα ὅπως μὴ πείσομαι

76

Latin. conjonctions ut, ne, ut ne, ut non, quin, quominus, an, num, ne Mdv. 372-376 et les pronoms interrogatifs. Toujours le subjonctif. – ~~dans~~ quod = que ne se trouve pas dans les bons auteurs, dans Virgile (En. 9. 288 ss) inque salutatam linquo (non est tua testis dextera), quod nequeam lacrimas perferre parentis, la ponctuation vulgaire (linquo; non – dextera, quod..) est vicieuse.

Mdv. 372-376 ~~376~~ les moyens qui désignent l'objet d'un verbe (~~[illegible]~~) objectsätze ~~[illegible]~~

Madvig opuscula II 232
Dräger II, 220. 223
Plaute Asin. 1, 3, 37 equidem scio iam filius quod amet meus ~~[illegible]~~
Martial 11, 64 hoc scio quod scribit nulla puella tibi)
transporter deux propositions substantives (dans le substantif

à remarquer: [laisser en blanc]
non satis ~~constabat~~ quid agerent (ce qu'ils devaient faire) Caes. de b. G. 3, 14 .. statuatis utrum nos ~~rumpere~~ miseri lugeamus (nous devons ~~[illegible]~~ dans le deuil..) an recreemur (nous devons être relevés) [illegible]

Mdv. 356 Dräg. II, 433

Dans Plaute et Térence l'interrogation indirecte est parfois à l'indicatif si nunc memorare velim, quam fideli animo et benigno in illam fui, vere possum (Ter. Hec. 3, 1, 21), rarement dans Virgile (En. 9, 269, vidisti, quo Turnus equo quibus ibat in armis) et Horace, jamais en prose.

78

3/

quod = l'accusatif ~~avec~~ avec l'infinitif

Plaute Asinaria 1, 3, 37 equidem scio iam filius quod amet meus

Caton (Pline h. n. 29, 14) quod bonum sit illorum litteras inspicere, non perdiscere vincam

belli Hispaniense 36 renuntiaverunt quod Pompeium in potestatem haberent

Virg. 9, 289[x] inque salutatam linquo (nox et tua testis dextera) quod nequeam lacrimas perferre parentis

[x] hanc ego nunc ignaram huius quodcunque pericli est

Martial 11, 64 nescio tam multis quid scribas, Fauste, puellis; hoc scio quod scribit nulla puella tibi.

Depuis le milieu du ~~sec~~ 2d siècle

Madvig opusc. II, 232

Dräger 223

quid (dans les romans), quei, ched, che (Ital.), quez, que (Provençal) se rapportent à quid, non à quod qui aurait donné co. Si quis alicui imputaverit quid perjuraverit (loi salique) Diez III, 322



Apulée met. 10, 7 [illegible] inopiat
quod te vocant pertinere
mor 86, 1 immemor 14, 6 —
scriptores hist. Augustae dicere
adserere, reclamare, jurare, credere
persuadere audire, videre, com-
perire, cognoscere, scire, ignorare
putare, credere, suspicari, sperare.
intelligere, probare, fingere
constat, certum, ignarus, sermo
jusjurandum, mentio, rumor,
fama, fabula, tabella. En
général le subjonctif; 6 fois
l'indicatif par ex. Spero
quod mihi gratias agetis?
Rebelli triginta tyr. 2
fréquent chez les Pères de
l'Église.
Cicéron emploie avec
l'indicatif dicimus quod apocopa
facta est
quia dans les Pères sort quia à cause du Grec ὅτι (Rönsch 402)
mortis est fabricatrix voluptas
Lactant. 6, 22, 3 99 fois quoniam Lact. 4, 18, 22

interrogation indirecte   Dräg. II, 433

Chez les anciens auteurs l'indicatif ~~est ordinaire~~ s'emploie

1° quand on réclame une réponse (au fond l'interrogation indirecte), par dic mihi, dic Plaute Bacch. 558 dic, quis est loquere, responde.

quid facit nunc responde Rudens 1155

narra, memora, indica etc

— par rogo, interroga, volo scire, dici volo, fac sciam, me certum

2° quand on exprime un mouvement ‡

‡ audin, viden : audin tu ut delirament a loquitur Men. 920, viden ut astat furcifer Most. 1172 sein quod impurum vide, quantum valet Ter. Phorm. 986.

2° on tournait ~~plutôt~~ souvent par le relatif nunc eum ut faciat illo quae Amphitr. 1125 dic hoc negoti quomodo actumst Trin. 580

80

non potest dici quam indignum facinus fecisti. Most 459 video quam ~~non~~ agis Men. 685.

nescio qui fecit, commune plus saud = nescio quae est melius intus. Merc. 684 mali nescio quid nuntiat 122 = nuntiat aliquid mali nescio quid sit

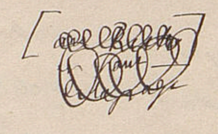
Charisius (202 P. Keil 227,21) ~~Diomede~~

fere semper praeposito finitivo verbo parti orationis conjunctivae subiungitur species relativa velut nescio quid dixerit, nescio quid fecerit, nescio quae venerit, nescio cur dixerit, et altera similiter

Diomede (389 P. Keil 395,14) Relativa species verbi dicta videtur cum ad eum sermonem sequentia referuntur quo dependet sequens. hanc speciem in consuetudine parum multi observant imperitia lapsi cum dicunt nescio quid facis .. fecisti. eruditius enim dicetur nescio quid facias .. feceris.

cf. Ter. Hec. 416 non tacile verbis, Parmeno, dici potest tantum, quam re ipsa navigare incommodum est.

Français que, si, les pronoms interrogatifs – toute interrogation indirecte garde le mode qu'elle aurait si elle était directe.



avec que on emploie l'indicatif pour marquer que la chose signifiée par la proposition complétive est un fait indépendant de toute vue de l'esprit ; on emploie le subjonctif pour marquer qu'elle dépend d'une vue de l'esprit ou d'une affection de l'âme.

L'emploi de l'un ou de l'autre mode dépend tantôt de l'intention de l'écrivain, tantôt de l'usage.

quand [illegible] dans la locution c'est que... ce sert à rappeler l'objet d'une action antérieurement exprimée (ce que je dis c'est qu'il ne le fera pas, ce que je crains c'est qu'il ne le fasse), la proposition qui est l'attribut de ce est traitée comme si elle était complément direct du verbe précédent.

/ je



après les propositions formées avec un verbe impersonnel, la proposition qui sert à déterminer le sujet du verbe est traitée comme si elle était le complément du verbe ou de la proposition impersonnelle considérée comme un seul verbe ; il est probable qu'il viendra, il est douteux qu'il le fasse.

En général on emploie le subjonctif à la proposition complétive

1° lorsque la proposition principale implique que la chose énoncée par la proposition complétive ou n'existe pas ou n'existe pas encore ou est incertaine, au moment marqué dans la proposition principale, ou à un autre. par conséquent

a) toutes les fois que la proposition principale est négative, ou enferme une idée de négation : on ne me persuadera pas qu'il n'y ait en moi quelque chose qui pense. (Labruyère) — Je nie, il est faux que cela soit.ˣ — croyez vous que la reine puisse être en repos dans ces fameuses campagnes ? (Bossuet.) — que fais-je pour espérer que mes voeux puissent monter jusqu'à votre trône ? (Massill.) — on dirait que le ciel qui se fond tout en eau veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau. (Boil.) on dirait exprime ici une supposition qui ne répond pas à la réalité.

ˣ il est malaisé, incroyable, invraisemblable etc. que ... — empêcher, il est dit que cela n'arrive (crois-tu que dans son coeur il ait juré ma mort (Racine) croirai-je qu'une nuit a pu vous ébranler (Rac.))



84

b) toutes les fois que la proposition principale exprime volonté ou possibilité sous une forme quelconque : je veux, j'ordonne, je désire, je souhaite, j'attends, etc. il convient, il faut, il importe, il est juste, nécessaire, temps etc. qu'il vienne — il est possible, je crois possible etc. qu'il vienne.

c) toutes les fois que la proposition principale exprime doute, je doute, il est douteux, qu'il vienne.

86

2° lorsque la proposition principale exprime une affection de l'âme : je crains, j'appréhende, je tremble, je m'étonne, je regrette, je me réjouis, je suis affligé, aise, confus, content, désolé, fâché, heureux, honteux, mécontent, ravi, satisfait, etc. que ... ~~il est désolant, honteux, fâcheux, étonnant, satisfaisant etc. que~~ ...

Il est désolant, fâcheux, étonnant, satisfaisant etc. que.

~~Il peut arriver que l'affection de l'âme soit seulement impliquée dans la proposition principale : il est heureux, utile, avantageux, malheureux, nuisible etc. que .... Il est ... que ... puissent ... (...) — Il est singulier que vous ayez porté tant de délicatesse dans l'ambition. (Montesq.)~~

3° quand la proposition principale a pour sujet ce ou il employé impersonnellement, la proposition qui détermine ce ou il est mise au subjonctif, si la proposition principale exprime une appréciation qui ne porte pas sur la certitude ou la probabilité de la chose énoncée(*) : c'est assez, c'est beaucoup, c'est le moins, etc., il suffit ~~que~~ qu'il l'ait fait. Il est heureux, utile, avantageux, nuisible qu'il l'ait fait

=

quand l'appréciation porte sur la certitude ou la probabilité de la chose énoncée, on emploie l'indicatif : il est certain, sûr, évident, probable, vraisemblable etc. qu'il l'a fait.



~~3° lorsque la proposition principale exprime une appréciation de mesure : c'est assez, c'est beaucoup, c'est le moins etc. que ..., il suffit que...~~ ~~[au verso]~~

4° lors qu'elle est, comme le substantif, construite <u>absolument</u> : qu'un père vous ait aimé, je ne m'en étonne pas ; mais qu'un père si éclairé vous ait témoigné cette confiance jusqu'au dernier soupir, ... c'est le plus beau témoignage que votre vertu pouvait remporter. Boss. or. fun. du prince de Condé.

5° quand la proposition impersonnelle est construite avec la conjonction <u>si</u>, la proposition qui détermine le pronom <u>il</u> se met au subjonctif : s'il est vrai, certain, évident, probable, vraisemblable etc. qu'il l'ait fait.

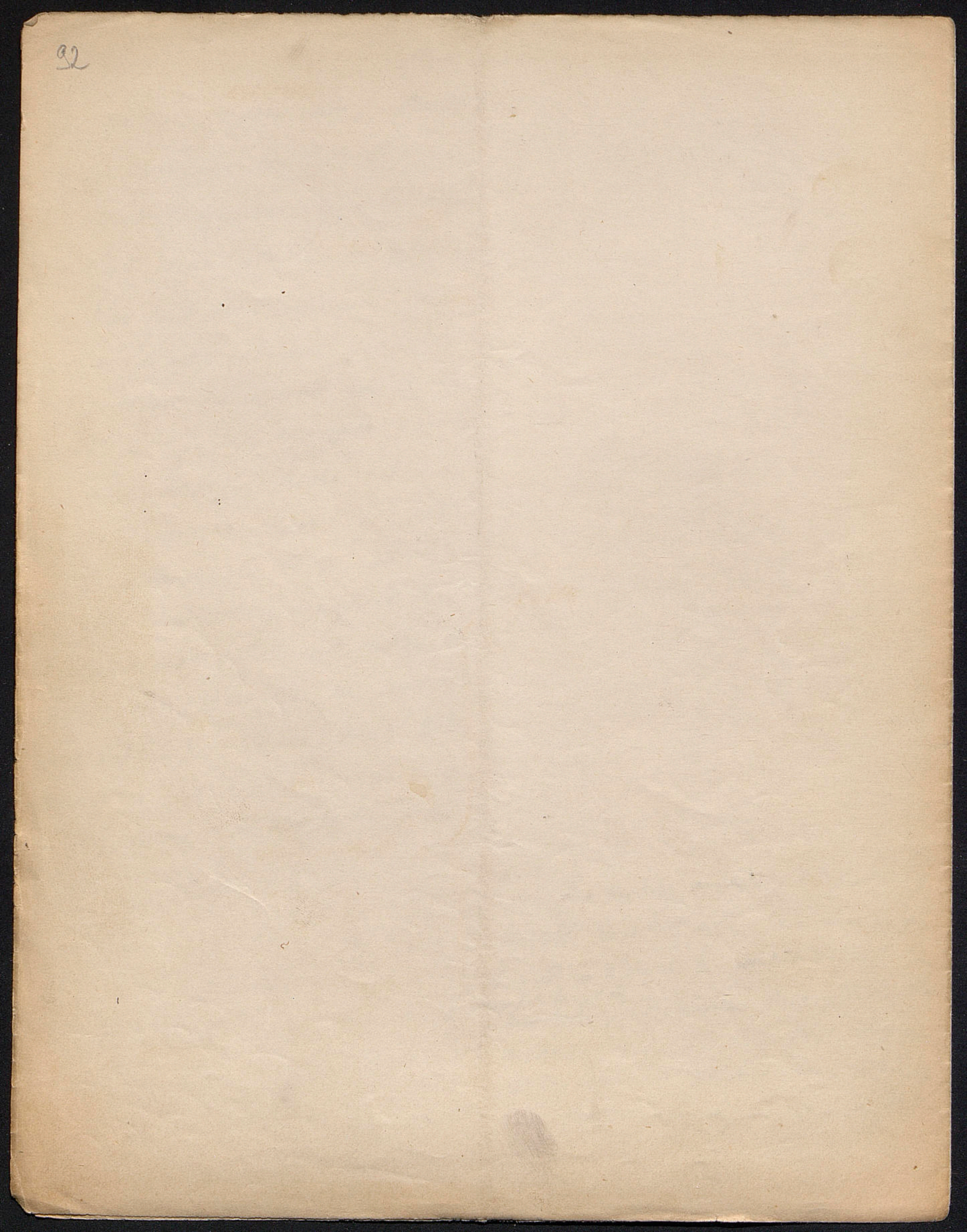
on emploie toujours l'indicatif [au verso]
après les propositions principales qui
signifient *espérance*, quoiqu'elles
impliquent que la chose signifiée par
la proposition complétive n'existe pas
encore: j'espère qu'il viendra. — ✕ et après celles qui signifient *croyance*, *présomption*, *vraisemblance* quoiqu'elles impliquent que la chose signifiée par la proposition complétive est incertaine.
Il est probable que l'on a considéré
l'espérance, la croyance etc. comme une sorte
de pensée, et la proposition complétive
s'est conformée à l'analogie de
celles qui dépendent des verbes
signifiant *penser*. Je pense, je
crois, j'imagine, je présume, je
prévois ✕ etc. qu'il viendra. — D'ailleurs ✕ j'espère
il y a dans les idées d'espérance et de croyance une tendance à l'affirmation.

L'emploi du subjonctif ou
de l'indicatif à la proposition
complétive peut modifier la signi-
fication du verbe de la proposition
principale: les soldats criaient
qu'on les menât (criaient = deman-
daient) au combat, qu'ils voulaient
(criaient = disaient) venger la mort
de leur père, de leur général. (Mme de Sévigné)



de moi seul je prétends (= j'exige) qu'on reçoive la loi. (Boil.) — Je prétends (= soutiens) que mon droit est incontestable. — supposez que l'or soit aussi commun que le fer. (le subj. indique que la supposition ne répond pas à la réalité). — je suppose que c'est ici votre dernière heure et la fin de l'univers. Massill. (l'indicatif indique que la supposition est considéré comme un fait réel). — il semblait qu'elle eût oublié son rang. Boss. (mais elle ne l'avait pas oublié). — il me semble ~~que~~ ~~que~~ que je vois (= je m'imagine que je vois) encore tomber cette fleur. Boss.

avec les verbes ordonner, défendre, arrêter, décider etc. on emploie l'indicatif et le conditionnel dans une déclaration ~~le style~~ judiciaire et officielle. — ordonne qu'il sera fait rapport à la cour — Il ordonna, décida ... que chacun régnerait à son tour.



Emploi des modes ~~[illegible]~~

dans les propositions dépendantes

Propositions causales

Elles expriment la cause ~~de~~ qui produit la chose ~~signifiée~~ énoncée par la proposition principale ou la raison sur laquelle est fondée l'énonciation

Grec ὅτε, ὁπότε, ἐπεί, ἐπειδή, ὅτι, διότι, quelquefois ὡς. L'indicatif (excepté au style indirect). voir plus bas. γίγνεται πόλις, ἐπειδὴ τυγχάνει ἡμῶν ἕκαστος πολλῶν ἐνδεής. Plat.

[au Recto]

la cause, la raison ou le motif de la chose énoncée par la propos. princ.

parce que — puisque je le veux puisque vous le voulez (motif) puisque les enfants ~~[illegible]~~ vous prouvent, ~~vous prouvent~~ ~~de plus~~ ~~rapportant la doctrine, des hommes en sont capables~~ Craignez

[laisser en blanc]

<u>Latin</u>. 1° quod, quia, quoniam, quando. l'indicatif.× ~~bene majores accubitionem epularem amicorum, quia vitae conjunctionem haberet, convivium nominaverunt. Cic. de sen. 13.~~ — quod spiratis, quod vocem mittitis, indignantur. Tit. Liv. 4, 3. — on emploie le subjonctif, quand la proposition dépendante ~~exprime la pensée du sujet de la proposition principale~~ n'exprime pas la pensée de celui qui parle (style indirect).× Socrates accusatus est quod corrumperet juventutem Quint. 4, 4, 5. Aristides nonne ob eam causam expulsus est, quod praeter modum justus esset Cic. Tusc. 5, 36.

357-358

~~[illegible]~~ Madv. 357 a Dr. II, 644

× quand la proposition indique la cause qui est considérée comme vraie par celui qui parle

× comme on la conçoit dans celui [illegible] (la conçoit lui-même) comme ~~elle est conçue par~~ celui dont ~~et de~~ l'action est mentionnée dans la propon principale

× bene majores accubitionem epularem amicorum, quia vitae conjunctionem haberent, convivium nominaverunt. Cic. de sen. 13

quod, quia, cum = la cause, quoniam
quandoquidem quatenus = la raison

quod, quia sont équivalents. (Dr. 650) Dr. 646
cum s'employait anciennement avec l'indicatif cf. Sen. 617, plus tard seulement avec le subjonctif ×

quoniam = quom iam, Dr. 647
d'abord temporel Plaute Aul.
prol. 9 ii quoniam moritur
... numquam indicare id filio
voluit suo — indique la raison Dr. 648
comme connue de celui à qui
l'on parle = puisque. bellum
parate quoniam pacem pati
non potuistis Liv. 30, 31.

+ quom absenti
hic tua res
distrahitur
tibi, etiamne
te udire salvom
videam
Sen. 900
quom hic negatur, contra
negari libet

quando uni généralement
à quidem s'emploie comme
quoniam Liv. 1, 12.

quatenus aussi Hor. Sat. 1, 1, 63 Dr. 651
jusqu'à ... libérés quatenus id facis

cum

Dans Tacite tanquam et
quasi indiquent l'opinion qui
n'est pas la sienne Hist 1, 8 sollicitati et irati tanquam alienas
partes foverent

– quand on parle d'une opinion qu'on a eue, sans dire si on l'a encore, on peut employer le style indirect: mihi semper Academiae consuetudo de omnibus rebus in contrarias partes disserendi non ob eam causam solum placuit, quod aliter non posset, quid in quaque re verisimile esset, inveniri, sed etiam quod esset ea maxima dicendi exercitatio Cic. Tusc. 2, 3. – qqfois on emploie le subjonctif avec un verbe qui signifie penser ou dire. redit paulo post, quod se oblitum nescio quid diceret. Cic. off. 1, 13. multi praetores quaestores et legatos suos de provincia decedere jusserunt, quod eorum culpa se minus commode audire arbitrarentur. Cic. Verr. III, 58

– 2° on emploie le subjonctif toujours avec cum et quand la cause est écartée, avec quod, quia, quo, quin, ~~quand la cause est écartée~~. nemo oratorem admiratus est, quod Latine loqueretur. Cic. de or. III, 14. Pugiles in jactandis caestibus ingemiscunt, non quod doleant animove succumbant, 357 b Dr. 655

sed quia profundenda voce omne corpus intenditur venitque plaga vehementior. Cic. Tusc. 2, 23. — non quin = non quod, quo non. non tam, ut prorsus causis elaborare soleo, quam ne quid obsim; non quin enitendum sit in utroque, sed tamen multo turpius ~~est~~ oratori nocuisse videri causae quam non profuisse. Cic. de or. 2, 72.

Français. 1° parce que, puis que, vu que, attendu que, comme. L'indicatif 2° quand on écarte la cause, le subjonctif. non que, ~~ce n'est pas que~~.

Emploi des modes ~~[illegible]~~

dans les propositions dépendantes

Propositions finales

Elles expriment l'intention dans laquelle est accomplie l'action énoncée par la propos^on principale [au Recto] [laisser en blanc]

Grec ἵνα, ὡς, ὅπως, μή. —

1° En général on met le subjonctif, quand la proposition principale est à un temps principal, l'optatif sans ἄν, quand la prop. princip. est à un temps historique. — τὸν κακὸν ἀεὶ δεῖ κολάζειν, ἵν' ἀμείνων ᾖ — ἐκαλοῦμεν ἐπὶ τὰ δεῖπνα, ἵν' εὐφραίνοιντο οἱ συνόντες. — 2° ἄν se joint à ὅπως, ὡς sans de manière appréciable marquer ~~que l'intention pourra être réalisée le cas échéant~~. ὡς ἂν μάθῃς, ἄκουσον κτλ. — ~~3° avec les verbes~~ qui ~~signifient pourvoir à, s'occuper de~~ etc. ὅπως ~~se construit en général avec le futur φρόντιζε ὅπως μηδὲν ἀνάξιον τῆς βασιλείας ποιήσεις~~ — 3° ἵνα se construit avec l'indicatif des temps historiques pour marquer que l'inten-

~~[illegible]~~

tion n'est pas ou n'a pas été remplie. πρὸ πολλοῦ ἂν ἐποιησάμην ἐπιστεῖλαί σοι ταῦτα, ἵνα μὴ τηλικούτῳ κινδύνῳ περιέπεσες. — ἐχρῆν αὐτοὺς ζητεῖν, ἵνα ἀπηλλάγμεθα τούτου τοῦ δημαγωγοῦ Dinarque. — la même construction mais plus rarement avec ὅπως et ὡς — en général la proposit. princip. est dubitative. — 5° après les ~~verbes et les propositions princip.~~ qui signifient ~~crainte~~ crainte, danger, inquiétude etc., le subjonctif avec μή (ne), et μὴ οὐ (ne non), si la proposition princip. est à un temps princ., l'optatif si elle est à un temps historique. δείσας μὴ οἱ Κρεῦτος παραδράμοι παρέρχεται πάντας — κίνδυνός ἐστι μὴ οἱ Ἕλληνες οὐ σῶσι τιν. — on trouve ὅπως μή avec le futur. τοῦ δαίμονος δέδοιχ' ὅπως μὴ τεύξομαι κακοδαίμονος Aristoph. — 6° μή avec l'indicatif est quelquefois équivalent à une interrogation indirecte = num. ὅρα μὴ παίζων ἔλεγεν Platon

[laisser en blanc]

Mdr. 440, 5-6

Latin ut, ne, ~~[illegible]~~ ut ne, quo. toujours ~~[illegible]~~

le subjonctif. – ~~metuo ut vitalis sis~~
~~= je crains que tu ne vives pas longtemps~~ sois pas destiné à vivre
~~– metuo ne vitalis sit = je crains qu'il~~
~~ne soit destiné à vivre.~~

[laissez en blanc]



102

Français de peur que, afin que, pour que, de manière que, de telle sorte que. toujours le subjonctif.

19 10/ 103

Emploi des modes [illegible]

dans les propositions dépendantes

Propositions consécutives

Elles expriment ~~que la~~ une conséquence [au Recto]

qui résulte ~~de~~ de la chose énoncée par ~~la~~ la proposition principale,

indépendamment de la volonté.

Grec. ὥστε ordinairement avec

l'indicatif. On emploie l'infinitif

pour exprimer que ~~quand~~ la conséquence résulte de la

nature même de la chose exprimée

par la propos. princip. τὰ ἐν τῷ

βίῳ οὕτως ἡμῖν δοκεῖ παντὸς ἄξια

ὥστε πάντες τὸ καταλιπεῖν αὐτὰ

πάντων μάλιστα φεύγομεν — καὶ

~~[illegible]~~ καὶ εἰς τοιοῦτον ἀγῶνα μηδέποτε

καταστῆναι, ὥστε πάντα λαβεῖν

ἢ πάντ' ἀποβαλεῖν. — quand ὥστε

équivaut à = et ainsi, alors on emploie tous

les modes qui seraient employés dans une

proposition indépendante. τὸ χωρίον παν-

ταχόθεν κάτοπτόν ἐστιν, ὥστε τίς ἂν

ἀπετόλμησεν ἐπιχειρῆσαι τοιούτῳ

πράγματι; Lys. ἐπίστασθε, ὥστε

κἂν ἄλλους εἰκότως ἂν διδάσκοιτε. καὶ



[laisser en blanc]

<u>Latin</u> ut, ut non, quin toujours le subjonctif. Tantum abest, ut amicitiae propter indigentiam colantur, ut ii, qui propter virtutem minime alterius indigeant, liberalissimi sint et beneficentissimi (Cic. de amic. 14. — nec illa non possunt, ut haec in eodem labefacta motu concidant. Cic. pro lege Man. 7. — numquam accedo, quin abs te abeam doctior. Terent. Eun. 4, 7, 21.

[[illegible]] 355
Mdv. ~~345~~. 440, 1-4

[laisser en blanc]



106

Français. ~~quand~~ que la proposition [illegible]

principale est affirmative, on emploie l'indicatif à la proposition dépendante: sa conduite a été ~~telle~~ si généreuse qu'il a mérité l'estime de tout le monde.

[laisser en blanc]

Quand la proposition principale est négative, le subjonctif: il ne le quittera pas, qu'il ne l'ait obtenu, sans qu'il l'ait obtenu.

Propositions suppositives [au Recto]

Elles expriment que la chose énoncée est la condition de ce qui est signifié par la proposition principale.

Les conjonctions εἰ, si, (et autres en français) expriment l'idée de supposition, le mode marque la modalité de la proposition, et signifie que la supposition est énoncée purement et simplement, ou qu'elle est énoncée comme possible, ou qu'elle est énoncée comme ne se rencontrant pas dans la réalité.

si, voir de Madv. 442

ces distinctions ne sont observées qu'en Grec et en Latin. Les règles ~~du~~ principale français sont différentes.

1° ~~[illegible]~~ quand on veut énoncer la supposition purement et simplement, sans prononcer sur la possibilité ou la réalité, ou qu'on la considère comme un fait, on emploie l'indicatif.

elle peut être ou elle même contraire à la réalité, mais on ne le dit pas.

<u>Grec</u> εἰ θεοί τι δρῶσιν αἰσχρόν, οὐκ εἰσὶν θεοί. Eurip. † ἐξῆν σοι ἀπιέναι ἐκ τῆς πόλεως, εἰ μὴ ἤρεσκόν σοι οἱ νόμοι. Plat. — εἰ μὲν μὴ προανεῖλε τὰ τῆς πόλεως, οὐκ ἀδικεῖ, εἰ δ' ἀνεῖλεν, ἠδίκηκεν. Dém. — La modalité de

† εἰ μὴ καθέξεις γλῶσσαν, ~~[illegible]~~ ἔσται σοι κακά. Eurip.



la proposition principale est indépendante de celle de la proposition, et on peut employer tous les modes avec la même valeur que dans les propositions indépendantes : εἰ οὕτως ταῦτ᾽ ἔχει, πῶς ἂν πολλοὶ ἐπεθύμουν τυραννεῖν ; Xén. ἀδικοίημεν ἄν, εἰ μὴ ἀποδώσω. Eurip.

[laissez en blanc]

L'indicatif s'emploie toujours aussi à la proposition principale

Latin. Nisi hoc ita est, frustra laboramus. — Si nullum jam ante consilium de morte Sex. Roscii inieras, hic nuntius ad te minime omnium pertinebat. Cic. pro Rosc. Amer. 34. — on trouve dans Cicéron, César, Salluste l'indicatif employé d'un fait passé qui s'est renouvelé: si a persequendo hostes deterrere nequiverant, disjectos a tergo aut lateribus circumveniebant. Sall. Jug. 50. — on emploie toujours l'indicatif avec sive — sive: mala consuetudo est contra deos disputandi, sive ex animo id fit sive simulate. Cic. de N. D. 2, 67.

Mdv. 332

On emploie le futur simple d'un fait à venir qui doit être simultané relativement à celui qu'énonce la proposition principale: naturam si sequemur ducem, nunquam aberrabimus. Cic. off. 1, 28. — on emploie le futur antérieur ~~passé~~, quand le fait énoncé dans la proposition suppositive doit précéder l'autre: Plato, si modo interpretari potuero, his fere verbis utitur. Cic.

Mdv. 339 rem. 1 340 rem. 1, 2, 3
la désignation de l'avenir (die Bezeichnung der Zukunft) au lieu de la dés. du futur



Agg. 2, 18. — on emploie le futur passé dans les deux propositions, pour marquer que les deux choses énoncées seront achevées en même temps: Pergratum mihi feceris, si de amicitia disputaris. Cic. de amic. 4. — quand la condition existe dans le présent, et que la conséquence se produira dans l'avenir, on emploie le présent à la proposition suppositive et le futur à la principale: perficietur bellum, si urgemus obsessos... Liv. 5, 4.

2° la supposition est considérée comme possible, et énoncée comme telle, quoiqu'elle ne soit pas conforme à la réalité.



2° quand on veut marquer que la supposition est possible, on emploie un mode dont la signification peut se traduire par <u>comme il est possible</u>.

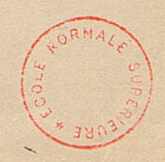
[~~illegible~~ en haut de la page]

<u>Grec</u>. 1° si l'on veut marquer que la chose énoncée dans la supposition est possible ou est fréquente ~~est attendue, qu'elle doit arriver~~, on emploie le subjonctif avec ἐάν, ἤν, ἄν; les modes sont employés à la proposition principale avec la même valeur que dans les propositions indépendantes.ˣ ἂν ἐγγὺς ἔλθῃ θάνατος, οὐδεὶς βούλεται θνήσκειν. Eurip. — ἐὰν ἔχωμεν χρήματ᾽ ἕξομεν φίλους. Mén. — ὅταν ἄν τις προστατεύῃ, ἐὰν γιγνώσκῃ τε ὧν δεῖ καὶ ταῦτα ποιεῖσθαι δύνηται, ἀγαθὸς ἂν εἴη προστάτης. Xén. — εὐλαβοῦ τὰς διαβολάς, κἂν ψευδεῖς ὦσι. Isocr. —

/ au moment où l'on parle

ˣ ἂν ἀνθιστῶνται, πειρασόμεθα χειροῦσθαι. Xén.

~~2° si l'on veut marquer que la supposition est simplement possible, sans préjuger qu'elle doive se réaliser, on emploie l'optatif sans ἄν avec εἰ à la proposition suppositive; les modes de la proposition principale s'emploient avec la même valeur que dans les propositions indépendantes: οὐκ ἂν~~



φορητὸς εἴης, εἰ πράσσοις καλῶς. Eschyle. — εἴ τις τάδε παραβαίνοι, ἐναγὴς ἔστω. — on emploie l'optatif d'un fait passé qui s'est renouvelé : εἴ τις ἀντείποι, εὐθὺς τεθνήκει. Thuc.

[laisser en blanc]

Latin. on emploie le parfait ou le présent du subjonctif aux deux propositions: ego, si sapientis desiderio me moveri negem, mentiar. (ce qui je pourrais faire) Cic. de amic. 3. — si gladium quis apud te sana mente deposuerit, repetat (comme il serait possible) insaniens, reddere peccatum sit, officium non reddere. Cic. off. 3, 25. — On emploie l'indicatif à la proposition principale, pour marquer que la conséquence résulte inévitablement de la supposition: multa me dehortantur, ni studium reipublicae superet. Sall. Jug. 31.

M dr. 347a der Conjunctiv wird in bedingter Red. gebraucht sowohl im Hauptsatze von dem was nicht stattfindet aber unter einer gewissen Voraussetzung stattfinden würde, als in dem Nebensatze von der Voraussetzung welche in der Aussage angenommen aber für nicht wirklich stattfindend erklärt wird.

~~[illegible]~~

M dr. 347b dr. 686-87

ni dies, vox, latera deficiant, si hoc nunc vociferari velim (ce que je pourrais faire) (Cic. Verr. 347a proper audi [illegible] II, 21, 52)

bedingter Satz

Nom bedingender

[illegible] si hic sis, aliter sentias (Ter. Andr. II, 1, 10)

nec si patria secum loquatur nonne impetrare debeat (Cic. Cat. 1, 8)

dr. 688

si deus te interroget quid respondeas Ac. 2, 25

~~[illegible]~~



que dans la propon subordonnée pour indiquer la condition qu'on donne comme réalisable, mais comme non existante.

Emploi des modes dans les propositions dépendantes

Propositions suppositives

3° on marque que la supposition [au Recto]

ne se rencontre pas dans la réalité, mais cela n'est pas, ou en employant un mode, dont le sens peut se traduire n'a pas eu lieu.

Grec l'indicatif des temps historiques sans ἄν, s'emploie à la condition, avec ἄν de la conséquence, si la modalité est la même que celle de la condition. on n'ajoute pas ἄν à la conséquence, s'il faut marquer que la conséquence résulte inévitablement de la supposition ×. — L'imparfait répond à l'imparfait du subjonctif Latin, l'aoriste (et qqfois le plusque parfait ×) au plus que parfait du subjonctif Latin. — πολλοῦ ἂν ἄξιον ἦν τὸ πλουτεῖν, εἰ τὸ χαίρειν αὐτῷ συνῆν· νῦν δ' ἄμφω ταῦτα κεχώρισται. — Λυκοῦργος οὐδὲν ἂν διέφερεν τῶν ἄλλων πόλιν τὴν Σπάρτην ἐποίησεν, εἰ μὴ τὸ πείθεσθαι τοῖς νόμοις μάλιστα ἐνειργάσατο αὐτῇ κτλ. — τῶν ἀδικημάτων ἂν ἐμέμνητο τῶν αὐτοῦ, εἴ τι περὶ ἐμοῦ ἐγεγράφει Dém. — καλὸν ἦν,

× et on emploie les autres modes avec la même valeur que dans une proposition indépendante· εἴπερ ἦσαν ἀληθεῖς αἱ κατηγορίαι, οὐκ ἐν τῇ πόλει δίκην ἀξίαν λαβεῖν

× quand il faut marquer l'idée d'entier achèvement Dém.

118

εἰ μὴ ὑμεῖς ἐτάνομεν, ~~τοῦτο~~ τοῖσδε εἶναι Athènes

— à la conséquence, l'aoriste peut × de certains verbes

qqfois la signification temporelle, et

l'emploi du présent : εἰ ἐπεθύμεις

ταύτης τῆς σοφίας, τί ἂν ἀπεκρί-

νω ; Plat. ~~(qu'est ce que tu aurais l'idée~~

~~de répondre)~~

L'optatif sans ἂν se construit

avec εἰ pour exprimer 1° que la

supposition ne répond pas à la

réalité ἰατροὶ δεινότατοι ἂν γένοιντο

εἰ αὐτοὶ πάσας νόσους κάμνοιεν Plat. 2°

qu'elle est possible εἴ τις τάδε παρα-

βαίνοι ἐπάρατος ἔστω 3° qu'un fait

passé s'est renouvelé fréquemment εἴ τις

ἀντείποι εὐθὺς τεθνήκει Thuc.

[laisser en blanc]

Latin L'imparfait et le plusque-

parfait du subjonctif dans les deux

propositions — sapientia expeteretur

si nihil efficeret — si Roscius

has inimicitias cavere potuisset,

viveret. Cic. Rosc. Amer. 6 (il vivrait

encore) — necassem jam te verberibus

nisi iratus essem (Cic. de rep. 1, 38)

~~[illegible]~~ Madv. 347 a b cm

Le plusque parfait marque

l'antériorité au moment de la parole

ou de l'une des deux actions. Cepen-

dans il arrive qu'on emploie l'imparfait, parce qu'on se représente le passé comme présent. num tu igitur Opimium, si tum esses (avais vécu), temerarium civem aut crudelem putares (Cic. Phil. 8, 4). Dr. 693.

nec tam facile opes Carthagini concidissent, nisi illud receptaculum classibus nostris pateret. Cic. Verr. 2, 2. – n'était alors ouvert. cet emploi de l'imparfait suppose que l'action était simultanée avec celle de la conséquence.

quand la proposition suppositive est future relativement à la proposition principale on emploie l'imparfait du subjonctif de la conjugaison périphrastique: pateret, si misericordia in perniciem casura esset Sall. jug. 31.

La modalité de la proposition suppositive détermine ordinairement celle de la proposition principale. cependant on emploie l'indicatif à la proposition principale 1° toujours, quand on marque ce que le sujet était disposé à faire: si tribuni me trium- Dr. 696 Mdv. 348



ptare prohiberent, Farium et aemilium testes citatiores fui urum a me gestarum (Liv. 38, 47) 2° quelquefois, pour marquer que la conséquence résultait inévitablement de la proposition suppositive. Pons sublicius iter paene hostibus dedit, ni unus vir fuisset. Liv. 2, 10. — Si per L. Metellum licitum esset, matres illorum, uxores, sorores veni-
surent,
bant (Cic. Verr. 5, 49). 3° quand la proposition principale exprime obligation, nécessité, convenance etc., ou avec possum. Si victoria, praeda, laus dubia essent, tamen omnes bonos reip. subvenire decebat (aequum erat etc.) Sall. Jug. 85. — poterat utrumque praeclare fieri, si esset fides, si gravitas in hominibus consularibus (Cic. ad Fam. 1, 7). Deleri totus exercitus potuit, si fugientes persecuti victores essent. Liv. 32, 12. — Ce n'est que par exception qu'on rencontre : solus eram (= essem), si non saevus adesset amor. Ov. Am. 1, 6, 34. — on trouve× : haec si patria tecum loquatur, nonne impetrare debeat Cic. Cat. 1, 8. — spatia si plura supersint, transeat elapsus prior. Virg. En. 5, 325

× on se représente par l'imagination un fait réellement impossible comme possible

Madv. 347, rem. 3 ~~spr~~ Dd

Dichter gebrauchen bisweilen den Conj. des praesens sogar statt des Plusquamperfectums von etwas was in der Vorzeit geschehen sein würde.* spatia et si plura supersint transeat elapsus ~~Dictus~~ Verg. A 5, 325.

(~~hunc ego, si aspiciam, nec~~ ~~tam~~ dissimulare possim. Ov. A 1, 4, 35)

nec retinet lacrimas, et si modo verba sequantur, oret opem Ov. M. 1, 647

nec scit qua sit iter, nec si sciat, imperet illis Ov. Met. 2, 170.

Si vero Stygiosque lacus, ripamque sonantem ignibus Eumenidum si me praesente videri Eumenides possunt, ... quis dixeris, ignari) metuentes aerea manus Luc. 6, 663

* callemque tenet jam calle Dicas incumbens humero



Français. — L'idée de supposition est exprimée par si, ~~[illegible]~~ qui se construit toujours avec l'indicatif, par à moins que, en cas que, au cas que, posé que, pourvu que, soit que, supposé que, qui se construisent toujours avec le subjonctif.× quand et que rappelle la conjonction si, on met le subjonctif : s'il vient et qu'il vous dise etc.×

Si l'on veut énoncer la supposition purement et simplement, on emploie tous les temps de l'indicatif, ~~[illegible]~~ sauf le futur avec ~~[illegible]~~ la valeur qu'ils ont ordinairement, et les temps du subjonctif avec les autres locutions conjonctives, le présent et le parfait, s'il s'agit du présent, l'imparfait et le plus que parfait s'il s'agit du passé.

Je le fais, le ferai etc. s'il y consent, pourvu qu'il y consente, ait consenti.
— s'il en était ainsi, il fallait le faire.
— Il le faisait, pourvu qu'on y consentît, eût consenti.

× au moyen âge si se construisait souvent avec l'imparfait du subjonctif : se il fust vif, jo l'oüsse amenet (Chanson de Roland, 691).

× par à condition que qui se construit avec tous les modes.

~~× on peut aussi exprimer la supposition en employant le verbe suivi du pronom sujet, et l'imparfait ou au plus que parfait du subjonctif : dût-il etc.~~ avec si, ~~[illegible]~~

~~23 bis~~ R° 18. 125

Quand la supposition est énoncée comme possible ou ne répondant pas à la réalité on emploie avec *si* l'imparfait ou le plusque parfait de l'indicatif ou le plusque parfait du subjonctif; avec les ~~autres~~ locutions conjonctives *à moins que* etc., l'imparfait ou le plus que parfait du subjonctif, ~~ou bien on emploie le verbe suivi de ... au même temps du subj.~~ et l'on met à la proposition principale le conditionnel ou le plusque-parfait du subjonctif.

L'imparfait de l'indicatif et du subjonctif s'emploie du présent, le plusque parfait de ces deux modes s'emploie du passé.

Je le ferais, s'il y consentait... ~~se repentait de ce que~~...
~~[illegible]~~ pourvu qu'il ~~se~~ y consentît. ~~se repentît de ce que~~...

— Je l'aurais fait, je l'eusse fait, s'il ~~se~~ y avait consenti ~~repentait de ce que~~... ~~[illegible]~~ pourvu qu'il y eût consenti ~~se fût repenti de ce que~~...

~~2~~ 126 V°

~~Quand on exprime le rapport sous la forme d'une proposition sans conjonction où le verbe est suivi du ~~[illegible]~~ pronom personnel sujet, on n'emploie jamais~~

Quand la supposition est exprimée par à <u>condition que</u>, ~~[illegible]~~ on emploie soit le futur soit ~~[illegible]~~ le présent ou le parfait du subjonctif, si la proposition principale ~~[illegible]~~ se rapporte au présent ou au futur, on emploie soit le conditionnel soit l'imparfait ou le plus que parfait du subjonctif, si la proposition principale se rapporte au passé. Le présent du subjonctif répond au futur simple, le parfait du subj. au futur passé, de même l'imparfait du subj. au conditionnel présent, le plus que parfait du subj. au conditionnel passé. On n'aperçoit pas de différence sensible d'ailleurs entre la valeur du subjonctif et celle des deux autres modes. Et en effet le sens du futur et du conditionnel se confond souvent avec celui du subjonctif.

Emploi des modes ~~[illegible]~~

dans les propositions dépendantes

Propositions concessives

Elles expriment que la ~~[illegible]~~ [au Recto] supposition peut ~~[illegible]~~ répondre ou répond ~~[illegible]~~ à la réalité, sans empêcher la chose ~~qu'on [illegible]~~ énoncée par la proposition principale.

c'est une nuance des propositions suppositives

Grec καὶ εἰ, εἰ καί, les relatifs indéterminés. – mêmes modes que dans les propositions suppositives et les relatives (qui ont une valeur suppositive.

– ϗ εἰ on emploie ~~[illegible] que~~ quand la (chose énoncée par prop. dans toutes les conditions) princip. est certaine, ~~[illegible]~~ même dans le cas où la supposition extrême ~~la [illegible]~~ ~~[illegible]~~ exprimée par la propos. ~~[illegible]~~ dép. se réaliserait : τῆς γῆς κρατοῦντες, ϗ εἰ θαλάττης εἴργοιντο, δύναιντ' ἂν καλῶς διαζῆν Thuc. = etiam si

ϗ εἰ μηδένα ἀνθρώπων ᾐσχύνου, τοὺς θεοὺς ἐχρῆν σε δεδιέναι Lys.

– on emploie εἰ καί ~~pour marquer~~ quand on exprime que la ~~[illegible]~~ supposition est indifférente ~~[illegible]~~ relativement à ce qu'énonce la proposition principale. = etsi, quamquam μὴ ἀτιμάσωμεν εἰπεῖν, εἰ ϗ τῳ σμικρότερον δο- ~~[illegible]~~

τεῦ εἶναι. ἀλλὰ τὰ δέοντα πράττειν,
ἐὰν ᾖ μὴ βούλωνται, αἰσχύνονται
μὴ πράττειν δεῖν.

[laisser en blanc]

~~[illegible]~~ Mdv. 361. (Dr. 734 443)

Latin. 1° quamvis = autant qu'on veut, si bien que. toujours le subjonctif (exceptions en poésie* Virg. Buc. 3, 84). quod turpe est, id, quamvis occultetur, tamen honestum fieri nullo modo potest. – à l'époque classique licet ne s'emploie guère que dans les propositions indépendantes. ~~[illegible]~~ fremant omnes licet: dicam, quod sentio. Cic. de or. 1, 44. – 2° quand on marque une opposition entre ce qui est énoncé par la proposition principale et ~~et une autre fait qui~~ a ~~lieu, ou qui a eu lieu~~, on emploie quamquam, etsi, (tametsi et plusieurs) avec l'indicatif. Romani, quamquam itinere et proelio fessi erant, tamen Metello instructi obviam procedunt (Sall. Jug. 53) Caesar, etsi nondum eorum consilia cognoverat, tamen fore id, quod accidit, suspicabatur Caes. de B. G. 4, 31. tametsi vicisse debeo, tamen de meo jure decedam. – le subjonctif n'est employé en ce cas que comme il le serait dans une proposition indépendante ou est motivé par le style indirect exceptions pour quamquam en poésie (Virg. En. 6, 394) et du temps de l'empire.

* et du temps de l'empire.

licet se construit avec l'indicatif à partir de Pline l'Ancien. Dr. 741, Hand III, 526

ce qui est énoncé par la prop. dépend. comme un fait réel, positif



130

3° on emploie *etsi*, et plus ordinairement *etiamsi*, quand on veut marquer que la chose exprimée par la proposition principale a lieu nonobstant ce qui est exprimé par la proposition dépendante, même dans le cas où la condition se réaliserait. L'indicatif, quand la condition est énoncée purement et simplement. quod crebro quisque videt, non miratur, etiamsi, cur fiat, nescit. Cic. Div. 2, 22. — le subjonctif quand on veut marquer que la condition n'a pas lieu. cur hi illi te defensorem habere nolint, etiamsi taceant, satis dicunt, verum non tacent. Cic. Div. in Q. Caec. 6. Etiamsi mors oppetenda esset, domi atque in patria mallem, quam externis atque alienis locis. Cic. ad Fam. 4, 7. — 4° avec les relatifs indéterminés *quicumque*, etc. l'indicatif. — 5° quum, est toujours le subjonctif. hoc ipso tempore quum omnia gymnasia philosophi teneant, tamen eorum auditores discum audire quam philosophum malunt. Cic. de Or. 2, 5. — Verum etsi hoc non sit, tamen praeclarum spectaculum mihi propono. Cic. ad Attic. 2, 15.

Mdv. 442

est, et non Mdv. 440, 4

~~Français. le conditionnel avec *quand* même. — le subjonctif avec ~~toutes les autres formules~~ bien que, quoique, encore que et tous les relatifs indéterminés. — l'indicatif avec *tout*... *que*.~~

×quand ×ou l'imparfait ou le plus que parfait du subjonctif mis du pronom personnel. Faguet. Ce prévenus.

Ett

Emploi des modes

dans les propositions dépendantes

Propositions concessives (Suite)

[~~[illegible]~~] en haut de la page

Français. 1° on emploie le subjonctif avec bien que, quoique, encore que, l'indicatif avec tout (adverbe) .. que, ~~pour marquer que~~ quand la supposition répond à la réalité: bien que je le souhaite de tout mon cœur, je ne le puis pas. on lui donna une gratification, bien qu'il ne l'eût guère méritée. — quoiqu'il soit pauvre, il est honnête homme. — encore qu'il soit jeune, il ne laisse pas d'être sage. — tout sage qu'il est. tout blessé qu'il était. tout habiles qu'ils sont. tout ingrate qu'elle est. toute femme qu'elle est. (Acad.).

[laisser en blanc]



2° on emploie l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif sans conjonction et suivis du pronom personnel

le conditionnel avec *quand*, *quand même*

le subjonctif avec les pronoms relatifs indéfinis *qui que*, *quoi que*, *quel que*, *quelque... que*, quand la supposition est énoncée comme possible.

ceux qui raisonnent ainsi n'ont jamais que des esprits vulgaires, de quelque profession qu'ils soient, fussent-ils lettrés et docteurs, fussent-ils ministres d'État, fussent-ils princes (Fleury traité des ét. I, 21). – quand cela serait ainsi, que vous en reviendrait-il ? (Acad.)

[laisser en blanc

3° L'imparfait et le plusque parfait du subjonctif sans conjonction et suivis du pronom personnel, le conditionnel avec quand, quand même peuvent signifier que la supposition ne répond pas à la réalité:

[laisser en blanc]

— quand j'aurais en naissant reçu de Calliope les dons qu'à ses amants cette muse a promis, je les consacrerais aux mensonges d'Ésope (Laf. Fabl. II, 1).



24 bis 91 135

Emploi des modes ~~[illegible]~~

dans les propositions dépendantes

Propositions comparatives

Elles expriment la chose à laquelle [au Recto]
on compare ce qui est exprimé par
la proposition principale.

Grec. ἤ, ὡς, ὥσπερ. – L'emploi
des modes n'offre pas de particularités.

Il faut souvent suppléer le
verbe de la propos^on^ principale
~~[illegible]~~ avec ὡς, ὥσπερ,
ὡσπερ ἄν &c. παρῆν δῶρα πολλὰ
φέρων ὡς ἂν ἐξ οἴκου μεγάλου
(suppl. φέροι τις) – φοβούμενος
ὥσπερ ἂν εἰ παῖς (φοβοῖτο εἰ παῖς
εἴη) [laisser en blanc]

136

Latin. ut, uti, quemadmodum, sicut, velut — quam, ac, atque avec tanquam, quasi velut si, ac si on met le subjonctif.[x] Id quid ego his testibus utor, quasi res dubia aut obscura sit? Cic. div. in Q. Caec. 4. Me juvat, velut si ipse in parte laboris ac periculi fuerim, ad finem belli Punici pervenisse Liv. 31, 1. Parvi primo ortu sic jacent, tanquam omnino sine animo sint Cic. de fin. 5, 15. (His testibus utebatur... quasi... esset; cum juvabat velut si ... fuisset... etc.)

at accusat C. Cornelii filius idemque valere debet, ac si pater indicaret (Cic. pro Sulla 18).

Dans toutes ces propositions la supposition ne répond pas à la réalité. Pourquoi pas l'imparfait du subjonctif partout?

Mdv. 349 (444) Dr. 601

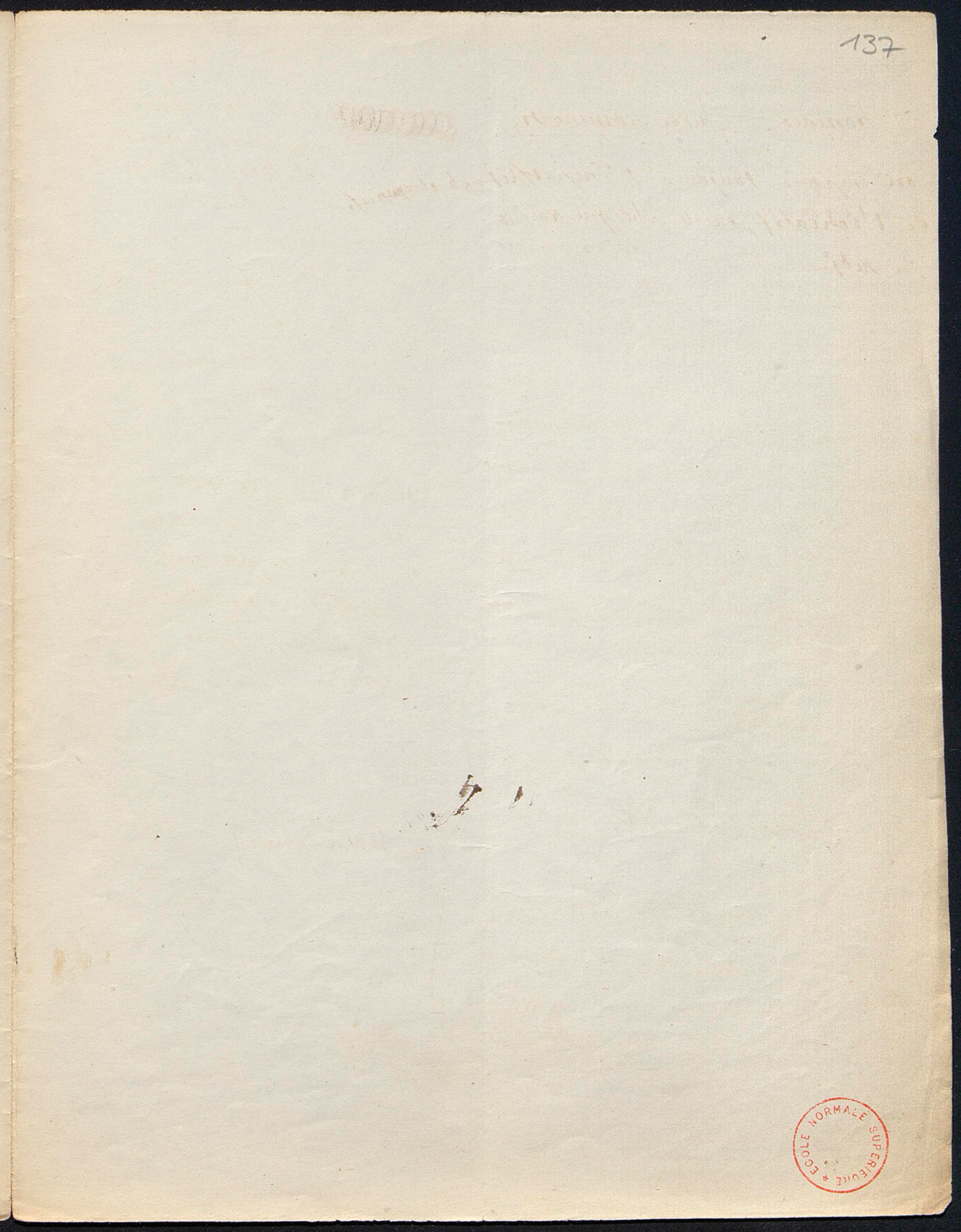
La proposition principale est sous entendue

[x] présent ou parfait quand la proposition principale est au présent ou au futur, imparfait ou plusque parfait, quand la propos princ. est à un temps passé.

on compare deux actions utilis est ita ut si acceptur

La action à laquelle on compare celle qui est énoncée dans la proposition principale est soumise à une condition exprimée par tanquam, quasi, velut si, ac si

[laisser en blanc]


137
ECOLE NORMALE SUPERIEURE

138

Français. — avec <u>comme si</u>,

on emploie toujours l'imparfait ou le plus-que-parf. de l'indicatif, ou le plus-que-parfait du subj.

Emploi des modes ~~[illegible]~~

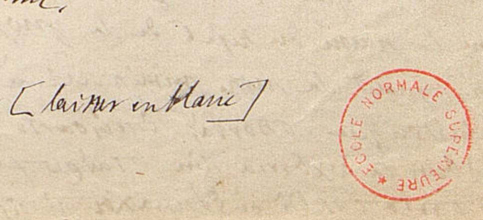
dans les propositions dépendantes

Propositions temporelles

Elles déterminent le temps auquel [au Recto] est rapporté l'action de la proposition principale.

Grec. conjonctions de temps 1° ὅτε, ὁπότε, ἡνίκα (et ὡς) = lorsque, quand; ἕως, ἔστε, μέχρι = aussi longtemps que, tant que 2° πρίν = avant que 3° ἕως, ἔστε, ἄχρι (οὗ), μέχρι (οὗ) = jusqu'à ce que; 4° ἐπεί, ἐπειδή (et ὡς) = après que. — 1° on emploie l'indicatif, quand on détermine purement et simplement le temps auquel se rapporte l'action de la proposition principale. — notre plus que parfait et notre prétérit antérieur sont exprimés par l'aoriste. ἐχώρουν διὰ τῶν Σικελῶν, ἕως ἀφίκοντο ἐς Κατάνην Thuc.

[laisser en blanc]



140

3° On emploie veut marquer la répétition fréquente habituelle de l'action dans la proposition dépendante. Si la proposition principale est au présent, ou au futur, on emploie les conjonctions de temps combinées avec ἄν et le subjonctif à la proposition dépendante[x]; si la proposition principale est à un temps historique, on emploie les conjonctions de temps sans ἄν et l'optatif à la proposition dépendante.[x] — συμβουλεύω σοι, ὁπόταν ἴδῃς τινὰ κακὸν, ἐσάγειν πεζοτρόπαδην κτλ. — ὅτε ἔξω τοῦ δεινοῦ γένοιντο, πολλοὶ τὸν Κλέαρχον ἀπέλειπον κτλ. — On rencontre par exception le subjonctif sans ἄν οὐχ ἢ ἄλλης ἀρχῆς ὀρέγεσθαι πρὶν ἂν ἔχομεν βεβαιωσόμεθα Thuc. (Il n'y a pas répétition de l'action). — 3° l'optatif sans ἄν pour marquer que la proposition dépendante exprime la pensée du sujet de la propos. princip., quand la propos. princip. est à un temps historique. σπονδὰς ἐποιήσαντο, ἕως ἀπαγγελθείη τὰ λεχθέντα κτλ. σπονδὰς ἐποιήσαντο, ἕως δὴ οἱ ξύμμαχοι αὐτοῖς βοηθήσειαν κτλ.

que l'action de la proposition dépendante est soumise à une condition, et indiquer qu'elle se répète souvent, qu'elle est habituelle, ou simplement qu'elle est future et antérieure à une autre action future

[x] le subjonctif aoriste répond à notre futur passé, ou au passé du subj.

[x] l'optatif aoriste répond à notre plusque parfait, ou au plusque parfait du subj, ou à notre conditionnel passé.

ἐπειδὰν πάντα ἀκούσητε, κρίνατε — ἔλεγεν ὅτι, ἐπειδὴ πάντα ἀκούσειαν, κρίνειαν.

4° En ~~après~~ général πρὶν ἄν et le subjonctif, πρίν et l'indicatif s'emploient avec une proposition principale qui a une signification négative, πρίν et l'infinitif avec une prop. princ. qui a une valeur affirmative. — Τίς ἂν δίκην κρίνειεν ἢ γνοίη λόγον, πρὶν ἂν παρ' ἀμφοῖν μῦθον ἐκμάθῃ σαφῶς. Eurip. — Ἄφρων νέος τ' ἦν, πρὶν τὰ πράγματα ἐγγύθεν σκοπῶν ἐσεῖδον. Eurip. — Ὁ προκαταγιγνώσκων, πρὶν ἀκοῦσαι σαφῶς, αὐτὸς πονηρός ἐστι πιστεύσας κακῶς. Mén.

[laisser en blanc]

142

Latin. – En général on emploie l'indicatif, quand on ne veut ajouter aucune idée à cela de temps.

Subjonctif 1° quand quum marque la succession des événements dans un récit. Epaminondas quum vicisset Lacedaemonios apud Mantineam atque ipse gravi vulnere exanimari se videret, quaesivit, salvusne esset clipeus. Cic. de fin. 2, 30. – avec audivi, auditum est, fuit (erit) tempus, illud tempus, dies, fuit quum. Illucescet aliquando ille dies, quum tu fortissimi viri magnitudinem animi desideres Cic. pro Mil. 26 – se rencontre souvent sans qu'on sache pourquoi, même quand quum signifie simplement alors que. tum, quum haberet haec respublica Luscinos, Calatinos, Acidinos ... et tum, quum erant Catones, Phili Laelii, tamen hujusmodi res commissa nemini est. – 2° avec dum donec et quoad (dans le sens de = jusqu'à ce que) priusquam, antequam, pour signifier

Dans la période classique l'indicatif prédomine avec postquam, ubi, ut simulac, [illegible] le subjonctif avec cum, l'emploi des modes est Mdr. 558, flottant avec dum – 560 donec, quoad, ante prius quam anciennement l'indicatif prédominait, plus tard le subjonctif

Dans César subj. 383, ind. 51, Salluste subj. 40 : 29, Tite Live 2864 : 272 Corn. Nep. 300 : 17 Vellius 167 : 9 Tacite 278 : 94 (Dr. 515)

Dr. 549

Emploi des modes ~~[illegible]~~

dans les propositions dépendantes
propositions temporelles

en même temps l'intention du sujet de la prop. principale

on peut marquer, que la chose n'a pas eu lieu — ratis subtrahendi sunt ii, in quos impetum conantur facere, dum se ipsi colligant. Cic. Tusc. 4, 36. Numidae, priusquam ex castris subveniretur, in proximos colles discedunt. Sall. Jug. 54. — dans le style historique on trouve le subjonctif avec antequam et priusquam employé même d'un simple rapport de temps: paucis ante diebus quam Syracusae caperentur Otacilius in Africam transmisit Liv. 25, 31. — ou quand il s'agit de quelque chose qui suit d'ordinairement: tempestas minatur antequam surgat. Sen. ep. 103. — quand dum signifie aussi longtemps que, pendant que, le subjonctif exprime l'intention du sujet de la proposition princip. dic inquietus quierere milites, dum praefectus urbis vires inspiceret. Liv. 24, 2. — 3° quand on marque avec

144

quum, ubi, postquam, quoties, si, ou des relatifs indéterminés (quicumque etc., et quisquis) qu'une action passée s'est renouvelée plus d'une fois, tantôt l'indicatif (César, Cicéron, Salluste), tantôt le subjonctif (Tite Live) quemcumque lictor jussu consulis prehendisset, tribunus mitti jubebat. Liv. 3, 11.

[~~...~~ laissez en blanc]

<u>Français</u> on n'emploie le [illegible]

subjonctif qu'avec <u>avant que</u>, <u>jusqu'à ce que</u>. Il signifie probablement que l'action de la prop. dépend. n'existe pas au moment où a lieu l'action de la prop. princip.



27 24 147

Propositions temporelles
Correspondance des temps
~~Indicatif~~

Les trois langues présentent [au Recto] certaines particularités dans la manière dont elles expriment le temps de la proposition dépend. relativement à celui de la prop. princip.

Grec. ~~Il n'emploie le plusque-parfait que quand il faut marquer l'entier achèvement de l'action~~

L'antériorité de l'action signifiée par la proposit. dép. relativement à l'action signif. par la prop. princip. est exprimée par l'aoriste. Δαρεῖος Κῦρον μεταπέμπεται ἀπὸ τῆς ἀρχῆς ἧς αὐτὸν σατράπην ἐποίησεν κτλ.

Le subjonctif aoriste avec ἄν dans une prop. dép. répond au futur ~~passé~~ antérieur des latins. τὴν ἀρχὴν τὴν κατὰ θάλασσαν ὁπότεροι ἂν κατασχῶσιν, ὑπηκόους ἕξουσι τὰς πλείστας τῶν πόλεων κτλ.

L'optatif aoriste dans une prop. dép. répond ~~au ... conditionnel passé ou au plus que parfait du subj.~~ au plus que parfait du subjonctif latin. Κῦρος ὑπέσχετο τοῖς φυγάσιν, εἰ καλῶς καταπράξειεν ἐφ' ἃ ἐστρατεύετο, μὴ πρόσθεν παυ- du

σασθαι πρὶν αὐτοὺς καταγάγοι οἴ-

καδε.

Le Grec comme le Latin marque l'antériorité de l'action, même quand nous ne la faisons pas en français, (voir les deux exemples précédents) et νέος ἂν πονήσῃς, γῆρας ἕξεις εὐθαλές min.

[laissé en blanc]

§ Propositions temporelles
Correspondance des temps

~~Indicatif~~

[~~[illegible]~~ en haut de la page]

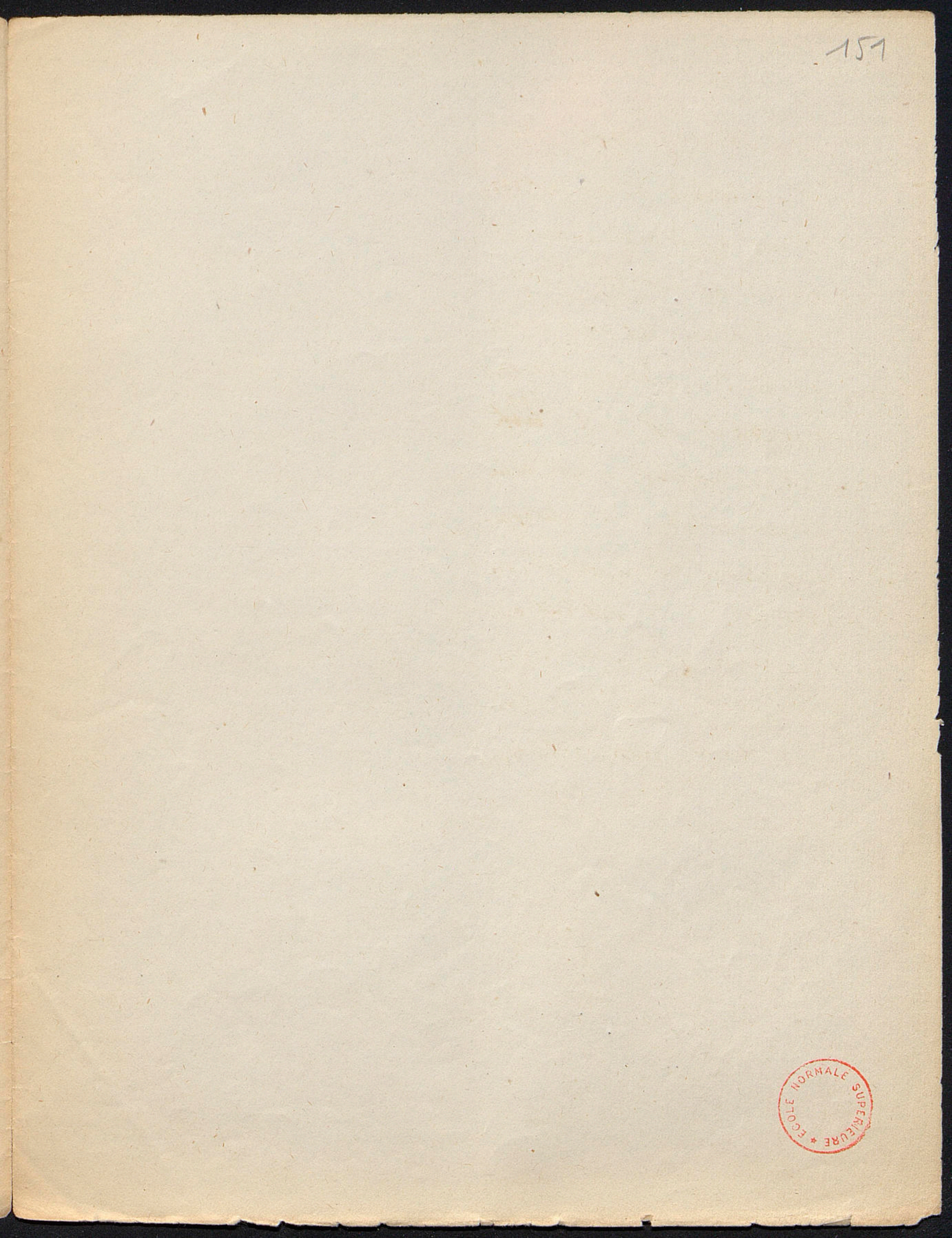
<u>Français.</u> quand l'action est habituelle ou fréquemment renouvelée, on ne marque pas ordinairement l'antériorité de temps dans la prop. dépend. quand on lui demandait un service, il le rendait — il rendait les services qu'on lui demandait — quand on lui demande... — quand on lui demandera....

Il en est souvent de même d'une action isolée: quand on lui demanda <u>ce</u> service, il le rendit — quand on lui demandera <u>ce</u> service...

quand le sens exige qu'on marque l'achèvement de l'action, et ~~[illegible]~~ avec <u>après que</u>, dans tous les cas, on marque l'antériorité de l'action: quand il avait écrit un ouvrage, il en commençait un autre — quand il a écrit un ouvrage, il en commence un autre — quand il aura écrit un ouvrage... — il continuait ce que les autres avaient commencé etc. — après qu'on lui avait demandé un service etc.



quand il est nécessaire de marquer l'achèvement d'une action isolée, et avec <u>après que</u> quand il est question d'une action isolée, on emploie le prétérit antérieur défini au lieu du plus que parfait; quand ~~il eut~~ il eut écrit ~~cet~~ cet ouvrage, il en commença un autre — dans ces propositions le plus que parfait exprime la répétition et l'habitude. — le prét. antérieur défini ne s'emploie ainsi qu'avec des conjonctions; il ne s'emploie pas dans les prop. relatives.


151
ECOLE NORMALE SUPERIEURE

154.

C. – Emploi des modes dans les propositions relatives. – Style indirect.

Temps des modes autres que l'indicatif.



Emploi des modes personnels

dans les propositions dépendantes

Propositions relatives

L'antécédent du relatif est [au Recto]

qualifié par la proposition relative, comme par un adjectif.

Quoique par la construction la proposition relative ne soit liée qu'avec l'antécédent, elle n'en détermine pas moins ~~le~~ par conséquent le sens de la proposition principale, absolument comme le ferait une proposition dépendante précédée d'une conjonction. Le pronom relatif ~~ren-ferme~~ peut donc ~~renferme~~ en lui la signification des différentes conjonctions de subordination. C'est le sens général qui indique à laquelle de ces conjonctions le pronom relatif est équivalent.×

× ~~Il peut~~ La prop. relative en grec et en latin peut aussi faire fonction de substantif ~~absolument~~ comme un infinitif, ~~[illegible]~~ mais c'est indirectement, car elle se rapporte toujours à un antécédent exprimé ou sous-entendu : Eumeni inter Macedones viventi multum derogavit quod alienae erat civitatis (Corn. Nep. Eum. 1) ἀπορῆσαι ἐποίησε τὸν Θηβαῖον ὅτι Μαντινέας ὀλίγους πάνυ εἶχεν ἤδη.

Grec Dans les propositions relatives il emploie les modes ~~d'[illegible]~~ même l'optatif et l'impératif avec la même valeur et de la même manière que dans les propositions indépendantes — seulement 1° on emploie ~~[illegible]~~ souvent ~~ἄν~~ sans ἄν l'optatif, quand la proposition principale est déjà à l'optatif



158

avec ἄν : ἀπολέσειεν ἄν οὓς οὐχ ἥκιστα βούλοιτο Xén. — 2° aussi (?) quand la proposition relative dépend d'un infinitif* τοῦ αὐτοῦ λέγειν ἃ μὴ σαφῶς εἰδείη φείδεσθαι δεῖ Xén. — 3° quand le relatif a le sens de la conjonction εἰ, s'il(?) on ajoute ἄν et on met le subjonctif si la proposition princip. est au présent ou au futur, on met l'optatif sans ἄν, si la prop. princip. est à un temps historique. ὃς ἄν, ὅτις ἄν = ἐάν τις ; ὅς et l'optatif = εἰ avec l'optatif. — πᾶν ὅ τι, ἂν μέλλῃς ἐρεῖν πρότερον ἐπισκόπει τῇ γνώμῃ. Isocr. ἐγὼ νομίζω ὁποῖοί τινες ἂν οἱ προστάται ὦσι, τοιαύτας καὶ τὰς πολιτείας γίγνεσθαι Xén. οἱ Ἀθηναῖοι ἠξίουν οὓς μὴ μόνοι νικῷεν, οὐδ' ἂν μετὰ ξυμμάχων δύνασθαι. Lys. — 4° pour marquer que la proposition relative exprime+ la pensée du sujet de la proposition principale l'optatif est employé sans ἄν (l'aoriste a le sens du plus-que-parfait), quand le verbe de la prop. princip. est à un temps historique : Ἤρ ὁ Ἀρμένιος ἀναβιοὺς ἔλεγεν ἃ ἐκεῖ ἴδοι Plat. — 5° le futur exprime l'idée de but ἔπεμψω σατράπας οἵτινες ἄρξουσι αὐτῶν

* et en général d'une proposition qui n'exprime pas la chose comme un fait : ἄξιος πάντας διαγωνίζεσθαι ὅπως ἕκαστος κράτιστα δύναιτο. Xén. Cyr. 1, 4, 14.

*et quand

<u>Latin</u> Indicatif. l'on l'emploie quand la proposition relative signifie une chose de fait,x ou ne sert qu'à qualifier l'antécédent sans déterminer le sens de la proposition principale : num alii oratores probantur a multitudine, alii ab <u>iis, qui intelligunt</u> ? = <u>~~les~~ connaisseurs</u> Cic. Brut. 49 (~~[illegible]~~ 2° avec les relatifs indéterminés. quoscumque de te queri audivi, quacumque potui ratione, placavi Cic. ad Q. Fr. 1, 2. Patria est, ubicumque est bene Cic. Tusc. 5, 37. Sed quoquo modo illud se habet, haec querela vestra nihil valet Cic. pro Lig. 7.

Subjonctif il l'emploie 1° ~~[illegible]~~ quand la proposition principale ~~[illegible]~~ a pour attribut l'idée d'existence : ~~[illegible]~~ est, qui; sunt, reperiuntur, extitit, extiterunt, inventus est, qui; ~~[illegible]~~. — 2° pour marquer que l'antécédent <u>est propre à</u>, <u>peut</u> faire l'action signifiée par la proposition relative. Germani neque druides habent, qui rebus divinis praesint, neque sacrificiis student Caes. B. G. 6, 21. haec habui de amicitia quae dicerem (ce que j'avais à dire). — 3° après dignus, ~~[illegible]~~, indignus, idoneus, 99fois aptus. dignus

[~~[illegible]~~] en haut de la page

x comme quand elle fait fonction de substantif. non pigritia facio quod non mea manu scribo. Cic. ad Att. 16, 15. perincommode factum est, quod de nocte et dolore primo et proximo die disputatum est. Cic. Tusc. 4, 30. dans Virg. En. 9, 283 / 280 la ponctuation vulgaire est fautive : inque salutatam linquo; nox et tua testis dextera, quod nequeam lacrimas perferre parentis.

Mdv. 362

une idée <u>déjà exprimée</u> (Begriff von dem etwas ausgesagt wird)

Mdv. 365

~~[illegible]~~

numo est, qui; nihil est, quod; quis est, qui; habeo qui.

~~364~~ Mdv. ~~364~~ 365 a 365 a

Mdv. ~~364 b~~ 365 b



est quam diu consideremus. ×

6° quand ~~le relatif~~ la prop. relative exprime la conséquence et équivaut à talis ut: (proposition consécutive). § 364 Mdv.
innocentia est affectio talis animi, quae noceat nemini Cic. Tusc. 3, 8. quis potest esse tam aversus a vero, qui neget, haec omnia, quae videmus, deorum immortalium potestate administrari. Cic. Catil. 3, 9. Syracusani, homines periti, qui etiam occulta suspicari possunt... Cic. Verr. 5, 28. qui ex ipso audirent, quum palam multis audientibus loqueretur, nefaria quaedam ad me pertulerunt Cic. ad Attic. 11, 8 (= des gens qui s'étaient trouvés à même de l'entendre parler... qui audierant = ceux qui l'avaient...) ~~ce quand~~ ~~[illegible]~~ ex oratoribus Atticis antiquissimi sunt, quorum quidem scripta constent, Pericles et Alcibiades Cic. de or. 2, 22. — ~~[illegible]~~

Mdv. 366

× 4° quand ~~le relatif équivaut à quum~~ la prop. relative exprime la cause: (prop. causale) animus fuit mirifica vigilantia, qui suo toto consulatu somnum non viderit. Cic. Famil. 7, 30. — 5° quand elle exprime le but (prop. finale): misi ad Antonium qui hoc ei diceret. Cic. Phil. 1, 5. Mdv. 363 a

Emploi des modes personnels

dans les propositions dépendantes

Propositions relatives

~~[illegible]~~

7° quand la proposition relative exprime une supposition (le relatif = si): Mdv. 367

qui videret, urbem captam diceret. Cic. verr. 4, 23. haec et innumerabilia ex eodem genere qui videat, nonne cogatur confiteri deos esse. Cic. N. D. 2, 4.

8° pour marquer que la proposit. rel. dépendante exprime la pensée du sujet de la proposition principale (voir au style indirect) Mdv. 368 Socrates exsecrari eum solebat, qui primus utilitatem a jure sejunxisset. Cic. de leg. 1, 12. (celui qui, disait-il, ...) Tactus omnes libros, quos frater suus reliquisset (avait laissés à ta connaissance), mihi donavit. Cic. ad Attic. 2, 1. occurrebant colles campique et Tiberis et hoc caelum, sub quo natus educatusque essem (sous lequel je pensais qui me rappelait les beaux jours de ma naissance et de mon éducation que j'avais vu la journée pour mon éducation) Liv. 5, 54.

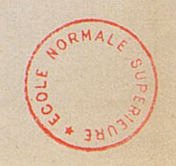
sunt .. qui, quod sentiunt, ... invidiae metu non audent dicere Cic. de off. 1, 25

ex quibus sunt qui piscibus atque ovis avium vivere existimantur Caes. B. G. 4, 10

sunt qui ita dicunt Sall. Catil. 19

Argentum, vestes Gaetulo murice tinctas, sunt qui non habeant, est qui non curat habere Hor. ep. 2, 2, 182

nihil ab eo praetermissum est quod pro republica conquirendum fuit, .. si modo idem ~~pote~~ rotero ut ... nihil quod ad eam pertineat praetermissum esse videatur Cic. pro Sest. 2, 3.



29. Subjonctif
dans les propos relatives

Romulus ad firmandam novam civitatem novum quoddam et subagreste consilium ... ceptus est, cum Sabinas ... quae Romam ludorum gratia venissent, quos tum primum anniversarios in circo facere instituisset rapi jussit de rep. 2, 7, 12

Drä ger I, 292

style indirect (.) Dräg.

Cum Socrates omnesque Socratici Zenoque et ii qui ab eo essent profecti, manerent in antiquorum philosophorum sententia ... div. 1, 3, 5

veri simile non est ut, quem in secundis rebus, quem in otio semper secum habuisset hunc in adversis et in eo tumultu quem ipse comparabat ab se dimitteret p. Sulla 20, 57.



dans les propositions relatives

Sed aurum ex Furfanio dicebat (Cicéron) — infinitif d'exclamation

si sibi pecuniam quantam

poposcerat non dedisset mortuum

se in eius domum illaturum.

pro Mil. 27, 75.

Decrevit senatus ut iis qui

ex tota Italia salutis meae

causa convenerant agerentur

gratiae Sest. 62, 129

Num mirabor te iis armis

uti quae tibi lex dabat noluisse

Planc. 18, 45.

Non enim ingrati sed mi-

seri quibus reddere salutem

a quo acceperant non liceret

Sest. 57, 122.

quis autem vir erat qui

illo anno non aut emendam sibi

quod non habebat aut redimendum

quod habebat arbitraretur Sest. 30, 66.



Quid? si ... conaidi rem?
senatum consules credo vocarent,
quem totum de civitate delerant,
ad arma vocarent qui ne
restitui quidem defendi r. p.
sissent Sest. 19, 44.

31/ Indicatif
dans les propositions relatives
César

Persuadet Castico... ut regnum in civitate sua occuparet, quod pater ante habuerat 1,3,4

T. Labienum ... cum ... iis ducibus qui iter cognoverant summum iugum montis ascendere, jubet 1,21,2

locum... ab his qui in superiore acie constiterant muniri jussit 1,24,3

ipsos oppida vicosque quos incenderant restituere jussit 1,28,3.

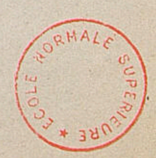


32/ Indicatif

dans les propositions relatives

Tite Live

Philippo permisit ut… urbes quas Thessalis Aetoli ademerant regno adiiceret 39, 23, 10.



Français. ~~[illegible]~~

1° quand la proposition principale est négative implicitement ou explicitement, le subjonctif est obligatoire à la proposition relative, si la négation s'étend à tout ce qui est désigné par l'antécédent : Il n'y eut point de flatterie qui fût sans exemple — Il n'y a personne qui ne le fasse. — Il n'y a guère de gens qui ne le fassent. — ailleurs, on emploie tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif : le public n'est pas un juge qu'on puisse (ou qu'on peut) corrompre.



174

2° quand la proposition relative fait partie de la pensée du sujet de la proposition principale (style indirect), on emploie ~~[illegible]~~ le subjonctif à la proposition relative. Mentor voulait une grande quantité de jeux qui animassent le peuple (Fén.). – content de remarquer des actions de vertu dont les sages auditeurs puissent profiter (Boss.). – en général ces propositions expriment l'intention du sujet de la proposition principale.

3° quand la proposition principale est suppositive ou volitive et que l'antécédent est indéfini, on emploie le subjonctif à la proposition relative : si l'on rencontre quelqu'un qui y consente. — montrez-moi un chemin qui y conduise.



176

4° Quand l'antécédent est un superlatif relatif ou les expressions équivalentes, le seul, l'unique, le premier, le second etc., le dernier, on emploie le subjonctif à la proposition relative si elle qualifie l'antécédent par comparaison avec tous les autres objets dont l'idée y est contenue ~~[illegible]~~: c'est la moindre récompense qu'on lui doive (on ne lui en doit pas de moindre) — Néron est le premier qui ait persécuté l'Église (il n'en est pas d'antérieur) — Je suis le seul qui vous connaisse. — ~~[illegible]~~ quand on n'exprime pas cette comparaison on emploie l'indicatif: Ulysse, le plus sage des rois qui ont couru vers Troie (ici il est obligatoire). — c'est le moindre secret qu'il pouvait nous apprendre (Racine) — mais c'est le moindre prix que me gardait sa rage (id.). — le premier prince qui a fait asseoir avec lui la religion sur le trône des Français a immortalisé tous ses titres par celui de chrétien (Massillon).

5° avec qui que, quoi que, quelque que, qui ont toujours une signification concessive, on n'emploie que le subjonctif.

34 3/ 177

Emploi des modes

dans les propositions dépendantes

Style indirect

[au Recto]

[laisser en blanc]

une proposition dépendante est au style indirect, quand elle se rapporte la pensée du sujet de la proposition principale, en général quand elle n'exprime pas directement la pensée de celui qui parle au moment où il parle.

Grec. Quand la proposition principale est à un temps principal les propositions dépendantes ne marquent pas le style indirect.* — quand la proposition principale est à un temps historique on trouve aussi souvent les propositions dépendantes à l'optatif. Λυκοφρόνος ἔλεγεν ὡς μόνοις τοῖς Ἀρκάσι πατρὶς εἴη· μόνοι γὰρ αὐτόχθονες* ἐν αὐτῇ οἰκοῖεν κτλ. — Ξενοφῶν Μεγαβύζῳ ἐπέσταλεν, ἢν μὲν αὐτὸς σωθῇ, ἑαυτῷ ἀποδοῦναι τὰ χρήματα εἰ δέ τι πάθοι,* ἀναθεῖναι τῇ θεῷ κτλ. — οἱ προεστῶτες ἐλογίζοντο ὡς εἰ μὴ* μάχοιντο, ἀποστήσοιντο αἱ περιοικίδες αὐτῶν πόλεις κτλ.** — εἶπεν ὅτι ἄνδρα ἄγοι ὃν εἷρξαι δέοι κτλ.** — διεθρόησαν ὡς χρήματα πολλὰ ἴδοιεν Thuc.* — ἔλεγεν ὅτι νομίζοιτο, ὁπότε ἐπὶ δεῖπνον πα-

* et conservent leur modalité

πελοποννήσιοι εἰσι)

* ἠπόρει ὅ τι χρήσαιτο τῷ πράγματι. κτλ. (τί χρήσωμαι τῷ πρ.)

* (ἢν δέ τι πάθω)

* (... εἰ μὴ μαχούμεθα, ἀποστήσονται)

** (ἄνδρα ἄγω ὃν εἷρξαι δεῖ)

* (χρήματα πολλὰ εἴδομεν)

(~~ὁπότε καλοῖ ἐπὶ δεῖπνον καλοῖ~~, ...)

178

λέσαι Σεύθης δωρεῖσθαι αὐτῷ τοὺς κληθέντας κτλ. — mais très souvent l'optatif n'est pas employé, et on trouve l'indicatif ou le subjonctif comme si le style était direct. ἔλεγον ὅτι Κῦρος μὲν τέθνηκεν, Ἀριαῖος δὲ πεφευγὼς ἐν τῷ σταθμῷ εἴη ὅθεν τῇ προτεραίᾳ ὥρμηντο κτλ. — ~~[illegible]~~ Le subjonctif τὸ ἀπολῦσαι ἀνθρώπους ξυμμάχους πολλοὺς δεινὸν ἐφαίνετο εἶναι, μή τινα διαβολὴν σχοῖεν καὶ οἱ στρατιῶται δύσνοι ἐς τὰ πράγματα ὦσιν κτλ.

On trouve l'imparfait et l'aoriste indicatif au lieu de l'optatif dans des propositions qui dépendent de propositions problématiques ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ou suppositives à l'imparfait ou à l'aoriste

~~employé comme dans le même sens qu'en français l'imparfait de l'indicatif (voir plus bas).~~ εἰ ἐβουλόμεθα χρημάτων ὧν οἱ ἄλλοι εἶχον ἀντιποιεῖσθαι, μάλιστ' ἂν οὕτως ~~[illegible]~~ ἐξωρμήσαμεν ἀντέχεσθαι τούτων κτλ. ἔδει τοὺς λέγοντας ἅπαντας ὃ βέλτιστον ἕκαστος ἡγεῖτο, τοῦτ' ἀποφαίνεσθαι. Dém.

[laisser en blanc]

[Mdv. 369] f. 403-409
[lai Derenblour]

~~Il elle est considérée comme un complément essentiel de la prop. princip. faisant corps avec~~

Latin. On met au subjonctif toute proposition ~~dépendante~~ qui dépend d'une proposition principale ~~posée~~ à l'infinitif ou au subjonctif, et ~~qui~~ et qui, d'elle, n'exprime pas la pensée de celui qui parle au moment où il parle. (– Potentis est facere quod velit (potens facit quod vult) – non dubitavi id a te petere, quod mihi esset omnium maximum maximeque necessarium Cic. ad Famil. 2, 6 (id a te peto quod mihi est maximum). Quod me admones, ut me integrum, quoad possim, servem, gratum est. Cic. ad Att. 7, 26 (serva te integrum, quoad poteris). Rogavit, ut, quoniam sibi vivo non subvenisset, mortem suam ne inultam esse pateretur Cic. de div. 1, 27. quoniam mihi vivo non subvenisti, mortem meam ne inultam esse passus sis). In Hortensio, memoria fuit tanta, ut, quae secum commentatus esset, ea sine scripto verbis iisdem redderet, quibus cogitavisset. Cic. Brut. 88 (Hortensius, quae ... erat, ... reddebat, quibus cogitaverat). Video, dum breviter volo rem dicere, dictum esse a me paullo obscurius. Cic. de orat. I, 41. Apud

180

Hypanim fluvium, qui ab Europae parte in Pontum influit (umar que de celui qui parle), Aristoteles ait, bestiolas quasdam nasci, quae unum diem vivant (partie de l'assertion d'Aristote) Cic. Tusc. I, 39. quis potest esse tam aversus a vero, qui neget haec omnia, quae videmus (tout le monde visible), deorum immortalium potestate administrari. Cic. in Catil. 3, 9. — ex parari ea jussit, quae ad bellum necessaria essent (~~exprime~~ fait partie des ordres ~~exprime~~ du roi) tex arma, tela, machinas, ceteraque, quae in bello necessaria sunt (~~pensée~~ périphrase employée par l'écrivain), parari jussit. — les historiens s'écartent de cette règle. C. Mario magna atque mirabilia portendi haruspex dixerat; proinde, quae animo agitabat, fretus dis ageret. Sall. Jug. 63 (régulièrement agitaret; quae animo agitas, fretus dis age)

~~Français. on a marque ~~par le~~ style indirect en français seulement dans les prop. complétives quand le verbe de la proposition principale est à un temps passé; on met alors l'imparfait à la prop. dép., quoique le fait soit vrai au moment où l'on parle. dans le même cas on emploie le conditionnel pour le futur: j'ai dit qu'il viendrait.~~

~~L'empereur Antonin avait appris à son fils Marc Aurèle qu'il valait mieux sauver un seul citoyen que de défaire mille ennemis (Bossuet); j'ai remarqué que la liberté valait mieux que la santé.~~

Emploi des modes [illegible]

dans les propositions dépendantes

Style indirect

Français. si le verbe de la [au Recto]

proposition principale est à un temps passé, et que la proposition dépendante exprime ce qui a été pensé ou dit antérieurement au moment où l'on parle, on emploie dans la proposition dépendante l'imparfait et le plusque-parfait pour le présent et le prétérit indéfini, le conditionnel présent et passé pour le futur absolu et le futur passé.ˣ — J'ai trouvé que la liberté valait encore mieux que la santé (la liberté vaut encore mieux...) Je t'ai déjà dit que j'étais gentilhomme (je suis) — Je t'ai dit qu'il viendrait — Je t'ai dit qu'il le vendait si on lui en offrait un bon prix (il le vend si on lui en offre) quand on lui en offrirait (quand on lui en offrira) — qu'il vendait ce qu'on lui donnait (il vend ce qu'on lui donne). — quand on emploie le présent on

ˣ quand même la pensée pourrait encore s'appliquer au moment où l'on parle, ou à un moment postérieur



182

le futur dans ces propositions, c'est qu'on ~~adopte pour son compte au moment où l'on parle ce qui était pour on dit antérieur~~ tenu ~~vrai~~. Il disait que la liberté vaut mieux que la santé; et c'est une grande vérité.

L'imparfait ~~sert~~ employé sert indiquer le style indirect: ~~et la nuit,~~ tout le jour il avait l'oeil au guet; et la nuit, si quelque chat faisoit du bruit, le chat prenoit l'argent (= il s'imaginait que le chat...) Laf. Fabl. 8,2.

croit devoir marquer que la proposition dépendante est générale et ~~[illegible]~~ indépendante du temps où elle est énoncée


ECOLE NORMALE SUPERIEURE

Temps des modes autres que l'indicatif

Dans les propositions indépendantes l'instant auquel se rapportent les temps des modes est déterminé par la position même que les modes remplissent, et à l'exception de l'imparfait et du plus que parfait du subjonctif latin et français, les temps des modes autres que l'indicatif se rapportent tous au temps qui commence avec le moment où l'on parle.

On appelle en grec temps historiques tous les temps ~~dont~~ qui ont la troisième personne du duel en ην, c'est-à-dire les temps de l'indicatif qui prennent l'augment et les temps de l'optatif.

On ne peut demander que ce qui ne doit pas être encore fait; l'impératif se rapporte donc nécessairement au futur, ou à un futur très rapproché du présent. ~~En grec les différents temps de l'impératif~~ ne ~~expriment que les phases de l'accomplissement de l'action:~~ durée ~~entrée dans la réalité~~, entrée active~~ment~~. Le plus souvent la différence entre le présent et l'aoriste est imperceptible. λέγε. ἀνάγνωθι.

On enseigne que l'impératif ~~aor~~ présent signifie durée ou répétition et l'impératif aoriste un acte isolé ou l'entrée de l'action dans la réalité. mais

En Latin on connait deux impératifs l'un pour le présent ou le moment le plus rapproché du présent, l'autre pour un temps plus éloigné dans l'avenir: ama amate. amare. amamini — futur: amato. amato. amatote. amanto. — amator ..... amantor.

Français, ...

Dans les propositions indépendantes le subjonctif et l'optatif grecs se rapportent au présent ou au futur en vertu de la fonction qu'ils remplissent comme modes. Le subjonctif signifie exhortation, demande, délibération; l'optatif vœu ou possibilité. ~~alors leurs différents temps n'expriment que les phases de l'accomplissement de l'action ou plutôt~~ l'usage en règle l'emploi du présent et de l'aoriste sans qu'on puisse toujours en découvrir la raison.

Dans les propositions indépendantes le subjonctif latin se rapporte toujours au présent ou au futur, si l'on excepte l'imparfait du subjonctif qui dans certaines locutions se rapporte au passé.

on ne voit pas pourquoi le parfait du subjonctif est employé de préférence au présent dans certaines locutions. ne feceris. ~~non~~ (qui [illegible]) haud facile dixerim.

Dans les propositions indépendantes le français n'emploie que le présent du subjonctif et du conditionnel et toujours du présent ou de l'avenir.

qq fois on emploie du passé (comme en latin) le conditionnel passé et le plusque parfait du subj. (on aurait, on eût dit)

Dans les propositions dépendantes l'instant auquel se rapportent les temps des modes autres que l'indicatif est déterminé par le temps du verbe de la proposition principale

En Grec les ~~[illegible]~~ temps du subjonctif se rapportent toujours à un ~~instant~~ temps présent ou à venir, les temps de l'optatif à un ~~instant~~ temps passé et ceux-ci remplacent les temps correspondants du subjonctif ~~dans~~ quand la proposition principale est à un temps historique.

Les subjonctifs latin ~~ou~~ et français comme l'indicatif deux ~~formes différentes~~ pour marquer la ~~simultanéité~~ contemporanéité et deux formes pour marquer l'antériorité suivant qu'elles se rapportent à un temps ~~présent ou au passé. et deux formes~~ qui commence avec le moment présent ou au passé.

Correspondance des temps

Subjonctif

~~Dans les trois langues le temps auquel est le subjonctif dans une proposition dépendante est déterminé par le temps du verbe dans la proposition principale.~~ [au Recto]

~~Les modes autres que l'indicatif~~
~~Les temps du subjonctif marquant simultanéité, antériorité, ou postériorité non pas relativement au moment de la parole mais relativement au temps marqué dans la proposition principale.~~

<u>Grec</u>. quand le verbe de la proposition principale est à un temps historique, ou à l'optatif avec ἄν, l'indicatif et le subjonctif dans les propositions dépendantes sont remplacés par l'optatif; mais très souvent aussi ils subsistent.

<u>Latin</u> quand la proposition [au Recto] Mdv. 382-383

principale se rapporte au présent ou à l'avenir, et que la proposition dépendante doit être au passé, le subjonctif s'emploie au parfait dans la proposition dépend.; quand la proposition principale se rapporte au passé, le subjonctif s'emploie à l'imparfait ou au plus-que-parfait dans la proposition dépend. video, videbo quid feceris (= ce que tu fis, ce que tu as fait, ce que tu faisais) quis nescit quanto in honore apud Graecos musica fuerit (= magno in honore ... erat). vidi, videbam, videram quid faceres, quantum jam effecisset. — indignum te esse judico, qui haec patiaris, judicavi, qui haec paterere. — 1° le présent de narration est souvent considéré comme l'équivalent d'un temps passé. Caesar, ne graviori bello occurreret, maturius, quam consuerat, ad exercitum proficiscitur. Caes. de b. G. 4, 6.* — Il en est de même parfois quand on rapporte au présent l'opinion d'un ancien auteur. Chrysippus disputat, aethera esse eum, quem homines Jovem appellarent. Cic. N. D. 1, 15.

* polliceantur et ut jusjurando ac fide sanciatur petunt. 7, 2.

praemittit qui videant quas in partes hostes iter faciant. B. G. 1, 15. mittunt ... qui dicerent ... B. G. 1, 7.

propositions attributives (382, 4) = conjonctives

propositions objectives (383) = complétives

× praesertim cum magna ex parte eorum precibus bellum adductus necesse sit multo etiam gravius quod sit destitutus queritur B. G. 1, 16.

~~Les propositions dépendantes à l'indicatif restent à l'imparfait ou au plus-que-parfait excepté les relatives avec quam et le superlatif, ou avec les corrélatifs quantum, quicunque etc. (après) haec, etsi erant exigua, ... quam maxime potest contrahit Cas. b. G. 5, 49. id quod constituerant facere conantur b. G. 1, 5. quas possent coemptantur atque emunt. b. G. 5, 58~~ — Elles peuvent être au parfait

Les propositions avec cum et le plus-que-parf. ou l'impft. du subj. ne changent pas: cum id nuntiatum esset ... maturat ab urbe proficisci. b. G. 1, 7. (excepté au style indirect) ×
— quand la proposition dépendante suit, correspondance ou non, suivant la volonté de l'écrivain. ×
— quand elle précède, le subjonctif imparfait, ordinairement, à moins qu'elle ne soit voisine [illegible]

2° d'autre part, quand le parfait de la proposition principale a le sens du parfait grec et ~~n'exprime au présent~~ se rapporte au présent soit par l'entier achèvement soit par les conséquences de l'action, on emploie le présent et le parfait du subjonctif à la propos. dépend. Nunc, quoniam quibus rebus adductus ad causam accesserim, demonstravi, dicendum est de contentione nostra. Cic. div. in Q. Caec. 5. Nemo est, quin, quemadmodum captae sint a M. Marcello Syracusae, saepe audierit. Cic. Verr. IV, 52. Caninius fuit mirifica vigilantia, qui suo toto consulatu somnum non viderit. Cic. Fam. 7, 30 (= a montré une vigilance extraordinaire et non était d'une vigilance . .) Sicarii ad subsellia cum ferro atque telis venistis, ut hic me aut jugularetis aut condemnaretis. Cic. pro Rosc. Amer. 11. Generi animantium omni est a natura tributum, ut se, vitam corpusque tueatur. Cic. de off. 1, 4 (tueretur indiquerait que c'était l'intention de la nature au moment où elle créa les êtres organisés) exploratum est omnibus, quo loco causa tua sit. Cic. Verr. 5, 63.

Correspondance des temps
subjonctif

3° quand la proposition principale est au temps passé, ou à l'imparfait ou au plus que parfait du subjonctif, les propositions complétives, ~~[illegible]~~ que, ~~les interrogatives in-directes~~, et les propositions finales (ut, ne, qui = ut is) ~~[illegible]~~ sont ordinairement mises à l'imparfait du subjonctif, quoique par le sens elles se rapportent au présent. Cum subito Lentulus, scelere demens, quanta conscientiae vis esset, ostendit. Cic. Catil. 3, 5. Hanc Epicurus certe non diceret, si, bis bina quot essent, didicisset. Cic. N. D. 2, 18. Haec non ut vos excitarem locutus sum. Cic. Catil. 4, 9. Vos adepti estis ne quem civem timeretis. Cic. pro Mil. 13. — 4° quand une proposition consécutive se rapporte directement au présent, elle se met au présent du subj. Siciliam Verres ita vexavit ac perdidit, ut ea restitui in antiquum statum nullo modo possit. Cic. Verr. 1, 4. — Elle se met qqfois au parfait, quand elle se rapporte à un fait historique considéré comme isolé. Hortensius erat ita

194

non timidus ad mortem, ut in acie
sit ob rem publicam interfectus. Cic. de
fin. 2, 20. Vires in itineribus eo usque
se praebebat patientem atque impigrum, ut eum nemo unquam in equo
sedentem viderit Cic. Verr. 5, 10 (= ne l'a jamais vu. videret = ne le voyait). — summa difficultate rei frumentariae
affecto exercitu ... usque eo ut complures dies frumento milites caruerint
et pecore ex longinquioribus vicis adacto
extremam famem sustentarent. (Caes.
de B. G. 7, 17.

Français – conditionnel. quand [au Recto]
la proposition principale est à un temps passé, le futur simple est exprimé par le conditionnel présent et le futur passé par le conditionnel passé à la proposition ~~[illegible]~~ dépend. – Il était certain qu'il viendrait, qu'il serait venu.

Subjonctif. 1° quand le verbe de la proposition principale est au présent ou au futur, le présent du subjonctif répond au présent de l'indicatif, au futur simple, et au conditionnel ~~hypothétique~~ problématique employés dans une proposit. indép. – Je ne pense pas que cette affaire réussisse (= cette affaire réussit, réussira, réussirait) – le parfait du subjonctif répond au parfait indéfini et au futur passé dans une prop. indép. – Je ne pense pas que cette affaire ait réussi (cette affaire a réussi, aura réussi). – ~~[illegible]~~ le plus qu.



196

parfait du subjonctif répond au conditionnel passé dans une prop. indép. : je ne pensai pas que cette affaire eût réussi sans son intervention.

2° quand la prop. princip. est à un temps passé, ou au conditionnel l'imparfait du subjonctif exprime dans la prop. sub. un temps présent ou futur relativement au premier verbe, le plusque parfait du subj. un temps passé : je ne pensai pas que cette affaire réussît, eût réussi.

3° quand le subordonné indéfini tient au présent soit par l'entier achèvement, soit par les conséquences de l'action, soit par ce que le temps de l'action est compris dans la même unité de durée que le moment où l'on parle la proposition princip. est considérée comme étant au présent. — Je n'ai employé aucune fiction qui ne soit une image de la vérité. — Il n'a rien fait cette année qui ne soit répréhensible.

Temps impératif

on désigne que ~~avec les verbes qui signifient une action~~

Grec. Le présent appelle l'attention sur la durée de l'action; l'aoriste n'a jamais le sens du passé et désigne l'action ~~abstraction faite~~ indépendamment de la durée. [au Recto] mais cette différence est souvent imperceptible

βοηθήσατέ μοι καὶ μὴ διδάσκετε τοὺς συκοφάντας μεῖζον ὑμῶν αὐτῶν δύνασθαι. ~~[illegible]~~ — avec les verbes qui signifient un état, l'aoriste exprime souvent l'entrée du sujet dans cet état. ~~διανοήθητε (prenez la résolution) ὑπακούειν πρίν τι βλαβῆναι ἤ με~~

— πέτασον τὸ ἱστίον, εὔθυνε τὸ πηδάλιον (Lucien) — διανοήθητε ὑπακούειν πρίν τι βλαβῆναι.

τοὺς ὑπὲρ Φιλίππου λέγοντας μισήσατε (= prenez en aversion). — μισεῖ τοὺς πονηρούς.

Le parfait conserve son sens ~~d'achèvement~~. κέκλησο (ferme) — exprime qu'une chose doit être faite immédiatement. πεπαύσθω Dém. (finis en tout de suite)

— à la troisième personne du singulier, au passif, il exprime ~~que l'on a~~ qu'ayant dit tout ce qu'on avait à dire sur le sujet dont on vient de traiter.× περὶ τούτων τοσαῦτά μοι εἰρήσθω νῦν.

× ~~[illegible]~~ on n'en dira pas davantage

198

Mode ~~[illegible]~~

Impératif

~~Dans~~ Les trois langues ils emploient ~~pour exprimer~~ dans les propositions volitives et dans les propositions concessives. ce second sens est dérivé du premier; car les propositions concessives dépendent d'un acte de la volonté, soit qu'on demande la concession soit qu'on la fasse ~~[illegible]~~. il y a demande ou consentement.

nombreux passages où le Neue II, ~~400~~ 403

sens du futur n'est pas évident

mi patrue, salve — et tu salveto (Pl. Poen. 5, 2, 11)

Tu si quid pragmaticum habes, scribe, sin minus..., mel monum dicta perscribito Att. 14, 18, 2

Quand il y a deux impératifs de suite, le second est souvent au futur: eme die caeca hercle olivom, id vendito oculata die Pseud. 1, 3, 67. accipe hoc atque auferto intro Truc. 5, 22.

Le style des ~~préceptes~~ oracles dans hoc ~~et~~ tertia semper spectato, illa humana contemnito de rep. 6, 19, 20

Tu ne cede malis sed contra audentior ito Virg. A 6, 95



3 bis 44 [en haut de la page]

Latin. — l'impératif présent s'emploie du présent ou d'une action dont le temps n'est pas déterminé.

L'impératif futur s'emploie d'une action qui est déterminée comme future. rem vobis proponam; vos eam suo, non nominis pondere penditote. Cic. Verr. IV, 1 (pesez-la, quand je vous l'exposerai) quum valetudini tuae consulueris, tum consulito navigationi. Cic. ad Fam. 16, 4. — C'est pour ce motif que l'impératif futur est employé dans la rédaction des lois ou dans les passages où l'on a voulu l'imiter. regio imperio duo sunto iique consules appellantor. Cic. de legg. 3, 3. — Servus meus Stichus liber esto (dans les testaments) — non satis est pulchra esse poemata; dulcia sunto et quocunque volent, animum auditoris agunto. Hor. A. P. 99.

La distinction entre les deux formes de l'impératif n'est pas toujours observée. mi patrue, salve. — et tu salveto (Pl. Poen. 5, 2, 1).

~~[illegible]~~

	actif	passif
Sing. 2e	ama	amare
Plur. 2	amate	amamini

Mdv. 384 Quicherat lettre à M. Burnouf

	actif	
Sing. 2. 3.	amato	amator
Plur. 2	amatote	(manque)
— 3	amanto	amantor

cras petito; dabitur. nunc abi (Pl. Merc. 4, 4, 30.)

cf. Neue II, 400

Français. L'impératif présent s'emploie du présent et du futur. [~~[illegible]~~ en haut de la page]

L'impératif passé a la valeur d'un futur antérieur et ne s'emploie que lorsqu'il est nécessaire de marquer que l'action doit être entièrement achevée avant celle qui doit lui succéder. ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ayez terminé quand je viendrai. — ayez commis beaucoup de fautes ; un repentir sincère peut les effacer.

DE L'IMPÉRATIF FUTUR LATIN.

On sait que dans la tradition grammaticale des Latins, les formes en *te*, *re*, *mini* de l'impératif étaient attribuées au présent, et les formes en *to*, *nto*, *tote*, *tor*, *ntor*, du même mode, au futur, et voici comment on en distinguait les acceptions. Diomède (330 P. 339, 13 K.) : « Futurum tempus differt a ceteris futuris, quia non ut confestim fiat imperamus, sed in futurum fieri, ut perpetuum fiat, quasi *facito*, *legito*, id est *semper fac*, *semper lege*. Jure ergo diceretur quasi futuri. Quem sermonem nonnulli censuerunt mandativum potius quam imperativum dici, quoniam præsenti tempore imperare solemus ut fiat, in futurum vero magis mandare ». Consentius (2061 P. 374, 34 K.) : « Plerique futuri tantum temporis volunt imperativum esse. Nam qui dicit *fac* ante imperat quam id fiat ; sed hic tamen qui dicit *fac* properat, ut ait Celsus, ille etiam morari sinit qui dicit *facito*. Itaque ut præteriti temporis triplex forma est, sic in hoc futuri duplicem dicunt[1] ».

Au XVIe siècle, cette distinction a été contestée. Ainsi Sanctius, en particulier (*Minerva*, 1, 13), ne l'admet pas : « vulgo putant, *ama*, praesentis esse, et *amato* futuri remotissimi ; quasi vero possimus, nisi de futuro imperare. » Vossius (*de analogia* 3, 14) fait remarquer que « usus docet promiscue usurpari ». Mais Périzonius, dans ses remarques sur Sanctius (I, 13, 8), approuve les grammairiens « qui priorem formam, *ama*, ad præsens futurum seu statim faciendum, posteriorem, *amato*, ad remotius et postea futurum referunt ». La même opinion a été soutenue par Krarup dans une dissertation sur l'impératif futur[2] ; et indépendamment de lui, par M. L. Quicherat[3]. Elle a été adoptée par les gram-

1. Il ne semble pas qu'on soit autorisé à conclure de ce passage que *beaucoup de grammairiens ne reconnaissaient pas la distinction entre l'impératif présent et l'impératif futur* (Neue, *Lateinische Formenlehre* II, 400). Consentius dit que la plupart des grammairiens n'admettent pas d'impératif présent, et qu'ils reconnaissent deux futurs, entre lesquels ils font la distinction que d'autres faisaient entre l'impératif présent et l'impératif futur. Quant au texte de Priscien (VIII, § 40, 806 P., 406, 15-20 K.), Neue me paraît l'interpréter exactement : Priscien dit que l'impératif peut se rapporter tantôt au présent, tantôt à l'avenir ; il ne mentionne que la forme qu'on appelait impératif présent, et ne parle pas de l'autre. Je soupçonne que Priscien suit de près ici quelque auteur grec.

2. De *usu imperativi apud Latinos*. Hafniae 1825 (réimprimé dans Friedemann et Seebode, *Miscellanea maximam partem critica* II, 4, 728-737).

3. *Lettre à M. J.-L. Burnouf sur l'impératif latin*, Paris, 1841 (brochure qui n'a pas été mise dans le commerce). — Voir aussi dans le *Journal général de l'Instruction publique* (2 juin 1841) une Correspondance de M. J. N. (Naudet), et la réplique de M. Louis Quicherat dans le même journal (12 juin 1841).

mairiens modernes. Récemment, dans son excellent travail[1], Neue a fait l'historique de la question, et réuni un très grand nombre de passages où les formes en *to*, *nto*, *tor*, *ntor* se rapportent évidemment à un temps éloigné du moment où l'on parle. Mais il oppose à ces textes un certain nombre d'autres qui, à son avis, peuvent faire naître des doutes sur la légitimité de cette distinction entre les deux formes. Ce sont ces textes que je me propose de discuter, en les classant suivant les analogies auxquelles il me semble possible de les rapporter.

1º En quelques-uns des textes cités, on voit que l'impératif se rapporte à l'avenir, si l'on complète la citation. « Lege vel tabellas redde. — Imo enim *perlegam* : *advortito* animum. — Non adest. — At tu cita ». Plaute Pseud. I, 1, 30.

« In eo uterque pro Ilio *potabimus*. Uter ibi melior bellator *erit* inventus cantharo, tua est legio; *adiudicato* cum utro hanc noctem sies ». Pl. Men. I, 3, 6.

« Dic me uxorem orare ut exoret illam... — *nuntiabo*. — Et tu *orato*. — et ego *orabo* — at blande *orato*. » Pl. Casin. III, 5, 62.

« Quod tibi *miscuerit*, sapias, bibat ipse *iubeto*, tu puerum leviter posce, quod ipsa voles ». Ov. Am. I, 4, 29.

« *Arguet*, *arguito*, quicquid probat illa, *probato*... Riserit, *adride*, si flebit, flere memento ». Ov. Ars am. II, 199.

« Hoc *ponam* interim. *Adservatote* haec soltis... » Pl. Men. II, 2, 75. En ce dernier texte, le rapport à l'avenir est moins évident que dans les autres.

Il est indiqué par la suite des idées dans le passage suivant : « Eccere autem Quem convenire maxime cupiebam, egreditur intus. — Paratum iam esse *dicito*.... *Jubeto* habere animum bonum, dic me illam amare multum... quae dixi ut *nuntiares*, Satin' ea tenes ? » Plaute, Persa II, 5, 1.

2º En bon nombre de passages, l'impératif futur est employé après un impératif présent, pour désigner une action postérieure à la première.

« *Eme* die cæca hercle olivam, id *vendito* oculata die ». Plaute, Pseud. I, 3, 67.

« *Accipe* hoc, atque *auferto* intro. » Pl. Truc. V, 23.

« *Propera*, *abi* intro, tu *esto* lectisterniator, tu argentum *eluito*, idem exstruito. » Pl. Pseud. I, 2, 28.

1. *Lateinische Formenlehre* (Berlin, 1875) II, 400 et suiv.

« *Abi*, argento parci nolo. *Opsonato* ampliter. » Pl. Casin. II, 8, 65.

« Malum metuo. *I* tu modo, *perspicito* prius quid intus agatur. » Pl. Cas. III, 6, 25.

« *Cape* has tabellas. Tute hinc *narrato* tibi quæ me miseria et cura contabefacit. » Pl. Pseud. I, 1, 18.

« Secreto hoc *audi*, tecum *habeto*. » Cic. Fam. VII, 25, 2.

« Tu ne *cede* malis, sed contra audentior *ito*. » Virg. Æn. VI, 95.

Peut-être faut-il rapporter à cette analogie le texte suivant de Cicéron (Tuscul. I, 29, 70) : « Sed *fac* igneam (esse vim mentis), *fac* spirabilem : nihil ad id de quo agimus. Illud modo *videto*, ut deum noris, etsi eius ignores et locum et faciem, sic animum tibi tuum notum esse oportere, etiam si ignores et locum et formam ».

3° En quelques autres passages, où le sens n'indique pas de succession, le premier impératif est au présent et le second au futur, sans doute par analogie avec l'emploi de ces formes dans les cas de succession réelle.

« *Noli* dicere istum idem fecisse quod Sacerdotem... *dicito* potius. » Cic. Verr., III, 93, 216.

« Illa omnia ante oculos vestros *proponite*... tum etiam illud *cogitatote*... Postremo illud fixum in animis vestris *tenetote* vos in hac causa non de maleficio L. Corneli sed de beneficio Cn. Pompei iudicaturos. » Cic. Balb. 28, 64-65.

« Si quem es nactus, qui in tuam familiaritatem penitus intrarit, qui nobis ante fuerit ignotus, huic quantum credendum sit, *vide*... si quem forte tui cognosti amantiorem quam temporis, hunc vero ad tuum numerum libenter *ascribito*. » Cic. Ad Q. Fratrem I, 1, 5, 15.

« Tu si uno in loco es futurus, crebras a nobis litteras *exspecta*, ast pluris etiam ipse *mittito*. » Cic. Att. I, 16, 17.

4° En d'autres passages, particulièrement dans une correspondance, il semble que l'écrivain ait pensé à un avenir éloigné, sans le dire précisément dans une proposition subordonnée ou coordonnée avec l'impératif futur.

« His ego tuis scriptis me consolor, ut nihil a me adhuc delictum putem. Tu modo auctoritatem tuam *defendito* : adversus me nihil opus est, sed consciis egeo aliis. Ego si nihil peccavi, reliqua tuebor. Ad ea tu te *hortare* et me omnino tua cogitatione *adiuva*. » Cic. Att. IX, 10, 10. Il semble que dans ce passage Cicéron ait pensé à ce qu'Atticus aura à faire plus tard, quand il lui dit « auctoritatem tuam *defendito* », et qu'il ait employé l'impératif pré-



sent pour une recommandation plus pressante et d'une exécution immédiate « ad ea tu te *hortare.* »

« De Bruto semper ad me omnia *perscribito*, ubi sit, quid cogitet. » Cic. Att. XIV, 8, 2. Évidemment ici la recommandation n'est pas nécessairement immédiate.

« Si me diligis, si a me diligi vis, ad me litteras, ut quamprimum lætitia afficiar, *mittito.* » Cic. Fam. XVI, 1, 2.

« Sed hæc *occultabis*, ne quid obsint : illud *caveto*... ne ille versus qui in te erat conlatus... falso testimonio confirmetur. » Cic. Q. Fr. I, 3, 8.

« Tu, si me amas tantum, quantum profecto amas, expeditus *facito* ut sis, si inclamaro, ut accurras. » Cic. Att. II, 20, 5.

« Si statim navigas, nos Leucade consequere; sin te confirmare vis, et comites et tempestates et navem idoneam ut habeas, diligenter videbis. Unum illud, mi Tiro, *videto*, si me amas, ne te Marionis adventus et hæ litteræ moveant. » Cic. Fam. XVI, 1, 2.

« Quaero num quis ante te tam fuerit nefarius, qui id fecerit?... idemque tu... miserisne viatorem qui...? Simulque mihi *respondeto* tu... fuerisne non tribunus plebis sed intolerandus... tyrannus. » Cic. in Vatin. 9, 22-23. Vatinius ne doit pas répondre immédiatement.

« Fac, promisi ego illis. — promisti autem? de te *largitor*, puer. » Ter. Ad. V, 8, 17. Ici l'idée de promesse semble avoir amené l'impératif futur.

5° Il est quelques verbes dont l'usage a préféré l'impératif futur; ainsi on rencontre habituellement *scito, scitote, sic habeto, sic habetote, putato.*

6° Enfin il est difficile de reconnaître quelque rapport à l'avenir dans les passages suivants.

« O bone vir, *salveto.* » Pl. Persa, V, 2, 12.

« Mi patrue, *salve.* — Et tu *salveto.* » Pl. Pœn. V, 2, 116.

« Hominem istum impurissimum quam primum *absolvitote.* » Ter. Ad. II, 4, 18.

« Ut deum agnoscis ex operibus eius, sic ex memoria rerum et inventione et celeritate motus omnique pulchritudine virtutis, vim divinam mentis *adgnoscito.* » Cic. Tuscul. I, 28, 70[1].

---

1. Il y a probablement une imitation du langage solennel des oracles dans le passage suivant du songe de Scipion (de rep. VI, 19, 20) : « Tum Africanus : sentio, inquit, te sedem etiam nunc hominum ac domum contemplari : quæ si tibi parva, ut est, videtur, haec caelestia semper *spectato*, illa humana *contemnito* ». On peut, du reste, dire aussi que par *semper* ces impératifs sont rapportés à un avenir indéfini, *perpétuel*. Cf. ci-dessus le texte de Diomède.

« Id *tenetote* quod initio dixi. » Cic. de rep. II, 33, 57.

« Quapropter ita me de praeturae criminibus *auditote*, ut ex utroque genere, et iuris dicendi et sartorum tectorum exigendorum, ea postuletis, quae maxime digna sint eo reo, cui parvum ac mediocre objici nihil oporteat. Nam ut prætor factus est... sortem nactus est urbanae provinciae... » Cic. Verr. I, 40, 103.

La conclusion qui me semble résulter de cet examen, c'est que si l'impératif présent peut s'employer indifféremment d'un avenir immédiat et d'un avenir éloigné, l'impératif futur ne s'emploie d'un avenir immédiat que dans un trop petit nombre de passages pour qu'on soit autorisé à contester qu'il s'emploie proprement d'un avenir éloigné. Les formes grammaticales ont leur synonymie comme les mots, et cette synonymie paraît soumise aux mêmes principes. Deux formes grammaticales, deux mots, peuvent être équivalents dans une portion de leur emploi, sans se substituer indifféremment l'un à l'autre dans toutes les circonstances. On ne saurait conclure de l'équivalence à l'absence de toute distinction, ni de la distinction à l'absence de toute équivalence.

CHARLES THUROT.

Extrait de la *Revue de Philologie, de Littérature et d'Histoire anciennes*
Année et tome IV, livr. 2, avril 1880.
C. KLINCKSIECK, libraire de l'Institut de France, 11, rue de Lille, Paris.

Paris.— Typ. Paul Schmidt, 5, rue Perronet.



Grec

Les différents temps du subjonctif [au Reste] ont tous rapport au présent ou au futur.

L'aoriste du subjonctif marque antériorité relativement au moment marqué dans la proposition principale, quand il est employé dans les propositions suppositives, temporelles-suppositives, et relatives suppositives. Il répond au futur passé.x Partout ailleurs il perd sa valeur de temps passé; on désigne que quand le verbe exprime une action, on n'appelle pas l'attention sur la durée de l'action; et que quand le verbe signifie un état, il signifie souvent que le sujet entre dans cet état.x — ἢν ὁ Πλοῦτος νυνὶ βλέψῃ (recouvre la vue), πρὸς τοὺς ἀγαθοὺς βαδιεῖται Aristoph. ὧν ἂν ὕστερον ἐρασθῶσιν (ils se seront épris) ἐκείνους περὶ πλείονος ποιοῦνται — οἱ ἰατροὶ ὅταν τινὲς νοσήσωσι (tombent malades) τότε ἰῶνται τούτους Xén.

x ou au parfait du subj. des Latins

x mais cette nuance est souvent imperceptible

La différence entre les deux temps est souvent imperceptible (voir Xén. Cyrop. 5, 5, 13)

Le parfait du subjonctif conserve la signification qu'il a à l'indicatif. ἀνδρεῖός γε πάνυ νομιζόμενος ὃς ἂν τύπτῃ γε πατέρα, νεοττὸς ὤν Aristoph. ἔπειτ' ἀναρπάσω πάλιν ἐξ ἐμοῦ ἅττ' ἂν κεκλοφῶσί μου Arist.

210

~~Tous les temps de l'optatif ont~~ rapport au passé.

L'aoriste optatif ~~a le sens de passé~~ marque antériorité de la même manière [x Futur]

A/ dans les mêmes propositions que ~~le sub~~ l'aoriste du subjonctif, et dans les propositions dépendantes qui sont au style indirect. Partout ailleurs, il perd sa valeur etc. (même observation que pour le subjonctif) πολλὰ κατηγορεῖν ἔχω, ἐξ ὧν οὐκ ἔσθ' ὅστις ἂν οὐκ εἰκότως μισήσειεν αὐτόν Dém. (ne le prendrait pas en aversion) ἐπολεμήσαμεν (nous ~~commençâmes~~ entreprenions la guerre) δι' ἃς αὐτὸν, οὐδὲν ἂν ἡμᾶς παθεῖν ἡγούμαι. Dém. πενίας ἐλπίδι, ὡς κἂν ἔτι διαφυγὼν αὐτὴν πλουτήσειεν (deviendrait riche) ἀναβολὴν τοῦ δεινοῦ ἐποιήσατο Thuc.

~~Parfait~~ x Futur. Il ne s'emploie guère qu'au style indirect, ~~dans le sens~~ et comme notre conditionnel présent ἐλογίζοντο ὡς εἰ μὴ μαχοῖντο, ἀποστήσοιντο αἱ πόλεις Xén.

Parfait. même observation que pour le subj. ἔλεγον ὅσα ἀγαθὰ Κῦρος Πέρσας πεποιήκοι. Xén. ἔλεγον ὅτι Κροῖσος στρατηγὸς ᾑρημένος εἴη. Xén.

Dans les propositions qui dépendent d'un temps historique les temps de l'optatif marquent simultanéité antériorité ou postériorité relativement à ce temps historique.

Par conséquent le présent ~~de l'optatif~~ est synonyme de l'imparfait de l'indicatif, l'aoriste et le parfait du plusqueparfait, le futur du conditionnel présent français.

ὅ τι ποιήσοι ἂν διενήνο~~ει~~

Latin. Les temps du subjonctif ont en général entre eux les mêmes rapports que les temps de l'indicatif.

Le subjonctif n'a pas de futur. Dans les propositions optatives, problématiques, complétives, finales, consécutives, suppositives, le présent du subjonctif a la valeur d'un futur, et l'imparfait du subjonctif celle de notre conditionnel présent, si le sens général indique clairement que la proposition se rapporte à l'avenir. Cependant après non dubito quin, et les propositions principales qui ont pour attribut l'idée d'existence (est, sequitur, accidit etc. ut), on emploie le présent du subjonctif de la conjugaison périphrastique : non est dubium quin legiones venturae non sint Cic. ad. Fam. 2, 17. Cependant on trouve qqfois : hoc haud dubium est, quin Chremes tibi non det natam. Terent. Andr. II, 3, 18. haud dubium erat quin cum Aequis alter consul bellum gereret. Liv. 3, 4.

Au style indirect, une proposition dépendante qui serait au futur dans le style direct

[~~[illegible]~~ en haut de la page]

Madv. 377 – 381

~~[illegible]~~

378 rem

den ausdrücken welche ganz allgemein bezeichnen dass ein Verhältniss stattfindet qu'un fait a lieu un rapport de produit



est mis au point du subjonctif

negat Cicero, si naturam sequamur ducem, unquam nos aberraturos (si naturam sequemur... nunquam aberrabimus).

Toutes les fois que le sens général n'indique pas que la proposition dépendante se rapporte au futur[x] on emploie le subjonctif de la conjugaison périphrastique. Le participe n'exprime plus alors que l'idée du futur. in eam rationem vitae nos fortuna deduxit, ut sempiternus sermo hominum de nobis futurus sit. Cic. ad Q. Fr. 1, 1, 13. non intelligo cur Rullus quemquam tribun~~orum~~um intercessurum putet, quum intercessio stultitiam intercessoris significatura sit, non rem impeditura. Cic. de leg. Agrar. 2, 12. – au passif, on tourne de différentes manières. quaero quando portam apertum iri putes. ita cecidi ut nunquam erigi possim.

[x] et qu'il faut marquer ce rapport de temps

~~Modes [illegible]~~

Latin

Subjonctif

Le futur passé se rend par le parfait du subjonctif. Roscius facile egestatem suam se laturum putat, si hac indigna suspicione liberatus sit. Cic. pro Rosc. Amer. 24 (facile feram, si liberatus ero) Caesar magnopere se confidere dixit, si colloquendi cum Pompeio potestas facta sit, fore, ut aequis condicionibus ab armis discedatur. Caes. de b. C. 1, 26. (si potestas facta erit, discedetur).

notre conditionnel passé est rendu par le plusque parfait du subjonctif. Dicebam, quoad metueres, omnia te promissurum, simulac timere desisses, similem te futurum tui. Cic. Phil. 2, 35. Divico cum Caesare agit, Helvetios ... ibi futuros, ubi eos Caesar constituisset atque esse voluisset. Caes. de B. G. 1, 13.

Quand une proposition qui doit être au plusque parfait du subjonctif

comme conséquence d'une supposition, ~~dépend de ut, quum causal, ou est construit comme interrogation indirecte~~ on emploie le parfait du subjonctif de la conjugaison périphrastique. Quum haec reprehendis, ostendis, qualis tu, si ita forte accidisset, fueris illo tempore consul futurus. Cic. in Pis. (interrogation directe : qualis tu, si ita forte accidisset, consul illo tempore fuisses ?) Virgines eo cursu se ex sacrario proripuerunt, ut, si effugium patuisset, impleturae urbem tumultu fuerint. Liv. 24, 26. apparuit, quantam excitaturae molem vera fuisset clades, quum vanus rumor tantas procellas excivisset Liv. 28, 24. Dans les cas où on devrait employer le parfait de l'indicatif on met le parfait du subjonctif: tanta negligentia castra custodiebantur, ut capi potuerint, si hostes aggredi ausi essent (= capi castra potuerunt)

est construite comme interrogation indirecte ou avec quum causal ou avec ut final ~~et~~ ou consécutif,
~~[illegible]~~

~~[illegible]~~ 97 fois)
& et le plusque parfait dans le cas où la proposition principale est à un temps historique.

(voir aux prop. suppositives)

L'imparfait du subjonctif employé dans ces mêmes propositions subites: hi homines ita vivebant, ut, quidquid dicerent, nemo esset qui non aequum putaret. Cic. pro Rosc. Amer. 41.



obsecrans ut cuncti [illegible] Rönsch 431

domini fuissent in regno suo

nec quisquam ei magis

poculum, cum bibisset, dabat

Chavanyuid Heliogab. 12

timui ne inter nos bella

fuissent orta



Français [au Net]

Les temps du subjonctif répondent tantôt aux temps correspondants de l'indicatif tantôt à ceux du futur ou du conditionnel

Je ne crois pas qu'il vienne (je crois qu'il vient) — qu'il soit venu (... qu'il est venu) — je ne croyais pas qu'il vînt (... qu'il venait) — qu'il fût venu (... qu'il était venu)

Je n'espère pas qu'il vienne (j'espère qu'il viendra) — je ne ~~crois~~ pense pas qu'il soit venu (je pense qu'il sera venu) — je n'espérais pas qu'il vînt (j'espérais qu'il viendrait) — je ne croyais pas qu'il fût venu (je croyais qu'il serait venu)

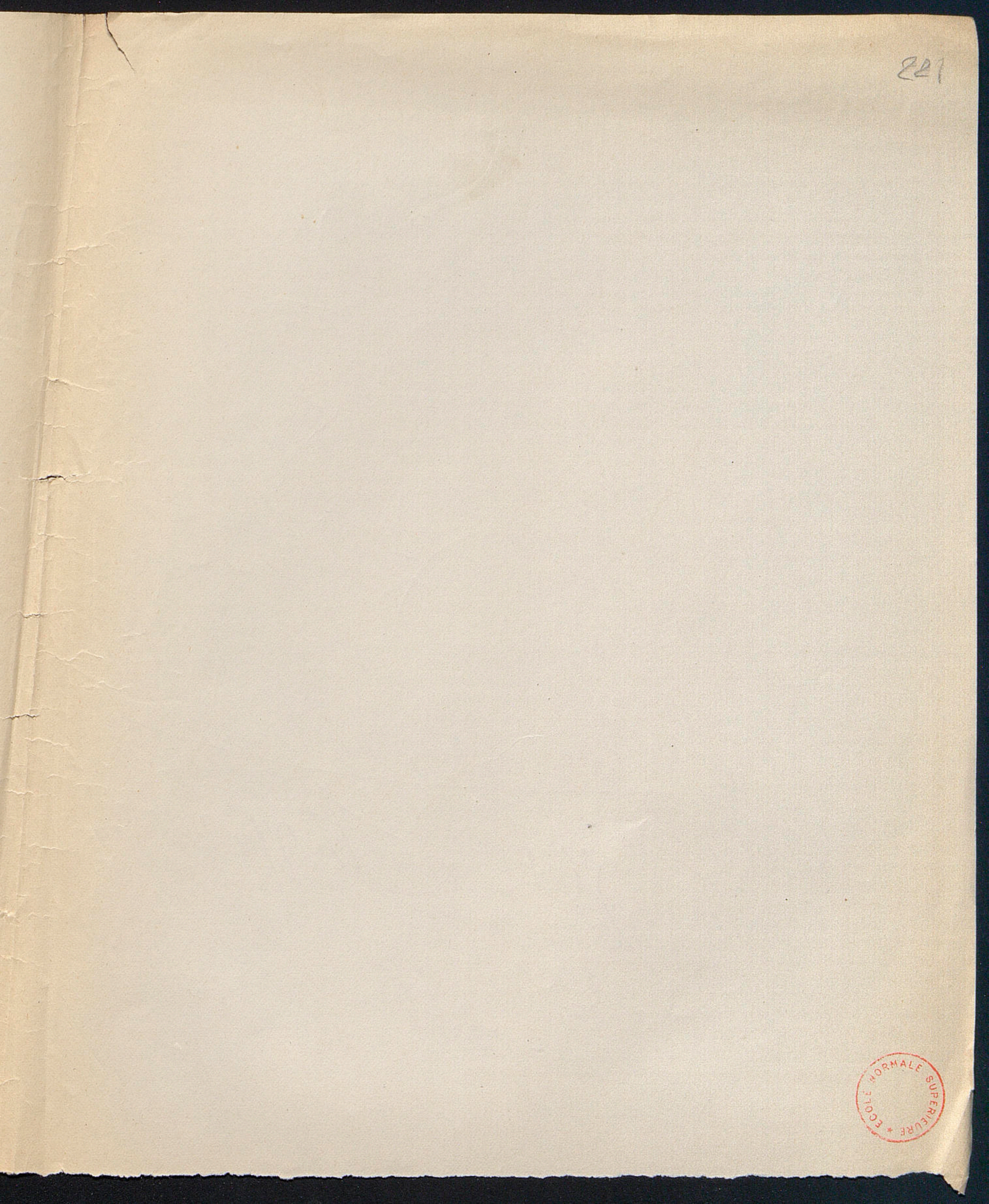
S'il est nécessaire de marquer le futur ou le conditionnel, on emploie le verbe ~~auxiliaire~~ circonstanciel devoir qui perd sa signification primitive pour n'exprimer qu'un rapport d'antériorité. — Il n'est pas sûr qu'il doive venir etc.

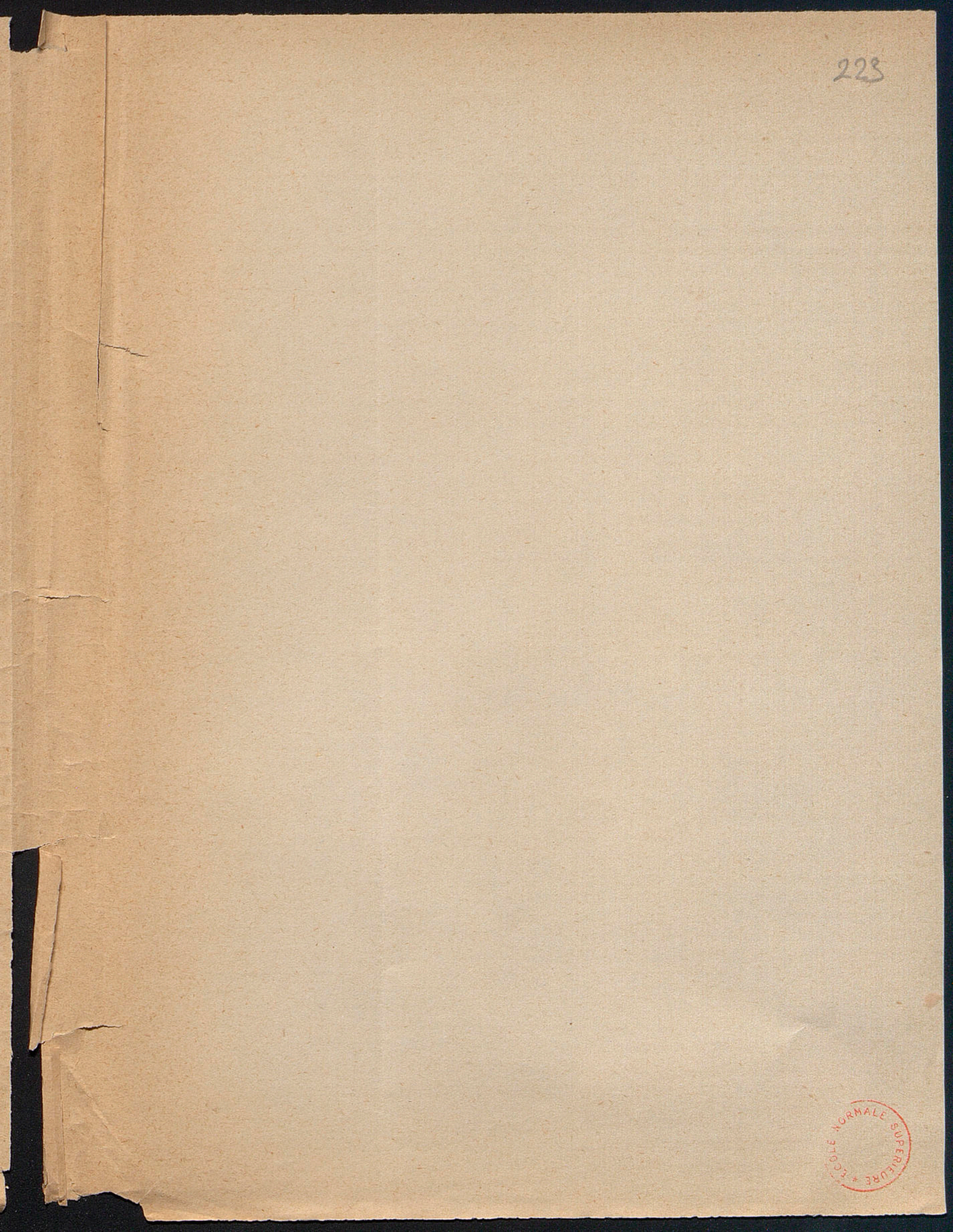
220

Le conditionnel s'emploie 1° dans ~~pour le futur~~ les propositions complétives où on n'emploie pas le subjonctif, quand la proposition principale est à un temps passé 2° dans les propositions problématiques ~~hypothétiques~~ 3° ~~hypo~~ ~~thétiques~~ ~~3°~~ désidératives ~~4°~~ 4° suppositives, quand on sous-entend une condition (cuit d'un sang trop vif, elle serait trompée) 5° ~~[illegible]~~

[Le conditionnel est formé de l'infinitif uni à *habebam* comme le futur de l'infinitif uni à *habeo*. La signification primitive est donc probablement celle qu'il a dans les propositions complétives : il était certain qu'il viendrait. C'est un futur dans le passé. Par dérivation il a signifié la conséquence d'une supposition, car la conséquence est naturellement postérieure à l'accomplissement de la condition : s'il venait, il me ferait plaisir. Enfin il a été employé même quand la condition était sous-entendue comme dans les propositions hypothétiques et désidératives.]

mettre à passage dans les considérations générales


221
ECOLE NORMALE SUPERIEURE


223
ECOLE NORMALE SUPERIEURE

225

De l'infinitif



226

Formes non personnelles

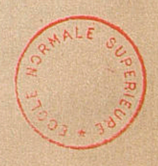
J'appelle formes non personnelles du verbe les formes qu'il prend quand il est employé substantivement ou adjectivement.

Elles sont non personnelles, parce que leur désinence n'exprime pas la personne ~~et le nombre~~.

Les formes que prend le verbe quand il est employé substantivement sont l'infinitif grec latin français, le gérondif et le supin latins.

Celles qu'il prend quand il est employé adjectivement sont le participe grec latin français et les adjectifs verbaux grecs en τος et en τεος.

Ces formes participent du nom substantif ou adjectif et du verbe. Elles ont leurs manières de signifier et leurs fonctions plus ou moins complètement. On peut les ranger suivant la mesure où elles participent à l'une et à l'autre de ces deux parties du discours,



228

dans l'ordre suivant, en allant du verbe au nom : 1° Infinitif grec et latin ; 2° participe grec ; 3° participe latin ; 4° adjectifs verbaux grecs, supin et gérondif latins, infinitif français ; 5° participe français.

1 bis
Eugène Burnouf (1831-32)
Infinitif

II

En Grec l'infinitif est le mode des propositions complétives. Elles sont aux propositions principales ce que le complément est au verbe aussi le sujet est-il à l'accusatif. 40

L'infinitif joue aussi le rôle de substantif se décline et prend l'article c'est un substantif exprimant l'acte l'état ou la qualité indiqués par le verbe. 41

En Latin l'infinitif est aussi le mode des propons complétives 44

L'infinitif est sujet quand les Grecs et Latins veulent exprimer un principe général absolu dégagé de toutes les circonstances accessoires qui peuvent le modifier.. 47 L'indicatif pose et affirme directement ce qui est énoncé par le verbe. mais pour transformer un fait en un principe d'une généralité absolue il faut un mode indéfini, indépendant de toute affirmation pour un temps, un lieu une circonstance 48



230

ayant le vague de la généralité.

L'infinitif porte l'empreinte 51
du travail préparatoire de l'esprit
sur les propositions qu'il veut
généraliser. Dans l'esprit à l'intui-
tion de l'idée, il se passe un acte
de croyance d'affirmation de
pensée sur cette idée. Les langues
anciennes ne produisaient point
au dehors cet acte; mais il est im-
plicitement contenu dans leurs propo-
sitions infinitives. malos cives
cognovi est toujours une propo-
sition complétive qui suppose
dans l'esprit: id quod affirmo, malos
scilicet esse. alors le sujet qui se
trouve complément de l'idée ellip-
tique se met naturellement
à l'accusatif. ... Il y a ellipse 55
on a dit que le langage n'a pas
traduit trait pour trait la vue totale
de l'esprit. mais dans le langage
pris en lui même il n'y a aucune
ellipse ... Il y a ellipse là seulement 56

où l'on omet d'aucune phrase
des parties que l'on y rencontre
dans l'usage ordinaire.

Le gérondif est un nom verbal 67
déclinable, qui peut s'employer 71
tantôt comme actif tantôt comme
passif parcequ'il garde la valeur
propre d'un verbe, quoique ce qui
distingue l'actif du passif dans
le verbe n'apparaisse pas dans
sa forme extérieure; et qui a le
même régime que le verbe.

Le supin en tant que verbe 74
s'emploie tantôt à l'actif tantôt
au passif et a les mêmes complé-
ments.

L'action est envisagée dans 95
l'infinitif comme partie d'une
personne inconnue mais à laquelle
on la rapporte. mais au contraire
dans le substantif l'action est
envisagée en elle même, ~~et~~ bien
loin du sujet d'où elle part,
sujet auquel l'esprit ne songe
point expressément et qu'il
n'admet point au nombre des

232

le gérondif n'est qu'une décli- 100
naison de l'infinitif.

le supin n'est qu'une 101
forme ancienne de l'infinitif.


ECOLE NORMALE SUPERIEURE

• Infinit. — τὸ ἀπαρέμφατον (ῥῆμα) ἢ ἀπαρεμφάτως (ἔγκλισις) εἴρηται, ὅτι οὐκ ἐμφαίνει ψυχικὴν διάθεσιν· ὅθεν οὐδὲ πρόσωπα ἔχει (Schol. 884, 27)

nomen accepit infiniti, quod nec personas nec numeros definit et eget uno ex quattuor supra dictis modis, ut agat aliquid perfectum (Prisc. VIII, 69).

ῥῆμα γενικώτατον (Apoll.) — γράφεις = ὁρίζομαί σε γράφειν. γράφε = γράφειν σὲ προστάσσω. περιπατοίης = εὔχομαί σε περιπατεῖν (Apoll. de constr. III, p. 207, 18.

Gerundia vel participialia vel supina verba Priscian VIII, 9.
supina nominantur quia a passivis participiis quae quidam supina nominaverunt nascuntur (Priscian VIII, 49) — cf. Schol. 886, 23 λέγεται δὲ ἡ μὲν ἐνεργητικὴ διάθεσις πρὸς τῶν φιλοσόφων ὀρθή, ἡ δὲ παθητικὴ ὑπτία, ἐκ τῆς τῶν παλαιόντων μεταφορᾶς.



~~gerundivus modus~~ gerundii modus

(~~Sergius~~ Servius in artem secundam Donati 1788 P. Keil 412, 18)

ideo dicitur gerundium quod nos aliquid gerere significat (Cledonius 1873 P).

Du temps de Pierre Hélie, on a commencé à appeler <u>supina</u> les formes en <u>um</u> et <u>u</u>, <u>gerundia</u> les formes en <u>di</u>, <u>do</u>, <u>dum</u>.

3/ Infinitif

L'infinitif est la forme ~~impers~~ non personnelle que prend le verbe quand il est employé substantivement.

Il a la ~~signification~~ manière de signifier et remplit la fonction du verbe; et en même temps il a la ~~signification~~ manière de signifier et remplit les fonctions du substantif. Dans les trois langues il participe du verbe et du substantif; mais en Grec et en latin il tient plus de la nature du verbe; en français il tient plus de celle du substantif.

Comme le verbe il signifie (en Grec et en latin) une action déterminée en voix et en temps: λύειν, λύσασθαι, λύσεσθαι, amavisse, amari. En français il n'exprime par la flexion que ~~le présent~~ la voix active et le temps présent. Encore sa signification n'est-elle pas toujours celle de l'actif, et comme les noms d'action il peut ~~marquer~~ faire la fonction du passif: par les traits de Jéhu je vis percer le père:

voix — temps de l'infinitif

manière de signifier du substantif

Comme le verbe il a pour fonction de signifier l'attribut avec le rapport d'~~affirmation~~ énonciation qui l'unit à un sujet. Cette fonction verbale de l'infinitif est plus évidente en Grec et en Latin qu'en Français. En Grec et en Latin

a l'infinitif étant toujours à l'une des voix active passive ou moyenne et la voix exprimant le rapport de l'action au sujet qui en est l'auteur ou l'objet, ~~l'infinitif est~~ l'action signifiée par l'infinitif est toujours rapportée à un sujet exprimé ou ~~sous~~ entendu dont l'infinitif est l'attribut et qui est construit avec lui à l'accusatif, ~~pour~~ ~~ou~~ dans certaines conditions ~~en grec, au nominatif~~ : ~~οἶδα ἐμὲ αὐτὸς~~ ~~ὤν~~ ... — facimus esse verberari civem Romanum. — quand le sujet n'est pas exprimé, il faut le suppléer d'après ce qui précède, ou il est indéfini: mentiri turpe est. L'infinitif forme donc une proposition puisqu'il en enferme les éléments et le lien qui les unit; mais cette proposition est ~~toujours dépendante~~ dépendante excepté dans certaines locutions où l'infinitif est employé avec la valeur de l'impératif en grec, avec celle de l'imparfait de l'indicatif en latin dans les narrations, +

L'infinitif grec et latin a encore cela de commun avec le verbe que la chose qu'il énonce peut être dépendante ou indépendante des vues de l'esprit et des affections de l'âme. La proposition infinitive est susceptible

cf. Bopp. III, pp. 317-323

ἐπιπόθεστερον δ' ἔτι τοῦ ... ὅτι ... ὅσον ... neqeian ... leichter ist vergehen in Bezug auf Himmel und Erde als fallen in Bezug auf einen Strich des Gesetzes (§ 880) multos accusatores esse ... utile est

§ 881 ich sah ihn fallen (vidi eum ruere) die beiden Objekte des Verbums sind einander coordinirt, stehen zu einander in dem Verhältnis der apposition (ich sah ihn und fallen, ... cadendi), dass aber die durch das zweite Objekt ausgedrückte Handlung von der durch das erste ausgedrückten Person oder Sache verrichtet wird, erhellt aus dem Zusammenhang, ist aber formell nicht ausgedrückt (p. 321-322)

+ Mdr. 388 b rem. 2 neque mihi praestabilius quicquam videtur quam posse dicendo hominum voluntates impellere quo velis, unde velis deducere

(proposition accessoire dépendante) Nebensatz

de différentes modalités ; seulement la forme de l'infinitif ne les exprime pas. En Grec, quand l'infinitif est employé sans ἄν, il a la valeur de l'indicatif et il exprime la connaissance indépendamment de toute vue de l'esprit et de toute affection de l'âme : τοῦτ' ἔστ' εὖ ποιεῖν τὸ τύπτειν. — Il s'emploie avec ἄν 1° soit avec le sens de l'imparfait ou de l'aoriste de l'indicatif uni à ἄν : γελοῖον τὸ ≠ εἰ μὲν τὸ στόμα λάλον ἔχοντι ἐπιτίμησαί σοι μὴ ἂν ὀργίζεσθαι (= οὐκ ἂν ὠργίζου). ὅτε δὲ τὴν ψυχὴν ἀγροικοτέρας διακειμένῳ περιέτυχες, τοῦτο σε λυπεῖν. Lin. — Κῦρος εἰ ἐβίωσεν, ἄριστος ἂν δοκεῖ ἄρχων γενέσθαι (= ἂν ἐγένετο) ; 2° soit avec le sens de l'optatif uni à ἄν : οἶμαι πάντας ἂν ὁμολογῆσαι (ἅπαντες ἂν ὁμολογήσαιεν) τοὺς νόμους πλείστων καὶ μεγίστων ἀγαθῶν αἰτίους εἶναι τῷ βίῳ τῷ τῶν ἀνθρώπων. Isocr. × — En Latin l'infinitif futur peut avoir le sens de l'imparfait ou du plus que parfait du subjonctif

εἰ ὑμᾶς ἐβουλόμεθα ἀπολέσαι, χωρίων ἐπιτηδείων ὑμῖν ἐπιτίθεσθαι ἀπορεῖν ἂν σοι δοκοῦμεν ; (Xén. = ἠποροῦμεν ἄν ;) — οἴει ἂν τοὺς θεοὺς τοῖς ἀνθρώποις δόξαν ἐμφῦσαι, ὡς ἱκανοί εἰσιν εὖ καὶ κακῶς ποιεῖν, εἰ μὴ δυνατοὶ ἦσαν ; (Xén. — ἐνέφυσαν ἄν).

× 3° soit avec le sens du futur (à l'aoriste) dépendant de ~~à l'aor les~~ verbes qui [illegible] ἐγνώκει, εἶναι Δημοσθένης τὴν τάξιν τοῦ πρῶτος λέγειν οὐκ ἂν ἐᾶσαι παραλιπεῖν οὐδ' ἐπιτρέψειν τινὶ προκαταλαβεῖν τὰ τοῦ Φιλίππου ὦτα (Eschine 2, 108)

240

En Français l'infinitif n'a jamais de sujet propre à moins qu'il ne soit complément de certains verbes : je vois ces guerriers s'avancer ; et l'on n'a aucun moyen de varier la modalité de la proposition infinitive. Cependant l'infinitif exprime ~~toujours~~ presque toujours l'action avec rapport à un sujet exprimé ou sous-entendu : mentir est honteux n'est pas absolument synonyme de le mensonge est dangereux. Mais la fonction verbale est moins évidente qu'en grec ou en Latin.

~~Dans les trois langues et pratique de la signification et des fonctions du substantif~~

Dans les trois langues il participe de la signification et des fonctions du substantif. Seulement en Grec et en Latin il y participe dans une plus faible proportion qu'en français, parce que sa nature verbale prédomine.

L'infinitif participe de la signification du substantif en ce qu'il signifie la chose énoncée comme subsistant par elle même en un mot comme un ~~objet~~ être du genre neutre et du nombre singulier: c'est une sorte de nom abstrait mentiri turpe est — ψεύδεσθαι αἰσχρόν ~~ἐστι~~. Il participe des fonctions du substantif en ce qu'il peut se construire comme sujet, (~~comme attribut~~ comme complément) comme attribut et en apposition. En Grec et en Latin il ne se construit (du moins en Grec quand il n'est pas accompagné de l'article) qu'au nominatif et à l'accusatif, et jamais avec (dans) une préposition. comme les noms neutres le nominatif ne se distingue pas de l'accusatif, et comme il ne se



pas à d'autres cas, la forme n'exprime pas de cas. Le Latin supplée à l'infinitif par des noms verbaux qu'on appelle supin et gérondif qui n'ont du verbe que la construction avec les compléments de l'action. En français l'infinitif se construit comme sujet, comme attribut ou apposition enfin comme complément avec ou sans préposition. Dans les trois langues l'infinitif complément ne se construit pas toujours dans les mêmes conditions que le substantif et réciproquement. On dira commencer le travail et commencer à travailler. On emploiera l'infinitif comme complément direct avec des verbes intransitifs. ~~quand de et~~ [illegible], [illegible] demeurer. L'infinitif ~~peut~~ signifier le but de l'action : mener déjeuner, mener boire. Le substantif ne exprimerait l'objet direct

L'infinitif formant une proposition, la proposition infinitive est toujours sujet, attribut, ou apposition ou complément. Elle n'est indépendante que dans certaines conditions.

6

243

Les particularités qu'offre la construction de l'infinitif peuvent se ramener à 5 points 1° infinitif construit comme sujet, comme attribut, ou en apposition. 2° comme complément sans intermédiaire[x] ou avec l'intermédiaire d'une ~~mot~~ préposition ; 3° comme complément d'une proposition entière ; 4° dans une proposition indépendante ; 5° emploi du sujet dans les propositions infinitives.

Il faut traiter à part des temps de l'infinitif.

× 1° complément direct 2° but de l'action 3° relativement à quelle action un terme est qualifié



L'infinitif ne diffère pas seulement du substantif en général en ce qu'il ~~exprime~~ signifie une action tandis que le substantif signifie un être; il diffère encore des noms abstraits d'action en ce qu'il signifie l'accomplissement de l'action dans les circonstances déterminées par la voix et le temps et en ce qu'il exprime une proposition.

Il résulte de là que si le substantif et l'infinitif se peuvent construire tous deux comme compléments directs, exprimer l'objet direct de l'action signifiée par un verbe, l'infinitif ne peut se construire comme complément ni avec tous les verbes avec lesquels se construit le substantif, ni avec les mêmes verbes

246

ni dans le même rapport

L'infinitif ne peut se construire avec les verbes transitifs, comme battre, frapper, qui ne se rapportent pas à l'accomplissement de l'action. Il se construit avec les verbes transitifs qui signifient 1° pouvoir, donner, acquérir le pouvoir de (instruire, apprendre, empêcher, habituer etc.) 2° vouloir, désirer, espérer, craindre et l'expression de la volonté et du désir, ~~exhorter~~, ordonner, laisser permettre, exhorter, ~~[illegible]~~ défendre de tourner, laisser, ~~permettre~~

3° les noms abstraits peuvent se construire avec ces verbes, mais quand ils n'ont pas de complément direct.

ou bien ils expriment dans quelles conditions le sujet accomplit l'action signifiée par l'infinitif ou bien comment le sujet détermine ~~l'action~~ l'accomplissement de l'action agit sur l'action ainsi que accomplissement [illegible] qui se rapportent à l'accomplissement de l'action soit aux conditions de l'accomplissement de l'action par le sujet du verbe principal et de l'infinitif soit à l'influence exercée par le sujet du verbe principal sur l'accomplissement de l'action par le sujet de l'infinitif

7/

Infinitif
(Origines)

Curtius Das Gr. Verbum II, 104

Der Locativ ist insofern ein für den Infinitiv geeigneter Casus als er die Sphäre, in der sich eine Handlung bewegt, der Dativ insofern er das Ziel der Handlung bezeichnete.

Formes védiques. da-mané = δο-μεναι c'est primitivement un datif — 106. Delbrück n'en a trouvé que cinq exemples — 107

davané = δο-Fεναι, δοῦναι — 108-109

a servi des locatifs formés avec le suffixe na (φερέμεναι, ... -ná)

bhara-sani (forme védique de locatif hypothétique) = φερεσεν, φερεεν φερεεν, φερειν. — 113 Delbrück en cite 8 exemples de formes comme prat-bhu-shani

ist unsere Parallele zwischen εν und sani richtig — und ich sehe wenigstens nichts, was solche Zusammenstellung verbieten möchte — so ~~steht~~ steht das Griechische hierin dem ältesten — 114 (Indisch nahe)

248

(Delbrück n'en cite que deux)

formes védiques en -sē, identifiées 262-264

avec l'infinitif arabe en

-sai et le latin -re (es-se, da-re)

L'infinitif passif latin 115

ne s'explique pas -ier, -i

(forme védique datif

bharadhyai φερεσθαι 114

8/

Wo die Grundbedeutung Jolly Geschichte des In-
der Modi aus Hauptsätzen finitivs im Indogermanischen
viel deutlicher als aus den aus München. 1873
später entstandenen Nebensätzen 215
zu erkennen ist, so lässt sich
die casuelle den Zweck oder die
Richtung einer Handlung an-
gebende Grundbedeutung des Inf.s
am wenigsten in einem ab-
leiten Gebrauch, obgleich schon derselbe
natürlich erklärbar ist, verkennen.

— αὖθι μένειν! αὐτὸς μά-
χεσθαι

Zweck und Zielbedeutung 216–217

— δίδου τεύχεα φέρειν, μέγα
κλέος ἔμμεναι, μιν ἔτρεφε
πῆμα γενέσθαι, ἐσσομένοισι
πυθέσθαι, θαῦμα ἰδέσθαι

Aber καὶ ἐμοὶ δοκεῖν,
ὀλίγου δεῖν

250

Infinitif historique en 181
Latin in beiden Sprachen
(le Latin et le lithuanien)
entwickelte sich aus der
vorwärts stürmenden dat[?]ischen
Kraft des infinitivs sein
Gebrauch in eilfertiger
rasch voranschreitender
Erzählungs-

Schömann, zur Lehre vom Infinitiv
Jahrbücher für Phil. und Päd. XCIX (1869)
209–259

p. 216 γεραιρέμεναι ἐγήμασθε im Schreibenthuen [illegible] – (p. 21) in vielen Fällen läszt sich der locativ auch als Zielcasus ... auffassen; doch alle anwendungen des infinitiv von hier aus zu erklären halte ich für unmöglich.

p. 221 ἀμείνων τοῦ ἀκούειν, δεινὸς σοφός etc., ihr gemeinschaftliches wesen besteht ~~darin~~ darin dass der begriff ... nicht in seiner ganzen allgemeinheit, sondern nur als in beziehung auf das im accusativ dabei angegebene geltend zu fassen sei ... also bezeichnet ein solcher accusativ einen von dem träger, dem subjecte des jedesmaligen prädicates .... verschiedenen gegenstand. ... wer (dann νῦν δέ με λευγαλέῳ θανάτῳ εἵμαρτο ἁλῶναι) die accusative με oder βεβλημένον als zu den infinitiven ἁλῶναι oder μάχεσθαι in demselben verhältniss stehend ansieht ... der musz auch annehmen dasz sie einen von dem subjecten jener infinitive ebenso verschiedenen gegen–



252

stand bezeichnen, wie das subject des κάμνω von δεσπότην oder das subject des σοφός von πάντα verschieden ist, muss folglich in abrede stellen dass durch jenes με .. nichts anderes als eben (das) subject (des infinitiv ἐλθεῖν) .. angegeben werden.

p. 225 αἰσχρόν με .. γενέσθαι .. das König sein, beobachtet werden und fälle, annahmen die der betrachtung vorliegen oder vorgelegt werden und worüber ein urtheil ausgesprochen wird ... als logisches object, daneben aber zugleich als grammatisches subject erweist sich der infinitiv .... συμβαίνει, συμπίπτει, συμφέρει, ἔξεστι, ἔστι, begreiflich ... ὥστε. πολλάκις γεγονεν ὥστε .. τοὺς μείζω δύναμιν ἔχοντας κρατηθῆναι ... (p. 226) so wenig aber das adverbium ὥστε als subject des vorangehenden ἔστι, γέγονε etc. ... angesehen werden kann, ebensowenig auch der das adverbium gleichsam nur andeutende infinitiv.

p. 224 der accusativ ... seiner natur nach objectscasus ist ... der den gegenstand im objectsverhältniss darstellt, und es ist ganz gleichgültig ob dieses verhältniss zu einem ausgesprochenen verbum stattfindet oder ob der gegenstand nur überhaupt als object eines auch unausgesprochen in der seele liegenden gedankens, also ein logisches object ~~ist~~ sei.

Infinitif

Sujet ~~et~~ attribut
apposition

[au Recto]

Grec. Il se construit comme sujet et comme attribut de la proposition avec des substantifs et des adjectifs neutres; ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~. ἔργον εὑρεῖν συγγενῆ παντός ἐστιν κτλ. — οὐχ οἷόν τε ἄνευ δικαιοσύνης ἀγαθὸν πολίτην γενέσθαι κτλ. τοῦτ' ἔστ' εὐνοεῖν τὸ τύπτειν [illegible]. — οὐδέποτ' ~~ἀδικεῖν τὸν κακῶς~~ πράττοντα δεῖ.

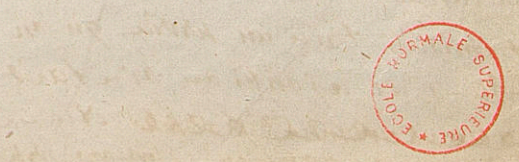
Il se construit en apposition explicative avec un pronom, ou avec un adjectif neutre employé substantivement. αὕτη μόνη ἐστὶ κακὴ πρᾶξις, ἐπιστήμης στερηθῆναι κτλ. — τοῦτο ἐγὼ παντάπασι διδακτὸν ᾤμην εἶναι, τὸ ἐπιμελῆ ποιῆσαι. κτλ.

[Laisser en blanc]

Latin. L'infinitif se construit Mdr. 388 a

comme sujet avec des adjectifs et des substantifs pour attribut. et les verbes impersonnels (oportet, decet, convenit, expedit, juvat, attinet, interest, refert) — bene autem recteque facere satis est ad bene beateque vivendum. Cic. ad fam. 6, 1. Apud Persas summa laus est fortiter venari. Corn. Nep. Alcib. 11. invidere non cadit in sapientem. Cic. Tusc. 3, 10. accusatores multos esse in civitate utile est. Cic. pro Rosc. Am. 20. — facinus est civem Romanum vinciri. Cic. Verr. 5, 66.

on le trouve construit en apposition d'un pronom démonstratif. semper haec ratio accusandi fuit honestissima, pro sociis inimicitias suscipere. Cic. Divin. in Q. Caec. 19. — haec benignitas etiam reipublicae utilis est, redimi e civitate captos, locupletari tenuiores. Cic. off. 2, 18.



256

Français. – l'infinitif se construit comme sujet : mentir est honteux, est un vice honteux. – comme attribut : souffler n'est pas jouer. – en apposition : a ces mêmes, ces choses simples, gouverner sa famille, édifier ses domestiques, faire justice et miséricorde, a tant ces communes pratiques de la vie chrétienne que J. C. louera au dernier jour (Bon. or. de Condé). × – absolument : taire un service qu'on a rendu, c'est ajouter au bienfait.

~~× Il faut être attentif aux hommes~~
~~A fait bon être~~

Français. – ~~construit avec l'article et peut entièrement la valeur verbale un doux parler, le manger, le boire. Il ne peut avoir ni sujet ni complément direct~~. – il ne se construit comme sujet qu'avec les adjectifs ou des substantifs pour attribut. – mentir est honteux – vaincre est une grande gloire. – si la proposition infinitive commence au [illegible] d'un infinitif, on la reprend le plus souvent par le démonstratif ce ~~[illegible]~~ ; taire un service qu'on a rendu, c'est ajouter au bienfait, – ~~[illegible] [illegible] [illegible] c'est là une apposition. – c'est une sorte de nominatif absolu~~

souffler n'est pas jouer
a ces mêmes, ces choses simples, gouverner sa famille, ~~[illegible]~~ édifier ses domestiques, faire justice et miséricorde a tant ces communes pratiques de la vie chrétienne que J. C. louera au dernier jour (Bon. or. fun. de Condé).
qui peut avoir un infinitif pour attribut
alors la proposition infinitive est construite comme le substantif qui n'est ni sujet, ni complément ~~se construit comme~~ par suite de la proposition : ~~[illegible] à vous la~~ la fable ~~emporta la~~ figure

12/

Infinitif

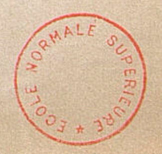
~~Propositions substantives~~

apposition

La proposition infinitive en Grec et en latin peut être construite en apposition. Elle est généralement annoncée par un pronom.

Ἔστι πενία αὕτη σαφής, τὸ δεόμενόν τινος μὴ ἔχειν χρῆσθαι κτλ. — Δοκῶ τὸ ῥᾷστον ποιεῖν, ἐπιτιμᾶν τοῖς ἄλλοις Isocr. Τοῦτ' αὐτὸ χρῄζω, πάντας Ἀργείους μαθεῖν Eurip. Ὑμᾶς ὦ παῖδες οὕτως ἐξ ἀρχῆς ἐπαίδευον, τοὺς γεραιτέρους προτιμᾶν κτλ.

Πῶς οὐκ ἀμαθία αὕτη ἡ ἐπονείδιστος, ἡ τοῦ οἴεσθαι εἰδέναι ἃ οὐκ οἶδεν; Plat.



258

Latin. semper haec ratio accusandi fuit honestissima, pro sociis inimicitias suscipere Cic. divin. in Q. Caec. 19 – haec benignitas etiam reipublicae utilis est, redimi e civitate captos, locupletari tenuiores Cic. offic. 2, 18.

Ms. 788a 1 Bom. 1

260

—

En français le rapport d'apposition est marqué par de.

Digne emploi d'un ministre arrivé des flatteurs choisi pour mettre un frein à ses jeunes ardeurs, & les flatter lui même... Britann. 3, 3.

plus il me feroit honte et mettroit en lumière le crime d'en avoir dépouillé l'héritière. Britann. 2, 3.

1° complément direct 2° sur le 13

l'action 3° relativement à quelle action un terme est qualifié

Infinitif ~~construit comme~~ complément direct

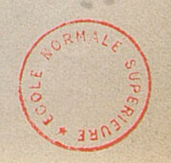
L'infinitif diffère
d'un nom abstrait d'action
en ce qu'il signifie l'accom-
plissement de l'action dans
les circonstances déterminées
par la voix et le temps
et en ce qu'il exprime une
proposition

Il résulte de là que si
le substantif et l'infinitif
peuvent se construire tous
deux comme compléments
directs pour exprimer l'objet
direct de l'action signifiée
par le terme complété,
l'infinitif ne peut se
construire comme complément
direct ni avec tous les verbes
avec lesquels se construit.

262

le substantif, et réci-
proquement, ni avec les
mêmes verbes sous le même
rapport.

L'infinitif se construit avec les verbes qui se rapportent soit à l'accomplissement de l'action ou aux conditions de l'accomplissement de l'action par le sujet du verbe principal (volo [illegible]) soit à l'influence ~~l'action~~ ~~influen~~ exercée par le sujet du verbe principal sur l'accomplissement de l'action par le sujet de l'infinitif, ~~ex~~ jubeo [illegible]



L'infinitif peut se construire avec les verbes qui signifient penser et dire lesquels ne peuvent avoir pour objet direct qu'une proposition car on ne parle que pour énoncer une proposition, et la proposition est l'expression d'une pensée. Un nom abstrait d'action ne peut se construire avec ces verbes.

L'infinitif peut se construire avec des verbes intransitifs
videri, parai[t]re – qui ont des parfaits debere, videri, parai[t]re – perterrere
dicimur

L'infinitif ~~peut~~ exprimer le but de l'action



266

En Grec et en Latin il ne peut pas se construire avec une préposition. Français

En français l'infinitif tient plus de la nature du substantif qu'en Grec et en Latin; cependant comme dans les deux autres langues la ~~nature~~ caractère verbale de l'infinitif prédomine sur ~~celui du~~ sa manière ~~substantif~~ de signifier et ses fonctions ~~le~~ comme substantif.

Infinitif avec tout comme complément direct

L'infinitif se construit comme complément direct — Mdv. 389-391

1° avec les verbes qui signifient penser et dire —

οἴομαι (~~οἴεσθαι~~), νομίζω (~~νομίζειν~~), ἡγοῦμαι (~~ἡγεῖσθαι~~), ὑπολαμβάνω (~~ὑπολαμβάνειν~~), (δοκῶ, ἔοικα (~~δοκεῖν, ἐοικέναι~~) ont la valeur de passifs), πιστεύειν, ἐλπίζειν, — προσδοκᾶν, φημί (~~φάναι~~), λέγω (~~λέγειν~~), ἀγγέλλω, ὁμολογεῖν, ἐπαγγέλλεσθαι, προσποιοῦμαι, ἀντιποιοῦμαι, ὀνομάζειν× (πάσας ἡδονὰς ἀγαθὸν εἶναι προσαγορεύειν), αἰτιᾶσθαι

× προσαγορεύειν

— × ~~video, audio, sentio, animadverto, scio, nescio, intelligo, comperio~~ — dico, ~~narro~~ aio, nuntio, nego, fateor — penser, croire, s'imaginer — paraître, sembler — espérer, compter — dire, affirmer, prétendre, avouer, nier

× credo, arbitror, judico, censeo, duco, spero — videor

~~sentir, et apprendre, se souvenir, ...~~

etc.

268

2° a) avec ~~les~~ des verbes qui

signifient vouloir, désirer ~~vouloir désirer~~

βούλομαι ~~βούλεσθαι~~, ἐθέλω ~~ἐθέλειν~~, ἐπιθυ-

μεῖν, σπεύδειν, ὀρέγεσθαι,

προθυμεῖσθαι, ὁρμᾶν, σπου-

δάζειν, ζητεῖν, χρήζειν, —

volo, nolo, malo, cupio, studeo, vouloir désirer

amo (poét.), quaero.

— vouloir, désirer.

penser à, ~~décider~~ βου-

λεύομαι ~~λεύεσθαι~~, μέμνημαι ~~μεμνῆσθαι~~, νοεῖν,

διανοεῖσθαι — recordor, memini, penser à

et le contraire, oblivisci, fugit me, oublier

décider αἱρεῖσθαι, προαιρεῖσθαι,

γνώμης δικαιοῦν, ἀξιοῦν, —

statuo, constituo, decerno, constituo, résoudre

paro, meditor, placet, visum est ~~mettre~~

— daigner.

oser, craindre. τολμῶ, φοβοῦμαι
αἰσχύνομαι, αἰδοῦμαι — audeo, oser, craindre
sustineo (poétique), non dubito,
vereor, metuo, timeo gravor — j'ose

b) pouvoir δύναμαι, οἷός τ' εἰμι,
πέφυκα, ἐπίσταμαι, ~~οἶδα~~ οἶδα, ~~μαν-~~
~~θάνω, μελετῶ~~ — possum, queo, pouvoir
nequeo, valeo (poétique), scio, nescio,
~~disco~~ — je peux, sais

avoir, prendre l'habitude. εἴωθα
φιλῶ, νομίζω, μανθάνω, μελετῶ ~~soleo~~, assuesco, avoir l'habitude
consuevi, disco

c) devoir. μέλλω ὀφείλω, χρή
— debeo, oportet, necesse est, opus devoir
est, decet — je dois, il faut,
il vaut mieux

220 3°

~~3°~~ entreprendre, essayer

ἐ~~πιχειρῶ~~, ἐπιχειρῶ, πει-
ρῶμαι — conor, nitor, con-
tendo

commencer ἄρχομαι,
instituo, coepi, incipio,
aggredior

pergo, persevero, desino, continuer, cesser
desisto, intermitto, cesso, ma-
turo. ~~omettre~~.

4° a) souhaiter, demander
εὔχομαι, ἀπεύχομαι, δέομαι,
ἱκετεύω, αἰτοῦμαι — opto,
postulo, je souhaite.

b) pousser à : παραινῶ, παραγγέλλω, προτρέπω, νουθετῶ, συμβουλεύω, πείθω, ἐπαίρω, παροξύνω — moneo, hortor, dehortor

ordonner, défendre : κελεύω, ἀπαγορεύω — impero, jubeo, veto

permettre, souffrir : συγχωρῶ, ἐπιτρέπω, ἐῶ, παρίημι, ὑφίημι, δίδωμι, φθονῶ — patior, sino, licet — je laisse

c) faire faire, empêcher : ἀναγκάζω, βιάζομαι, ποιῶ, κωλύω, εἴργω — cogo, impedio, prohibeo — je fais



272

d) donner l'habitude

Abbild... διδάσκω, παιδεύω, ἐθίζω, τάττω — δοαη atta-facio.

L'infinitif se construit en outre

1° en Latin avec ~~video~~ les verbes qui signifient sentir et ~~dire~~ ~~exprimer~~ montrer

ex. memini, obliviscor, fugit me, video, audio, sentio, animadverto, scio, nescio, intelligo, perspicio, comperio, suspicor, scribo, narro, ostendo, demonstro, simulo, dissimulo

δηλοῦσθαι?

avec des verbes qui expriment diverses affections de l'âme gaudeo, laetor, glorior, doleo, angor, solliciter, indignor, queror, miror, admiror, fero aegre moleste, piget, pudet, taedet, poenitet.

avec des verbes qui signifient omettre, negligo, omitto, supersedeo, non curo, parco et fugio (poétiques).



2° en <u>Français</u> avec

je sens, vois, ouis, ~~entendre~~ entends

 Infinitif au style indirect

πεισθῆναι, ἐπιτρέπειν, διδόναι. en Grec et en Latin

avec les verbes qui signifient pousser, prier, exiger, établir etc. et le contraire, comme προτρέπειν, αἰτεῖσθαι, τάττειν etc.

avec les verbes qui signifient avoir l'intention de, tendre à, répugner à, comme βούλεσθαι, αἱρεῖσθαι, δέχεσθαι, προσποιεῖσθαι, φοβεῖσθαι, ὀκνεῖν, αἰσχύνεσθαι

avec les verbes qui signifient <u>penser</u>, ~~ou~~ <u>dire</u> comme δοκεῖν, ἡγεῖσθαι, οἴεσθαι, νομίζειν, φάναι, λέγειν. — au style indirect, on emploie l'infinitif même après le relatif, et les conjonctions ὡς, ὅτε, ἐπεί, ἐπειδή — οἱ Λακεδαιμόνιοι δέκα ἄνδρας Σπαρτιατῶν προσείλοντο βασιλεῖ, ἄνευ ὧν μὴ κύριον εἶναι ἀπάγειν στρατιὰν ἐκ τῆς πόλεως Thuc. — Λέγεται Ἀλκμαίωνι, ὅτε δὴ ἀλᾶσθαι αὐτόν, τὸν Ἀπόλλω ταύτην τὴν γῆν χρῆσαι οἰκεῖν Thuc. — δοκεῖν, οἴεσθαι, φάναι se construisent comme intercalés/parenthèses. τίνες φὴς ἦσαν οἱ λόγοι; Plat.

notes p. 70

Infinitif

A complément

L'infinitif se construit comme [au Recto]
complément, soit immédiatement, soit par l'intermédiaire d'un autre mot.

construit immédiatement, il peut exprimer 1° l'objet direct de l'action signifiée par le verbe ou par la prop. principale 2° le but de l'action 3° l'objet relativement auquel l'attribut est affirmé du sujet.

1° Grec. il se construit avec des verbes et des prop. principales qui signifient pouvoir dans toutes les acceptions (être en état de, propre à, habile à etc.)
τὸ ψεῦδος οὐ δύναται ἀληθὲς ποιεῖν Plat. — γνῶναι πάντων ὑμεῖς ὀξύτατοι τὰ ῥηθέντα Dém. — οἱ παῖδες ἡλικίαν ἔχουσι παιδεύεσθαι.

avec les verbes qui signifient instruire, apprendre à, exercer, habituer à, forcer à, faire que, entreprendre, commencer, essayer, donner de, comme διδάσκειν, μανθάνειν, ἐθίζειν, μελετᾶν, ἀναγκάζειν, ποιεῖν,

Latin. L'infinitif se construit a) sans sujet Mdv. 389-390

avec un grand nombre de verbes qui signifient volonté, pouvoir, indécision, intention, commencer, continuer, cesser, omettre, * et les impersonnels libet, licet, oportet, decet, placitum est, fugit, pudet, poenitet, piget, taedet, necesse est, opus est, ~~expedit, nihil attinet, interest, refert~~ et des locutions qui ont le même sens : habeo in animo, certum est, consilium est, animum induco

* velle, posse, nosse, scire, consuescere, parare, meditari, incipere, pervenire, desinere etc.

b) précédé d'un sujet Mdv. 395-398

avec les verbes qui signifient ordonner, laisser, souffrir, jubere, postulare, sinere, pati, et avec cogere, monere, hortari, impedire, prohibere, arguere, insimulare — il se construit également avec le passif de ces verbes.

avec les verbes qui signifient une affection de l'âme comme gaudere, laetari, gloriari, dolere, angi, sollicitari, indignari, queri, mirari, admirari, ferre.

avec les impersonnels oportet, decet, convenit, expedit, nihil attinet, interest, refert.

avec tous les verbes qui signifient penser ou dire. — Il peut se construire avec le passif de ces verbes, mais, si l'on excepte ~~l'exception de~~ videor, on prend

Mdv. 400

278

de préférence le tour impersonnel quand on emploie les temps composés avec le participe passé, presque toujours avec le participe futur passif — traditum est Homerum caecum fuisse — ubi tyrannus est, ibi dicendum est, plane nullam esse rem publicam —

au style indirect, on emploie l'infinitif 1° après un relatif qui renferme le sens de et. Marcellus, quum Syracusas cepisset, requisivisse dicitur Archimedem illum; quem quum audisset interfectum, permoleste tulisse. Cic. Verr. IV, 58. — habituellement après des pronoms qui expriment comparaison, quand le verbe[x] peut être sous-entendu à la proposition comparative. Sus-picor, te eisdem rebus, quibus me ipsum, commoveri. Cic. de Sen. 1 (= quibus ipse commoveor) — la construction affirmari quidvis me potius perpessurum quam ex Italia exiturum. Cic. ad Fam. 2, 16 est rare. — 2° quand la proposition

Madvig. 400 — 405

[x] de la prop. infinitive principale

Infinitif.

A complément

précédente permet de sous-entendre un verbe qui signifie dire ou penser. Regulus in senatum venit, mandata exposuit, sententiam ne diceret, recusavit; quamdiu jurejurando hostium teneretur, non esse se senatorem. Cic. off. 3,27

3° quand une question se trouve au style direct à l'indicatif, et à la ~~seconde~~ première ou à la troisième personne. Si veteris contumeliae oblivisci vellet, num etiam recentium injuriarum memoriam deponere posse? Caes. B. G. 1, 14 (= si — volo, num — possum?) an quicquam superbius esse quam ludificari sic omne nomen Latinum. Liv. 1, 50 (= an quicquam superbius est?) — les questions qui se trouvaient au style direct, à ~~[illegible]~~ l'indicatif à la seconde personne, ou au subjonctif, et les propositions volitives se construisent au subjonctif



280

dans le style indirect. quid de praeda faciendum censerent? Liv. 5, 20 (= censetis) — quis sibi hoc persuaderet? Caes. B. G. 5, 29 (= quis mihi hoc persuadeat?) — Si in bello persequi perseveraret, reminisceretur pristinae virtutis Helvetiorum (= si n — perseveras, reminiscitor...). quare ne committeret (= ne commiseris), ut is locus in calamitate populi Romani nomen caperet. Caes. B. G. 1, 13. — on trouve souvent le présent ou le parfait du subjonctif comme si la propos. princip. était au un présent historique, et réciproquement on considère souvent le présent historique comme un temps passé. exemples de style indirect. Caes. B. G. I, 13, 14, 17, 18, 20, 31, 35, 36, 44, 45. Cite livre 7, 50, 53 etc.

Infinitif

A complément

2° il exprime le but de l'action [au Recto]

Grec. très fréquent. τῇ ἐν τῷ μέσῳ τοὺς καρποὺς τρέφει τῷ κρατοῦντι λαμβάνειν Xén. — Γοργίας παρέχει ἑαυτὸν ἐρωτᾶν τῶν Ἑλλήνων τῷ βουλομένῳ Plat. — τὸ ἥμισυ φυλάττειν κατέλιπε τὸ στρατόπεδον Xén. — τὸ συμφέρον ἡ πόλις προυτίθει σκοπεῖν Dém. — δεῖ τοὺς ἄρχειν αἱρεθέντας τῶν κτημάτων τῶν ἰδίων ἀμελεῖν Isocr. — οἶνον πιεῖν ἔδωκα, ἐγχέω — πιεῖν δίδωμι, λαμβάνω. —

[blanc]



Latin. exceptionnel. equus ~~[illegible]~~

quem candida Dido esse sui dederat monumentum et pignus amoris Virg. En. 5, 572. — pecus egit altos visere montes. Hor.



284

~~Français. construit en ce sens avec envoyer, mener, aller, venir, courir.~~

revenir. descendre

Français. aller, venir, courir. envoyer mener.

Infinitif

A compléments

[au Recto]

3° Il exprime l'action relativement à laquelle un qualificatif convient à un objet.

[laisser en blanc]

Grec. très fréquent presque ordinairement à la voix active. ῥᾷστον φέρειν, ἥδιστον ἰδεῖν, ἄξιος θαυμάσαι, βαρὺς συνοικῆσαι, δίκαιος τυγχάνειν, ἐπικαίριος θεραπεύεσθαι, ἐπιτήδειος ὑπεξαιρεῖσθαι, ἐπίδοξοι μεταβάλλειν, οὐδὲν τῶν ἐνόντων εἰπεῖν, δωρεὰν πρέπουσαν δοῦναι καὶ λαβεῖν, λόγος προσήκων ἐπιθῆναι. — θαῦμα καὶ ἀκοῦσαι Plat.

[[illegible] en blanc]

286

 relativement à quelle action l'adjectif qualifie

Latin. construction exceptionnelle [illegible]

cereus in vitium flecti — durus componere versus — audax omnia perpeti.



288

~~Français. construction inventée.~~

Infinitif

B complément

[au Recto]

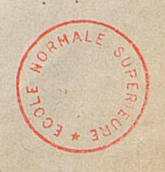
[blanc]

Grec. L'infinitif peut se construire avec le neutre de l'article à tous les cas. alors ~~il s'emploie~~ la proposition infinitive s'emploie absolument comme un substantif. précédé d'un article, excepté qu'elle ~~il~~ ne peut avoir un génitif pour complément. cependant on la trouve ainsi construite dans le cas où le neutre d'un pronom se construit avec le génitif (τοῦτα εἶχον Ἀθηναῖοι Πελοποννησίων τῆς πόλεως τεθνηκε τὸ τοὺς ἀδικοῦντας μισεῖν Dém.

+ Il ne se construit jamais avec une préposition sans être précédé ~~de~~ d'un article. — dans Hérodote 1, 210 ἀντὶ ἄρχεσθαι est tout-à-fait exceptionnel. cf. 6, 32. 7, 170.

+ Il doit toujours être précédé de l'article, quand le rapport qui l'unit à un autre mot doit être exprimé par le génitif ou le datif.

[blanc]



~~[illegible]~~

Md V. 419

Latin. Ce n'est que par exception et chez les poètes que l'on rencontre l'infinitif ~~[illegible]~~ employé dans des constructions qui demandent un autre cas que l'accusatif.× Si tanta cupido est bis Stygios innare lacus, bis nigra videre Tartara. Virg. En. 6, 134. Summa eludendi occasio est mihi nunc senes et Phaedriae curam adimere argentariam. Ter. Phorm. I, 3, 3. Pelides cedere nescius. Hor. Od. I, 6, 6. Fruges consumere nati. Hor. Ep. I, 2, 27. Durus componere versus. Hor. Sat. I, 4, 8. Pecus egit altos visere montes. Hor. Od. I, 2, 7.

Au lieu de l'infinitif, le Latin emploie dans ces constructions des formes appelées supin et gérondif. Ce sont des substantifs verbaux. Ils n'ont jamais de sujet, et ils ont des cas. Ils peuvent avoir le même complément que le verbe.×

Le supin a un accusatif (um) et un ablatif (u)

× employé dans presque tout, on

× Ils ont tantôt le sens de l'actif, + tantôt celui du passif, suivant la signification générale de la proposition, comme les noms d'action, comme amor Dei signifie tantôt l'amour de Dieu pour les hommes (actif), tantôt l'amour des hommes pour Dieu (passif).

292

Le supin en um s'emploie avec les verbes de mouvement pour marquer le but du mouvement. Legati in castra Aequorum venerunt questum injurias. Liv. 3, 25. — dare alicui aliquam nuptum — eo perditum, ultum. — comme le supin de beaucoup de verbes n'est pas usité; on exprime souvent le même rapport par ut, ad, causa, qui (avec le subj.) Mdv. 411

Le supin en u s'emploie avec des adjectifs pour marquer relativement à quelle action l'adjectif qualifie un sujet: Quid est tam jucundum cognitu atque auditu quam sapientibus sententiis gravibusque verbis ornata oratio Cic. de Or. I, 8. — on tourne souvent par ad avec le gérondif: verba ad audiendum jucunda. Cic. de Or. I, 49. Mdv. 412

par rapport à une certaine action à faire (in Beziehung auf eine gewisse Handlung die an dem Subjecte ausgeführt und vorgeht)

Le Gérondif a le nominatif, × l'accusatif, le génitif, le Datif et l'ablatif. Si le verbe Mdv. 413–418

× (si la locution agendum est ne doit pas être considérée comme un participe futur passif construit impersonnellement)

supri a en um Mdr. 411
— m u Mdr. 412



Infinitif

B complément

peut se construire avec l'accusatif, le gérondif peut être remplacé par le participe futur passif et le substantif se met au cas où aurait été le gérondif; substitution qui a toujours lieu à l'accusatif, et presque toujours à l'ablatif, dans le cas où le gérondif aurait été ~~employé avec~~ construit avec une préposition. ainsi ad placandos deos, et non ad placandum deos; in victore laudando, et non in laudando victorem. on n'emploie pas non plus le datif du gérondif avec un complément à l'accusatif: ~~esse~~ onus ferendo. ×

× dans les autres constructions le choix entre le gérondif et le particip. fut. passif est libre. on emploie volontiers le gérondif quand le complément est un neutre ~~employé~~ construit substantivement: studium aliquid agendi, cupiditas plura habendi.

Le Gérondif ne se construit pas absolument comme le substantif. son emploi est infiniment plus restreint.

accusatif. Il ne ~~se construit~~ s'emploie jamais qu'avec une préposition, très souvent avec ad, plus rarement avec inter et ob, très rarement avec ante, in, circa.

nominatif. Il ne s'emploie qu'avec le verbe substantif qui ajoute l'idée d'obligation: agendum est = l'action est à faire, comme opus est = l'ouvrage est à faire = il est besoin. (Pott, II, §31).



296

Génitif. il exprime 1° le rapport de l'objet, avec les substantifs et les adjectifs : cum spe vincendi simul pugnandi cupiditatem (?) etiam pugnandi cupiditatem Cic. ad Fam. 4, 7. — peritus nandi — cupiditas audiendi. — 2° génitif de qualification et d'apposition difficultas navigandi — arrogantia respondendi — triste est nomen ipsum carendi. Cic. Tusc. I, 36.

Datif rarement employé — esse solvendo être en état de payer. — scribendo affuerunt (dans les senatus-consultes = étaient présents à la rédaction les rédacteurs tel, tel etc. } [blanc]

ablatif. Il s'emploie seul dans le sens instrumental, ou avec les prépositions in, ab, de, ex. homines ad deos nulla re propius accedunt quam salutem hominibus dando Cic. pro Lig. 12. — Aristotelem non deterruit a scribendo amplitudo Platonis. Cic. Or. 1. — summa voluptas ex discendo capitur. Cic. de fin. 5, 18.

per transiit benefaciendo et sanando (Act. 10, 38)
bene fuit veniendo
cum adorando confiteretur

91

[blanc]

(sans avec l'infinitif peut se rendre 1° par le participe mirum est nihil proficientem angi. nihil adversi accidit non praedicante me. Romani non rogati Graecis auxilium offerunt. Consul non exspectato auxilio collegae pugnam committit. 2° par nisi. haec dijudicari non possunt, nisi ante causam cognoverimus. 3° par ut non, quin, qui non. nihil ab illis tentatur de quo non ante mecum deliberent. 4° par une conjonction copulative. fieri potest ut recte quis sentiat et id quod sentit polite eloqui non possit. Cic. Tusc. 1, 3.)



298

Le Gérondif n'a pas de passif, et sa forme n'exprime par la voix ce qui lui en donne parfois l'apparence, c'est qu'il est employé dans certains cas absolument comme un substantif. multa vera videntur neque tamen habent insignem et propriam percipiendi (= perceptionis) notam. Cic. Acad. 2, 31 – Antonius hostis judicatus Italia cesserat; spes restituendi nulla erat. Corn. Nep. Att. 9 (= restitutionis) Jugurtha ad imperandum (= ~~ad imperandum~~ ad imperium) Tisidium vocabatur. Sall. Jug. 62. uritque videndo (= vim) femina Virg. Georg. annulus in digito subter tenuatur habendo. Lucr. 1, 313 (= l'action de le porter) signum recipiendi Caes. B. G. 7, 52 (= receptus) facilis ad intelligendum (= intellectum).

Infinitif

B complément

Français [au Recto]

en latin on ne trouve que très rarement l'infinitif employé avec une préposition. il se rencontre avec interest inter. Aristo et Pyrrho inter optime valere et gravissime aegrotare nihil prorsus dicebant interesse. Cic. de fin. 2,13. — nihil praeter plorare dans Hor sat. 2,5,69 est une exception.

Mdr. 391 rem.

carnem dare ad manducare ipsum elegit ad offerre sacrificium Deo (Rönsch 430)

~~carnem dare~~ ad

quand on ne distingua plus les cas et qu'on employa les prépositions pour les remplacer on construisit l'infinitif avec des prépositions; on ne fut pas plus choqué de ad habere, pro habere que de pro amorem. on trouve dans des pièces du 8e et du 9e siècle: quod dedit ad pastinare. conquestum vel ad conquirere. pro separare conjugium. pro vina et mella emendum.

En français l'infinitif se construit avec de, a, pour, sans, par après, et divers locutions prépositives composées avec de.



300

De

[blanc]

1° avec beaucoup de substantifs, d'adjectifs et de verbes qui se construisent avec le substantif précédé de *de*, cette préposition exprime le même rapport de détermination, quand elle précède l'infinitif : intention d'écrire, le plaisir de voyager, la crainte de perdre, le moment de venir — jaloux, ambitieux, capable de réussir — : on l'accusa de conspirer, s'ennuya de lire, désespéra de réussir, le chargea d'écrire.

~~2° Elle exprime que l'infinitif est l'objet direct de l'action du verbe, dans beaucoup de cas où le verbe se construit avec le substantif par juxtaposition : x on lui conseilla de partir — supplier d'écrire — se proposer de venir — commencer de parler — désirer~~

x ~~ou s'emploie intransitivement~~

~~achève de descendre (Rac. Esth. I. 4)~~
~~— j'ai cessé d'écrire.~~

301

Mb, ~~exprime que~~ exprimant 33

2° L'infinitif ~~est~~ l'objet direct de l'action se construit avec beaucoup de verbes. ~~qui~~ qui se construisent avec le substantif ~~sans au point~~ sans préposition

Mais je veux

je commence, entreprends,

tente, achève, cesse de

j'ambitionne, souhaite,

désire, aspire, appréhende,

crains, regrette, ~~de~~ de

je médite, me propose,

choisis, néglige, dédaigne

évite de

je promets, jure, nie,

assure, feins, risque, de
atteste

j'empêche

je lui conseille, recommande,

suggère, commande,

prescris, ordonne, défends, interdis

permets, persuade, pardonne

reproche, impute, dois, demande

d'être admis — souhaiter, espérer de le voir — commencer, continuer de parler — s'efforcer de marcher — ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ faire — ~~[illegible]~~ de ~~[illegible]~~ + il ne laisse pas de le faire — dites-lui de venir — c'est à vous que je dois de n'être pas plus maltraité. — il affecte de le faire. — on ambitionnait de lui plaire — il appréhendait (craignait) de le revoir. — à qui choisirez-vous, mon fils, de ressembler. — ~~[illegible] de le faire~~ — il commande au soleil ~~d'animer~~ la nature.

3° De exprime souvent que l'action signifiée par l'infinitif est qualifiée par la proposition principale ou par une portion de cette proposition : il ne lui convient pas de le faire + — il est utile de le faire — c'est peu de l'insulter — c'est à lui de le faire — le plus sûr est d'agir ainsi — c'est un songe que d'y penser — il croit utile de le faire — ceux qui auraient cru se déshonorer de rire (Racine, préface des plaideurs) x — vous êtes bien bon de le croire — vous avez bien fait de venir — vous avez raison de le penser — dans ces constructions, l'infinitif 1° détermine le sujet des propositions impersonnelles (il, ce), 2° ~~ou~~ devient comme le sujet ~~de~~ de la portion de la proposition par laquelle il est qualifié (utile, se déshonorer), ou ~~est~~ de la proposition elle même (le plus sûr est de = agir ainsi est le plus sûr) 3° est le complément de toute la proposition (vous êtes bien bon — de le croire)

4° de ~~[illegible]~~ s'emploie après que dans les propositions comparatives ~~déjà contenue dans l'infinitif~~. il aima mieux périr que de se rendre

304

Plutôt mourir que de se rendre

5° de s'emploie avec ~~un~~ une proposition infinitive ~~infinitif~~
exprimant une idée qui est ensuite rappelée
dans une proposition principale : mais dans une profane et vaine peinture
des jeux de la fable employer la figure....
c'est d'un scrupule vain s'alarmer sottement
Boil. art poet. 3. — cette proposition infinitive est construite comme le substantif
qui n'est ni sujet ni complément.

6° de s'emploie dans les narrations
d'un fait qui se produit subitement : grenouilles aussitôt de
sauter dans les ondes, grenouilles
de rentrer dans leurs grottes profondes. Lafont. fabl. 2, 14.

10

81

Infinitif

B complément

[~~[illegible]~~ en haut de la page]

A

[blanc]

1° ~~Il~~ A, s'emploie devant l'infinitif avec beaucoup de verbes et d'adjectifs dans le même sens que devant un substantif — se disposer à venir — prêt à le faire
— Il en est de même avec le substantif: ardente à dormir de bonté — x Il est homme à le faire — une affaire à vous perdre (rapport de qualification: un homme à lattes terre à thé)

x — verre à boire — machine à danser

2° Il ~~se~~ s'emploie avec beaucoup de verbes qui se construisent avec un substantif par juxtaposition: commencer, enseigner, montrer, apprendre à lire — j'aime à voir comme vous l'instruisez. — vous ~~n'avez qu'à parler~~

aimer, apprendre, autoriser, chercher, commencer, enseigner, montrer.

— ~~[illegible]~~ faudra-t-il sur sa gloire attendre à m'user que ma tremblante voix commence à se glacer (Boil. Ep. I)

je cherche en vain à me tromper (Rac. Th. v, 6).
tel qui hait à se voir peint en de faux portraits (Boil. Ep. 9)

[~~blanc~~]

3° Il exprime qu'un substantif exprimé ou sous-entendu doit subir l'action signifiée par l'infinitif, dans tous les sens du mot devoir:

c'est un ouvrage à ~~composer~~ terminer
– un cheval à garder – un homme
à récompenser – il n'en est que
plus à estimer – il n'y a pas
à manger – n'avoir rien à répli-
quer – l'argent que j'ai à dépen-
ser – chose facile à dire, bonne
à manger – vases à boire (subs-
tantif sous entendu = quelque chose) –
~~vous~~ appétit à manger – trouver à redire

~~3°~~ il exprime que l'infinitif
qualifie ~~un~~ le substantif ~~auquel il est employé~~
~~nomme la qualité~~ c'est un conte
à dormir debout – une affaire à
vous perdre – cet homme à
se fâcher

[blanc]

~~[illegible]~~ 4° il exprime occasion de, lieu de, occupé à, dans l'attente de
il ne trouve pas à s'occuper –
~~[illegible] à [illegible]~~ il n'y a pas
à balancer – j'ai à vous entre-
tenir – je suis ici à l'attendre –
je suis encore à savoir comment...

[blanc]

Infinitif

B complément

5° il exprime que la proposition infinitive est suppositive.

à le voir, on juge de son état – à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.

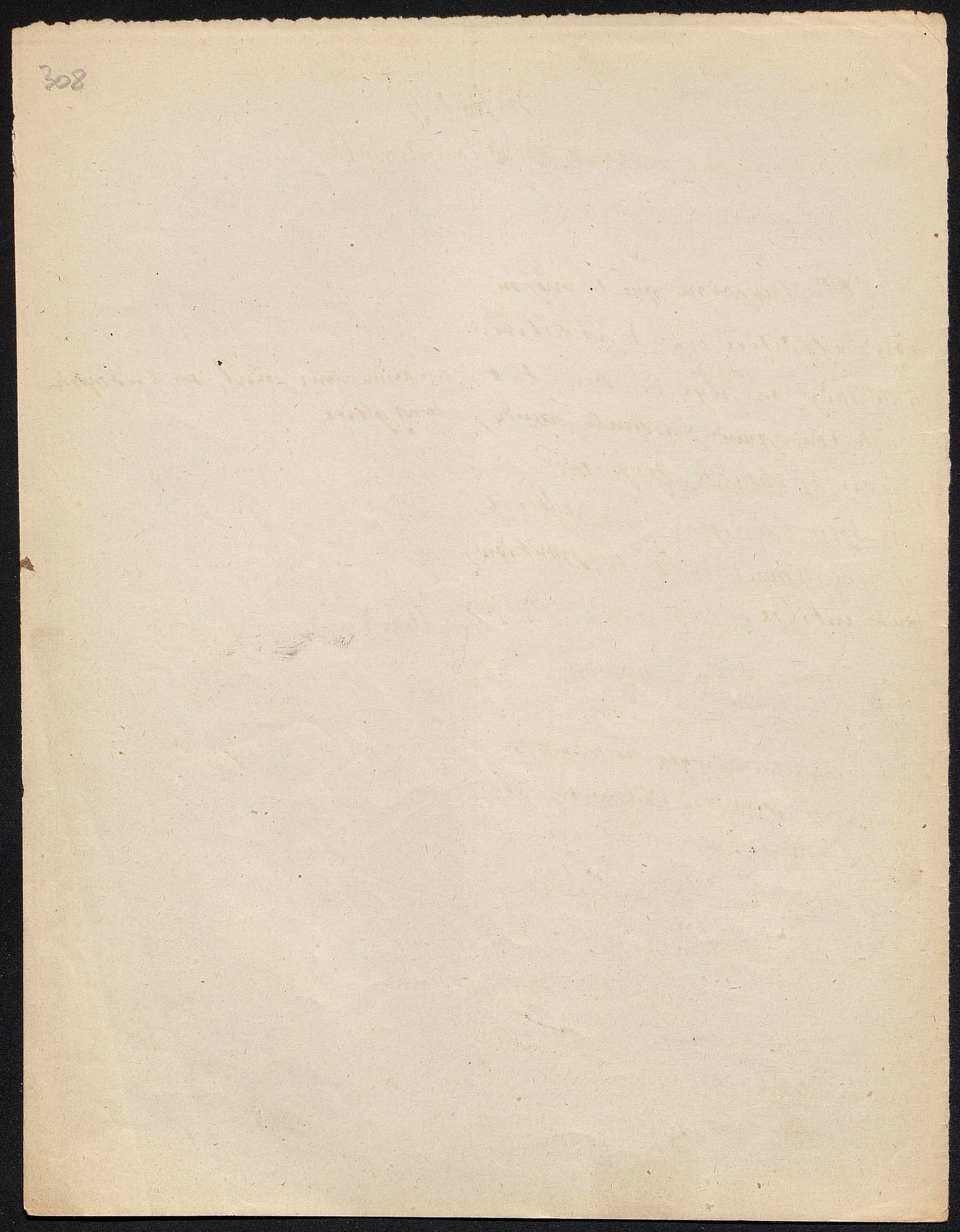
– à le bien prendre, à tout prendre, à voir les choses de sang-froid, à l'en croire, à dire vrai. – alors il est complément de la proposition tout entière.

} [blanc]

6° il exprime que la proposition infinitive manifeste la qualité signifiée par le substantif.

La justice à venger les crimes, la patience à attendre la conversion des pécheurs. Bossuet. hist. univ. 1re ép. – sa précaution à sanctifier tous les prêtres. id. ibid. 3e ép.





[~~[illegible]~~ en haut de la page]

Pour.

Il a le même sens ~~[illegible]~~ avec l'infinitif qu'avec le substantif.

1° parceque. cause. il s'emploie toujours avec l'infinitif passé. Il est malade pour avoir trop mangé.

2° afin que. prop. finale. on le cherche pour le mettre en prison. — pour ne vous rien déguiser. — pour parler net. — les notaires ont délivré cet acte pour lui valoir ce que de raison.

3° destination. conséquence. Il y a ici pour contenter tous les goûts. — faire une si longue traite, c'est pour en mourir. — qu'allez vous faire là! il y en a pour périr d'ennui.

4° relativement à. proportionnellement à. Il est bien grand pour être si jeune. — Ah! je l'ai trop aimé pour ne le point haïr. — je l'ai regardé assez longtemps pour en être sûr. — pour être fêté partout il n'en est pas plus fier.



310

5° ~~[illegible]~~ comparaison mourir pour mourir, il vaut mieux que ce soit en faisant son devoir.

6°. et ensuite. Il est venu le matin, pour repartir à midi.

12 38/

Infinitif

B compliment

[~~[illegible]~~ en haut de la page]

Sans

Il marque exclusion devant l'infinitif comme devant les substantifs. Passer la nuit sans dormir – faire qque chose sans rire – cela va sans dire – il ne saurait ~~[illegible]~~ disputer sans se mettre en colère – ~~ces propositions ont qque analogie avec les propositions contractives~~

[blanc]



312

Par

commencer, finir par faire

qque chose. –

[blanc]

après

s'emploie toujours avec l'infinitif passé : après l'avoir fait.

[blanc]

L'infinitif s'emploie avec les locutions prépositives : faute, loin, près, hors, à force, à moins, au lieu, au risque, afin, avant, de

— jusque, quant à



Infinitif

complément d'une proposition

[au Recto]

L'infinitif s'emploie en certains cas comme complément de la proposition principale et la proposition infinitive devient alors l'équivalent d'une proposition dépendante non complétive. Cette construction ne se rencontre qu'en Grec et en français.

Grec 1° ὀλίγου, μικροῦ δεῖν (jamais πολλοῦ) ἑκὼν εἶναι. τὸ τὰς ἰδίας εὐεργεσίας ὑπομιμνήσκειν μικροῦ δεῖν ὅμοιόν ἐστι τῷ ὀνειδίζειν Dém. ἑκὼν εἶναι οὐδὲν ψεύσομαι. — 2° εἰπεῖν, εἰρῆσθαι, ἐμοὶ δοκεῖν, οὑτωσὶ ἀκοῦσαι, εἰκάσαι seuls ou précédés de ὡς qui signifie à peu près. σχεδόν, ὡς εἰπεῖν, ἀνεμωτάτην ἔχει πόσιν τὸ ἦθος Arist. ὡς συνελόντι, συντόμως, ἁπλῶς εἰπεῖν. ὡς τὸ ὅλον, τὸ ξύμπαν εἰπεῖν. ὡς ἐν κεφαλαίῳ εἰρῆσθαι. — 3° μικρὸς de τὸ s'emploie pour signifier quanta. τὸ μηδὲ ἄκοντά τινα ἐξαπατῆσαι, μέγα μέρος εἰς τοῦτο ἡ τῶν χρημάτων κτῆσις ξυμβάλλεται Plat.

[illegible]

[~~[illegible]~~ en haut de la page]

<u>Français</u>. L'infinitif ne se construit ainsi que précédé d'une préposition, qqfois <u>de</u>, souvent <u>à</u>, très souvent <u>pour</u>, sans, toujours <u>après</u>, et les locutions prépositives composées avec de.

Infinitif

propositions indépendantes

~~Dans~~ Les trois langues emploient [au Recto] l'infinitif dans les propositions exclamatives

Grec 1° expression d'un souhait, d'un désir. Θεοὶ πολῖται, μή με δουλείας τυχεῖν Eschyle — et parfois sans exclamation A. μισθώσαί τινα - B ἐὰν δὲ μὴ 'χω; - A τότ' ἔμ' ἄγειν. Aristoph.
— 2° précédé de τό exprime un mouvement de chagrin τῆς τύχης, τὸ ἐμὲ νῦν κληθέντα δεῦρο τυχεῖν Νεφ.
— ou d'étonnement : τὸ δὲ μὴ συντάξαι σ' ἐξελεχθέντ' ἄντικρυς Aristoph.

[blanc]

320

[illegible] Mdv. 399

Latin. chagrin et étonnement. te ista virtute, fide, prudentia, in tantas aerumnas propter me incidisse. Cic. ad Fam. 14, 1. adeone hominem esse infelicem quemquam, ut ego sum! Terent. Andr. 1, 5, 10. mene incepto desistere victam! Virg. En. 1, 37. — on emploie presque toujours le pronom personnel.

[blanc]

. . . .

Français. on emploie souvent le pronom personnel: moi! trahir ma patrie! — lui! faire quelque chose. — on peut supprimer le pronom personnel: trahir ma patrie! — lui écrire!

[~~a~~ en haut de la page]

constructions de ~~l'inf~~ l'infinitif particulières à chacune des trois langues

Grec. Il est employé avec le sens de l'impératif. Εὐ. Κλεαρίδα, τὰς πύλας ἀνοίξας ἐπεκθεῖν Thuc. Ἀκούετε λεῴ, πίνειν ὑπὸ τῆς σάλπιγγος Aristoph. μὴ πλουτεῖν ἀδίκως, ἀλλ' ἐξ ὁσίων βιοτεύειν Phocyl.

[blanc]

Latin. Il s'emploie dans les narrations pour l'imparfait de l'indicatif, ordinairement quand on passe du récit des faits à la représentation d'un état qui s'est produit subitement, ~~et~~ d'actions ~~[illegible]~~ répétées et d'affections de l'âme. Circumspectare (commençaient à regarder) tum patriciorum vultus plebeii et inde libertatis captare (cherchaient à saisir) auram, unde servitutem timuerant. Primores patrum odisse (haïssaient) decemviros, odisse plebem; nec probare (approuvaient), quae fierent, et credere, haud indignis accidere. Liv. 3, 37. cf. Cic. Verr. 4, 18.

~~[illegible]~~

Madv. 392 Dr. I, 302

(d'actions et de sentiments quasi répétés)

322

– Il se construit aussi avec *quum* quand le temps a été indiqué par la proposition principale : Jamque dies consumptus erat, quum tamen barbari nihil remittere atque, uti reges praeceperant, acrius instare. Sall. Jug. 98.

[blanc]

[illegible]

quand on pose une question à un certain nombre d'individus : exposer l'histoire du règne de Louis XIV depuis le traité d'Aix la Chapelle jusqu'au traité de Ryswick

Français. Il s'emploie dans les propositions délibératives, que l'interrogation soit directe ou indirecte. que faire ? il ne savait comment faire. – 2° dans les interrogations indirectes qui contiennent le sens de *pouvoir* – je n'ai que faire de cela – il trouva à qui parler – la terre fournit de quoi nourrir ses habitants – ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~.* – on trouve déjà dans St Augustin : non habent quid respondere (Hymnus adv. Donatistas) quid agere, quid facere nesciebat (Greg. Tur. 4, 34) non habent unde vivere (Rönsch 430)

* la construction est commune à toutes les langues néo-latines

Infinitif

Emploi du sujet

[au Recto]

Il y a deux points à examiner 1° quand le sujet de la proposition infinitive est exprimé 2° à quel cas en Grec et en Latin se mettent le sujet de la proposition infinitive ou l'attribut de cette proposition

expression du sujet

Grec 1° quand le sujet de la proposition infinitive est le même qui ~~idem~~ le sujet de la proposition principale ou qu'un mot qui est complément de la proposition principale, on ne l'exprime pas, excepté dans le premier cas, s'il faut appeler l'attention sur le sujet. ἐᾶ τὸς πρεσβύτερος λέγειν ὁ διώκων ἰσχύει Dém. — ἐπομόσας λέγω ἦ μὴν πισ εὖ εἶναι σοι κτλ. — mais on dit οὐκ ἔφη αὐτός, ἀλλ' ἐκεῖνον στρατηγεῖν Thuc. — πρέπει τῷ λόγῳ ξυνῳδῷ εἶναι Plat.

[interlinear addition above "est le même qui": exprimé comme complément]

[blanc]

2° Le sujet indéterminé que l'on rend en français par <u>on</u> est souvent supprimé. φιλάνθρωπον εἶναι δεῖ καὶ φιλόπολιν Isocr. (on sous-entend τινά) – οὐ δεῖ φιλεῖν ὡς μισήσοντας Aristote (s.-ent. qqu chose comme ἀνθρώπους)

[blanc]

Latin 1° l'infinitif ne ~~[illegible]~~ Mdv. 395-397-398 a
reçoit pas de sujet après les verbes énumérés ~~1~~ infinitif complément a)
qui signifient volonté, ~~pouvoir,~~ — Mdv. 389-390
~~devoir, habitude, inclination,~~ ~~commen-~~
~~cer continuer, oser, omettre.~~ — cepen-
dant après volo, nolo, malo, cupio
opto, studeo, postulo, constituo on trouve ~~[illegible]~~
l'infinitif employé avec un sujet,
quand ce sujet est différent de celui
du verbe principal,× et même parfois × (signifiant vouloir ~~(volo, nolo, malo, cupio, opto)~~)
quand c'est le même (ordinairement ~~l'apr~~
l'infinitif est à la voix passive ou
~~c'est~~ de est l'infinitif de esse sum) —
volo, nolo, malo, cupio, ~~opto~~ & qq fois opto,
studeo, postulo) eum esse bonum —
cupio me esse clementem; cupio in
tantis reipublicae periculis me non disso-
lutum videri. Cic. Catil. 1, 2.

2° il reçoit un sujet après les
verbes énumérés infinitif complément b) 395-398
— quand le sujet est indéterminé on
le supprime souvent après les verbes
impersonnels. ex malis minima
eligere oportet. Cic. Off. 3, 1. on tourne
souvent par le passif: hoc fieri et
oportet et opus est. Cic. ad Att. 13, 25.

Mdv. 401

— après les verbes qui signifient dire et penser, le sujet est qq fois supprimé, quand il est le même que celui du verbe principal; mais c'est exceptionnel. Quum id nos ire Mago diceret, nihil facilius ratu est, inquit Hanno. Liv. 23,13 — particulièrement quand l'infinitif dépend d'un autre infinitif qui a le même sujet. Licet me existimes desperare ista posse perdiscere. Cic. de Or. 3, 36 (= me ista posse) — chez les historiens avec l'infinitif futur actif. Alcon, precibus aliquid moturum ratus, transiit ad Hannibalem. Liv. 21, 12. — dans un discours au style indirect, le se est souvent supprimé. Si veteris contumeliae oblivisci posset, num etiam recentium injuriarum oblivisci posse? Caes. B. G. 1, 14.

Infinitif 46
emploi du sujet

[~~xxxxxx~~ en haut de la page]

Français. – ~~xxxxxx~~ En général la proposition infinitive dépendante ne se construit pas avec un sujet qui lui soit propre.

Cependant quand elle est complément direct de certains verbes, elle peut avoir pour sujet le complément direct du verbe dont dépend l'infinitif.

1° ~~xxx~~ le substantif ou le pronom compléments directs des verbes ~~xxxxx~~ ~~xxxxxx~~, écouter, entendre, envoyer, laisser, mener, regarder, sentir, voir peuvent être ~~xxx~~ sujets de la proposition infinitive ~~dépendante~~ ~~xxxxxx~~ construite avec eux comme attribut: écoutez parler le juste et le saint (Boss.) – Je l'ai entendue chanter.* – on laissa Mithridate suivre ses victoires (Boss.).* – que les îles inconnues les attendent et les regardent en silence venir de loin (Fén.).* – Je le sentis venir de loin. – Il a vu un roi se servir de ces deux grands chefs.

* Quand la proposition infinitive dépend du verbe faire, elle ne se construit comme attribut qu'avec les

* les pères mourants envoient leurs fils pleurer sur leur général mort (Fléch.).

* mener les chevaux boire (Acad.).

* le participe s'accorde toujours aux temps composés de ces verbes.



pronoms que, le, la, les. — Il les a fait venir. — Le participe aux temps composés ne s'accorde pas.

Avec les verbes écouter, entendre, faire, laisser, ouïr, regarder, sentir, voir, le sujet logique de la proposition infinitive peut être construit comme complément, soit par juxtaposition ~~[illegible]~~, quand il est exprimé par les pronoms lui, leur, soit par l'intermédiaire des prépositions de, à, par, quand il est exprimé par un substantif :

~~[illegible]~~

~~[illegible]~~. — Je lui, leur ai entendu, ouï dire que ce n'était pas vrai. — + J'aime à lui voir verser des pleurs pour un affront. — Par les traits de Jéhu je vis percer le père. — De ses bras innocents je me sentis presser. — J'ai entendu dire à mon père que...

+ Il lui fera faire tout ce qu'il voudra.

Cette construction est obligatoire quand le complément direct de l'infinitif est exprimé par que, le, la, les : ~~[illegible]~~ Je le lui ai entendu, fait, laissé dire. Il le fit massacrer par ses soldats.

~~[illegible]~~

2° le pronom que complément direct de verbes qui signifient penser et dire (affirmer, avouer, ~~[illegible]~~ croire, dire, ~~[illegible]~~ espérer, ~~[illegible]~~ s'imaginer, nier, penser, prétendre, ~~[illegible]~~ savoir *) peut être sujet de la proposition infinitive construite avec lui comme attribut: les choses qu'il a affirmé, avoué, cru, dit, espéré, s'était imaginé, nié, pensé, prétendu, ne ~~[illegible]~~ être ~~[illegible]~~ etc.

* et autres

Le participe ~~[illegible]~~ aux temps composés de ces verbes ne s'accorde pas.

Au XVe et au XVIe siècle la proposition infinitive dépendant de ces verbes pouvait se construire avec un substantif. — disant les causes estre justes; estimant la gloire estre siennes; il lui sembloit le roi estre affoibli; j'ai connu beaucoup de gens s'y trouver bien empeschez (Comines). — je la soutiendrai estre telle (Marot). — cuides-tu les outrages estre scellez ès esprits éternels? (Rabelais)

[en haut de la page]

quand il n'y a pas de sujet avec lequel la proposition infinitive soit construite, cependant elle se rapporte toujours logiquement à un sujet déterminé ou indéterminé.

1° Ce sujet peut être ~~exprimé~~ déterminé par la proposition principale ~~ou~~ ~~bien~~ ~~le sujet~~ où il est exprimé: l'homme est né pour travailler. — Dieu nous a créés pour travailler. — Peut-être assez d'honneurs environnaient ma vie, pour ne pas souhaiter qu'elle me fût ravie (Rac. Iphig. 4, 4). Hélas! loin de vouloir éviter sa colère, la plus soudaine mort me sera la plus chère (Britann. 5, 7).

2° Il peut être déterminé par le complément indirect ou circonstanciel de l'infinitif: je lui ai entendu dire. — De ses bras innocents je me sentis presser.

3° Il peut être indéterminé et être l'équivalent de **on**: il faut le faire. — cela va sans dire. — un conte à dormir debout. —

— J'ai ordonné de brûler mon manuscrit. — Le théâtre fertile en censeurs pointilleux chez nous, pour se produire, est un champ périlleux (Boil. art poét. III)

334

Infinitif

emploi du sujet

cas

[au Recto]

Grec. 1° le sujet de la proposition infinitive se met au nominatif s'il est le même que celui du verbe principal, à l'accusatif s'il est différent. οὐκ ἔφη αὐτός, ἀλλ' ἐκεῖνον στρατηγεῖν Thuc. — αὐτῷ τούτῳ διαφέρει τῷ ἡ μὲν ἡδονὴ εἶναι, ἡ δὲ μὴ ἡδονὴ τῶν ἡδονῶν Plat. — πρὶν γενέσθαι ἡμᾶς ἦν ἡμῶν ἡ ψυχή Plat. — on rencontre même le nominatif après δεῖν ou χρῆναι ἔφη δεῖν αὐτὸς στεφανοῦσθαι Dém. — on emploie l'accusatif pour donner plus d'indépendance à la proposition infinitive, principalement quand il y a opposition : τοῦτ' οὐκ οἴομαι οὕτως ἔχειν, ἀλλ' ἐμὲ φαῦλον εἶναι ζητητήν. Plat.



336

[blanc]

2° l'attribut de la proposition infinitive s'accorde en cas avec le sujet exprimé ou sous entendu auquel elle se rapporte,ˣ – ἐπὶ σοῦ πρότερος λέγειν· ὁ [illegible] ἰσχύει – ἅπασιν ἀνάγκη τῷ τυράννῳ πολεμίῳ εἶναι. Plat. – ἀνεγέλασαν ἐπὶ τῷ κρείττονι τοῦ Ἔρωτος φάσκοντι εἶναι Xén. – τίμιον ἦν πᾶσιν ἀνθρώποις τὸ γενέσθαι πολίταις παρ' Ἀθηναίοις Dém. – Κύρου ἐδέοντο ὡς προθυμοτάτου πρὸς τὸν πόλεμον γενέσθαι Xén. – on trouve pourtant et même avec un sujet au datif : συμφέρει αὐτοῖς φίλους εἶναι μᾶλλον ἢ πολεμίους Xén.

ˣ même quand il est au génitif ou au datif dans la proposition principale

καὶ αὐτός μέντοι ἔφη ὁ Λύσανδρος ἀκούσας ταῦτα δεξιώσασθαι αὐτόν (Xen. Ec. 4, 25).

50

10 bis

337

[blanc]

~~[illegible]~~
Mdv. 394

Latin. 1° quand la proposition infinitive a un sujet propre exprimé, il est toujours à l'accusatif.

[blanc]

2° L'attribut s'accorde toujours en cas avec le sujet exprimé ou sous-entendu auquel se rapporte la proposition infinitive grammaticalement ou logiquement ~~[illegible]~~ — studet fieri comes — habeo in animo solus proficisci — jubemur savi esse — coegerunt eum nudum saltare — pudet, oportet me victum discedere. — in republica mihi negligenti esse non licet Cic. ad Att. 1, 17. quo tibi, Tilli, sumere depositum clavum, fierique tribuno Hor. sat. 1, 6, 25. nec fortibus illic profuit armentis nec equis velocibus esse. Ov. Met. 8, 553.

Mdv. 393

– cependant avec <u>licet</u> on doit employer ~~le datif~~ l'accusatif, si le ~~datif~~ sujet ne se trouve pas employé auparavant au datif : medios (=neutros) esse jam non licebit. Cic. ad Att. 10,8.

– et quand le sujet est indéterminé, et sous-entendu = <u>on</u> : haec praescripta servantem licet magnifice graviter animoseque vivere. Cic. off. 1,26.

Infinitif
(Temps de l'infinitif)

Donat de octo partibus (Keil 361, 4) infinitivo modo numeris et personis tempore praesenti et praeterito imperfecto legere, (362, 9) legi, praeterito perfecto et plusquam perfecto legisse, (362, 10) lectum esse vel fuisse.

Prisc. 8, 45: Infinitivus modus coniuncta habet tempora, quomodo optativus, praesens et praet. imperfectum, praeteritum perfectum et plusquam pf., quomodo apud Graecos. Cum dicimus enim legere significamus rem imperfectam, quae vel ad praesens vel ad praeteritum imperfectum attinet, cum vero legisse perfectam, quae tam est praeteriti perfecti quam plusquam perfecti.



Infinitif

Temps [au Recto]

* Les différents temps de l'infinitif marquent simultanéité, antériorité, postériorité relativement au temps marqué par le verbe dont l'infinitif dépend

* Grec. ~~[illegible]~~ L'infinitif a la même forme pour le présent et pour l'imparfait.* Ξενοφῶντος κατηγορεῖν τινες φάσκοντες παίεσθαι ὑπ' αὐτοῦ κτλ. (= qu'il les frappait) ταῦτα αὐτοί τε ποιεῖτε κ. τοὺς προγόνους ὀργίζεσθε ἐὰν μή τις φῇ ποιεῖν Dém. (= si l'on dit que vos ancêtres ne le faisaient pas)

* elle signifie simultanéité relativement à l'action du verbe principal, ou à l'instant déterminé par un complément circonstanciel ou le sens général.

Le futur ~~l'infinitif [illegible]~~ signifie postériorité relativement à l'action du verbe principal.

~~[illegible]~~ — il s'emploie parfois ~~[illegible]~~ après les verbes qui signifient projeter, vouloir, souhaiter etc. τὸν λυπήσαντα σφᾶς ἐβούλοντο τιμωρήσεσθαι Thuc.

[blanc]

Le radical aoriste à l'infinitif ~~[illegible]~~ ~~L'aoriste à l'infinitif [illegible]~~ ~~[illegible]~~ que l'action ~~signifie~~ indépendamment de la durée ou ~~[illegible]~~ de marquer l'entrée du sujet dans l'état exprimé par le verbe* — ἐφίεντο οὐχ ἧσσον αὐτοὶ ὠφελῆσαι ἢ τυχεῖν τούτου Thuc.

signifie ~~[illegible]~~ antériorité relativement à l'action du verbe principal, mais ~~ou~~ souvent ~~il n'a pas d'autre fonction~~ il ne se distingue pas du présent par une manière appréciable, ~~en~~ en soulignant pourtant qu'alors il signifie

~~* et alors il se traduit en français par le présent~~

χαλεπὸν τὸ ποιεῖν, τὸ δὲ κελεῦσαι ῥᾴδιον Philémon. πολὺ ῥᾷον φυλάττειν ἢ κτήσασθαι πάντα πέφυκεν. Dém.
— τοῖς θεοῖς εὐχόμενοι εὔχεσθε καταστῆναι μᾶλλον ἢ τὴν μὲν πόλιν στασιάσαι (se troubler) τοὺς δὲ λέγοντας ταχέως πλουτῆσαι (devenir riches) Lys. δεῖ τοὺς ὑπὲρ Φιλίππου λέγοντας μισῆσαι (prendre en aversion) Dém. ×

ὀργίζεσθαι être en colère
ὀργισθῆναι se mettre en colère
Aristote Eth. Nic. X 2 1173 a 34
ἐνεργεῖν, μεταβάλλειν

L'instant auquel se rapporte le temps de l'infinitif peut être déterminé par un complément de la proposition infinitive. δοξομεν τὸν παρελθόντα χρόνον ἀλαζονεύεσθαι. Isocr.

× souvent il n'y a pas de différence appréciable entre le présent et l'aoriste. ἠναγκάσθησαν ναυμαχῆσαι πρὸς Φορμίωνα ~~[illegible]~~ ...
~~[illegible]~~ οὕτω δὴ ἀναγκάζονται ναυμαχεῖν κατὰ μέσον τὸν πορθμόν (Thuc. 2, 83)
προσήκει ὑμῖν τούτου καταψηφίζεσθαι ... δεῖ ὑμᾶς θάνατον τούτου καταψηφίσασθαι (Lys. contr. Agorat. 69)

Le radical du parfait ~~marque~~ signifie ~~l'entier achèvement de l'action~~ la situation résultant d'un acte antérieurement accompli relativement ~~[illegible]~~ au temps marqué par le verbe principal et répond tantôt au parfait, tantôt au plus que parfait de l'indicatif.
~~[illegible]~~
~~[illegible]~~
~~a [illegible]~~

Ἄφοβος ὡμολόγει κεκομίσθαι τὴν προῖκα. Dém. × ~~la différence entre le parfait et l'aoriste est souvent légère~~ εἰ ... τούτου καταψηφιεῖσθε, ἠμαρτηκέναι δόξετε, οὐ τῇ τῆς τύχης ἀγνωμοσύνῃ τὰ συμβάντα παθεῖν Dém. de cor. 207

~~[illegible]~~ × L'aoriste peut s'employer à la place du parfait.

119 bis

~~[illegible]~~ Mr. 406-410

Latin. 1° après un verbe qui est au présent ou au futur,* l'imparfait de l'indicatif se rend par l'infinitif parfait.* narrant illum, quoties filium conspexisset, ingemuisse = ingemiscebat, quoties f. conspexerat. — dico Lucullii adventu maximas Mithridatis copias omnibus rebus ornatas atque instructas fuisse (= ornatae atque instructae erant) urbemque Cyzicenorum obsessam esse (= obsidebatur) ab ipso rege et oppugnatam vehementissime. Cic. pro leg. Man. 8.

2° quand le verbe principal est à un temps passé ou au présent historique, le présent, le parfait et le futur de l'infinitif sont employés pour marquer ce qui était simultané, antérieur ou postérieur relativement à l'action du verbe principal. dicebat, dixit, dixerat se timere (= timebat), timuisse (= timuerat), venturum esse (= qu'il viendrait) — il faut toujours employer le parfait de l'infinitif quand l'action est antérieure à celle du verbe principal, même dans le cas où nous employons l'imparfait en français: multi scriptores tradi-

* le présent, le passé et le futur de l'indicatif se rendent par le présent, le passé et le futur de l'infinitif; mais le plusque-parfait et même

* nego litteras jam tum scriptas fuisse (je prétends que la lettre n'avait pas encore été écrite)

344

derunt regem in proelio adfuisse (en français était présent), — on emploie le présent de l'infinitif après memini quand il s'agit d'un fait passé dont on a été témoin. memini Catonem anno ante, quam est mortuus, mecum et cum Scipione disserere Cic. de amic. 3. — il semble que memini soit alors équivalent à : je remarquai, quand la chose eut lieu que... — quand on n'a pas été témoin du fait, on emploie le parfait suivant la règle générale : memineram C. Marium, quum vim armorum profugisset, senile corpus paludibus occultasse. Cic. pro Sext. 22.

[blanc]

Infinitif parfait. — il s'emploie souvent pour exprimer l'entier achèvement de l'action, là où nous ne marquons pas cette nuance en français. poteras dixisse Hor. A. P. 328 (tu pourrais avoir déjà répondu) bellum ante hiemem perfectum promisimus (Liv. 37, 19). — particulièrement après satis est, satis habeo, contentus sum, paenitebit, pudebit, pigebit,

il s'employait dans les bons temps pour le présent. proxumo deterrere malunt eos qui suadent vindictam... incipientem (Plaute [illegible] 231)

Infinitif

Temps

jurabit, melius erit : Quin inde quisse melius erit Liv. 3, 48. (ces futurs marquent à qui suivra l'accomplissement de l'action signifiée par l'infinitif — après oportuit, decuit, convenit, debueram, oportuerat etc., on emploie ~~souvent~~ l'infinitif parfait souvent à l'actif, et ordinairement au passif, sans esse. Tunc decuit flere Liv. 30,44, adolescenti morem gestum oportuit. Ter. Ad. 2,2,6. — les poëtes emploient le parfait de l'infinitif ~~l'infinitif parfait~~ dans le sens du présent, particulièrement après les verbes qui signifient volonté ou pouvoir. Fratres tendentes opaco Pelion imposuisse olympo Hor. od. 3, 4, 52. Immanis in antro bacchatur vates, magnum si pectore possit excussisse deum. Virg. En. 6, 78. — ainsi employé l'infinitif n'a jamais de sujet propre, et ~~la proposition infinitive~~ il n'est jamais sujet d'une proposition. — Il s'emploie dans le vieux style après volo dans les propositions prohibitives, consules edixerunt, ne quis quid fugae causa vendidisse vellet. Liv. 39, 17.

346

[blanc]

Infinitif futur. — quand un verbe n'a pas de participe futur[x] on tourne par fore (plus fréquemment que par futurum esse) ut. video te velle in coelum migrare; spero fore, ut contingat id nobis I Cic. Tusc.

[x] et au passif

après spero le présent de l'infinitif posse s'emploie ordinairement avec le sens d'un futur. Roscio damnato, sperat (Chrysogonus), se posse, quod adeptus est per scelus, id per luxuriam effundere. Cic. Rosc. Amer. 2.

fore avec le participe parfait répond au futur passé: Carthaginienses debellatum non fore rebantur Liv. 23, 13. hoc dico, me satis adeptum fore, si ex tanto in omnes mortales beneficio nullum in me periculum redundarit. Cic. pro Sull. 9.

Le participe futur avec esse (fore ut au passif) et avec fuisse (futurum fuisse ut au passif) répond

à l'imparfait et au plus que parfait du subjonctif, employé à la conséquence d'une proposition supposition.
Titurius clamabat, si Caesar adesset, neque Carnutes interficiendi Tasgetii consilium fuisse capturos (= caperent), neque Eburones tanta cum contemptione nostri ad castra venturos esse (= venirent) Caes. de B. G. 5, 29.
— Theophrastus moriens accusasse naturam dicitur, quod hominibus tam exiguam vitam dedisset; nam si potuisset esse longinquior, futurum fuisse ut omnes artes perficerentur. Cic. Tusc. 3, 28.



Infinitif

Temps

[en haut de la page]

Français L'infinitif dit présent s'emploie pour le présent, l'imparfait et même le futur : il croyait le voir, il pensait, espérait le faire.

[blanc]

L'infinitif passé a le sens du passé et du plus que parfait. Il croit, croyait l'avoir fait.

357

Quelles différences y a-t-il entre les constructions du substantif et celles de l'infinitif comme compléments du verbe en Grec en Latin et en Français ?

En grec et en latin

La plus importante des différences qui séparent du substantif l'infinitif construit comme complément, c'est que l'infinitif ne peut se construire, comme le substantif, ~~sur~~ avec une préposition. En Français l'infinitif se construit bien avec la préposition ; mais souvent il ne peut se construire avec le verbe sans l'intermédiaire d'une préposition, comme le substantif.

Dans les trois langues l'infinitif peut se construire comme complément direct des verbes qui signifient croire, ~~se di~~ penser, dire, pouvoir et ne pas pouvoir, donner ou ôter le pouvoir, vouloir et ne pas vouloir, exprimer la volonté, espérer, craindre, tenter essayer commencer. Les constructions de l'infinitif sont dans ces conditions les mêmes que celles du substantif; seulement elles sont limitées à certains verbes intransitifs, particulièrement à ceux qui se rapportent aux conditions de l'accomplissement de l'action.

l'infinitif peut se construire avec des verbes intransitifs, dans les trois langues avec les verbes qui signifient sembler paraître, δοκεῖν, ἐοικέναι, videri en latin avec perseverare, desinere.

Le substantif construit comme complément direct n'exprime que l'objet de l'action; l'infinitif peut en exprimer le but.

L'infinitif complément direct ne ~~peut~~ se construire pas avec tous les verbes transitifs et peut se construire avec certains verbes intransitifs.

En grec et en français, plus
~~Dans les trois langues~~, l'in
souvent un datif d'action comme
finitif exprime le but de
celle qui est signifiée par la prop. principale
~~l'action~~, construction qui lui
est propre, le substantif
ainsi construit n'exprimant
que l'objet direct de l'action



357

2° pour 3° exemplaire du sujet

– [illegible] d'une TIVES [illegible]
[illegible] successivement

(552) quia nb

(553) trahit nb

(554) quoniam nb

(555) om. N

(556) significat post supponendo nb

(557) supponendo post alicui nb

(558) verbi res ante de nb

(559) id.... verbi om. N

(560) sicut N

(561) dico N

(562) designat N

p. 150 (563) si N

(564) oponitur nb opponatur N
(564 bis) obliquum N et partout.
(565) obliquus N
(565 bis) om. N
(566) dico ante hoc N

(567) averto codd.

que separatio significatur per prepositionem add. codd.
(568) quia separatio etiam significatur per prepositionem add. N

(569) om. N

(570) idcirco N

(571) nam post trahit N

(572) significatur nb

(573) om. N

(574) obliquum casum ante habet N

(575) homo ante albus N

(576) homo post trahit N

(577) adiunctione N

(578) huius N

(579) hoc nomen om. N
(579 bis) maiorem constructionis perfectionem codd.
(580) om. N

(581) casum add. N

(582) obliquum N

(583) quia nb

(584) quando nb

(585) ab uno om. N

Infinitif

L'infinitif est la forme impersonnelle que le verbe prend quand il est employé substantivement.

L'infinitif, de même que le substantif, peut se construire 1° comme sujet, ou comme attribut d'une proposition 2° en apposition à un mot 3° comme complément d'un mot ou d'une proposition. — Il remplit donc toutes les fonctions du substantif, et il ne se construit que par exception dans une proposition indépendante.

Il ne cesse jamais de remplir la fonction du verbe qui est de signifier l'attribut avec le rapport d'affirmation qui l'unit à un sujet ~~[illegible]~~; car il exprime une action qui est toujours rapportée logiquement ~~[illegible]~~ ou grammaticalement à un sujet exprimé ou sous entendu; et il a les flexions de la voix et du temps.

Par lui même il énonce le rapport qui est entre l'attribut et le ~~[illegible]~~ sujet indépendamment de toute vue de l'esprit et de toute affection de l'âme. En Grec, quand on



ajoute la particule modale ἄν, l'infinitif prend 1° le sens de l'imparfait ou de l'aoriste de l'indicatif uni à ἄν: γελοῖον τό, εἰ μὲν τὸ σῶμα κάκιον ἔχοντι ἀπηντήσας τῳ, μὴ ἂν ὀργίζεσθαι (= οὐκ ἂν ὠργίζου) ὅτι δὲ τὴν ψυχὴν ἀγροικοτέρως διακειμένῳ περιέτυχες, τοῦτό σε λυπεῖν. κτλ. — Κῦρος εἰ ἐβίωσεν, ἄριστος ἂν δοκεῖ ἄρχων γενέσθαι (= ἐγένετο) 2° de l'optatif avec ἄν: οἶμαι πάντας ἂν ὁμολογῆσαι (= πάντες ἂν ὁμολογήσαιεν) τοὺς νόμους πλείστων καὶ μεγίστων ἀγαθῶν αἰτίους εἶναι τῷ βίῳ τῷ τῶν ἀνθρώπων. Isocr. — en Latin l'infinitif futur peut avoir le sens de l'imparfait et du plusqueparfait du subjonctif, comme en Grec l'infinitif présent et aoriste avec ἄν.

Puisque l'infinitif a les flexions de voix et de temps, que dans certains cas il peut exprimer la modalité de la proposition, et qu'enfin il signifie l'affirmation, il diffère donc du substantif quoi qu'il en ait les constructions. Il en résulte qu'il se construit substantivement; il est employé, ~~particulièrement~~ ~~soit avec un~~ [illegible] substantif ~~comme complément~~, dans des constructions qui ne pourraient pas convenir au substantif. aucun substantif ne peut se construire ~~av~~ dans le même rapport que l'infinitif, ~~après beaucoup de~~ quand celui-ci ~~est construit~~ dépend immédiatement d'un verbe ~~verbes~~; je veux manger, il prétend être venu.[x] – de même en français l'infinitif complément du verbe est construit avec des prépositions qui ne s'emploient pas après les mêmes verbes devant un substantif. Enfin dans les trois langues l'infinitif se construit comme le verbe avec le substantif et non comme le substantif.

[x] et en grec d'un adjectif: καλὸς ἰδεῖν ~~De plus~~ à d'autres égards en grec et en latin l'infinitif seul ne peut pas se construire à un autre cas oblique que l'accusatif.



362

L'emploi de l'infinitif est très borné en Latin, plus étendu en Grec, encore plus étendu en français. En français le tour par l'infinitif est plus rapide que la construction avec les modes personnels, parce qu'il est dégagé de conjonctions pesantes et surtout de l'obligation de marquer le sujet du verbe.

Il faut étudier l'infinitif ~~et~~ construit 1° comme sujet, comme attribut, ou en apposition 2° comme complément ~~avec~~ sans intermédiaire, ou avec intermédiaire d'un mot 3° comme complément d'une proposition entière 4° dans les propositions indépendantes 5° l'emploi du sujet dans les propositions infinitives 6° l'emploi des temps de l'infinitif

Français. L'infinitif se construit [~~[illegible]~~ en haut de la page]

immédiatement ~~[illegible]~~

~~av.~~ avec les verbes ~~[illegible]~~ circonstanciels vouloir,

devoir, pouvoir, savoir, oser, daigner.

avec faire, laisser

avec voir, ouïr, entendre, sentir

beaucoup de verbes qui signifient penser, ~~[illegible]~~ dire, espérer

avec penser, croire, s'imaginer, pré-

compter, ; aimer mieux,

tendre, espérer, désirer, souhaiter, aper-

cevoir, considérer, observer, regarder, paraître, sembler

affirmer, ~~[illegible]~~ avouer, dire, nier etc.

~~[illegible]~~

il fait bon,

avec il fait beau, il (me) semble,

il faut, il vaut mieux



365

2° Elle exprime que l'infinitif
est l'objet direct de l'action du
verbe dans beaucoup de cas où le verbe
se construit avec le substantif par
juxtaposition. — Vérité que j'implore
achève de descendre (Rac. Esth. 3, 4).
— affecta d'étaler une pompe insolente
(Boil. ep. 9). — on ambitionnait de lui
plaire. — Il appréhendait de le revoir
— j'aime d'écrire. — à qui choisiriez vous
mon fils de ressembler (Rac. Ath. 1, 4).
— il commande au soleil d'animer
la nature (Rac. Ath. 1, 4). — il lui
a conseillé de le faire. — il a craint
de le faire. — il dédaigne de se venger.
— il lui défend de parler. — Il désire
de réussir — Je ne devais pas faire
cette démarche. — Il diffère de se venger
— Ils entreprirent en vain de régler
les moeurs. — J'évite d'être long. —
Elle a feint de passer chez la triste
Octavie. — ~~Avant mieux hasarder de~~
~~sauv~~ endurer que l'Espagne impute à
ma mémoire d'avoir mal soutenu
l'honneur de ma maison (Corn. Cid 1, 7).

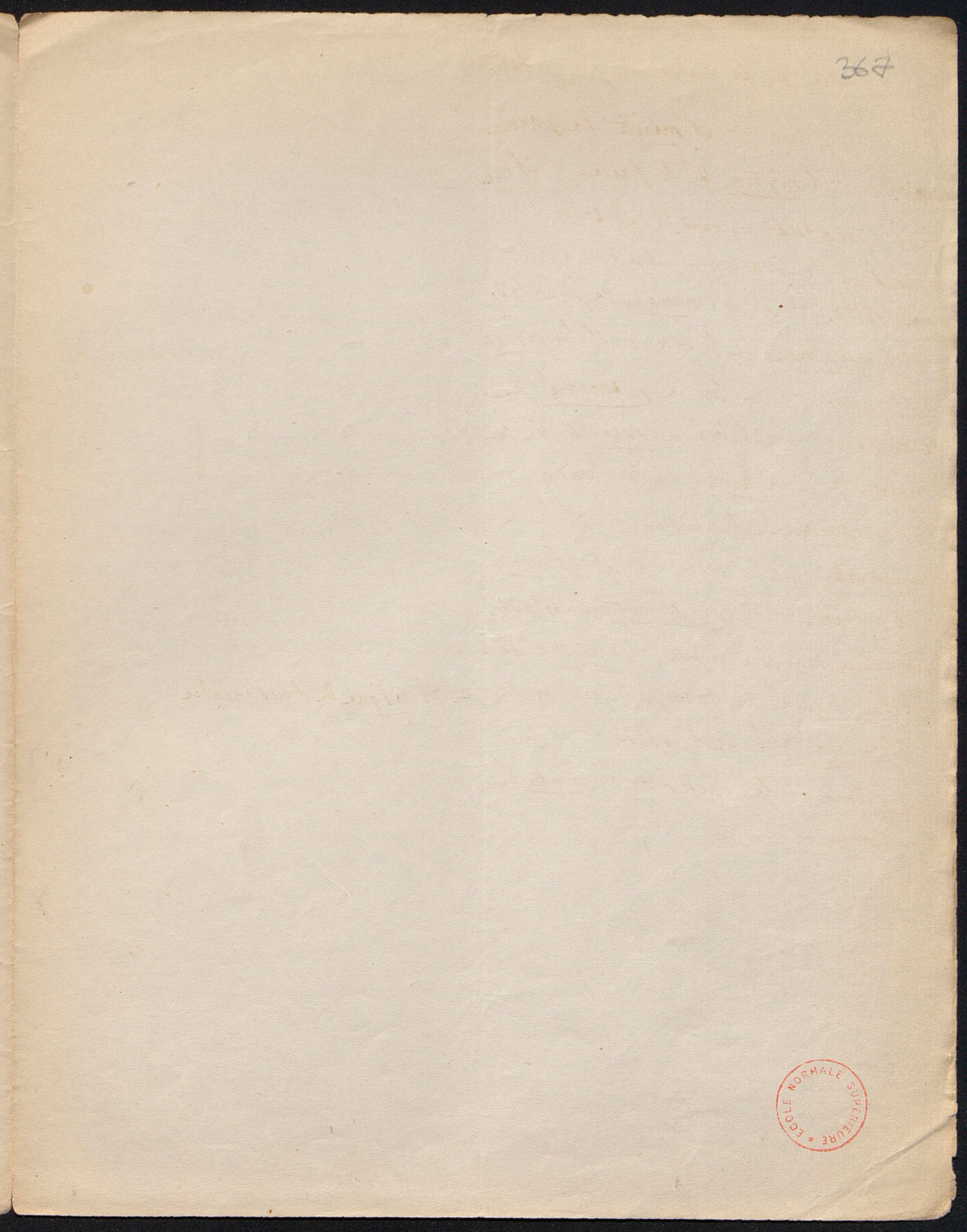
je commence, entreprends, tente
j'achève, aime d'écrire,
souhaite, espère
j'ambitionne d'être, médite
propose de le faire, appréhende, crains, regrette
choisis, évite, ~~espère~~ néglige, dédaigne
feins
je promets, ~~refuse~~ jure, nie, refuse, risque
je lui conseille, recommande,
suggère commande, prescris
ordonne, permets, persuade, pardonne
reproche, impute, lui dois, demande.

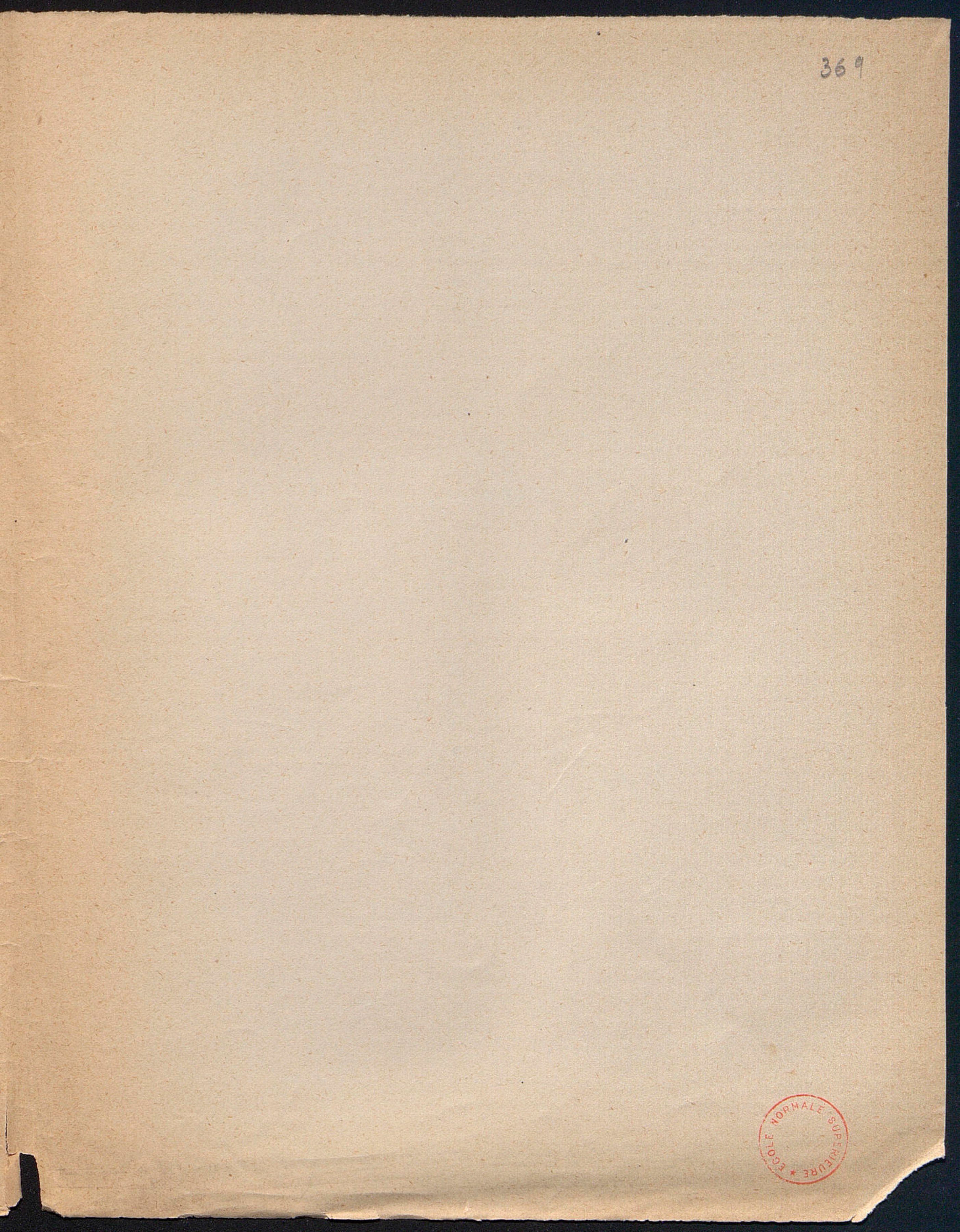
× les transports dès longtemps commencent d'éclater (Rac. Brit. 3, 1).

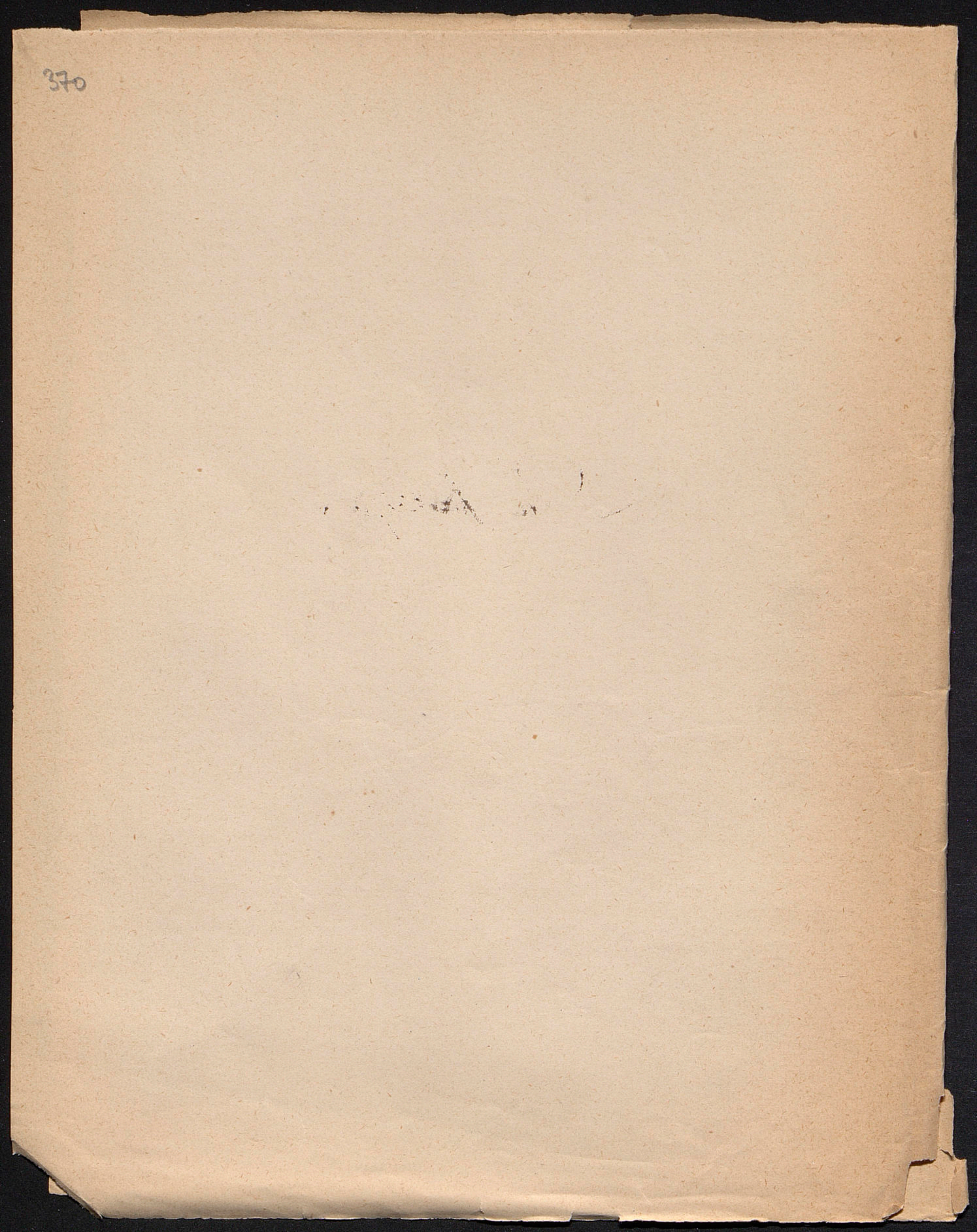
× Il lui demanda d'y consentir

366

– il jura de le rendre. – je médite de vous écrire. – il mérite de gouverner. – il négligea de le faire – il nie de l'avoir dit (quand le sujet de l'infinitif est le même que celui du verbe principal). – Il lui ordonne de partir. – Il lui pardonne de le dire. – Il lui permet de l'épouser. – On lui a persuadé de se marier. – Il lui a prescrit de se venger. – Il a promis de le faire. – Il me propose de les aider. – Il lui a recommandé de le faire – il refuse de le faire. – Ils regretteront de n'avoir pas vécu sous son règne. – ne me reproche point de tromper ma patrie. – Il risque de tout perdre – Il a souhaité de le voir. – Il lui a suggéré de le faire. – Il tenta de le punir. –


367
ECOLE NORMALE SUPERIEURE

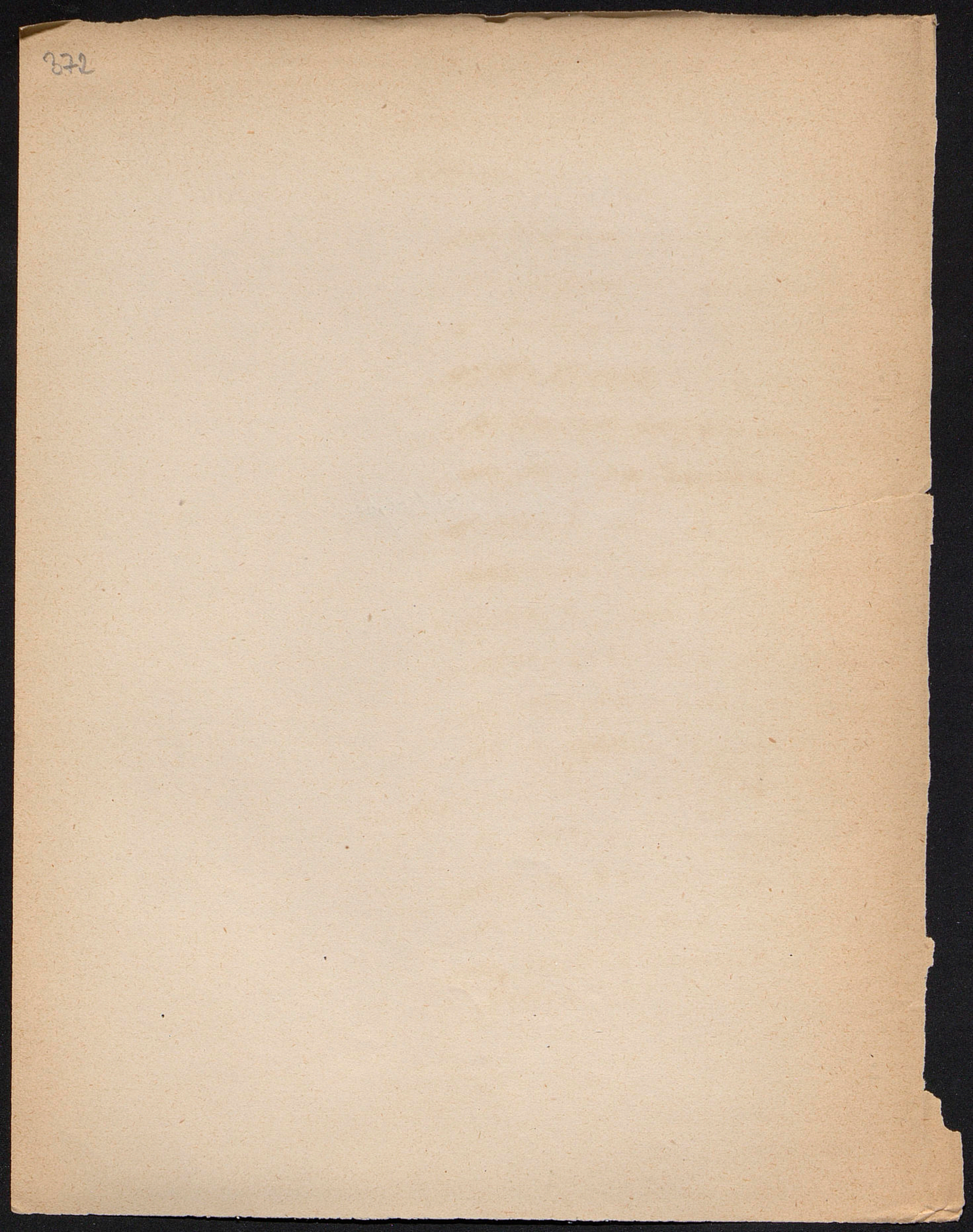

369
ECOLE NORMALE SUPERIEURE



371

Du participe.




372

Mss. de grammaire

Ch. Thurot



1

Participe

Le Participe est une forme impersonnelle que prend le verbe quand il est employé adjectivement.

En Grec et en Latin le participe se décline absolument comme l'adjectif. La flexion marque le genre, le nombre et le cas, en même temps que la voix et le temps.

En Français le participe ~~présent~~ en ant se présente sous deux formes différentes. Quand il s'accorde comme l'adjectif en genre et en nombre avec le substantif, il perd complètement sa valeur verbale, se construit absolument comme l'adjectif.* alors il dérive du participe présent Latin. cette origine est nettement marquée par la désinence dans les autres langues néo-Latines: en Italien <u>ante</u>, <u>ente</u>. un palazzo appartenente al principe.

* et les grammairiens l'appellent adjectif verbal.



— quand le participe se construit comme le verbe, il est invariable et dérive de l'ablatif du gérondif latin. Cette origine se marque dans la construction avec <u>en</u> : en voyant = in videndo. Elle est évidente dans les formes employées par les autres langues néo-latines : <u>ando</u>, <u>endo</u>. Ti vedo correndo Ital. (= je te vois courant). Le vi escribiendo Esp. (= je le vis écrivant)

Les grammairiens appellent gérondif le participe présent construit avec <u>en</u>, et dans les autres cas ils l'appellent participe présent. — Il ne marque jamais que la simultanéité, et a toujours le sens de la voix active.

Le participe dit passé marque suivant la signification du verbe tantôt antériorité, tantôt simultanéité. Il est toujours à la voix passive. Seulement quand il sert avec les auxiliaires à former les temps passés de l'actif, il prend souvent la valeur de passif.

2

377

Le participe exprimant comme l'adjectif le rapport de qualification se construit à peu près ~~de la~~ même manière. Il est qualificatif ou attribut.

Comme qualificatif, 1° il peut qualifier le terme auquel il se rapporte sans modifier la proposition; il est alors <u>épithète</u>×; 2° il peut ~~[illegible]~~ modifier en même temps le sens de la proposition dont il exprime une circonstance & il est alors construit en apposition. ~~qualificatif déterminatif ou adverbial.~~ En général il n'exprime dans cette construction qu'une action ou un état transitoire.

× il peut s'employer comme un substantif.

~~Comme attribut il peut 1° qualifier un sujet qui est en même temps sujet ou complément d'un verbe sous forme personnelle×; 2° ou se rapporter à un sujet qui n'est pas construit avec le verbe de la proposition principale – propositions dites <u>absolues</u>.~~

~~× et alors le verbe exprime le rapport d'énonciation~~

~~En Français l'adjectif et le participe se construisent [illegible] de la même, &c~~

~~Le participe exprimant comme l'adjectif le rapport de qualification, il peut être employé comme l'épithète et par suite comme substantif; il peut aussi être employé ~~il peut aussi être employé~~ comme attribut; il peut enfin avoir la valeur de l'adverbe et déterminer l'attribut de la proposition; on dit alors qu'il est employé en apposition.~~ Ces différentes constructions lui sont communes avec l'adjectif.

Le participe remplit-il la fonction du verbe qui est de signifier l'affirmation?

Il signifie l'énonciation ~~affirmation~~ dans les constructions dites absolues. car une proposition absolue forme une véritable proposition dépendante qui a son sujet indépendamment de la proposition principale. Dans la proposition absolue, le participe seul peut exprimer le rapport d'énonciation ~~[illegible]~~ qui unit le sujet à l'attribut. ~~[illegible]~~

~~de manière à déterminer l'attribut de la proposition principale et alors il est qualificatif adverbial; 2° il peut être employé comme attribut; ou le sujet qu'il modifie n'est pas contenu dans la proposition principale, et le participe forme avec lui une proposition qui est complément circonstanciel de la proposition principale — proposition dite absolue qui est une proposition adverbiale; ou le sujet est contenu dans la proposition principale, et le participe forme avec lui une proposition [illegible] qui est contenu de deux manières: 1° le sujet du participe est en même temps sujet d'un verbe sous forme personnelle par l'intermédiaire duquel le participe le qualifie; 2° le sujet du participe est complément d'un verbe sous forme personnelle.~~

380

En Grec le participe construit avec ἂν prend le sens de l'imparfait, de l'aoriste de l'indicatif, ou celui de l'optatif construits avec la même particule. Φίλιππος Ποτίδαιαν ἑλὼν καὶ δυνηθεὶς ἂν (= ἐδυνήθη ἂν) αὐτὸς ἔχειν, εἰ ἐβουλήθη, Ὀλυνθίοις παρέδωκε. — ἐγώ εἰμι τῶν ἡδέως μὲν ἂν ἐλεγχθέντων (= οἳ ἂν ἐλεγχθεῖεν), ἡδέως δ' ἂν ἐλεγξάντων (= οἳ ἂν ἐλέγξειαν). on ne pourrait ainsi employer ἂν avec le participe, s'il ne signifiait pas l'énonciation. car cette particule ne modifie que le rapport d'énonciation.

Dans ces deux cas le participe fait évidemment fonction de verbe. hors de là il exprime qualification ou détermination plutôt qu'affirmation. Et encore quand il exprime détermination, et qu'il est qualificatif adverbial, se construit-il plutôt comme un verbe que comme un adjectif. car dans beaucoup de cas[x] l'adjectif ne pourrait être employé comme le participe, pour déterminer l'attribut dont l'idée est contenue dans le verbe principal.

[x] surtout en Grec et souvent en Latin

Participe

Le participe a une plus grande variété de formes en Grec qu'en Latin, en Latin qu'en français. L'extension de son emploi répond à ces différences.

Il contribue puissamment à la rapidité et à la brièveté de l'expression, car les rapports qu'il exprime réclameraient d'autres mots, ~~en grec~~ comme des conjonctions et en français des pronoms si le verbe était employé à une forme personnelle.



Participe

épithète

Le participe est construit comme épithète quand il qualifie un substantif sans intermédiaire d'un verbe et qu'il ~~signifie l'action comme actuellement, une qualité accidentelle du terme qualifié~~ ne modifie pas la proposition ~~principale~~ par l'idée d'une ~~[illegible]~~ circonstance de temps, de manière, de cause etc. alors il exprime souvent un état permanent, une qualité inhérente ~~[illegible]~~ au terme qualifié. ~~et~~ En grec il ne s'emploie guère ainsi qu'au présent qui exprime la durée ou au parfait qui exprime les conséquences subsistantes d'une action entièrement achevée, avec la signification d'un présent.



Participe

[illegible]

épithète ~~[illegible]~~

construit comme épithète avec un substantif le participe exprime le même rapport de qualification qu'un adjectif, il signifie ~~[illegible]~~ sans ~~y joindre l'idée~~ ~~d'un rapport avec~~ ~~[illegible]~~ ~~la proposition~~ ~~de temps, ni aucune des~~ ~~[illegible] que signifiait le verbe.~~ l'action comme une état permanent, comme une qualité inhérente au terme qualifié. [au Recto] [laisser en blanc]

~~[illegible]~~

Grec ~~[illegible]~~ Employé ainsi, ~~[illegible]~~ il peut être seul ou recevoir les mêmes compléments que le verbe. Il n'a pas de degrés de comparaison.

~~ainsi employé le participe qualifie son sujet sans ajouter aucune idée de temps~~ : εἴδομεν πόλιν ἔχουσαν εὐρείας ἀγυιάς

~~Il en est souvent de même du participe passé~~ : ἄνθρωπός τις Ἀλκιβιάδης κεκλημένος

~~La détermination de temps signifiée par le participe modifie adverbialement l'idée de qualité : ἀνὴρ εὐτυχήσας = un homme autrefois heureux~~

αἱ δ' ἴσαι δοκοῦσαι εἶναι φύσει λίαν. αἱ Αἰόλων νῆσοι καλούμεναι εἰσι. ἐν τῇ Μεσσηνίᾳ ποτε οὖσῃ γῇ εἰσι.

} [blanc]

[blanc]

Latin. — Le participe présent ~~[illegible]~~

et le participe parfait passif d'un grand nombre de verbes peuvent s'employer ainsi et recevoir des degrés de comparaison. ainsi sapiens, doctus, eruditus, ornatus etc.

Le participe présent employé adjectivement signifie plus particulièrement capable de, propre, disposé à. homo magis adversos ~~[illegible]~~ rerum exitus metuens (plus disposé à craindre) quam ~~[illegible]~~ sperans secundos

[blanc]

— quand il n'est pas accompagné d'un adverbe il se construit avec le génitif homo injuriarum perferens (mais facile injurias perferens).

[blanc]

390

Le participe passé passif répond souvent à nos adjectifs en ble. contemptus = méprisable, accessus = accessible. indomitus = indomptable. invictus, inconcussus, intactus etc. - nec nihil jam infectum (= impossible) Metello credens.

Participe

épithète

Français. ~~La forme variable~~ Participe présent. [~~[illegible]~~ en haut de la page]

~~ou la forme invariable~~ il peut être employé comme épithète ~~et~~ sous la forme variable et sous la forme invariable.

Sous la forme variable, il devient un véritable adjectif et ne peut se construire comme un verbe. ~~[illegible]~~ il ne peut être employé avec une négation et ne peut se construire qu'avec les mêmes compléments que les adjectifs, et non avec ceux des verbes. ainsi il ne peut se construire avec un complément direct.

[~~[illegible]~~ en blanc]



392

sous la forme invariable, il se construit absolument comme le verbe. les villes environnant Paris – toute ville ayant plus de trente mille âmes sera ...

l'emploi du participe invariable comme epithète est assez rare. on peut le tourner par le relatif: qui environnent Paris.

La différence de signification entre la forme variable et la forme invariable peut être très marquée pour certains verbes: comme dans une personne agissante. la forme invariable ne pourrait s'employer ici avec la même valeur. souvent la distinction est imperceptible, comme par exemple dans: n'est-ce point à vos yeux un spectacle assez doux que la veuve d'Hector pleurant à vos genoux. Androm. 3, 4. pleurante après son char voulez-vous qu'on me voie. ibid. 4, 5.

Dans l'ancienne langue et encore au XVIIe siècle on faisait accorder particulièrement au masculin pluriel

Participe

épithète

le participe qu'on emploie aujourd'hui invariable. — et pour lier des mots si mal s'entr'accordants, prendre dans le jardin la lune avec les dents Boil. Sat. 11. — en leur fureur de nouveau s'oubliants Racine. id. sur la paix. — moitié secours des dieux, moitié peur, se hâtants Laf. Phil. et Baucis.

Dans le style de la procédure, on fait très souvent accorder le participe : la cour séante à Paris — une maison appartenante à N. — les ayants droit, les ayants cause. — c'est un reste de l'ancienne langue.

Les grammairiens prétendent que le participe exprime qualité indépendamment de toute idée de temps quand il est variable, et qu'il exprime une action transitoire, quand il est invariable. — mais quand le verbe exprime un état, une manière d'être, que fera-t-on ? dans : toute ville ayant plus de trente mille âmes... le participe exprime-t-il une action transitoire ? Il serait plus logique que le participe s'accordât toutes les fois qu'il est employé comme épithète. mais

l'usage a prononcé dans les autres langues néo-latines le participe en ante, ente ne se construit pas ~~avec~~ non plus un complément direct. mais il s'emploie plus librement qu'en français. on dit en italien: una costa sopra il mare riguardante; et on ne dira pas en français: une côte surplombante sur la mer. En général en français c'est l'usage qui décide pour chaque verbe si le participe présent peut ou ne peut pas s'accorder

[~~Coller~~ blanc]

avec certains substantifs le parti-
cipe présent de certains verbes ~~signifie~~ perd sa signification active
~~que [illegible] chose exprimée par le~~
~~substantif [illegible] subit [illegible]~~
~~l'action marquée par le verbe~~ : musique
chantante, rue passante, couleur vo-
yante, poste restante, bureau restant,
argent comptant. On dit de même
avec l'adjectif <u>las</u> : <u>de guerre lasse</u>.

[blanc]



396

Participe passé. — il est en français un véritable adjectif. employé comme épithète, il se construit avec *de* plutôt qu'avec *par*. un arbre battu *des* vents, plutôt que *par* les vents. La raison en est que comme épithète il marque en général un état; ~~et~~ or quand le verbe est à la voix passive, il se construit avec *de* plutôt qu'avec *par*, s'il marque un état: il est estimé *de* tout le monde. — les Gaules ont été conquises *par* César.

Les participes passés de certains verbes employés ~~comme épithète~~ sans complément perdent complètement leur sens passif: un homme dissimulé, entendu, osé... une fille repentie.

Participe

employé substantivement

comme l'adjectif, le participe [au Recto]

peut faire fonction de substantif.

Grec. L'emploi du participe comme substantif est illimité. Il suffit de ~~[illegible]~~ le faire précéder de l'article. ~~[illegible]~~ Il est alors synonyme d'une proposition relative, et peut même être modifié par ἄν. [blanc]

398

Latin. Le participe parfait passif s'emploie plus souvent comme substantif que le participe présent actif.

Participe parfait passif. — il est employé substantivement au neutre plus souvent qu'au masculin. 1° neutre. ~~beaucoup de~~ certains participes parfaits passifs sont employés absolument comme des substantifs : dictum, factum, institutum etc. — il en est beaucoup qui s'emploient précédés d'une préposition : in composito, in desperato. — beaucoup au pluriel : promissa, responsa, acta. — ~~quand~~ ils peuvent être accompagnés d'un adjectif : fortia facta, improbum factum etc., qui se change en adverbe, quand ils sont accompagnés d'un pronom ou d'un autre adjectif : multa Catonis et in senatu et in foro vel provisa prudenter vel acta constanter vel responsa

acute ferebantur. Cic. de amic. 2.

— 2° masculin. il ne s'emploie guère qu'au pluriel pour désigner une classe d'individus : vincti solvantur, damnati restituantur.

Participe présent actif. — il ne s'emploie pas substantivement au nominatif singulier. — il ne s'emploie ainsi que rarement à l'ablatif singulier. — il s'emploie ainsi très souvent aux autres cas. — (à remarquer le génitif pluriel qui répond à beaucoup de substantifs abstraits en français : fremitus indignantium = un frémissement d'indignation. — somnia vaticinantium atque insanientium = les rêves d'un fanatisme insensé. terrentium paventiumque voces = les cris de la menace et de la frayeur.



400

Français. – L'usage décide de [~~[illegible]~~ en haut de la page]

l'emploi des participes comme substantifs. –

Ils [employés ainsi] perdent tout à fait leur valeur

verbale, ~~et~~ se construisent ~~[illegible]~~ [avec les mêmes compléments]

~~comme~~ [que] les substantifs, et parfois

même changent d'orthographe

un fabricant, un intrigant, un

extravagant. – les adhérents

Participe ~~construit comme qualificatif adverbial~~ en apposition
~~employé en apposition~~

~~On dit que le participe est construit comme qualificatif adverbial, employé en apposition,~~ quand il détermine ~~qualifie son sujet~~ ~~et~~ ~~[illegible]~~ par ~~un rapport~~ une idée de circonstance l'attribut dont l'idée est contenue dans le verbe de la proposition principale, ou la proposition elle même.

construit en apposition. Il exprime une action ~~ou~~ ou un état transitoire

Dans cette construction le participe devient l'équivalent d'une proposition adverbiale. Il fait à la fois fonction d'adjectif et d'adverbe; il exprime en même temps qualification et détermination.

Ce rapport de détermination peut souvent être analysé par une proposition précédé d'une conjonction où le participe est mis sous une forme personnelle. Le rapport de détermination× peut être un rapport de temps, de cause, de moyen, de but, de supposition, de condition.

Plus souvent aussi le participe ~~un~~ ainsi employé ~~en apposition~~ n'exprime ~~une~~ qu'une circonstance ~~[illegible]~~ concomitante de l'action principale, et si on met la proposition

En Grec il peut qualifier le sujet dont l'idée est contenue dans la désinence personnelle du verbe ou sous-entendu dans l'infinitif: construction rare de l'adjectif, plus fréquente en latin et surtout en ~~François~~

× implicitement contenu dans la proposition



402

sous une forme personnelle, le lien ne peut être indiqué que par la conjonction *et*. voir les exemples français cités à l'article: temps du participe ~~[illegible]~~ nos braves s'arrachent à se [illegible] aux chevaux — ainsi sur l'avenir n'osant rien assurer vous croyez que sans vous Néron va s'égarer (Brit. 1, 2). — expliquez nous pourquoi devenu ravisseur Néron de Silanus fait enlever la sœur (ibid.) — de mille affreux soldats Junie environnée s'est vue en ce palais indignement traînée (1, 3) — sans doute on ne sait pas que m'étant [illegible] d'ailleurs nous nous aidions l'un l'autre à porter nos malheurs (1, 3).

En Grec particulièrement dans les propositions interrogatives et relatives on met souvent au participe une circonstance que nous exprimons par ~~[illegible]~~ sous la forme ~~[illegible]~~ d'une proposition principale. τί δεδιότες σφόδρα οὕτως ἐπείγεσθε; (Xén. = que craignez vous donc pour vous presser si fort?) οἱ λίαν εὐδοξοῦντες τῶν λόγων ἄπειροι γέγονασιν, ὅσ[illegible] χρὴ [illegible] ὁμιλεῖν τοῖς ἀνθρώποις Plat. (= doivent peut-être avoir dans les rapports qu'on a avec les hommes), τὸν τοιοῦτον ἔξεστιν ἐπὶ πλέον [illegible] μὴ διδόναι δίκην Dém. (= on peut [illegible] un [illegible] à [illegible] injustement).

Dr. II, 744
haec Marius secum ipse diu volvens tandem promittit (Sall. Jug. 113, 1) per noctem plurima volvens, ut primum lux alma data est, exire … constituit (Virg. A 1, 305) cum primo incautos implicantes somnis, ut metus … fateri vera coegit, docuerunt … (Liv. 27, 43, 3) primo audacter negantem non ultra [illegible] (Liv. 40, 55, 1). (Dr. 746) responsa sortium [illegible] committere ausus duos filios in Graeciam misit (Liv. 1, 56) Avarici commoratus exercitum reficit (Caes. BG 7, 32) ~~[illegible] incumbens [illegible] atque umbra [illegible] paratur (Virg. A [illegible], 541)~~

Participe
construit en apposition [au Ruto]

1° temps

Grec. — le participe ~~présent~~ dit présent exprime ~~simultanéité~~ contemporanéité relativement à l'action de la proposition principale, soit dans le présent, soit dans le passé; et alors dans ce dernier cas il a la valeur de l'imparfait.ˣ καλῶς πράττει τις εἷς ὢν πολλὰς τέχνας ἐργαζόμενος — ἀναχωροῦσιν ἐπέκειντο. — le rapport peut être rendu par tandis que, pendant que, lorsque, tant que, aussi souvent que etc. — ~~Le participe futur exprime~~ le futur relativement au moment où l'on parle et le futur dans le passé. ~~ὁ Ξέρξης τῷ μεγάλῳ στόλῳ ἦλθεν ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα δουλωσόμενος.~~ — le participe aoriste exprime purement et simplement l'antériorité de l'action relativement à la proposition principale: καὶ ζῶν ὁ Σαῦλος καὶ θανὼν κολάζεται. — πολλοὶ ἤδη ἐξαπατήσαντες τῶν παρόντων κινδύνων ἀπελύθησαν. — Le participe parfait exprime ~~l'antériorité relativement~~ le résultat d'un acte accompli antérieurement au temps ~~de l'action relativement au temps~~ de la proposition principale. Il a donc tantôt le sens du parfait de l'indicatif, tantôt celui du plus-que-parfait.

~~x ... le participe imparfait exprime ... dans Aristote de répét. ...~~

ˣ uni à ἄν le participe imparfait exprime la répétition de l'action (ἀποτέμνοντες ἂν τὰς κεφαλὰς ἔχοντες) ἐπορεύοντο (Xen. An. 4, 7, 16) = ἀπέτεμνον ἄν ...) cf. Arist. Pax 640 ἔσειον τοὺς πλουσίους παχεῖς δ' αἰτίας ἂν προστιθέντες Dem. 9, 48.



404

[blanc]

– le participe *futur* désigne également le futur relativement ~~ce qui a précédé~~ au moment où l'on parle et le futur dans le passé.

ὁ βάρβαρος τῷ μεγάλῳ στόλῳ ἦκεν ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα δουλωσόμενος Thuc.

δηλῶ, ἐδήλουν αὐτὸν τοῦτο ποιήσοντα

[blanc]

Participe
~~qualificatif adverbial~~
~~[illegible]~~
apposition

Latin. – Participe présent.

il sert pour le présent et pour
omnem malum
l'imparfait : ~~[illegible]~~
nascens (à la naissance) facile opprimitur Cic. Phil. 5, 11
~~[illegible]~~

– M'Curio ad focum sedenti (était assis .. quand) Samnites magnum auri pondus attulerunt. Cic. de sen. 16 – Insidebat in mente Phidiae species pulchritudinis eximia quaedam, quam intuens (= qu'il contemplait pour ..) ad illius similitudinem artem et manum dirigebat. Cic. Or. 2.

Le participe passé marque antériorité de l'action relativement à la proposition principale. Il a la signification du parfait et du plus-que-parfait. Caesar celeriter aggressus Pompeianos ex vallo deturbavit Caes. d. b. c. 3, 67 (= attaqua et chassa...)
valebat apud eos clarorum hominum memoria etiam mortuorum (= quand ils étaient morts, après leur mort)
quum urbem ~~captam~~ vi expugnatam que diripuissent.
Carthaginem petunt. Liv. 22, 20.

cogitate quantis laboribus fundatum imperium, quanta virtute stabilitam libertatem una ~~nox~~ nox paene deleverit. Cic. Cat. 4, 9.

[blanc]

Participe futur actif. Il ne désigne presque jamais la postériorité purement et simplement; il y ajoute une idée qui se rend ~~[illegible]~~ par ~~[illegible]~~ le verbe devoir et autres expressions synonymes. Magna pars hominum est, quae navigatura de tempestate non cogitat. Sen. de tranq. anim. 11.

— il sert pour exprimer le futur relativement au moment où l'on parle et le futur dans le passé.

Français. — le participe présent [~~[illegible]~~ en haut de la page]

ou plus exactement le participe actif ou le gérondif exprime ~~simultanéité~~ contemporanéité relativement au présent et au passé ; il a les sens du présent et de l'imparfait — nos braves s'accrochant se prennent aux cheveux. Boil. Sat. III. — Corsaires à corsaires l'un l'autre s'attaquant ne font pas leurs affaires. Laf. fables IV, 12.

[blanc]



408

Le participe dit passé ou plutôt le participe passif exprime suivant la signification du verbe tantôt ~~le passé~~ l'antériorité tantôt la simple tacéité. — 1° quand le verbe signifie une action ~~to~~ momentanée × ou ayant par elle même son terme marqué, × le participe passif signifie que l'action est entièrement achevée relativement au moment marqué par le verbe principal : Et monté sur le faîte il aspire à descendre. — quand le verbe est accompagné d'une ~~lo~~ action adverbiale, le participe a le sens d'un présent ou d'un imparfait : il est battu tous les jours, il était battu tous les jours

[blanc]

— 2° quand le verbe signifie un état ou une action qui n'a pas par elle même un terme marqué, le participe passif a le sens du présent ou de l'imparfait, il marque ~~simultanéité~~ contemporanéité relativement au verbe principal.

× comme saisir, surprendre, éveiller, tuer, abandonner etc.

× ~~comme~~ monter, descendre, établir, ordonner, bâtir, battre, charger etc.

Participe
~~qualificatif adverbial~~
~~[illegible]~~
apposition

~~Le temps passé est marqué par les auxiliaires qu'on construit avec le participe actif et le avec passif. a'pe passif.~~

2° cause, moyen, but [au Recto]

Grec. οἱ μεγάλα δαπανώμενοι πολλῶν δεόμενοι αἰσχροκερδέστατοί εἰσι Andocide. — ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ οὐκ ἔστιν ἀδικοῦντα δύναμιν βεβαίαν κτήσασθαι. — ὁ βάρβαρος τῷ μεγάλῳ στόλῳ ἦκεν ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα δουλωσόμενος

} [blanc]

avec ~~les~~ un verbe principal qui qualifie une action ou un état, le participe exprime souvent l'état ou l'action qualifiée. c'est un rapport de manière — ἀδικεῖτε πολέμου ἄρχοντες Thuc. (= vous avez tort de commencer la guerre) — πολεμοῦντες οὐ κερδαίνομεν Aristoph. (= nous ne gagnons rien à guerroyer) — le participe aoriste ainsi employé rend un mode de temps passé: τόδε μοι χάρισαι ἀποκρινάμενος Plat. — εὖ γε ἐποίησας ἀναμνήσας με Plat. — la qualification de l'action est mise au participe dans la locution εὖ, καλῶς ποιῶν. — καλῶς καὶ τὰ δίκαια ποιῶν ὁ δῆμος ὠργίσθη Dém. (= le peuple a bien fait et a eu raison de se fâcher) — employé ironiquement: ὦ ποιῶν ἀπολεῖ ἐκεῖνος Aristoph.

}[blanc]

~~[illegible]~~

-rans

Latin. Dionysius tyrannus cultros metuens tonsorios candenti carbone sibi adurebat capillum. Cic. Off. 2, 7.

}[blanc]

magnus aër effluens huc et illuc ventos efficit. Cic. N. D. 2, 39

}[blanc]

but. rare dans Cicéron, César, Salluste. plus ~~fréquent~~ après eux. — Perseus, unde profectus erat, rediit belli casum de integro tentaturus. Liv. 42, 62.

}[blanc]



412

Français. — cause. Et souhaitant surtout qu'il ne vous surprît pas, dans votre appartement j'ai retenu ses pas. Racine. Baj. 3, 8. — Ptolémée ne pouvant souffrir que je ne visse pas tout ce qu'il me disait contre son ennemi prit le parti de n'en parler plus. Fénel. Télém. — très fréquent chez Corneille[x]; vous l'avez eu par Sévigné, étant vieux courtisan Id. 1. — à torrent grossissait, rencontrant cette digue. D. Tartufe 3, 1.

[x] placé après la propos principale

} [blanc]

moyen. très fréquent chez Corneille, et placé après la proposition principale
Tu trouveras la paix quittant la convoitise. Imit. 3, 32. — ~~[illegible]~~

} [blanc]

but. ~~Il~~ on l'exprime par voulant, devant construits avec l'infinitif, et placés devant la propos. princip.

Participe
~~qualificatif adverbial~~
~~[illegible]~~
apposition

[au recto]

3° apposition

Grec οὐκ ἔστιν αἰσχρὸν ἀγνοοῦντα μανθάνειν. — οὐκ ἂν δύναιο μὴ καμὼν εὐτυχεῖν. — Χρήματα κτωμένους εὐφραίνει.

[blanc]

414

Latin. – magnitudo animi [illegible]

remota a communitate conjunctioneque humana feritas sit quaedam et immanitas. Cic. de off. 1, 44.

[blank]

Français. – il sera plus dangereux mort que vivant. – je suis persuadé que travaillant comme vous le faites vous en viendrez à bout



416

4° concession

[en haut de la page]

Grec. ~~ἀλλὰ~~ πολλοὶ μὲν ὄντες εὐγενεῖς εἰσιν κακοί Eurip. — ἔρχεται τἀληθὲς εἰς φῶς ἐνίοτ' οὐ ζητούμενον Mén. — Δὶς τὸ γε καλὸν ἐνθεν οὐ βλάπτει Plat.

[blanc]

Latin vinus saepe ita egentem erumpit ut eum aspicientes tenere nequeamus Cic. de or. 2, 58. Quis non intelligit, ~~…~~ reum absolutum tamen in manibus populi Romani eripi nullo modo posse Cic. Verr. 1, 4.

~~Français~~ ~~Il ne~~ ~~…~~

~~…~~

Participe

~~qualificatif adverbial~~

~~[illegible]~~

apposition

Le sens du participe peut être déterminé par des adverbes et des conjonctions; ~~[illegible]~~ [au Recto]

~~Grec. on n'emploie que des adverbes et des conjonctions pour déterminer le sens du participe.~~ [blanc]

1° ~~rapport~~ circonstance de temps. — ἅμα ταῦτ' εἰπὼν ἀνέστη Xén. — τίς ἂν εἴη τοιοῦτος ἰατρὸς ὅστις τῷ νοσοῦντι μεταξὺ ἀσθενοῦντι μηδὲν συμβουλεύοι; Eschine — τοῖς παλαιοῖς εὐθὺς ἰδόντες εὖνοι γιγνόμεθα. Isocr. — ὁπότε τάδε μὴ νῦν φυγόντες εἶθ' ἁλῶμεν ὕστερον. Eurip. — κοινῇ δοκιμάσαντες τότε ἤδη ἐπιθησόμεθα τοῖς πολιτικοῖς Plat.

2°

[blanc]



2° cause. ἅτε = attendu que, exprime la pensée de l'écrivain quippe. ὡς = dans la pensée que, comme si (exprime la pensée du sujet), parce que vraisemblablement

ὁ Ἔρως, ἅτε αὐτὸς ὢν μόναρχος, ἐπὶ πᾶσαν τόλμαν ἄξει Plat. — οἱ βιασθέντες ὡς ἀφαιρεθέντες (= parce qu'ils se croient dépouillés) μισοῦσι Xén. — παντὸς μᾶλλον αὐτὸς ἀπορῶν οὕτως καὶ τοὺς ἄλλους ἀπορεῖν ποιῶ Plat. — παρήγγειλεν αὐτοῖς παρασκευάζεσθαι, ὡς (= parce que vraisemblablement) μάχης ἐσομένης Xén.

} [blanc]

3° concession. Αἱ συμφοραὶ καὶ βραχὺν ὄντα μακρὸν δοκεῖν εἶναι ποιοῦσι τὸν βίον. — Κύπρις οὐδὲ νουθετουμένη χαλᾷ Eurip. — τούτῳ πείθου μηδὲ τἀληθῆ λέγουσιν. — συμβουλεύω σοι καίπερ νεώτερος ὢν Xén. — φοβεῖται μὴ ἡ ψυχὴ ὅμως καὶ θειότερον καὶ κάλλιον ὂν τοῦ σώματος προαπολλύηται Plat.

} [blanc]

Latin

1° temps. seulement à partir de Tite Live, avec non ante quam, — Saguntini nullum ante finem pugnae quam morientes (= mortui sunt) fecerunt. Liv. 21, 14.

[blanc]

2° cause à partir de Tite Live. hostes carpere multifariam vires Romanas, ut non suffecturas (= dans la pensée qu'elles ne suffiraient pas) ad omnia, aggressi sunt. Liv. 3, 5. — neque illis judicium aut veritas erat, quippe eodem die diversa pari certamine postulaturis. Tac. Hist. 1, 32. — Rubos fessi pervenimus ut pote longum carpentes iter. Hor. Sat. 1, 5, 94.

[blanc]

3.° supposition. — quand la propos. princip. est négative, on emploie parfois nisi devant le participe : non mehercule nisi admonito venisset in mentem. Cic. de orat. 2, 42.

[blanc]

4° concession : à partir de Tite Live, quamquam quamvis. — Caesarem milites quamvis recusantem ultro in Africam sunt secuti Suet. Jul. Caes. 70.

[blanc]

5° comparaison. à partir de Tite Live quasi, tanquam velut.

Participe

~~qualificatif adverbial~~
~~construction en apposition~~
apposition

Français. – construction avec *en*. [au Recto]

le participe présent qui vient directement de l'ablatif du gérondif latin se ~~construit~~ l'emploie ~~comme~~ avec *en* comme le gérondif avec *en*. ~~[illegible]~~ seulement cette construction est beaucoup plus ~~[illegible]~~ fréquente en Français qu'en Latin et sert à exprimer les rapports de ~~temps~~ simultanéité (pendant que, au moment où), ~~[illegible]~~ de cause, de moyen, de manière, de supposition, de condition plus souvent que le participe présent lui même non précédé de *en*.

C'est à tort que les grammairiens ont prescrit de n'employer cette construction que quand le participe a le même sujet que le verbe principal. très fréquemment le participe présent précédé de *en* se rapporte à un sujet indéterminé non exprimé ou à un sujet qui est complément du verbe principal. – l'appétit vient en mangeant – la fortune lui vient en dormant – si son astre en naissant

ne l'a formé poëte. Boileau art. poët. 1

— songez vous qu'en naissant mes bras vous ont reçue. Rac. Phèdre 1, 3. — en disant ces mots les larmes lui vinrent aux yeux — mes crimes en vivant me la pourroient ôter. Volt. 2, 6. — la grâce, en s'exprimant, vaut mieux que ce qu'on dit. Voltaire. — de son fils, en mourant, lui cachèrent les pleurs. Rac. Britann.

[blanc]

adverbes et conjonctions employés

pour marquer le rapport qui lie

le participe [seul ou précédé de en] à la proposition princip.

} [blanc]

~~[illegible]~~

Tout est ~~[illegible] à renforcer~~ [avec le participe précédé de en] — à exprimer une sorte d'opposition

l'~~expression du rapport quel qu'il~~ avec la proposition principale ; il y a

soit, ~~principalement le temps et~~ [la ~~simultanéité~~] tantôt un simple rapport de simultanéité ;

la ~~concession~~. tantôt une idée de concession.

Tout en parlant de

la sorte, en sémier le fait partir.

Lat. fables 6, 5. — il lui dit ses vérités

tout en riant

} [blanc]

même, quoique, bien que servent

avec le participe présent seul ou pré-

cédé de en, et le participe passé

à renforcer l'idée de concession.

— il ne cèdera pas même vaincu

comme



Participe

~~qualificatif adverbial~~

~~[illegible]~~

apposition

anacoluthes

En Grec et en Français il ~~[illegible]~~ se rencontre cer- [au Recto]
taines discordances grammaticales dans ~~entre~~
la construction de la proposition prin-
cipale avec le participe ~~[illegible]~~
~~[illegible]~~. La construction adoptée
d'abord n'est pas continuée

<u>Grec</u>. διασκοπῶν ϗ διαλεγόμενος
αὐτῷ ἔδοξέ μοι οὗτος ὁ ἀνὴρ δοκεῖν
μὲν εἶναι σοφός εἶναι δ' οὔ. Plat. —
ἔδοξεν αὐτοῖς ἀποκτεῖναι τοὺς Μυτι-
ληναίους, ἐπικαλοῦντες τὴν ἀπόστασιν Thuc.
— ~~[illegible]~~ ἡ οἰμωγὴ εἰς ἄστυ
διῆκεν, ὁ ἕτερος τῷ ἑτέρῳ παραγγέλλων.

[blanc]



Français. — Il arrive très fréquemment [illegible]

1° que le sujet du participe ~~[illegible]~~ est repris sous la forme du pronom personnel devant le verbe ~~[illegible]~~ de la prop. princip., quand ce verbe est trop éloigné du sujet : Les Romains se destinant à la guerre et la regardant comme le seul art, ils avaient mis tout leur esprit et toutes leurs pensées à le perfectionner (Montesquieu. gr. et décad. des Rom.

[blanc]



428

2° que le rejet du participe ne se rencontre exprimé ou contenu implicitement que dans la proposit. princip., qui suit alors toujours le participe. — Pourquoi de cette gloire exclus jusqu'à ce jour m'avez-vous sans pitié relégué dans ma cour? Rac. Britann. II, 3. — Lassés ou soumis ma funeste amitié pèse à tous *mes amis*. Rac. Mithrid. 3, 1. — Dans un cachot affreux, abandonné vingt ans, *mes larmes* t'imploraient pour mes tristes enfants. Voltaire Zaïre 2, 3. — *Pleurés* du vieillard, il grava sur *leur* marbre ce que je viens de raconter (Lat. XI, 8).

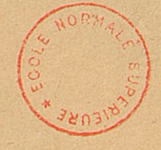
[au verso]

Participes

construits en apposition

~~le modifiant~~

à un autre participe

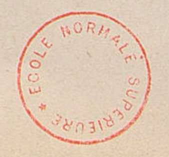



430

Participes

Πῶς οὐκ αἰσχρὸν ... εἰς ...
τὸ δικαστήριον [1]εἰσελθόντας
τὰς ὑπὲρ τούτων εὐθύνας
[2]δικάσοντας, ὅρκον ὑπὲρ τῆς
πόλεως [3]ὀμωμοκότας, τὸν ἁπάν-
των τῶν κακῶν αἴτιον ... ἀφεῖναι;

Dem. 19, 132



γαλτιάρες

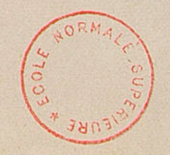
Ἀνάγκη... τοὺς λόγους τού-
του Αἰσχίνην πρὸς ὑμᾶς
εἰπεῖν... ἢ διαρρήδην ἀκού-
σανθ' ὑπισχνουμένου Φιλίπ-
που ὅτι πράξει ταῦτα; ἤ,
εἰ μὴ τοῦτο, γοητευθέντα
ἢ φενακισθέντα τῇ περὶ
τἄλλα φιλανθρωπίᾳ καὶ ταῦτ'
ἐλπίσαντα παρ' αὐτοῦ
Dem. 19, 102

434

Santiágo

2
x ἀγωνιζομένη περὶ πρωτείων
1
καὶ τιμῆς καὶ δόξης κινδυνεύουσα
διατετέλεκεν x οὐδ' ἐδυνήθη
πώποτε τὴν πόλιν οὐδεὶς
ἐκ παντὸς τοῦ χρόνου … πεῖσαι
… ἀσφαλῶς δουλεύειν, ἀλλ'

Dem. ¥18, 203



καθίημι

... οὐδ' ἀγανακτήσας φανήσεται,
ἀλλ' ἰδίᾳ πεισθεὶς ὁποσῳδήποτ'
ἀργυρίῳ καθυφεὶς τὸν ἀγῶνα

Dem. 21, 39.



438

Participe
~~qualificatif adverbial~~
~~[illegible]~~
apposition

En Grec, ils peuvent être accumulés, et employés avec un même verbe principal. [au Recto]

1° on met parfois les uns à la suite des autres plusieurs participes accolés dont chacun marque antécédent relativement au suivant: Ἀρχέλαος τὸν θεῖον μεταπεμψάμενος ξενίσας καὶ καταμεθύσας ἐμβαλὼν εἰς ἅμαξαν νύκτωρ ἐξαγαγὼν ἀπέσφαξέ καὶ ἠφάνισεν. Platon.

2° un participe peut ~~[illegible]~~ en modifier ~~[illegible]~~ un autre. ἐντυχὼν ἀνθρώπῳ ὀφθαλμιῶντι, ἀπιόντι ἐξ ἰατρείου κάλαμον ἔχοντι, ἀπέκτεινεν

3° Ils peuvent se rapporter à un même verbe principal avec une valeur différente. ὤμοσαν σφάξαντες κάπρον βάπτοντες οἱ μὲν Ἕλληνες ξίφος, οἱ δὲ βάρβαροι λόγχην κτλ.

ἡ πόλις ἀγωνιζομένη[2] περὶ[1] πρωτείων καὶ τιμῆς καὶ δόξης κινδυνεύουσα διατετέλεκεν (Dem. 18, 203) πῶς οὐκ αἰσχρὸν εἰς τὸ δικαστήριον εἰσελθόντας[1] τὰς ὑπὲρ τούτων εὐθύνας[2] δικάσοντας, ὑμᾶς ὑπὲρ τῆς πόλεως ὀμωμοκότας[3], τὸν ἁπάντων τῶν κακῶν αἴτιον ἀφεῖναι (Dem. 19, 132) οὐκ ἀγανακτήσας φανήσεται, ἀλλ' ἰδίᾳ πεισθεὶς[2] ὁποσῳδήποτ' ἀργυρίῳ καθυφεὶς[1] τὸν ἀγῶνα (Dem. 21, 39).

Dem. 19, 102



Participe

employé comme attribut

Quand le participe est employé comme attribut ~~[illegible]~~ sans former une proposition absolue, le sujet qu'il modifie peut être sujet d'un verbe intransitif, ou complément direct d'un verbe transitif. Enfin dans certaines conditions le sujet peut former avec le participe une proposition qui remplit toutes les fonctions d'un substantif, et où l'énonciation n'est pas signifiée par l'intermédiaire d'un verbe sous forme personnelle.

Quand le participe est construit comme attribut, il est construit soit par l'intermédiaire d'un verbe, soit sans intermédiaire d'un verbe

Dans le premier cas le verbe est intransitif ou transitif.

Le verbe intransitif [illegible] exprime les circonstances où le participe est a[illegible] du sujet

Participe

attribut avec les verbes intransitifs

Grec 1° ~~ει~~ εἶναι construit avec [au Recto]
le participe ~~parfait~~ ~~exprime~~ que l'action subie comme état, m'ayant été ou dans ses conséquences ~~dans ses conséquences, ou comme état, ma-~~ ~~ayant été~~. — ἦσαν ἀπιστοῦντές τινες Φιλίππῳ (Dém.) — ἐγὼ τὸ πρᾶγμα εἰμὶ τοῦτο δεδρακώς (Dém.). — οὔτε συντεταγμένοι οὔτε μάχεσθαι παρεσκευασμένοι καταλελημμένοι ἔσονται. Xén. — Démosthène ~~expose~~ construit souvent ὑπάρχειν de la même manière. — on rencontre employé ainsi le participe pris substantivement. νοῦς ἐστὶν ὁ διακεκοσμηκὼς πάνθ' ὅσα κατ' οὐρανόν.

[2° ~~avec~~ ἔχω construit avec un participe passé exprime une possession pendant l'action signifiée par le participe.* χωρία ᾤκουν ἰσχυρά, ἐν οἷς καὶ τὰ ἐπιτήδεια πάντα εἶχον ἀνακεκομισμένοι Xén.]

seulement l'être construit en apparence de bien d'être complément comme en latin

2° le participe s'emploie comme attribut ~~avec~~ avec τυγχάνω, λανθάνω, φαίνομαι qui expriment l'idée d'existence avec une modification: τυγχάνω ὤν ~~φίλος~~ = je suis précisément, par circonstance par hasard = je me trouve, il se trouve que je suis...



— λανθάνω ὤν = je suis sans qu'on le remarque... — λανθάνω ποιῶν = je fais sans qu'on le remarque — φαίνομαι ὤν = je suis évidemment — μέγιστον τῶν κακῶν τυγχάνει ὄν τὸ ἀδικεῖν Plat. ἄρχων ἀνὴρ πᾶς ξυνέσιν ἦν ἔχων τύχῃ Eurip. — λήσει διὰ τέλους μὴ δόκει πονηρὸς ὤν Men. — ἐλάθομεν ἡμᾶς αὐτοὺς παίδων οὐδὲν διαφέροντες Plat. — μάλιστ' ἂν ~~εὐδοκιμοίης~~ εὐδοκιμοίης, εἰ φαίνοιο ταῦτα μὴ πράττων ἃ τοῖς ἄλλοις ἂν πράττουσιν ἐπιτιμῴης ἄν. (mais avec l'infinitif φαίνεσθαι = paraître ~~[illegible]~~ φαίνεταί σοι φιλοσόφου ἀνδρὸς εἶναι ἐσπουδακέναι περὶ τὰς ἡδονάς; Plat.

[blanc]

Participe
employé comme attribut
verbes employés intransitivement

3° avec les verbes qui expriment certaines phases de l'action, comme commencer, finir, continuer. ἆρ' οὖν μουσικῇ ἀρξόμεθα πρότερον παιδεύοντες ἢ γυμναστικῇ; Plat. (ne commencerons-nous pas leur éducation par la musique plutôt que par la gymnastique?) — avec l'infinitif, ἄρχεσθαι signifie commencer une action par opposition à une autre. ἤδη ἔπη φθέγγομαι, ἃ ταῦτα φέρων. ἐὰν σ' ἐπαινεῖν ἄρξωμαι (= louer par opposition à blâmer) τί με οἴει ποιήσειν; Plat. — ~~[illegible]~~ σῶμα ἀεὶ ἀπολλύμενον οὐδὲν παύεται. Plat. — ἐπίσχες ὀργιζόμενος Men. — οὐδὲν ἄδικον διαγεγένημαι (διατελῶ, οὐ διαλείπω, διαβεβίωκα etc.) ποιῶν.

ἄρχομαι μὲν τοὺς θεοὺς θεραπεύων, πειρῶμαι δὲ (ἐπιμελεῖσθαι ὅπως τεύξομαι) (Xen. Oec. 11, 8. πόθεν ἤρξατό σε διδάσκειν τὴν στρατηγίαν (Comm. 3, 1, 5), λέγειν ἀρχόμενος ὧδε προοιμιάσεται (1, 7, 3), ἄρξομαι διδάσκων ἐκ τῶν θείων (Cyr. 8, 8, 2)

} [blanc]



4° avec les verbes qui signifient *supporter*, se *fatiguer* ou une affection de l'âme *se réjouir*, *s'affliger* *etc*, ἀνέχου λοιδορούμενος — μανθάνων μὴ κάμνε — χαίρει μανθάνων — ἀγανακτήσει ἀποθνήσκων — ὀργίζονται βιαζόμενοι — ce rapport se rend en français par *de* et l'infinitif.

[blanc]

Latin. sum   [au Recto]

Participe présent. – il a alors   Mdv. 425 b
tout à fait le sens d'un adjectif.
animalia alia rationis expertia sunt, alia ratione utentia. Cic. off. 2, 3.

[blanc]

Participe passé. ~~construit~~ employé avec sum
il exprime les temps passés du passif.
– l'auxiliaire sum employé au présent et à l'imparfait peut signifier que l'action subsiste encore au moment où l'on parle ou subsistait à un moment antérieur dans ses conséquences: haec navis egregie armata est – armata erat – fui, ~~fuer~~ signifie presque toujours chez les écrivains classiques que l'état exprimé par le participe a duré un certain temps: bis deinde post Numae regnum Janus clausus fuit. Liv. 1, 19. leges vero quum quae latae sunt, tum vero quae promulgatae fuerunt. Cic. pro



448

Art. 25 (promulgare = publier le texte de la loi sur laquelle les comices doivent voter. elle restait affiché pendant un intervalle de trois jours de marché. trinundinum = 17 jours

– fueram exprime la même idée que fui ~~devant~~ dans une prop. qui dépend d'une proposition principale au passé : arma, quae fixa in parietibus fuerant, humi inventa sunt. Cic. Div. 1, 34, mais on le rencontre souvent avec le même sens que eram. – ero et fuero s'emploient avec le même sens, mais ~~le premier~~ ero plus fréquemment que fuero.

[blanc]

17

Participe

employé comme attribut

verbes employés intransitivement

Participe futur actif. — il signifie disposition à l'action ou destination à l'état signifié par le verbe; l'auxiliaire sum marque le temps où ~~se rapporte~~ se rencontre cette destination ou cette disposition. — sum marque le présent, me igitur ipsum ames oportet, si veri amici futuri sumus (= devons être amis). Cic. Fin. 2, 26. — fui le passé[x]. si illo die P. Lentius occisus esset, fuistisne ad arma ituri. Cic. pro Lent. 38. (= étiez vous prêts ~~à aller~~ à prendre les armes?) — vos cum Mandonio et Indibili consilia communicastis et arma consociaturi fuistis (= vous avez pensé à. Liv. 28, 28. — eram exprime simultanéité relativement à une autre action passée. ibi rex mansurus erat, si ire pervenisset (= se disposait à rester) Cic. div. 1, 15. — fueram antériorité

[x] antériorité au moment de la parole

relativement à une autre action passée. Aemilius Paulus Delphis inchoatas in vestibulo columnas quibus imposituri statuas regis Persei fuerant (= ils avaient eu le projet de), suis statuis victor destinavit. Liv. 45, 27. — uro marque postériorité relativement au moment ~~de la phrase~~ indiqué par le verbe principal orator eorum apud quos aliquid aget (= il plaidera) aut acturus erit (= aura à plaider, devra plaider) mentes sensusque degustet oportet Cic. de or. I, 52. attentos faciemus auditores, si demonstrabimus, ea quae dicturi erimus (= ce que nous aurons l'intention de dire), magna nova incredibilia esse. Cic. de inv. 1, 16.

ge
gérondif — participe en dus, da, dum

gerundium di do dum —

gerundivum dus, da, dum.

(IVe siècle)
Cominianus (apud Charis. Keil 180, 14) a passivo duo trahuntur participia praesentis temporis et futuri ut scriptus scribendus

sens actif oriundus — jurandus Dr. II 790 Neue II, 346

Plaut. Epid. 1, 1, 72; plaurandar doset Trin. 1159. — dans Varron ~~adulescens~~ longissimum spatium senescendorum hominum id putant (Varro L. L. 6, 9, 11) senescendus, hinniendus.

indicit (Varro) nodum summum adolescendi humani corporis septimus (cf. Gell. 3, 10. 7, 10).

depuis le IIIe siècle futur Dr. II, 791

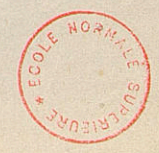
passif Spartien (Cod. Alb. 5 nobilitandum sine spirans — Veget. r. m. 3, 3 ~~fame~~ quos spirant vincendos

ô mépriser
vir minime contemnendus Mdv. 440
en conviendra à dire — Mdv. 421
— dicendum est — ~~devons~~ ~~negatif~~

Participe futur passif. (Gerundivum)

il signifie nécessité, obligation, convenance de faire l'action. tria videnda sunt oratori — credo rem publicae esse constituendam. — provideo multas mihi molestias exhauriendas fore. — quaero, si hostis supervenisset, quid mihi faciendum fuerit. — on le construit impersonnellement. nunc est bibendum. obliviscendum tibi injuriarum est animo. — obtemperandum est legibus. — utendum est viribus — (il n'a de complément à l'accusatif que dans les vieux auteurs: mihi hac noctu agitandum est vigilias. Plaut. Trin. 4, 2, 27.

Madv. 420-421



20

455

Participe
employé ~~en apposition~~ comme attribut

verbes employés intransitivement

Français [au Recto]

participe présent. — ~~[illegible]~~ 1° être construction très usitée dans l'ancienne langue. suis vostre grace attendant. leur soyez donnanz. aujourd'hui ~~inu~~ rarement usité. car dans: je suis là attendant qu'il vienne, ~~[illegible]~~ le participe n'est pas attribut. — 2° aller participe ~~[illegible]~~ ajoute à l'idée de l'action signifiée par le participe l'idée qu'elle est progressive. sa fortune va grandissant — la mémoire de la création alloit s'affaiblissant (Bossuet). plus usité autrefois qu'aujourd'hui.

je ne suis point battant de peur d'être battu Molière com. im. 17.



Participe passé ou passif. —

il forme avec l'auxiliaire ~~être~~ les temps passés d'un certain nombre de verbes intransitifs,[x] ~~et~~ ceux de tous les verbes pronominaux essentiels ou accidentels, et toute la voix passive.

~~[illegible]~~

au passif le participe signifie tantôt entier achèvement ~~tantôt~~ relativement au moment marqué par l'auxiliaire ~~[illegible]~~, tantôt simultanéité (voir plus haut). — Il est battu = victus est. — il est aimé ~~[illegible]~~ = amatur ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ — il était battu = victus erat. — il était aimé = amabatur. — avec la première espèce de verbes, l'auxiliaire marque que l'action subsiste dans ses conséquences.

[~~[illegible]~~ en haut de la page]

x aller, arriver, décéder, éclore, mourir, naître, venir (devenir, parvenir) survenir). avec d'autres verbes, on emploie l'auxiliaire être quand ils marquent un état, l'auxiliaire avoir quand ils marquent une action. (voir Lemaire p. 269-27?). Il a vieilli dans le service, il est vieilli. Il a cessé de parler. Le Dieu d'Israël les fêtes sont cessées. Il a déchu de son autorité. Il est déchu. Il a dégénéré. cette race est dégénérée. Il a grandi. Il est grandi. Il a rajeuni. Il est rajeuni. Il a disparu il est disparu.

(vincitur = on le bat)

Participe

employé comme attribut

verbes employés transitivement

Quand le participe ~~attribut~~ est construit comme

~~dépend~~ par l'intermédiaire d'un verbe transitif,

son union avec le sujet est

l'objet direct de l'action

signifiée par le verbe.



460

Participe
employé comme attribut
verbes employés transitivement

Grec. Le participe se construit ainsi [cf. au Recto]

avec les verbes qui signifient savoir, sentir, penser, se souvenir, montrer, trouver — le participe est à l'accusatif, quand ces verbes sont à la voix active; au nominatif, quand ils sont à la voix passive, et même à la voix active[×], si le sujet du participe est le même que celui du verbe — ὁρῶ, αἰσθάνομαι, ἀκούω, ἔμαθον, γιγνώσκω, οἶδα, ἐπίσταμαι, ἀναμιμνήσκω, μέμνημαι λύπας ἔχοντας μείζονας τοὺς μείζονας — δείκνυμι, ἀποφαίνω, δηλῶ, ἐξελέγχω, εὕρηκα, εἴληφα, αὐτὸν κακὸν ὄντα — ὁρῶνται, γιγνώσκονται λύπας ἔχοντες .... — δείκνυται, ἀποφαίνεται, δηλοῦται ... κακὸς ὤν.

— ἄνθρωποι καλοὶ κἀγαθοί, ἐπειδὰν γνῶσιν ἀπιστούμενοι, οὐ φιλοῦσι τοὺς ἀπιστοῦντας Xen. ἐνενόησα καταγελαστὸς ὤν Plat. ἐν πολυτρόποις ξυμφοραῖς ἐπίστανται τραφέντες Thuc. — Ἀλκιβιάδης ἐδήλωσε τῶν πολεμίων καταφρονῶν Andocide. — εἰδέναι,

[×] (surtout des verbes qui signifient savoir, sentir, penser)



ἐπίστασθαι, γιγνώσκειν, μανθάνειν
construits avec l'infinitif signifient
pouvoir d'exécuter l'action : ἄρχεσθαι
μαθὼν ἄρχειν ἐπιστήσῃ Solon. — μάθε
ἀρχόμενος = apprends que tu es subordonné ;
— ἐπιστήσῃ ἄρχων = tu sauras que tu
commandes. — on peut remplacer
le participe par ὅτι, ὡς et le verbe
à un mode personnel, si l'on veut marquer
avec force que la proposition complé-
tive est un fait indépendant de
l'idée exprimée par le verbe principal.
ἱκανῶς ἔγνωκεν ὅτι ἄρειον δικαιο-
σύνη.

[blanc]

Participe
employé comme attribut
verbes employés ~~in~~transitivement

Latin. } ~~[illegible]~~ [blanc]

Participe présent. — Il se construit ainsi qu'avec audire et videre. audivi te dicentem = je t'ai entendu parler, faire un discours. (audivi te dicere = je t'ai entendu dire, je suis témoin que tu disais) —

} [blanc]

— facere dans le sens de représenter : Polyphemum Homerus cum ariete colloquentem facit. Cic. Tusc. 5, 39. — inducere

On trouve aussi l'infinitif. Isocratem Plato admirabiliter in Phaedro laudari facit. Cic. de opt. gen. 6.

} [blanc]



464

Participe

Participe passé. — Se construit avec habere pour marquer que l'on possède le résultat de l'action signifiée par le participe. Si Curium nondum satis habes cognitum, valde tibi eum commendo. Cic. ad Fam. 13, 7. Verres deorum templis bellum semper habuit indictum. Cic. Verr. 1, 72 (= fut toujours en guerre déclarée)

[illegible] Mdv. § 427

[blanc]

Participe futur passif. Il se [au recto] Mdv. 122
construit avec les verbes qui signifient
donner, confier, remettre, laisser, prendre,
se charger de, pour marquer le but
de l'action que ~~doit~~ ~~subit~~ subit le sujet auquel
il se rapporte. Antigonus Eumenem
mortuum propinquis sepeliendum
tradidit. Corn. Eumen. 13. Demus nos
philosophiae excolendos. Cic. Tusc. 4, 38.
laudem gloriamque P. Africani tuen-
dam conservandamque suscepi. Cic.
Verr. 4, 38. – conducere opus faciendum
– muros reficiendos curavit.



Participe

employé comme attribut

[au Recto]

~~[illegible]~~

Français

Participe présent

~~[illegible]~~ avec les verbes ~~[illegible]~~

~~[illegible]~~ voir, ~~[illegible]~~ apercevoir, ~~[illegible]~~ aimer, imaginer ~~[illegible]~~ représenter, montrer, peindre, sculpter, mettre ~~[illegible]~~ sur la scène, trouver, rencontrer

le participe présent ~~[illegible]~~ s'emploie attributivement suivi d'un complément ou coordonné avec des adjectifs ou d'autres participes, 99 fois sur ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~



Participe passé. [~~au verso~~ en haut de la page]

1° Il ~~pourrait~~ s'emploie attributivement avec les mêmes verbes que le participe présent, et de plus avec <u>sentir</u>

[blanc]



2° Il s'emploie attributivement avec *avoir* pour exprimer* les temps passés de l'actif, sauf le prétérit défini et l'imparfait du subjonctif. Le verbe *avoir* perd son sens primitif et ne signifie plus que le rapport de temps. La valeur attributive du participe est fort effacée; cependant il s'accorde avec le complément direct d'*avoir*, quand ce complément précède l'auxiliaire, et même le participe (dans l'ancienne inversion: ils ont leur gloire flétrie). (121) – voir la syntaxe d'accord. ✱

[en haut de la page]

* dans les verbes transitifs et dans un certain nombre de verbes intransitifs de l'indicatif et

Les verbes pronominaux qui sont employés transitivement prennent pour auxiliaire *être* comme ceux qui sont employés intransitivement. La règle de l'accord est pourtant la même qu'avec l'auxiliaire *avoir*. – La peine qu'il s'est donnée. – L'auxiliaire perd ici tout à fait son sens primitif, et ne sert qu'à exprimer le temps. La signification transitive est contenue dans la signification du verbe auquel appartient le participe.

✱ Les difficultés d'application se réduisent à 3 points: 1° le complément construit par juxtaposition est-il complément direct? 2° le pronom personnel avec lequel sont formés les verbes pronominaux est-il traité comme complément direct ~~et~~ ou comme complément indirect? 3° si le verbe est suivi d'un infinitif, le complément direct modifie-t-il l'infinitif ou le verbe principal, et s'il modifie le verbe principal, dans quels cas l'usage impose-t-il ou interdit-il l'accord?

Participe

employé comme attribut

la proposition employée substantivement

Il arrive que le participe employé comme attribut forme avec son sujet une proposition employée substantivement, qui peut être sujet d'une proposition ou complément d'un mot.

La signification de cette proposition employée substantivement peut être analysée par une transformation où le participe est changé en substantif et construit avec son sujet mis au génitif en Grec et en Latin, précédé de la préposition de en Français. ob surreptum pavonem = ob surreptionem pavonis = pour ~~le vol~~ la soustraction d'un paon

La construction dite <u>absolue</u> (depuis le commencement du XIXe siècle = indépendante d'un terme qui la gouverne) n'est qu'un cas particulier de cette construction du participe. En Grec et en Latin les cas dits absolus sont des cas adverbiaux; et la proposition absolue est construite comme un substantif



472

qui servit à un cas adverbial ?
Caesare adveniente = adventu Caesaris ?
Le génitif absolu en Grec et l'ablatif absolu en Latin ont peut-être été employés primitivement pour signifier une circonstance de temps. L'~~ablatif~~ accusatif absolu Grec est peut-être un accusatif d'apposition. En sanscrit on emploie absolument le locatif qui ~~signifie~~ sert proprement à signifier le lieu où l'on est et par suite le temps où une chose a lieu.

Participe
attribut
proposition employée substantivement
[au Recto]

Grec

ἐρήμη καὶ ἡ νῆσος ἐμπρησθεῖσα παρεῖχε Thuc. τοῖς Θρᾳξὶ πολέμιον ἦν τὸ χωρίον αἱ Ἐννέα ὁδοὶ καλούμενον Thuc.

[blanc]

σὺν τῷ φόβῳ λήγοντι ἀπεχώρει.
- οἱ Πελοποννήσιοι ἅμα τῷ σίτῳ ἀκμάζοντι ἐσέβαλον ἐς τὴν Ἀττικήν. Thuc. ἁγνεύειν ἀεὶ μεθ᾽ ἁγνεύοντος τοῦ ἐρωμένου βούλοιτ᾽ ἂν Plato

[blanc]

474

~~[illegible]~~

<u>Latin</u>

Mot. 426

1° L. Tarquinius minum se diabat, qui Catilinae + nuntiaret, ne eum Lentulus et Cethegus deprehensi terrerent. Sall. Cat. 48.

Pudor non lati auxilii pactes cepit. Liv. 21, 16.

regnatum est Romae ab condita urbe ad liberatam annos ducentos quadraginta quatuor. Liv. 1, 60. ante Capitolium incensum. Liv. 6, 4. major ex civibus amissis dolor quam laetitia fusis hostibus fuit. Liv. IV, 17. Tiberius militem ob surreptum e viridario pavonem capite punit. Suet. Tib. 60

souvent dans Tite Live: Tarquinius Superbus bellica arte aequasset superiores reges, ni degeneratum in aliis (= la circonstance qu'il en avait dégénéré à d'autres égards) huic quoque laudi officeret. Liv. 1, 53. – notumque furens quid femina possit. Virg. En. 5, 6.

[blanc]

Participe

1 employé comme attribut
2 proposit. ou employé substantivement

2° la forme qu'on est convenu d'appeler participe futur passif s'emploie attributivement avec un substantif, dans tous les cas où l'on emploie le gérondif (voir plus haut).

Le participe futur passif n'exprime dans cette construction aucun rapport de temps;[x] il n'a que le sens passif, comme les participes passés des verbes français qui signifient un état ou une action qui n'a pas de terme marqué. — on ferait un contresens si l'on cherchait le sens du futur ou l'idée d'obligation dans : tempus absumere legationibus audiendis — omnis loquendi elegantia augetur legendis oratoribus et poetis. Cic. de or. 3, 10. partis honoribus eosdem in foro gessi labores, quos petendis. Cic. Phil. 6, 6, 17. quum omnis plausum — meo nomine recitando dederit. Cic. ad Att. 4, 1, 6.

[x] particulièrement quand il exprime le rapport d'instrument et de manière.



[~~[illegible]~~ en haut de la page]

~~A. Godefroi VI~~ × ×

Français

×

1° la proposition est souvent sujet ou complément direct, souvent dans des énumérations×: la Thessalie entière ou vaincue ou calmée, Lesbos même conquise en attendant l'armée, De toute autre valeur éternels monuments, ne sont d'Achille oisif que les amusements. Rac. Iph. 1,2. — Faut-il, Abner, faut-il vous rappeler le cours des prodiges fameux accomplis en nos jours, des tyrans d'Israël les célèbres disgrâces, et Dieu trouvé fidèle en toutes ses menaces, l'impie Achab détruit.... Elie aux éléments parlant en souverain ... les morts se ranimant à la voix d'Elisée. Rac. Ath. 1,1.

× en général on évite de trop rapprocher la proposition du verbe principal.

[blanc]

478

2° après la mort du comte et les maures défaits. Corn. Cid. x
- cette construction semble dure

Pour. très fréquent. — pour un paon volé, la peine était bien sévère.

à. au soleil levant, couchant.

[au verso]
x après la guerre achevée, les Carthaginois pensèrent périr par le soulèvement de leur armée. Boss. hist. univ. 8e ép.

Participe construit absolument

[au Recto]

Grec. Le participe construit absolument peut être, à l'accusatif ou ~~au datif~~ + au génitif.

1° accusatif. il s'emploie soit au neutre singulier de certains verbes employés impersonnellement[x], soit après ὡς, ὥσπερ — dans le premier cas il signifie comme supposition concession — ἀμφοτέροις μὲν δοκοῦν ἀναχωρεῖν, κυρωθὲν δ' οὐδὲν οἱ Μακεδόνες ἐχώρουν ἐπ' οἴκου. Thuc. — οὐχ οὗτοι ἱκανοί εἰσιν ἀγωνισταί οἵτινες ἀγρυπνῆσαι δέον ἡττῶνται τούτου Xen. — βουλῆς νῦν ἀξιοῖ τυχεῖν, οὐ μετὸν αὐτῷ Lysias. — de même ἀδύνατον, ἀναγκαῖον ὄν

[x] au présent ou au parfait passif en général, qqfois à l'aoriste.

— avec ὡς il signifie dans la pensée que, avec ὥσπερ précisément comme si. Ἀλκιβιάδης ἐτόλμησεν ἀναβῆναι, ὡς οὐκ ἐξεσόμενον τῇ πόλει δίκην παρὰ τῶν ἀδικούντων λαμβάνειν Lys. — τοὺς υἱεῖς οἱ πατέρες, κἂν ὦσι σώφρονες, εἴργουσιν ὅμως ἀπὸ τῶν πο-



480

Participe
attribut
construction absolue

Le participe est employé absolument quand il a un sujet propre exprimé ou sous-entendu qui n'est pas construit dans la proposition principale.

En Grec on ~~marque que le sujet~~ le met quelquefois à l'accusatif, le plus souvent au génitif, en latin on ne le met qu'à l'ablatif pour marquer qu'un substantif ou un mot employé substantivement est sujet d'un participe employé absolument.

Le participe employé absolument exprime les mêmes rapports que quand il est employé ~~comme apposition~~ comme qualificatif adverbial. Seulement il ne signifie pas le rapport qui se marquerait par une simple conjonction copulative comme et. La signification adverbiale ~~du participe~~ est plus fortement marquée dans cette construction ~~que dans l'apposition~~.

La proposition dite absolue peut être aussi considérée comme l'équivalent d'un substantif faisant fonction de complément circonstanciel et dont le rapport est marqué par le cas auquel on met le sujet en Grec et en Latin.

? l 11

νηρῶν ἀνθρώπων, ὡς τὴν μὲν
τῶν χρηστῶν ὁμιλίαν ἄσκησιν
οὖσαν ἀρετῆς, τὴν δὲ τῶν πονηρῶν
κατάλυσιν Xén. — οὐ δίκην παρὰ
τῶν ἀδικούντων λαμβάνετε, ὥσπερ
οὐ τῆς ζημίας αὐτοῖς μέλλον Lys.
— πολλοὶ τῶν ἀδελφῶν ἀμελοῦσιν,
ὥσπερ ἐκ πολιτῶν μὲν γιγνομένους
φίλους, ἐξ ἀδελφῶν δὲ οὐ γιγνο-
μένους Xén. — ainsi ὡς, ~~[illegible]~~ ὅτι
joint employer ὄν avec les adjectifs
neutres : ὡς οὐκ ἀναγκαῖον τὸ κλέπτειν
αἰτιᾷ τὸν κλέπτοντα Xén.

[blanc]



482

2° génitif. Il s'emploie

1° temporellement οἷα περ παρόντος ἐμοῦ λέγετε, τοιαῦτα καὶ περὶ ἀπόντος φρονεῖτε. — 2° causalement οὔτε μικρὸν οὔτε μέγα οὐδὲν τῶν δεόντων ποιούντων ὑμῶν κακῶς ἔχει τὰ πράγματα. — 3° hypothétiquement. ἀνοῦν λέγοντος θατέρου θυμουμένου, ὁ μὴ ἀντιτείνων τοῖς λόγοις σοφώτερος Eurip. — 4° concessivement. διαπεπραγμένος ἥκε, καίπερ πολλῶν ἀντιλεγόντων κτλ. — 5° avec ἅτε, ὡς: ἅτε ἀήθους τοῖς Λακεδαιμονίοις γεγενημένης τῆς τοιαύτης συμφορᾶς, πολὺ πένθος ἦν κτλ. — ἐρώτα ὡς τἀληθῆ ἐροῦντος κτλ.

La proposition au génitif absolu peut avoir le même sujet que la proposition princip: βοηθησάντων ὑμῶν τὴν πόλιν προσλήψεσθε Thuc.

Le sujet peut être sous-entendu ou indéterminé: ἐρώτα ὡς ἀποκρινομένου (s. ent. ἐμοῦ) Plat. — οὐχ οἷόν τε μὴ καλῶς ὑποδεικνύντος (s. ent. τινός) καλῶς μιμεῖσθαι. Isocr. ~~ἀδίκως~~ ἄλλος

Participe
attribut
construit absolument

— ~~ὁ~~ οὕτως ἔχοντος (s. ent. τοῦ πράγματος) δοκεῖ ἄν τίς σοι ἑκὼν τοῦτον χαίρω ποιεῖν; Plat.

On ne ~~[illegible]~~ construit pas en Grec un ~~adjectif~~ nom ~~construit~~ ~~absolum~~ au génitif absolu avec ὄντος sous-entendu, comme en Latin Cicerone consule. (on dira Κικέρωνος ὑπατεύοντος, ou ἐπὶ Κικέρωνος ὑπάτου).

εἶρπε … ὑφηγητῆρος οὐδένος φίλων (Soph. Oed. Col. 15[illegible])

[blanc]



Mdr. 428-430

Latin. Il met le sujet de la proposition absolue à l'ablatif. Il construit ainsi le participe présent et le participe passé; rarement le participe futur.

1° temps. beaucoup plus fréquent qu'en Grec. — Archilochus fuit regnante Romulo — Cognito Caesaris adventu Ariovistus legatos ad eum mittit. — hoc constituto tum licebit otiosis quaerere

on ajoute parfois après la proposition absolue tum, tum vero, tum demique pour donner plus de force à la propos. princip.

2° cause. Parumper silentium et quies fuit, nec Etruscis, nisi cogerentur, pugnam inituris, et dictatore arcem Romanam respectante. Liv. 4, 18.

} [blanc]

3° opposition. Caesar homines inimico animo, data facultate per provinciam itineris faciendi, non temperaturos ab injuria existimabat. Caes. de B. G. 1, 7. — on ajoute parfois nisi, après une proposition princip. négative. nihil praecepta atque



artes valent nisi adjuvante natura. Quint. prooem. §26. — Dans les propos. comparatives on peut construire la proposition absolue avec quasi, et après licion on la trouve construite avec ~~quasi, ceu, ...~~ tanquam, velut: Verres, quasi praeda sibi advecta, .. eos in hostium numero duxit. Cic. Verr. 5, 25. Albani, velut diis quoque simul cum patria relictis, sacra oblivioni dederant. Liv. 1, 31.

[blanc]

4° Concession. Perditis rebus omnibus, tamen ipsa virtus se sustentare posset. Cic. ad Fam. 6, 1. — on trouve après licion la propos. absolue construite avec quamquam et quamvis: Caesar, quamquam obsidione Massiliae summaque frumentariae rei penuria retardante, brevi tamen omnia subegit. Suet. Jul. 34.

[blanc]

Participe
attribut
construction absolue

ordinairement le sujet de la proposition absolue n'est pas sujet ni complément dans la proposition principale. — il arrive 99 fois que pour ~~donner plus de relief~~ marquer avec plus de force le rapport signifié par le participe, on construise le participe absolument quoique le sujet soit complément dans la proposit. princip.: Vercingetorix, convocatis suis clientibus, facile incendit (s.ent. eos) Caes. de B. G. VII, 4. nemo erit, qui credat, te invito, provinciam tibi esse decretam. Cic. Phil. 11, 10. Jugurtha fratre suo interfecto regnum ejus sibi praedam fecit. Sall. Jug. 14.

L'ablatif absolu passif construit avec une prop. princip. à l'actif exprime ~~ordinairement~~ souvent une action qui se rapporte au sujet de la prop. principale; et dans ce cas, on trouve 99 fois le sujet de la prop. princip. intercalé dans la prop. absolue: his Caesar cognitis milites aggerem comportare jubet Caes. d. B. C. 3, 62.



l'ablatif de certains participes pris ~~[illegible]~~ se construit impersonnellement avec une propos. complétive, particulièrement audito, cognito, comperto, intellecto, nuntiato, edicto, promisso etc. — Alexander, audito, Darium movisse ab Ecbatanis, fugientem insequi pergit. Curt. 5, 35.

on emploie sans complément auspicato, litato : tribuni militum... nec auspicato nec litato, instruunt aciem Liv. 5, 38.

on peut supprimer le sujet de la propos. absolue quand c'est un pronom qualifié par une prop. relative. additur dolus, missis, qui magnam vim lignorum ardentem in flumen conjicerent. Liv. I, 37.

on évite d'accumuler plusieurs participes à l'ablatif se modifiant l'un l'autre.

Français. – Le participe actif et le participe passif [~~[illegible]~~ en haut de la page]

~~est~~ se construisent absolument surtout le premier. – on trouve dans le latin barbare des premiers siècles : Atlas exceptas, inspectam vestram firmitatem etc.

1° temps. très fréquent

– le jour se levant, ils partirent

lui mort nous n'avons ~~point~~ plus de vengeur ni de maître Corn. Cinna 1, 3. X

X huit ans déjà passés, une impie étrangère du sceptre de David usurpe tous les droits Ath. 1, 1.

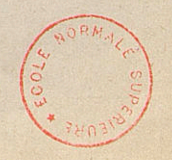
– on ajoute une fois : la ville une fois prise.. une fois la ville prise

– aussitôt la ville prise

2° cause. très fréquent = comme. que dis-je ? le meurtre animant leur fureur, jusque sur notre autel votre injuste marâtre veut offrir à Baal un encens idolâtre Racine Ath. 1, 2. – ~~[illegible]~~

~~[illegible] etc.~~

[blanc]



3° [illegible] supposition. d'un [illegible]

aidant, le cas échéant

[blanc]

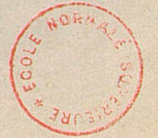
Participe
attribut
Construction absolue

Le sujet du participe absolu est très souvent complément dans la prop. princip. ses clients une fois convoqués, il ~~les reconnaît facilement~~ il n'est pas de peine à les exclure.

Les participes <u>attendu</u>, <u>vu</u>, <u>supposé</u>, <u>excepté</u> s'emploient suivis d'une proposition complétive, ou d'un substantif devant lequel ils restent invariables. — la proposition complétive ou le substantif sont sujets du participe. — <u>y compris</u> ne s'emploie ainsi que suivi d'un ~~subs~~ substantif, et en termes de procédure <u>ouï</u> — quand le substantif précède, <u>attendu</u> et <u>vu</u> changent de sens et de valeur ; les autres participes conservent leur signification mais s'accordent avec le substantif.

Dans certaines locutions le participe présent s'emploie avec un sujet indéterminé sous-entendu, dans le sens de ~~x~~ <u>supposition</u>. cela est vrai, généralement ~~humainement~~ parlant — absolument parlant — sérieusement parlant (= à parler ~~généralement~~ en général, si l'on parle en général)





Participe

Temps

(comme ceux de l'infinitif) [au Recto]

Les temps du Participe ne se rapportent pas directement au moment de la parole. Le Participe marque ~~simultanéité~~ contemporanéité, antériorité, ou postériorité relativement au moment marqué par le verbe principal, et qqfois par une expression temporelle ou par le sens général.

Il résulte de là que suivant que le moment auquel se rapportent les temps du Participe est présent passé ou futur

1° quand le participe marque ~~simultanéité~~ contemporanéité, il peut être l'équivalent du présent, de l'imparfait, et ~~qqfois~~ du futur. — Grec et Latin voir Participe, rapport de temps. — Md. v. 431 a

Cum primum lex ~~agraria~~ agraria promulgata est, nunquam deinde sine maximis motibus rerum agitata Liv. 2, 41 (le temps d'agitata est



déterminé
relativement à deinde et non
relativement au verbe principal).
— ὁ κάμνων ὑγιαίνει = celui qui
était malade est bien portant. cf.
Aristote de soph. el. 4. 166 a 1 ?7.9.
(c'est ici le sens général qui indique le
temps auquel est le participe)

[blanc]

Français. nos braves s'accrochant
(= s'accrochent et) se prennent aux
cheveux. Boil. Sat. — le commis aussi-
tôt va remettre en sa place l'argent
volé, prétendant bien (= et prétendait)
tout reprendre à la fois sans qu'il
y manquât rien. Laf. fabl. 10, 5.
— Et Pâris couronnant (= couronne-
ra) son insolente flamme, retiendra
sans péril la sœur de votre femme
Rac. Iphig. 9, 1, 2. caché près de
ces lieux, je vous verrai, Madame. Rac. Britann. 2, 3.

[blanc]

[blanc]

~~[illegible]~~

2° quand le participe marque antériorité, il peut être l'équivalent du parfait, du plusqueparfait, et du futur ~~passé~~ antérieur. — ὁ εὖ ποιήσας τετιμήσεται = celui qui se sera bien conduit sera honoré.

[blanc]

Français: au lieu d'employer le participe passé qui ne peut se former qu'à l'aide des auxiliaires, on préfère souvent ne pas marquer l'antériorité. Je remarquai en m'approchant; en m'approchant de lui je lui dis... on marque toujours ce rapport en Grec et en Latin.

5° quand le participe marque [au verso] postériorité, il peut être l'équivalent du futur simple, et du futur dans le passé (en Grec = l'optatif futur, en français = le conditionnel suivant). ἐδήλωσα ὑμᾶς ἀδικήσοντας = je montrai que vous commettriez une injustice.

31 499.

Participe

Temps

Particularités

[au Recto]

Grec. quoique le participe aoriste exprime antériorité relativement au verbe principal, il arrive souvent qu'il est employé avec un verbe principal à l'aoriste qualifiant l'action du ~~[illegible]~~ participe, quoiqu'il n'y ait alors qu'un rapport de simultanéité entre les deux verbes : εὖ γε ἐποίησας ἀναμνήσας με. Plat. βέλτιόν ἐστι προειπεῖν, ἵνα μὴ λάθητε ἐξαπατηθέντες Dém.

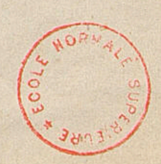
[blanc]



Latin. Le participe passé ~~[illegible]~~ Nov. 1316
est qq fois employé avec le sens du
participe présent

1° le participe passé de verbes déponents est souvent employé avec le sens du présent, quand il est ~~[illegible]~~ en apposition pour marquer la cause, l'occasion, la manière: fatebor me in adolescentiâ, diffisum ingenio meo, quaesisse adjumenta doctrinae Cic. pro Mur. 30. Caesar, iisdem ducibus usus, qui nuntii venerant, Numidas et Cretas sagittarios subsidio oppidanis mittit. Caes. de B. G. 2, 7.

2° le participe parfait passif comme épithète ou en apposition s'emploie qqfois avec le sens d'un présent. melior tutiorque est certa pax quam sperata victoria. Liv. 30, 30. (Dii quamobrem colendi sint non intelligo, nullo nec accepto ab iis nec sperato bono. Cic. N. D. 1, 41, 116.) Tite Live dit (2, 36): servum quidam pater familias ... sub furca caesum medio egerat circo. mais Cicéron en racon-



502

tant le même fait (de Div. 1, 26) servus per circum, quum virgis caederetur, furcam ferens ductus est.

3° le participe passé passif à l'ablatif absolu se trouve assez souvent avec le sens du ~~[illegible]~~ présent à partir du siècle d'Auguste. Impleto fata ara condita ac dicata. Liv. 1, 7. Volsci inermes oppressi dederunt poenas, vix nuntiis caedis relictis. Liv. 4, 10. Suetonius Paulinus biennio prosperas res habuit, subactis nationibus firmatisque praesidiis. Tac. Agric. 14. raptas sine more Sabinas consessu caveae magnis circensibus actis. Virg. En. 8, 636.

32 503

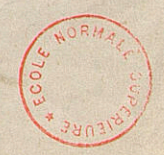
adjectifs verbaux

[au Recto]

Il y a en grec des espèces de participes ou d'adjectifs verbaux en τός et en τέος. Ils n'expriment pas de rapport de temps.

Les adjectifs en τός ont plus souvent la signification passive (δυνατός possible) que la signification active (δυνατός puissant) — leur sens peut souvent se traduire par <u>digne de</u> ψεκτός = digne de blâme — ἃ μὴ ποιεῖ τὸ κρυπτόν (ce qui doit être caché) ἃ μόνος ποιεῖ.

[blanc]



504

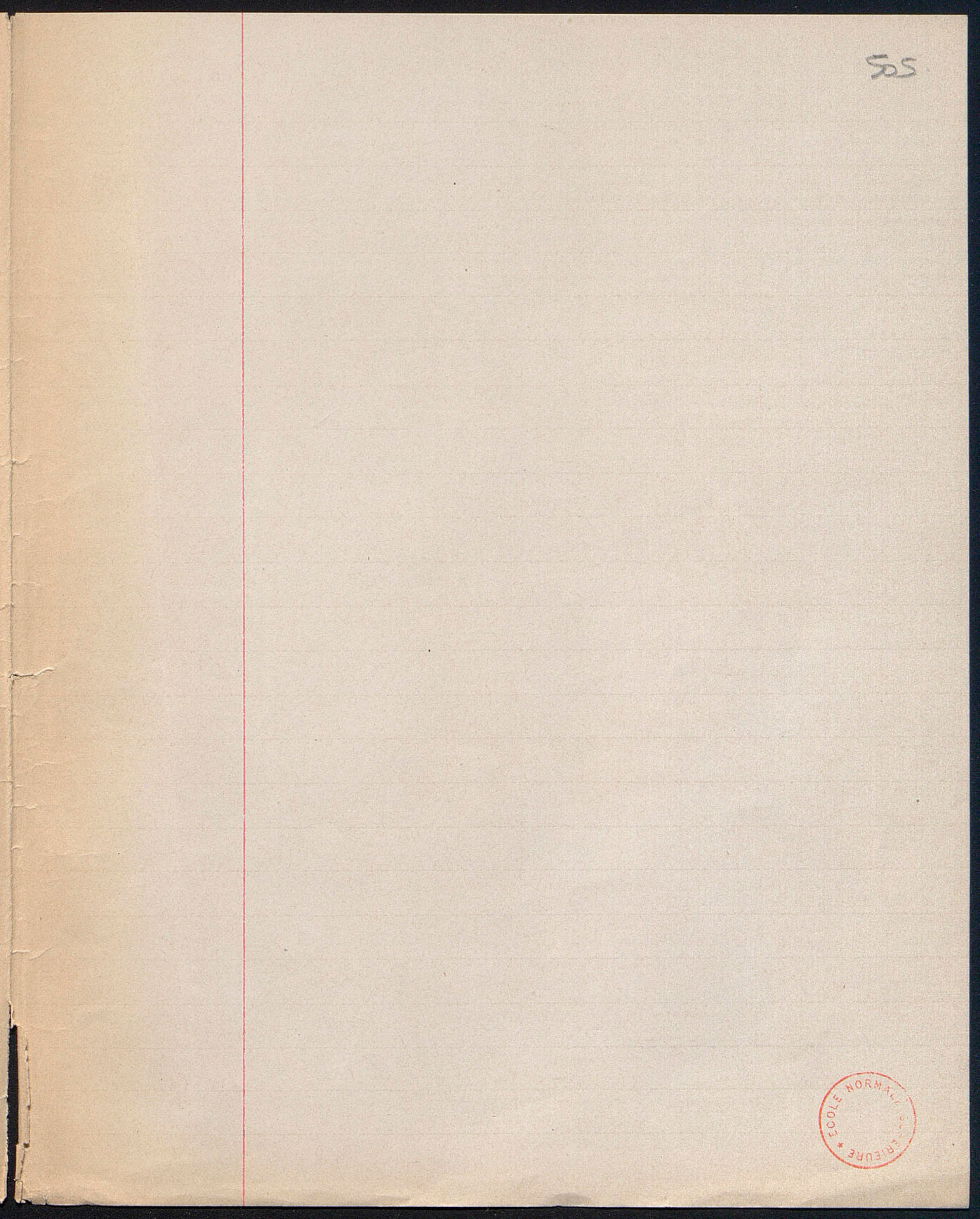
[au verso]

Les adjectifs verbaux en τέος marquent nécessité, obligation ~~[illegible]~~. Ils s'emploient comme attributs avec le verbe substantif; ἐστί est souvent supprimé.

Quand le sujet exprime l'idée principale, ils le qualifient. οὐ πρό γε τῆς ἀληθείας τιμητέος ἀνήρ, ἀλλ' ὃ λέγω ῥητέον Plat. οἱ συμμαχεῖν ἐθέλοντες εὖ ποιητέοι εἰσί. περὶ τῶν ὑμῖν ποιητέων ὕστερον βουλεύσεσθε Dém.

Quand l'action ~~Ils sont construits~~ exprime l'idée principale, ils sont construits impersonnellement: τῷ ἀδικοῦντι δοτέον δίκην Plat. ἕνεκα τῶν ἀγαθῶν ἅπαντα ἡμῖν ἔδοξε πρακτέον εἶναι. — La personne dont on réclame l'action se trouve assez souvent à l'accusatif, parce que l'idée de δεῖ est contenue dans la construction impersonnelle: οὐ δουλευτέον τοὺς νοῦν ἔχοντας τοῖς κακῶς φρονοῦσιν. Isocrate. En ce cas on ~~ne~~ supprime presque toujours ἐστί.

Les adjectifs verbaux ont souvent le sens de la voix moyenne. φυλακτέον τὸν ἔρωτα. Plat. τῷ νόμῳ πειστέον Plat.


505
ECOLE NORMAL
RIEURE

506

507

Partiçipe

Come donqes la passion signefie l'effet de l'action comme la grammaire

è l'effet de l'action sont tranzitive 1550. 101 v°

celes sans aucune continuation

nous pourrons dire l'effet è

la passion presens, étant

l'acion passee : exemple, je

direy bien par l'actif je

paye d'ore, en lui contant

lè deniers dus pour lè ule

vend : mais il ne sera pas si

bien de dire qu'il è payé

de moi, qe premierement

je n'aye assé de contes jusques

a fin de payement... mais

si cet action a continuité

alors le participe passif

peut servir à tous temps, come

on a dire l'hom' eymé du

monde n'it pas eymé de dieu,



508

nous exprimerons l'hom'
eymé des mondes ge le
monde eymé et non pas
qu'il a eymé... combien
q'aucuns verbes sinifient
effet i fin d'accion,
aucuns autres ajointe leur
donet toutefois continuacion
de sorte que nous les pou-
vons usurper en leur actif
présent: come un home
battu tous les jours, je suis
un home q'on bat... à la
verité auquel il est toujours
ne le force a quelq'autre temps:
come, un homme battu tous les
jours a voulentiers cherché ven-
geance... lors nous dirons un
home q'on a battu aussi bien
q'on bat... je suys tous les jours battu
... on me bat tous les jours

radicaux de noms

qui se rattachent aux verbes

adjectifs

Participe actif en ant. La langue indo-européenne primitive a formé un participe actif en ajoutant au radical du présent, et aux du futur et de l'aoriste composés avec la racine as, le suffixe ant, quand le radical est terminé par une consonne, nt quand il est terminé par une voyelle. — Sanscrit : masculin ad-ant (= edens), tuda-nt (= tundens).* — Grec. a est devenu o, οντ, ντ. Le féminin était primitivement οντya, ντya devenus ονσα, ουσα (par suite de la disparition du ν), νσα. φερο-ντ, λυσο-ντ, φυγο-ντ, λυσα-ντ. τιθε-ντ, θε-ντ. — Latin. ont est devenu unt, enfin ent. On trouve souvent nt parce que la plupart des radicaux du présent se terminent par une voyelle. Le même radical sert pour les deux genres ; la déclinaison suit l'analogie des radicaux en i : praes-ent, vehe-nt ; praesentes, praesentibus. Le féminin en ya ne subsiste que

* féminin ati, ti pour antya, ntya : ad-ati, tuda-ti.

510

dans les noms abstraits : ~~[illegible]~~,
~~[illegible]~~ abundent-ia, prudent-ia.

Participe actif en vant. Ce suffixe signifie dans les adjectifs praeditus, pourvu de : sanscrit, açva-vant (= equis praeditus). On croit reconnaître ~~[illegible]~~ vant dans le grec ϝεντ, χαρι-ϝεντ, féminin en ϝετya par suite ϝεσσα, et dans le latin oso (form-oso) qui viendrait de vonso par vōso. Il a servi dans la langue indo-européenne primitive à former un participe parfait actif avec la racine redoublée : sanscrit. vant ~~vat~~ s'est ~~[illegible]~~ modifié ~~[illegible]~~ au masculin devant certains cas : rurud-vāns, rurud-vat, rurud-us (rac. rud = flere). Au féminin il est devenu ~~[illegible]~~ usī que l'on dérive de vantyā par les intermédiaires hypothétiques vansya, vasya, usya : rurud-usī. — Grec vant est devenu ϝοτ au masculin et au neutre, υια au féminin ~~[illegible]~~ de vantya par les intermédiaires hypothétiques vansyā, vasyā, usyā. Au nominatif neutre ϝος est pour ϝοτ, ϝως pour ϝοτ-ς. λελοιπ-ώς est pour λελοιπ-ϝοτ-ς, λελυκ-ώς pour λελυκ-ϝοτ-ς. — Latin

511

il n'a pas conservé cette forme.

Participe en ta. La langue Indo-Européenne primitive a formé avec des racines ou des radicaux de verbes et ce suffixe* des adjectifs, un participe passif, et des substantifs. — Sanscrit. sthi-ta-s = στα-τό-ς.* — Grec τό-ς, τό-ν, τή. κλυ-τό-ς. le renforcement de la voyelle du présent subsiste; φευκ-τό-ς. cependant on trouve θε-τό-ς et τίθη-μι, τιμη-τό-ς et τιμάω. — Latin. tu-s anciennement to-s, neutre tu-m anciennement to-m, féminin ta. da-to, rup-to, stra-to. on intercale souvent la voyelle de liaison i : vom-i-to. amā-to, sopi-to sont formés avec le radical du verbe; mais mon-i-to, auc-to sont formés avec la racine, mon-i-to par l'intermédiaire d'une voyelle de liaison, auc-to immédiatement.

*neutre ta-m, féminin tā

Participe en na. La langue Indo-Européenne primitive avait formé avec ce suffixe et la racine du verbe un participe parfait passif. — Sanscrit pur-na-s (= impletus). — Grec il n'est employé



que dans certains adjectifs σεμ-νό-ς pour σεβ-νο-ς, στυγ-νός, δει-νό-ς (rac. δι), ποθει-νό-ς (radical ποθεε). τεκ-νό-ν (= natum) n'est employé que comme substantif. — Latin. a suffixe ne subsiste que dans quelques adjectifs et substantifs: ple-no, mag-no, do-no, reg-no.

Participe en ma, ma-na. — Les suffixes ma, man ont servi dans la langue Indo-Européenne primitive à former beaucoup d'adjectifs et de substantifs: Sanscrit: bhî-ma-s (= timendus), nâ-man (= nomen). Grec. θερ-μο-ς, πομ-πό-ς (pour πoπ-μο-ς), ἄν-ε-μο-ς (avec une voyelle de liaison), γνώ-μη, τλῆ-μον, πο-μην pour μεν-ς, et peut être ἐπ-μυν, πράγ-ματ-ος. Latin. an-i-mo, fir-mo, no-men, ser-mon-is, co-gno-men-to, quer-i-mon-ia, testi-mon-io.

La langue Indo-Européenne primitive a formé avec les radicaux du présent, du futur, de l'aoriste et du parfait et le suffixe mana un participe moyen et passif. — Sanscrit. le suffixe mâna (avec allongement du premier a) est ajouté aux radicaux du

présent, du futur et du parfait.
bhara-māna-s (= φερομενος), dasya-
māna-s (= δωσομενος).

— Grec. mana est devenu μενο-ς, féminin μένη, neutre μενον; ce suffixe est ajouté aux radicaux du présent, du futur, du parfait et des aoristes: φερο-μενο, δωσο-μενο, λελυ-μένο, λιπο-μενο, λυσα-μενο. — Dans Homère le suffixe mana au locatif singulier féminin μενα-ι, par abréviation μεν, est employé pour l'infinitif: ἔδ-μεναι (edere), ἀμυνέ-μεναι, φορή-μεναι, τεθνά-μεναι, ἐλθέ-μεναι.

— Latin. mana a subsisté dans les substantifs alu-mno, vertu-mno, da-mno; et son nominatif singulier masculin mini (venant de menei-s par menei) a servi à exprimer la 2e personne du pluriel dans la conjugaison passive avec estis qui a été ensuite supprimé. feri-mini répond à φερό-μενοι, et a subsisté seul pour ferimini estis.



Suffixe tar. La langue Indo-Européenne primitive a formé avec ce suffixe et la racine ou le radical des verbes des noms signifiant l'agent. Le suffixe tra sans doute originaire de tara a formé des noms de choses, en général ~~des~~ d'instruments.

Sanscrit. tar-s est devenu tā au nominatif singulier; tar reparaît à l'accusatif tar-am. pitar-am (= patrem), mātar-am (= matrem), dā-tar-am (= datorem). Le nominatif singulier masculin tā sert avec le présent du verbe as (= esse) à exprimer le futur: sing. 1re p. dātā-smi (= dabo), dātā-si (dabis) dātā (= dabit), plur. dātā-smas (= dabimus), dātā-stha (= dabitis), ~~[illegible]~~ dā-tāras (= dabunt) — suffixe tra en général neutre. vas-tra (= vestis. racine vas = vestire). — Grec. tar n'a pas servi à exprimer le futur sous la forme ~~[illegible]~~ τερ il sert à former des noms de parenté; sous les formes τηρ, τορ (féminin ~~[illegible]~~ τειρα formé de ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ τερ-ya avec tar et le suffixe ya) des noms d'agent. πα-τέρ-α, δο-τῆρ-α, féminin δό-τειρα, ῥή-τορ-α. Le féminin τρια (ποιήτρια) dérive de tar-ya par τερya; le féminin τριδ (ποιητρίδα) a été formé avec tar et le suffixe id. Le suffixe tra se reconnaît dans ἄρο-τρο-ν, βά-θρο-ν, χύ-τλο-ν, γενέ-θλη. ———

Latin. Les noms de parenté sont formés avec le suffixe ter dont l'e disparaît à presque tous les cas, les noms d'agent avec tōr qui répond au Grec τηρ, le suffixe tūro dérivé de tar-a sert à former le participe futur actif. Le féminin tūra forme des noms d'action. le suffixe tro des noms d'instrument: pater, mater, vic-tor, da-tura (da-turo-s), ros-tro (rostru-m). avec le suffixe ya on a formé en outre pa-trio, audi-torio, avec le suffixe ic: victric-s, avec les suffixes ina, ino: pistrina, pistri-no (pistrinum), doc-trina.

Suffixe ya. La langue Indo-Europ. primitive a formé différents noms avec ce suffixe et des racines ou des radicaux de verbes et de noms. — Sanscrit: substantif vak-yā (= sermo), participe futur passif yōg-ya-s (= jungendus); adjectifs: piti-ya-s (= patrius); uni à tu * ou à an il forme un participe futur passif en tavya ou en anya: yok-tavya-s (= jungendus), kar-anya-s (= faciendus). — Grec. il ne sert pas à former de participe futur passif. ἅγ-ιο-ς,



516

παγ-ιο-ς, ἐρείπ-ιο-ν, πατρ-ιο-ς,
ἀλήθεια pour ἀληθεσ-yα, θαυμάσ-ιο-ς
pour θαυμαστ-ιο-ς, δικα-ιο-ς, πήχυ-ιο-ς,
οὐράν-ιο-ς (avec disparition de l'ο du radical οὐρανο)
Les adjectifs verbaux en τέος pour τεF-yo-ς
répondent au participe sanscrit en
tav-ya ; δο-τέο-ς répond au sanscrit
dâ-tav-ya-s. — Latin. ex-im-io,
in-gen-io, in-ed-ia, od-io, sacri-
fic-io, in-sid-ia, patr-ia, victor-ia,
scient-ia, somn-io (avec disparition
de l'o du radical somno). L'origine
du suffixe endo ou undo qui forme le participe
futur passif est incertaine. Il est
formé de deux éléments dont on croit
reconnaître le premier en, un, ancienne-
ment on dans le suffixe sanscrit an-ya ;
mais l'origine de l'élément do est
incertaine.

Suffixe ra ou la. La langue Indo-Europ.
primitive a formé des noms avec
ce suffixe : Sanscrit : dîp-ra-s (= lucens).
Grec ἐρυθ-ρό-ς, δει-λό-ς, ἀπατη-λό-ς.
Latin rub-ro, sac-ro, gna-ro.

517

PARTICIPE

à corriger p 9

17

citato

Participe attribut



Budzinszewski

(452) turbarunt cod.

(453) Virg. aen. I, 212 dans Priscien XVII, 156.

(454) Prisc. XVII, 165.

(455) nominativo cod.

(456) Virg. aen. I, 78 dans Priscien XVII, 160.

(457) Virg. aen. VIII, 77 dans Priscien XVII, 189.

(458) pro cod.

(459) Priscien XVII, 158-159.

(460) aen. XII, 412 et suiv.

(461) digtannum cod.

(462) apellatur cod.

[pl. 56

(463) Il est à remarquer que dans ces formes on a en général supprimé de deux consonnes consécutives la première. On trouve pourtant aussi silempsis et prolempsis. Quant au mot alleotheta ou alleoteta qu'on dérivait de « aleos alienum et thesis positio (93) », je l'ai pris cette forme parceque Priscien l'a employé à l'accusatif XVII, 155 per figuram quam Graeci ἀλλοιότητα vocant.

(464) voir Aristote, Phys. auscult. II, 8. 199 a 5, de gen. et corr. II, 10. 336 b 27, Phys. auscult. II, 8. 199 b 1.

(465) contigat cod.

(466) contigit cod.

(467) gramaticus cod.

(468) proprietas cod.

(469) necessitatis artem cod.

(469 bis) Je ne sais ce que signifie ce mot qui est sans doute altéré.

(470) Donat (p. 1773 P.): schemata διανοίας ad oratores pertinent. Robert l'Anglais cite donc à faux.

(471) Il y a ici un blanc de quelques mots. Il faut sans doute suppléer quelque chose comme ad usum ordinarii.

(472) ponit cod.

(473) partes cod.

(474) Donat (p. 1771 P.) metaplasmus est transformatio quaedam recti solutique sermonis in alteram speciem metri ornatusve cau-

Not. des man.
pl. 56

519

Participe (Pott) 3e Sér. 11-12 Part-Pasc.

Unter das Verbum im strictern p. 422
und wahrhaften Sinne fallen nur
Wörter und Wortformen solcher Art
dass sie ausser einem Zeitwandel
einschliessenden oder doch nicht ausschliessenden
düsfenden, Prädicatsbegriffe zugleich
die logische Copula, d. h. nicht: das
verbum substantivum, sondern: die
Befähigung in sich tragen, kraft
der Copula jenes Prädicat als mit
einem Subjekte oder einer gram-
matischen Person einheitlich ver-
bunden zu setzen und darzustellen.
.. diese Kraft des synthetischen Setzens
oder der Satzbildung, welche, wie Frag-
und Heischeform zur Genüge lehren,
keineswegs immer mit dem logischen
Urtheilen zusammenfällt, wohnt
ausschliesslich dem Verbum finitum,
keinem andern Redetheile sonst bei,
sodass dies den alleinigen und wahr-
haften Gattungsunterschied des Verbums
ausmacht. ~~[illegible]~~ .. dem Parti- p. 423



520

Participium, infinitiv u. s. w. die Copula .. abgeht. Daraus folgt zugleich, dass sie der Modalität welche eben an der Copula haftet gleichfalls ermangeln, mithin es sie selbst und die modi gänzlich miskennen heisst, wenn man jene noch hin und wieder unpassend den modi verbum beizählt. ... ausserdem nehmen sie gemeinschaftlich mit dem Verbum an Temporal = und Causalunterschieden theil, oder wenigstens widerstrebt solches ihrem Wesen nicht. Da auch in ihnen sich die im Verbum als zeitlich wirksam dargestellte Energie fortsetzt, müssen sie (wie das Verbum) der Beziehung zwischen Subjekt und Object oder Ursache und Wirkung theilhaftig sein .. sie sind activ, passiv oder intermediär, Bestimmungen, die jedoch

auch Wörtern ganz ausserhalb der Verbalsphäre eigen sein können und es oft sind, z. B., autor, Urheber, thäter (act.), facinus, that, amabilis, individuus, untheilbar (pass.), was um so weniger befremden kann als selbst die kategorie der modalität, obschon in anderer Weise als in den modi, in vielen Wortformen, z. B. facilis, amabilis, glaublich (möglichkeit) oder faciendus, amandus, τυπτέος (Nothwendigkeit) anwendung findet.

Den Unterschied des Participiums vom adjectiv bestimmt man gewöhnlich und zwar ganz richtig, dahin, dass letzteres blos eine fixe und gewissermassen ruhende eigenschaft, ersteres aber einen als veränderlich in der Zeit aufgefassten Zustand oder eine solche thätigkeit angebe. attributiven charakter sodann, nicht aber den prädicativen



522

welcher dem verbum finitum kraft der ihm einwohnenden copula allein gebührt, haben beide.. Participialformen die ihnen der Strenge nach gemässe Bedeutung einschwinden lassen und begrifflich grades Weges zu adjectiven oder substantiven umschlagen. sapiens, prudens, γέρων, fatum, letum.

(accus. cum infinit.) Die beste analogie bieten hier structuren mit Doppelaccusativen, als doceo aliquem (Person) aliquid (Sache), wenn sich auch eine Doppelbeziehung der objecte zum verbum, jedoch eine unter ihnen beiden unabhängigere freiere, als beim accus. c. infin., offenbart, welche inniger unter sich verbunden und gleichsam zu einem einzigen objecte verschmolzen erscheinen. man vergleiche p. 424

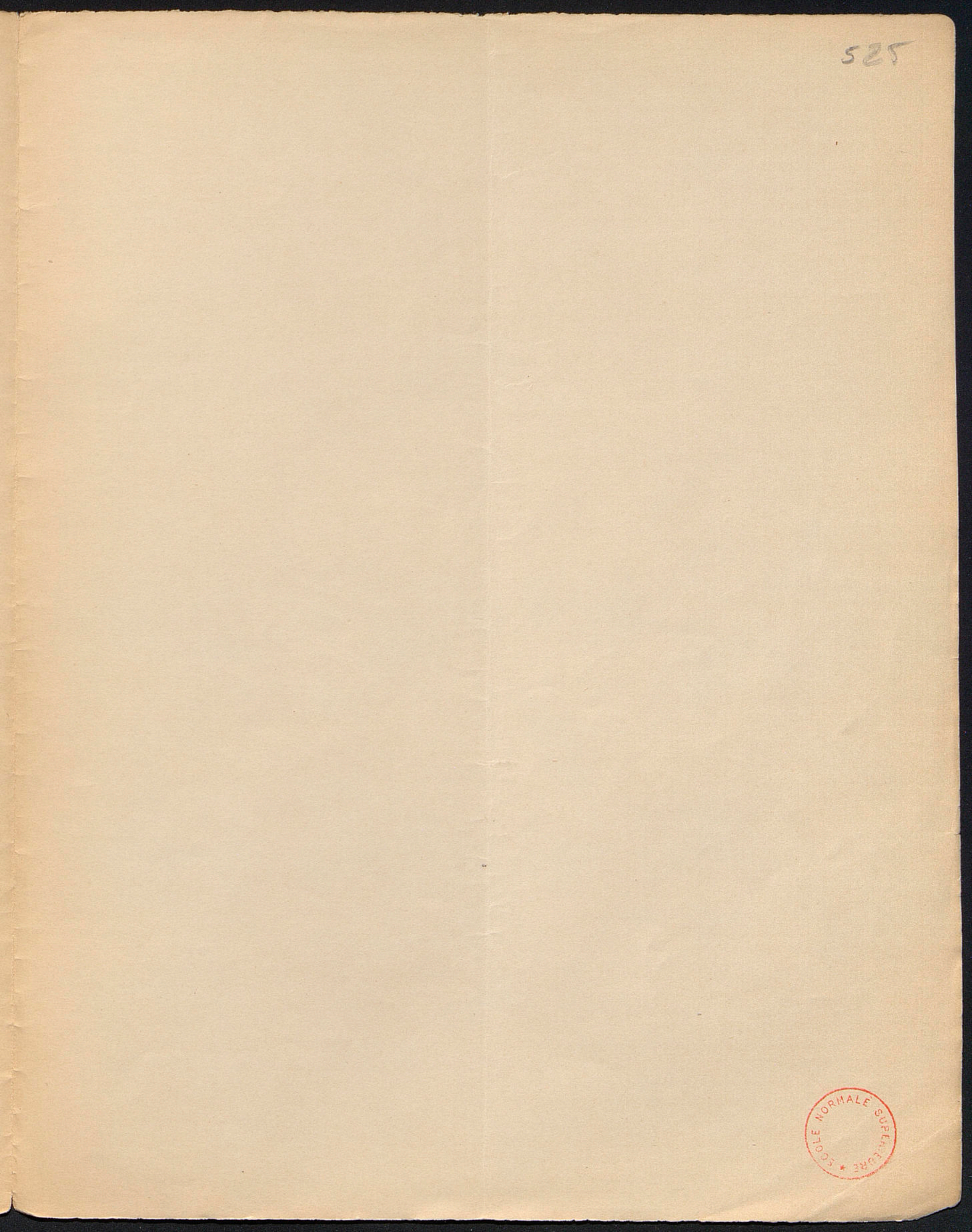
jubeo eum (Person) abire (Sache). — eatum Deum esse. Man braucht nicht einmal einer Verirrung des sonst üblichen Sprachgebrauchs, wo der accus. c. infin. zu einem verbum als Object tritt, vorauszusetzen; „das Gott sein, τὸ θεὸν εἶναι" sind augenscheinlich neutrale Ausdrücke, wie denn die Form der Prädicate actum &c. zur Genüge beweist. actum etc. sind eigentlich männliche accusative die wegen der unpersönlichen Natur des neutrums auch als neutral nominative verwendet werden.. Kein Wunder daher dass sich dieser Gebrauch beim accus. c. infin. selbst für den Fall ausdehnte, wo dieser als Gesammtheit, nicht so sehr der in in ihm enthaltene accusativ, die function des Subjects übernimmt und demzufolge



524

nominativische Geltung hat.

(Die absoluten Casus) sind als adverbiale und daher in obliquer Form auftretende Zusätze zu dem Hauptverbum des Satzes zu betrachten, das mittels ihrer, insbesondere temporale und causale nähere Bestimmungen erhält, die ebendeshalb, weil sie verbaler Art sind, sich auch, wenn man für sie finite Form wählte, mittels Conjunctionen an das Hauptverbum anknüpfen und ihm entweder unter- oder auch beiordnen liessen. Unter den Casus pflegt zu solchen Structuren vorzugsweise der jenige erlesen zu werden, welcher in den jedesmaligen Sprachen das zeitliche wann bezeichnet. So im Sanskr. der Locativ, weil dieser nicht bloss das wo, sondern auch das wann bezeichnet.


525
ECOLE NORMALE SUPERIEURE

Eugène Burnouf (1831-32)

Participe

~~Contre~~ La un homme menteur II 108

et un homme mentant. Ces deux mots expriment la même qualité, mais cette qualité y est contenue dans une mesure différente ; dans l'adjectif elle est prise à un degré d'abstraction beaucoup plus élevé que dans le participe. Dans l'adjectif <u>menteur</u> la qualité est considérée comme plus inhérente au sujet ; elle est tellement inhérente qu'on peut dire qu'elle est habituelle. Ainsi l'homme menteur c'est celui qui est habitué à mentir, qui ment tous les jours. Dans le participe <u>mentant</u> la qualité est considérée comme moins habituelle, comme plus accidentelle au sujet auquel elle se rapporte.

... De là qu'elle se manifeste



528

dans le participe d'une manière accidentelle et non permanente et, énonce qu'elle peut être considérée dans le participe pour ainsi dire en action, tandis que dans l'adjectif elle est en qque sorte en puissance ... l'esprit rapporte la qualité au sujet non comme y étant virtuellement contenue mais comme étant produite par lui dans un certain moment ... le participe est à l'adjectif ce que l'infinitif est au substantif.

Pasif Français. – l'idée de temps II 117 n'est pas primitive dans le participe. elle est le résultat de la manière dont l'action exprimée par le verbe se trouve envisagée. De ce que le sujet souffre cette action il résulte que qque peu de temps s'est écoulé pendant le début de l'action sur le sujet. Le résultat de cette action a été de placer le sujet dans une position nouvelle

et qque court que soit le passage d'un état ancien à un état nouveau, du moment qu'il est totalement accompli, le présent est passé. aussi le passif implique-t-il nécessairement l'antériorité de l'action qu'il produit, ... cependant l'idée de passé n'est pas fondamentalement inhérente à ce participe puisqu'il se présente uniformément dans un grand nombre de temps du verbe passif, tous conjugués par la combinaison de ce participe et du mot qui dans nos langues modernes est chargé de marquer le temps c'est-à-dire le verbe et spécialement le verbe être.

Le verbe actif forme son parfait 129 au moyen de l'auxiliaire <u>avoir</u>. le verbe réfléchi, de l'auxiliaire être, qui indique la passivité. C'est au moyen Grec: ἐτρεψάμην: je me suis nourri. forme passive et sens actif. le Français langue analytique



530

exprime le pronom comme

complément direct ou indirect.

Participe

μετοχή

Prisc. XI, 5. cum et verbi quaedam ea prohibent hoc esse nomen, id est tempora et significationes, et nominis propria prohibent esse verbum, id est genera et casus ... mansit participium medium inter nomen et verbum.

significat per modum indistanthumiel fieri tis au informantis, concreti cum verba

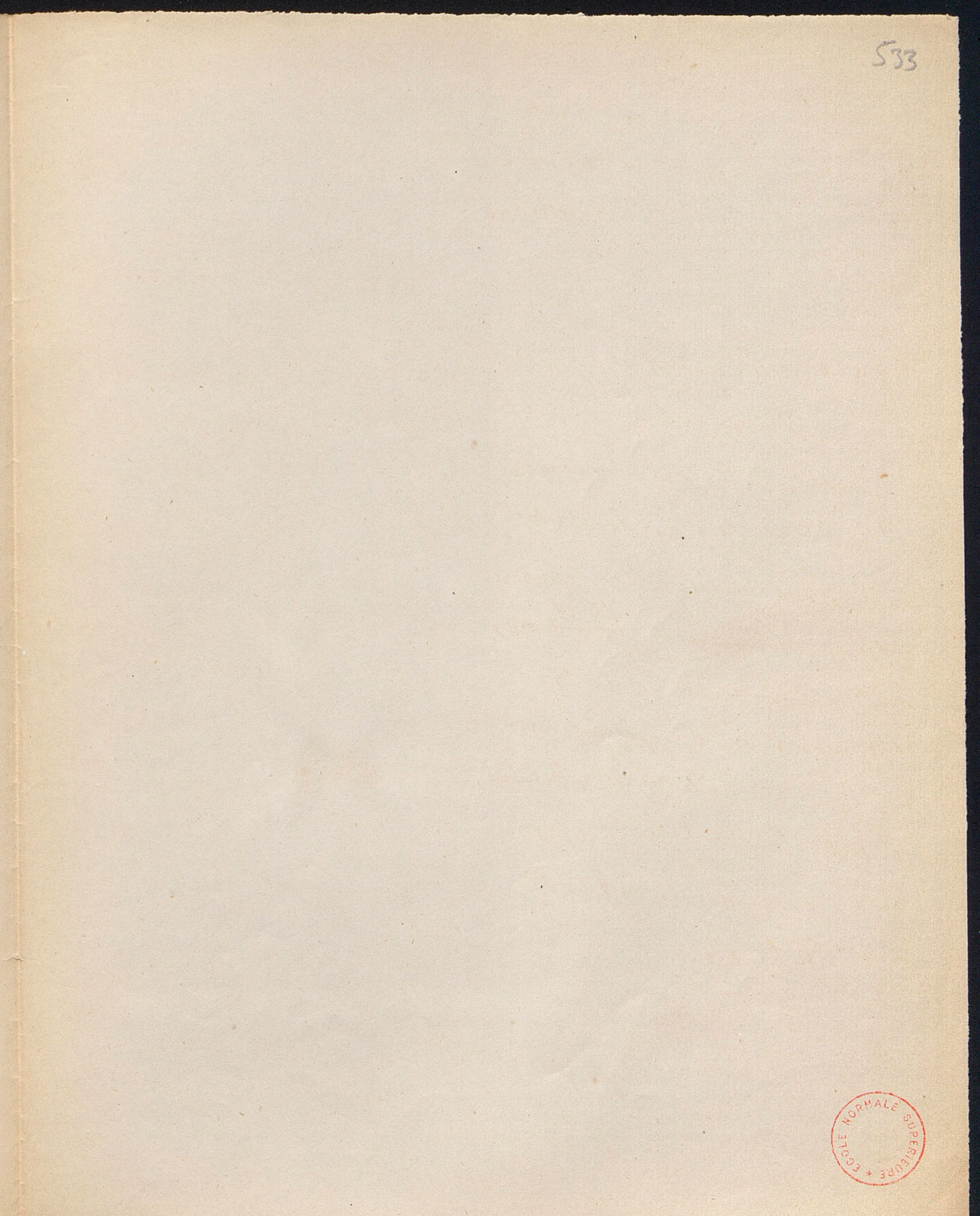
μετοχή Prisc. XI, 5. participium. cum et verbi quaedam ea prohibent hoc esse nomen id est tempora et significationes et nominis propria prohibent esse verbum id est genera et casus. .. mansit participium medium inter nomen et verbum. unde rationabiliter hoc nomen ei a grammaticis inditum.

Priscien 11, 15. tempora coniuncta habent praesentis et ~~im~~ praeteriti imperfecti, praeteriti perfecti et plusquamperfecti tam par[ticipia] significationis quam infinita verba ad similitudinem optativorum ... a ~~orn~~ cf. 8, 43 sur l'infinitif, même remarque



nomi quoque verbo, quod in fu-
~~turo~~ tempore habet duo parti-
cipia, unum quidem activum
in <u>rus</u>, alterum vero passivum
in <u>dus</u>...

Donat 1761 P. (Keil 357, 28)
veniunt participia a verbo
activo duo praesentis temporis
et futuri, ut legens, lecturus;
a passivo duo praesentis temporis
et futuri, ut ~~[illegible]~~ lectus, ~~[illegible]~~ legendus;
a neutro duo, sicut ab activo...
a deponenti tria, praesentis
praeteriti et futuri, ut luctans
luctatus, luctaturus; a commu-
ni quattuor, praesentis praeteriti
et duo futura


533
ECOLE NORMALE SUPERIEURE

534

Participe

Le participe est la forme ~~im~~ non personnelle que prend le verbe quand il est employé adjectivement.

En Grec et en Latin il a les formes et remplit les fonctions de l'adjectif. Tous les participes Grecs, et tous les participes Latins, excepté le participe présent, qui n'a qu'une forme pour les trois genres, changent de forme suivant le genre, le nombre et le cas. Ils qualifient un autre terme soit comme épithètes soit comme attributs; rapport qui est marqué par l'accord en genre en nombre et en cas avec le terme qualifié.

En Français le participe dit présent varie suivant le genre et le nombre du terme qualifié et dérive alors du participe présent Latin: cantante en Italien[x]; ou il reste invariable, et il dérive alors du gérondif Latin: cantando (Ital.). ti vedo correndo (It.) le vi escribiendo (Esp.). Le participe passé varie suivant le genre et le nombre. Ils s'emploient tous deux soit comme épithètes soit comme attributs.

x un palazzo appartenente al principe

mettre ici les détails sur les fonctions du participe comme adjectif

La signification et la fonction du verbe sont complètement conservés dans le participe Grec, moins complètement dans le participe Latin, presque entièrement effacées dans le participe Français qui ne se distingue guère de l'adjectif.

Le ~~participe Grec a trois temps dans les trois modes.~~ Les temps expriment non pas les rapports de l'action à l'instant de la parole, mais à sa propre durée. Ils signifient ou que l'action est en voie d'accomplissement ~~que la durée~~ (participe présent λύων), ou l'entrée de la action dans la réalité (λύσας), ou son entier achèvement (λελυκώς), ~~ou la disposition à son accomplissement (λύσων)~~*. Le participe Latin n'a que deux temps à la voix active, celui qui exprime la durée (participe présent amans), et celui qui exprime la disposition à l'accomplissement de l'action (part. fut. amaturus), et deux à la voix passive, celui qui exprime l'entier achèvement ou l'entrée de l'action dans la réalité (participe passé amatus), et celui qui exprime la nécessité de l'action ou souvent sa durée (partic. futur amandus).

simultanéité antériorité ou postériorité relativement à une ~~Le rapport à l'instant de la parole est~~ ~~marqué par le verbe principal~~ ~~Les participes Grecs sont au nombre de quatre pour chaque mode~~ pendant la durée, déterminée par le verbe principal ou un adverbe ou le sens général

Le participe futur grec signifie tantôt postériorité [illegible], tantôt disposition à l'action [illegible] et alors une sorte d'adjectif verbal. Le participe Latin n'a qu'un seul qu'un temps à la voix active (amans), et qu'un à la voix passive (amatus). Les participes futurs latins ~~sont~~ (amaturus, amandus) sont de véritables adjectifs verbaux; car ils ne signifient ni le rapport à un instant déterminé ni les phases de l'accomplissement de l'action.

Participe
temps

formes temporelles
Les ~~temps du~~ participe signifient l'action comme contemporaine, antérieure ou postérieure relativement à l'action signifiée par le verbe de la proposition principale.
Il y a pourtant quelques exceptions: le temps est parfois déterminé par le sens ou par un adverbe



C'est en Grec que les formes temporelles du participe sont le plus nombreuses, au nombre de ~~X~~ 11: <u>deux</u> participes présents, actif, λύων, passif et moyen λυόμενος; <u>trois</u> participes aoristes, λύσας, -σάμενος, -θείς; <u>deux</u> participes parfaits, λελυκώς -μένος; <u>quatre</u> participes futurs λύσων, -σόμενος -θησόμενος, λελυσόμενος.

En Latin le participe n'a en réalité que deux formes temporelles : présent <u>amans</u>, passé <u>aggressus</u> et amatus. Le participe futur actif, <u>amaturus</u> et le participe futur passif <u>amandus</u> sont plutôt des adjectifs verbaux.

~~[illegible]~~ Le participe français

a deux formes qui lui viennent l'une du participe présent actif, l'autre du participe passé passif des Latins. aimant, aimé, amante, amato. Dans notre langue la forme qui vient du gérondif latin, amando, s'est confondue avec le participe présent, mais elle s'en distingue en italien et en espagnol: ti vedo correndo. autrefois le participe présent s'accordait toujours, ce qui le distinguait plus complètement du gérondif; aujourd'hui ce qui distingue le mieux l'un de l'autre, c'est que le gérondif se construit avec <u>en</u>.

Participe

temps

En Grec en Latin et en français, les temps du participe se rapportent plus ou moins au présent. La manière de signifier du participe comme adjectif ne s'accorde pas ~~sur ce point~~ sur ce point avec sa manière de signifier comme verbe. L'adjectif signifie la qualité comme inhérente, indépendamment de toute idée de temps, ou au moins dans le temps où l'on parle, considéré comme indéfini. Cette manière de signifier a influé considérablement sur la valeur des temps des participe. Le participe parfait des Grecs a la valeur d'un présent.× Le participe futur signifie tantôt la dispo- tantôt

× Le participe présent et le part. passé forment des adverbes, comme des adjectifs πρεπόντως, κε[illegible] pertinemment δεῖ δὲ αὐτὸν ~~χ~~ χορηγοῦντα, τοῦτο ποιήσαντα

542

sition à l'action : ἧκε τὴν Ἑλλάδα δουλωσόμενος. Le participe aoriste signifie très souvent antériorité. mais il n'est pas rare qu'il signifie simultanéité avec l'action signifiée par le verbe principale ~~En Latin~~

En Latin le participe passé des déponents a souvent la valeur d'un présent ou d'un imparfait; et le participe passé du passif devient très fréquemment un véritable adjectif : domus ornata susceptible de degrés de comparaison et de former des adverbes

Caesar iis dim ducibus unus mittit sagittarios

Le participe futur actif signifie en général destination ou disposition à l'action

Le participe futur passif signifie obligation, ou est synonyme d'un participe présent passif : oratio formatur legendis oratoribus et poetis.

544

En Français le participe actif et le participe passif perdent souvent leur signification comme voix et comme temps une rue passante — un homme dissimulé — il est venu : Le participe passé a souvent le sens du présent — il est aimé. — Il est battu tous les jours.

Le français n'a que deux participes l'un signifiant ~~la durée~~ que l'action est en voie d'accomplissement à la voix active, l'autre signifiant tantôt que l'a ~~la~~ durée tantôt l'entier achèvement de l'action à la voix passive. Encore la distinction des voix est-elle souvent effacée. Le participe dit présent s'emploie qqfois avec une signification passive : musique chantante. Le participe passé de tous les verbes intransitifs a une signification active ; il est venu, il a marché, il a couru. et même ~~celui de certains~~ en certains cas qques verbes transitifs. un homme dissimulé, entendu, osé. ~~Les mêmes~~ Les mêmes faits se ~~analogues~~ remarquent dans le rameau germanique où il n'a subsisté aussi que deux participes l'un présent actif, l'autre passé passif, et qui n'a conservé aussi que la voix active. Il est probable qu'ils tiennent aux mêmes causes. la forme du verbe n'exprimant que la voix active excepté dans un participe, le sentiment de la distinction des voix s'est affaibli.

signifiant l'un simultanéité, l'autre tantôt simultanéité tantôt antériorité à ~~l'instant marqué~~ la portion de la durée déterminée par le verbe principal.

Le participe remplit-il la fonction du verbe qui est d'exprimer l'affirmation ? Il est difficile de ne pas considérer dans les cas dits absolus et en français dans les constructions analogues le participe comme attribut du terme

Le participe ~~est~~ se construit comme épithète et comme attribut. comme épithète il est uni au terme qualifié sans intermédiaire d'un verbe. comme attribut il lui est uni par l'intermédiaire d'un verbe. voir aux notes suivantes.

546

qualifie et qui ne fait pas partie de la proposition, on pourrait penser

qu'il ~~modifie~~ et comme formant avec lui une proposition dont le lien est ~~[illegible]~~ indépendant du verbe principal. Seulement en français et en Latin on peut construire ainsi des substantifs et des adjectifs : me vivo, Cicerone consule[x]. Mais en Grec on ne peut employer dans cette construction que le participe. Pour unir l'adjectif ou le substantif attribut au sujet on emploie le participe du verbe substantif qui remplit ici la même fonction que sous la forme personnelle. Cet emploi du verbe substantif montre que les mots construits à un cas absolu forment une proposition où le participe remplit la fonction d'affirmation. Quand le participe qualifie le sujet ou le complément de la proposition principale on peut contester qu'il soit autre chose qu'un adjectif. Cependant le participe modifie très souvent la proposition entière avec la valeur d'une proposition dépendante signifiant ~~la cause~~ ~~le~~ temps, ~~la~~ cause, ~~la~~ manière, ~~le~~ but, supposition ou concession ; et il est à remarquer qu'en Grec on emploie très rarement l'adjectif avec cette valeur. ~~[illegible]~~

[x] comme on le fait d'ailleurs avec des propositions indépendantes : omnia praeclara rara

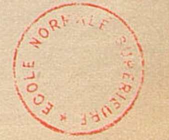
~~[illegible]~~

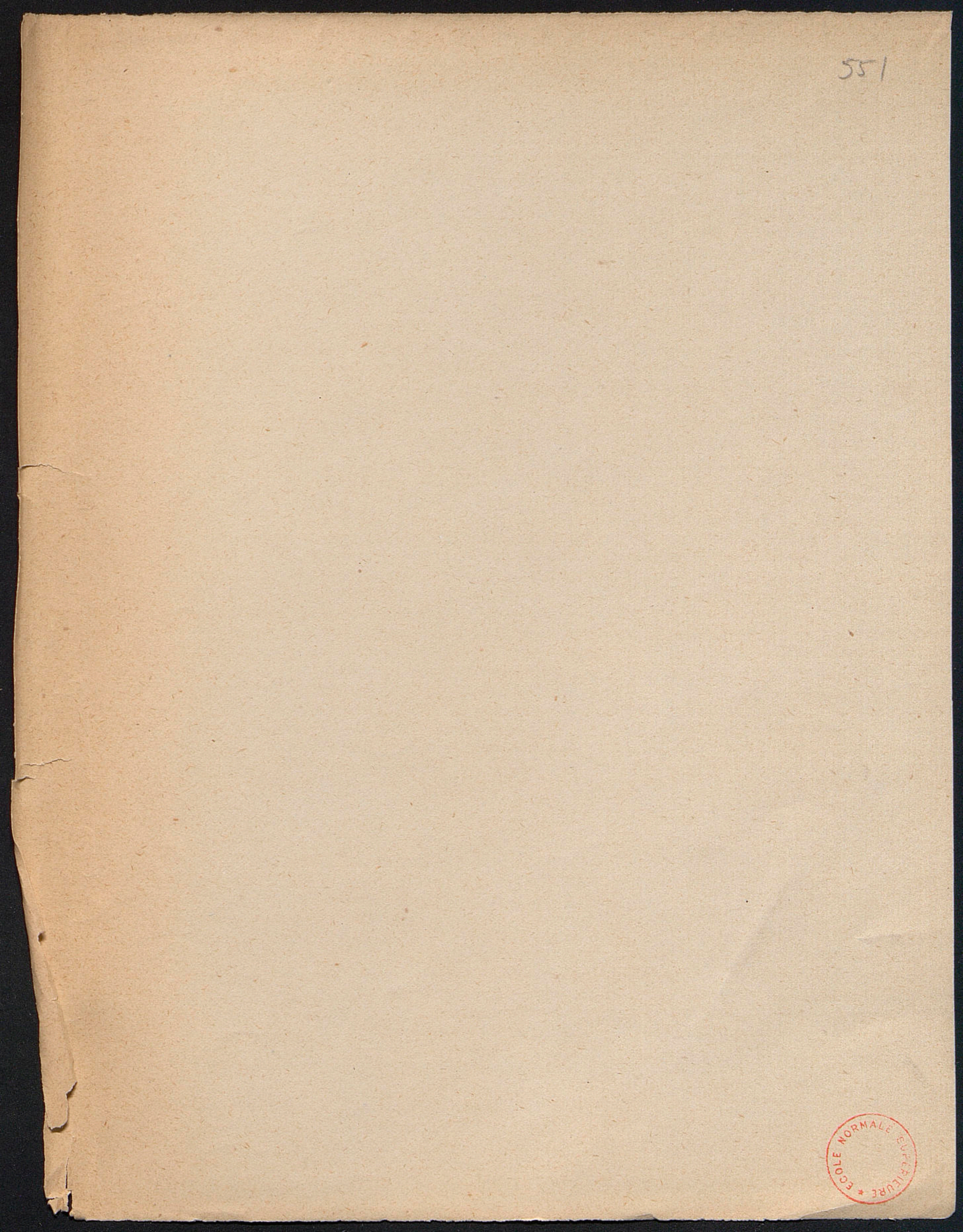
~~modalité [illegible]~~ en Grec le participe peut être uni à ἄν qui lui donne le même sens qu'à l'infinitif désidératif ou problématique : Φίλιππος Ποτίδαιαν ἑλὼν ἣν δυνηθεὶς ἂν (= ἐδυνήθη ἂν) αὐτὸς ἔχειν, εἰ ἐβουλήθη, Ὀλυνθίοις παρέδωκε — ἐγὼ εἰμὶ τῶν ἡδέως μὲν ἂν ἐλεγχθέντων (= οἳ ἂν ἐλεγχθεῖεν), ἡδέως δ' ἂν ἐλεγξάντων (= οἳ ἂν ἐλέγξειαν). — Ici la modalité est analogue à celle qui serait exprimée par la forme d'un adjectif (amabilis, faisable, ῥεπτέος), puisque ἂν est uni au participe même employé substantivement. Cependant on ne peut ~~[illegible]~~ construire ainsi ἂν avec un adjectif.

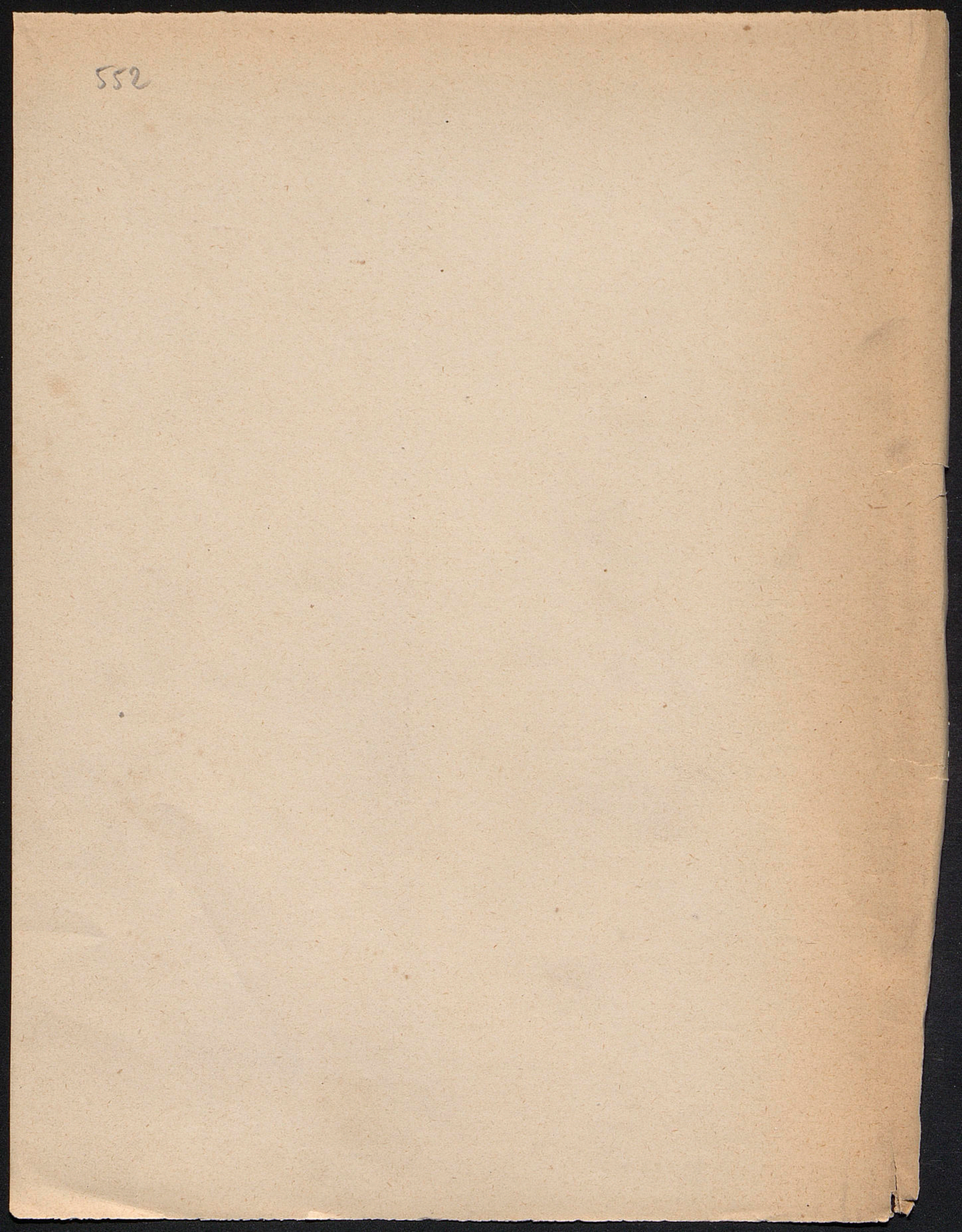
Le participe grec ayant une plus grande variété de formes que le participe latin et le participe français est aussi beaucoup plus employé. Il contribue puissamment à la rapidité de l'expression puisqu'il ~~est~~ dispense des conjonctions, et ~~il est~~ en aidant à ~~à subor~~ marquer la subordination ~~d'un~~ ~~grand nombre~~ des idées à une même idée principale, ~~ce~~ qui il permet de représenter facilement l'unité d'un groupe nombreux d'idées, ~~[illegible]~~ et de donner ainsi à l'expression de la pensée une force qu'elle perd dans le français ~~où on~~ qui est obligé de diviser ou recourir ou de substituer aux participes des mots qui n'expriment pas l'idée d'action avec la même force.

ainsi Liv I, 6 : Numitor, inter primum tumultum hostes invasisse urbem

atque adortos regiam dictitans, quum plebem Albanam in arcem praesidio armisque obtinendam avocasset, postquam juvenes, perpetrata caede, pergere ad se gratulantes vidit, extemplo advocato concilio, scelera in se fratris, originem nepotum, ut geniti, ut educati, ut cogniti essent, caedem deinceps tyranni seque ejus auctorem ostendit. Demosth. de Cor. p. 323 (§ 295) οἳ, ὅτ' ἦν ἐν ἀσθενεῖ τὰ Φιλίππου πράγματα ϗ κομιδῇ μικρά, πολλάκις προλεγόντων ἡμῶν ϗ παρακαλούντων ϗ διδασκόντων τὰ βέλτιστα, τῆς ἰδίας ἕνεκ' αἰσχροκερδείας τὰ κοινῇ συμφέροντα προΐεντο, τοὺς ὑπάρχοντας ἑκάστοι πολίτας ἐξαπατῶντες ϗ διαφθείροντες, ἕως δούλους ἐποίησαν.


ECOLE NORMALE SUPERIEURE


551
ECOLE NORMALE SUPERIEURE


552

